

Les par-  
tenariats  
des  
biblio-  
thèques

LES PARTENARIATS  
DES BIBLIOTHÈQUES

Dominique AROT

Presses de l'enssib

adpf / mae

## Les partenariats des bibliothèques



# Les partenariats des bibliothèques

*Dominique Arot*

***Association pour la diffusion de la pensée française***

***Presses de l'enssib***

*école nationale supérieure des sciences de l'information  
et des bibliothèques*

Ont collaboré à cet ouvrage

**Dominique Arot**

Bibliothèque municipale de Lille

**Sabrina Guadagna**

Enssib

**Marc Sagaert**

Ministère des Affaires étrangères

**Françoise Lerouge**

Enssib

ISBN 2-910227-47-2 (enssib)

ISBN 2-911127-92-7 (adpf)

Diffusion :

**Presses de l'Enssib**

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

17-21, boulevard du 11 novembre 1918

69623 Villeurbanne Cedex

Tél. 04 72 44 43 43 – Fax 04 72 44 43 44

<http://www.enssib.fr>

**Association pour la diffusion de la pensée française**

(diffusion aux établissements culturels français à l'étranger)

Ministère des Affaires étrangères

6, rue Ferrus

75683 Paris cedex 14

Tél. 01 43 13 11 00 – Fax 01 43 13 22 92

<http://www.adpf.asso.fr>

©enssib/adpf-ministère des affaires étrangères

Sur un sujet encore peu traité à ce jour dans la littérature professionnelle française en direction des bibliothèques, il a paru nécessaire d'organiser notre réflexion en quatre étapes :

- un exposé général sur la notion de partenariat appliquée aux bibliothèques, nourri par des exemples tirés de la situation actuelle des bibliothèques sur le territoire français ;
- une synthèse d'un questionnaire adressé au réseau des bibliothèques françaises à l'étranger, assortie de quelques réflexions en forme de suggestions et d'orientations ;
- une série de fiches signalétiques réalisées avec l'aide des bibliothèques françaises à l'étranger présentant un choix d'opérations représentatives de divers types de partenariats ;
- une quatrième partie, réalisée avec Sabrina Guadagna, du département des Ressources documentaires de l'Enssib, qui recense ressources bibliographiques, renseignements pratiques, adresses, informations disponibles sur le Web, destinée à aider tous les partenaires potentiels d'actions futures en France et à l'étranger.

Je souhaite exprimer mes remerciements à Marc Sagaert, responsable du réseau des bibliothèques françaises à l'étranger au ministère des Affaires étrangères, et à Françoise Lerouge, conservateur et enseignante à l'Enssib. Leurs conseils et leur parfaite connaissance du sujet m'ont été aussi précieux qu'indispensables. Je n'oublie pas les nombreux collègues et amis, responsables de bibliothèques du réseau français à l'étranger, qui ont accepté, au milieu d'une activité quotidienne multiforme et absorbante, de m'apporter informations et conseils puisés à leur irremplaçable expérience.

D.A.



# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>9</b>
<b>Chapitre 1</b>	
<b>Enjeux et méthodes : le paysage français</b>	<b>11</b>
Quelle définition du partenariat ?	14
La bibliothèque au cœur de la vie culturelle	17
Le partenariat : un thème de la littérature bibliothéconomique	21
Des partenariats autour du livre	23
Des partenariats autour de la culture scientifique	32
La bibliothèque, partenaire du débat intellectuel et social	33
Les partenariats en direction de l'enfance et de la jeunesse	35
Économie et emploi	36
La bibliothèque, lieu d'accueil, de formation et d'échange pour les bibliothécaires français et étrangers	40
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Les bibliothèques françaises à l'étranger : de la coopération au partenariat</b>	<b>51</b>
La légitimité de l'action partenariale des bibliothèques	55
Le partenariat et la spécificité des bibliothèques françaises	56
Les actions bibliothéconomiques et documentaires	60
Les actions autour du livre, de la lecture et de l'écriture	69
Les actions autour de la culture	72
Les actions autour de l'enseignement du français et de la formation	76
Quelles structures pour le partenariat ?	77
La communication	78
L'évaluation	79
Échecs et difficultés	81
Les ressources électroniques	83
Le profil du bibliothécaire partenarial	85
Des partenariats économiques	86



<b>Conclusion</b>	
<b>De la coopération au partenariat</b>	<b>89</b>
<b>Annexes</b>	<b>93</b>
Annexe 1	
Questionnaire adressé aux médiathèques du réseau	94
Annexe 2	
Schémas d'insertion de quelques bibliothèques dans leur environnement	100
Annexe 3	
Quelques modèles de conventions entre partenaires	106
<b>Chapitre 3</b>	
<b>Actions partenariales réalisées par des bibliothèques françaises à l'étranger</b>	<b>119</b>
Autour du livre	123
Bibliothéconomie et documentation	145
Action culturelle	223
Enseignement du français et formation	240
Typologie des principaux établissements français dans le monde	243
<b>Chapitre 4</b>	
<b>Partenariats et coopération en bibliothèques : ressources et adresses utiles</b>	<b>245</b>
Partenariat sur le long terme	248
Actions bibliothéconomiques et documentaires	256
Actions autour du livre et de la lecture	275
Actions culturelles	313
Actions liées à l'enseignement du français et aux structures de formation	343
<b>Index</b>	<b>355</b>

## Préface

C'est un agréable devoir que de préfacer un ouvrage d'une grande originalité parmi la production bibliothéconomique en langue française. Si les bibliothèques d'aujourd'hui, quelle que soit leur taille ou leur nature, doivent pour remplir leurs missions fondamentales établir de nombreux partenariats, bilatéraux ou multilatéraux, elles n'ont sans doute pas pris la mesure de l'ampleur du phénomène, et des changements profonds qu'il comporte quant aux relations entre une bibliothèque et un territoire. Les bibliothèques françaises à l'étranger éprouvent plus directement que d'autres la nécessité du partenariat. Il est donc très heureux que la coopération déjà ancienne entre l'Enssib et le ministère des Affaires étrangères ait conduit à la rédaction de cet ouvrage de fond qui est également un guide pratique.

Établissement national, l'Enssib a vocation à mettre son savoir faire et ses compétences particulières au service de l'action de la France à l'étranger. Le livre de Dominique Arot, secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques jusqu'en décembre 2002 et nouveau directeur de la bibliothèque municipale de Lille depuis janvier 2003, s'inscrit dans une démarche d'ensemble. Depuis plusieurs années l'Enssib organisait déjà, pour le compte du MAE, des sessions de formation destinées au personnel recruté localement des bibliothèques françaises à l'étranger. Notre partenariat, car c'est bien de cela qu'il s'agit, s'étend maintenant à la recherche et à des formes nouvelles d'enseignement à distance sur support électronique. La coédition de *Les partenariats des bibliothèques* est une manifestation importante de ce partenariat renouvelé et approfondi.

Guide pratique pour les bibliothécaires des centres culturels français, fondé notamment sur l'exploitation intelligente et fine d'un questionnaire adressé au réseau des bibliothèques françaises à l'étranger, *Les partenariats des bibliothèques* intéressera tous les professionnels des bibliothèques. Dominique Arot a su remarquablement montrer, en effet, que le cas des bibliothèques françaises à l'étranger n'est qu'une modalité spécifique de la situation générale des bibliothèques du XXI<sup>e</sup> siècle, pour lesquelles des re-

lations contractualisées, et donc égalitaires, avec un nombre croissant de partenaires très divers sont devenues une des clefs de leur succès, et à vrai dire une condition de leur existence même.

François Dupuigrenet Desroussilles,  
Directeur de l'Enssib

Yves Mabin,  
Chef de la Division de l'Écrit et des Médiathèques du ministère  
des Affaires étrangères

François Neuville,  
Directeur de l'Association pour la diffusion de la pensée française

## Chapitre 1

# Enjeux et méthodes : le paysage français



# Chapitre 1

## Enjeux et méthodes : le paysage français

Jean-François Six, dans sa communication sur le thème de la médiation<sup>1</sup> dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, mettait l'accent sur le fait que la médiation implique pour le médiateur d'avoir « le goût des autres ». On serait tenté de transposer cette approche en considérant que les institutions culturelles et éducatives et celles et ceux qui les animent, placés au cœur de notre société, ne peuvent remplir leurs objectifs qu'en développant un tissu dense de relations. Que l'on emploie tel ou tel terme emprunté à des champs sémantiques voisins, comme « partenariat », « coopération » ou « médiation », c'est à chaque fois cette capacité d'écoute, de curiosité, d'ouverture qui est en jeu. Ce qui vaut pour les échanges institutionnels vaut bien sûr, en premier lieu, pour les échanges entre personnes. Comme l'affirme Emmanuel Levinas<sup>2</sup>, « le sujet commence à partir de sa relation, de son obligation à l'égard d'autrui ». C'est dire que les partenariats noués par les institutions culturelles, et plus particulièrement par les bibliothèques, au-delà de nécessités logistiques et techniques, s'enracinent dans une vision humaniste.

---

1 Six (Jean-François), La médiation. Des médiateurs - texte de la 127<sup>e</sup> conférence de l'Université de tous les savoirs donnée le 6 mai 2000. Paris : Odile Jacob, 2000, tome 3, p. 432-442

2 Levinas (Emmanuel), Entretiens avec F. Poirié. Paris : Babel, 1966.

Dans le cas précis des bibliothèques françaises à l'étranger, cette approche humaniste ne peut être dissociée d'un dessein politique : la construction européenne, en effet, confère une dimension nouvelle aux partenariats. Dans les « zones à solidarité prioritaire », les partenariats européens offrent le cadre approprié d'une politique de solidarité et de formation.

La mondialisation des échanges et des moyens de communication comme l'importance des migrations de populations conduit toutes les institutions culturelles, et en particulier les bibliothèques, à imaginer différemment le territoire et les limites de leur action. Le regain d'intérêt des lecteurs pour les littératures de toutes les parties du monde constitue un indice significatif de cet état de fait. Le métissage culturel et l'invention d'identités forgées par le brassage des populations ne pourraient s'accommoder de bibliothèques repliées sur elles-mêmes, mais, bien au contraire, placent les établissements face à des défis exaltants, entre la conservation d'une mémoire vivante et une attention toujours en éveil devant toutes les formes et les tendances nouvelles de la création artistique.

Au moment même où apparaît la tentation pour de nombreux groupes sociaux, liée à leur origine, à leur condition ou à leurs convictions, de se refermer sur eux-mêmes, la bibliothèque, par la mise en œuvre de multiples partenariats, peut constituer l'un de ces lieux où des liens peuvent, patiemment, se reconstruire. C'est pourquoi, sans méconnaître ses fonctions d'information et de documentation, il faut affirmer ici que la bibliothèque est d'abord une institution culturelle.

### **Quelle définition du partenariat ?**

Le mot, d'apparition récente, est inspiré du modèle anglais *partnership*. S'il évoque la réunion de deux ou plusieurs partenaires en vue d'un objectif commun, il traduit également l'attitude et la méthode qui président à ce type d'action. Par glissement, le terme peut aussi désigner les opérations qui résultent de la méthode par-

tenariale. Initialement chargé de connotations propres à l'économie et aux échanges commerciaux, le terme de partenariat s'est peu à peu imposé dans le vocabulaire des relations sociales, puis dans celui des institutions culturelles.

On ajoutera que, dans son usage le plus répandu, le terme de partenariat implique une égalité des partenaires et, donc, une forme de respect mutuel dans la conduite des actions communes. La rupture de cette égalité, le repli individualiste d'un des acteurs ou le manquement aux engagements souscrits en commun vident le partenariat de sa richesse et de sa substance.

Il faut également observer que les partenariats se nouent dans un milieu qui n'est pas homogène : un organisme va associer ses efforts à ceux d'une personne compétente, une institution culturelle va bénéficier du savoir-faire d'une entreprise privée, un service public tirera parti de l'expertise d'une association.

Il convient de relier la fortune récente de cette notion de partenariat au développement dans notre société de la notion de contractualisation. Dans de nombreux cas, on préférera à l'obligation légale contraignante le libre choix du partenariat mettant en avant les bienfaits de la négociation et de l'accord « sur mesure ». Dans le cas particulier des services publics, il s'agit de garantir une identité de traitement de tous les usagers et, en même temps, d'adapter avec souplesse les services et les prestations dans un environnement qui, lui, n'est jamais identique.

Par ailleurs, le partenariat offre une palette plus large d'acteurs que la seule coopération technique, puisqu'il réunit des institutions, des associations, des organismes divers, des entreprises, mais aussi des personnes-ressources.

Dans le monde des bibliothèques, et c'est le point de vue qu'adoptera cet ouvrage, le partenariat évoque un éventail d'actions plus large que la seule coopération, terme qu'on réserve à des opérations techniques et bibliothéconomiques (catalogage partagé, éliminations concertées, etc.) qui généralement se limitent au seul horizon des bibliothèques entre elles.



## Le partenariat comme mode privilégié de l'action culturelle

On ne saurait réduire la notion de partenariat au seul périmètre des bibliothèques. Ce sont toutes les institutions culturelles qui se trouvent concernées par cette manière d'envisager leur action. En France, la Charte de l'enseignement artistique rédigée récemment par le ministère de la Culture<sup>3</sup> s'ouvre sur cette affirmation : « C'est dans le cadre d'un partenariat généralisé entre les ministères [...], les collectivités territoriales et les artistes que doit s'organiser le développement de l'enseignement artistique. C'est en effet au travers d'une approche territoriale et en s'appuyant sur toutes les énergies disponibles qu'il pourra avoir progressivement remédié aux inégalités particulièrement marquées dans ce domaine. »

## Les différentes géométries des partenariats

On peut distinguer dans le domaine culturel trois catégories de structures qui vont être conduites à travailler ensemble :

- des structures directement liées à un domaine de l'activité culturelle (le livre, le cinéma, le patrimoine, la musique, les arts plastiques, le théâtre, la danse) : bibliothèques, musées, lieux du spectacle vivant, écoles de musique, etc. ;
- des structures liées à des fonctions : conservation, diffusion, création, recherche, administration, formation, animation. Chacune des institutions visées ci-dessus remplit ces fonctions selon des proportions qui varient pour chaque structure ;
- des structures qui gèrent des publics spécifiques : écoles, collèges, lycées, clubs du troisième âge, associations diverses, mais aussi hôpitaux, prisons, etc.

C'est le croisement et, en quelque sorte, le dosage entre ces trois types de structures liées à des domaines, à des fonctions et à des publics qui permettront de définir un partenariat. Par exemple, un atelier musical à l'intention de personnes handicapées mentales mettra en jeu un domaine (la musique et le conservatoire), une ou plusieurs fonctions (ici, formation et animation) et une institution accueillant ce public spécifique. Ces différentes

<sup>3</sup> [http://www.culture.fr/culture/dmdts/charte\\_enseignement.htm](http://www.culture.fr/culture/dmdts/charte_enseignement.htm) [consulté le 17 avril 2002].

géométries fournissent un bon outil de lecture des partenariats et des différentes actions qui en découlent.

## La bibliothèque au cœur de la vie culturelle

La bibliothèque offre le contexte privilégié des manifestations artistiques comme du débat d'idées : l'éclairage et l'enracinement de l'écrit. Pour peu que ses collections, par le nombre et la qualité, présentent un panorama éclectique, encyclopédique et pluraliste de la production éditoriale, la bibliothèque-médiathèque constitue le partenaire naturel, le socle, de la vie culturelle. Les villes ne s'y trompent pas qui font de la bibliothèque municipale l'équipement de base de leur politique culturelle. L'attitude qui consiste parfois à considérer comme plus nobles et plus prestigieux les événements créés par le spectacle vivant et les expositions artistiques et à concevoir l'apport éventuel des bibliothèques comme très secondaire ne peut se justifier. À l'opposé, rien n'autorise les bibliothèques à se recroqueviller à l'intérieur de leurs murs ni à borner leurs partenariats au seul secteur du livre et de la documentation.

Dans la charte évoquée plus haut à propos de l'enseignement artistique, quelques lignes pourraient s'appliquer parfaitement aux bibliothèques : « Cette mission de sensibilisation et de formation ne peut se concevoir sans articulation avec la vie artistique contemporaine. » Ou, comme l'écrit Jean-Marie Compté<sup>4</sup> : « Il existe aujourd'hui une tentation que l'on aimerait irrésistible, et qui nous porte à regarder plus loin que le bout de nos étagères à livres pour discerner ce que la sensibilité des artistes nous donne à voir de curieux, de vivant. » Et l'on pourrait multiplier les exemples de partenariats réussis et durables en France entre lieux d'art contemporain, théâtres, musées et bibliothèques. Le bibliothécaire ne peut donc aujourd'hui se retrancher derrière une quelconque modestie ou une dignité moindre pour récuser les offres de partenariat ou s'abstenir d'en être l'initiateur.

4 In Bibliothèques/Lieux d'art contemporain : quels partenariats ? Paris : FFEB, 2001, p. 97.

## Une autarcie impossible

L'époque est révolue où les bibliothèques pouvaient vivre sur elles-mêmes, « bricolant » une exposition sans aucune aide, administrant des enquêtes auprès du public sans s'appuyer sur les acquis et les pratiques des sociologues. Et l'on pourrait allonger la liste de ces situations devenues incompatibles avec la professionnalisation des bibliothèques et avec les exigences multiples de leurs publics.

Les bibliothèques se trouvent aujourd'hui complètement insérées dans la vie des collectivités locales et, de ce fait, constituent un élément de la politique culturelle locale. En retour, elles bénéficient des infrastructures de la collectivité, techniques, informatiques, médiatiques, pour n'aborder que ces aspects. Le premier partenariat de la bibliothèque, et le fondement de tous les autres, est donc institutionnel.

## Des locaux invitant au partenariat

L'architecture des bâtiments des bibliothèques invite de plus en plus au partenariat. Celui-ci en effet peut être inscrit dès l'origine dans la conception de l'équipement. La voie a été ouverte dès 1977 par la Bibliothèque publique d'information (BPI), pensée dès l'origine comme un élément du centre Georges-Pompidou et, en 1986, par la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie. Parmi les exemples les plus récents, on peut citer celui de la médiathèque du Blanc-Mesnil (93) qui jouxte un théâtre, ou celui de Mouans-Sartoux (06) qui fait se rejoindre les locaux de la bibliothèque et trois salles de cinéma. Le projet de bibliothèque municipale à vocation régionale de Rennes (35) réunira au sein du Nouvel équipement culturel la bibliothèque, le musée de Bretagne et un centre de culture scientifique et technique.

Dans des équipements moins ambitieux ou dans des bâtiments exclusivement dédiés à la bibliothèque, la présence d'une salle d'animation ou d'un espace de conférences fournit l'oppo-

tunité de manifestations largement ouvertes sur l'environnement de la bibliothèque.

### **Des collections invitant au partenariat**

Comme l'écrit Élisabeth Meller-Liron<sup>5</sup>, « les bibliothèques [...] sont, par essence, ouvertes à toutes les autres disciplines représentées dans leurs fonds... »

L'extraordinaire inflation documentaire, qu'il s'agisse de la production éditoriale traditionnelle, de la documentation contenue dans les périodiques ou des innombrables sources disponibles en ligne, rend illusoire aussi bien l'exhaustivité que l'autarcie. Les partenariats entre les institutions documentaires constituent, pour des raisons à la fois intellectuelles et économiques, la dimension normale de toute politique documentaire : la satisfaction des attentes des usagers est à ce prix.

Dans de nombreux cas, ce sont les partenariats potentiels qui orienteront les points forts des collections. À Meudon (92), les collections des deux principales bibliothèques du réseau tiennent compte de la proximité d'équipements sociaux destinés, pour l'une, aux très jeunes enfants et, pour l'autre, d'institutions de formation artistique. On peut aussi, a priori, constituer les collections d'une bibliothèque annexe en privilégiant un thème documentaire (par exemple le théâtre pour la médiathèque de Vaise dans le réseau lyonnais) et susciter ainsi de nouveaux partenariats sur l'ensemble du territoire de la commune.

On ajoutera que de nombreuses bibliothèques conservent des fonds anciens particulièrement précieux ou des fonds locaux qui peuvent constituer le point de départ de nombreux partenariats : classes-patrimoine, relations avec les sociétés savantes, parmi bien d'autres initiatives.

---

<sup>5</sup> In *Partenariats et bibliothèques : domaine culturel et international*, sous la dir. de Marie Dinclaux et Jean-Pierre Vosgin. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 1998 (Lecteurs Bibliothèques Usages nouveaux ; 4), p. 14.

## Des publics invitant au partenariat

En France, les bibliothèques publiques sont les équipements culturels qui connaissent la plus forte fréquentation, puisque sept millions de personnes environ sont inscrites dans une bibliothèque. Même si tous les objectifs de démocratisation culturelle sont loin d'être atteints, il faut souligner la diversité des publics des bibliothèques. Présentes dans les petites villes, dans les quartiers, dans les zones rurales (par l'intermédiaire du réseau des bibliothèques départementales, en particulier), les bibliothèques atteignent des publics et des aires géographiques que d'autres institutions culturelles peinent encore à rejoindre. Mieux encore, les partenariats des bibliothèques avec des institutions de diffusion et de création artistiques sont, pour ces dernières, un gage de démultiplication et de renouvellement des publics. C'est la constatation faite, par exemple, par les responsables d'artothèques : leur insertion dans des locaux et des réseaux de bibliothèques élargit manifestement leur audience.

## Les conditions minimales du partenariat

C'est aussi à l'aune de sa capacité à établir des relations avec son environnement qu'une institution culturelle peut être jugée. À chaque fois qu'une bibliothèque dispose de moyens trop modestes en personnel, en locaux et en collections, non seulement elle se trouve en difficulté pour assumer ses missions de base, mais encore elle n'est plus en mesure de se poser comme l'initiateur ou le partenaire possible d'actions conduites avec ses correspondants. Et la boucle se referme entre la faiblesse des moyens et l'isolement subi. Ce sont les usagers du service qui en sont les premières victimes.

## Le partenariat : un thème de la littérature bibliothéconomique

Si l'on examine les publications internationales en bibliothéconomie, on discerne très rapidement à quel point le terme même et l'idée de partenariat (*partnership*) sont présents dans la réflexion et les projets de nos collègues anglophones.

Ainsi la ville de Liverpool a lancé un programme de partenariat entre les bibliothèques et les centres de formation (traduction approximative du concept de *learning center*). Le titre de ce programme sonne comme un slogan : « Libraries together », « Bibliothèques ensemble » ! Ce Liverpool Learning Partnership repose sur un principe clé du partenariat : « Chaque partenaire doit contribuer à l'ensemble tout en retirant un bénéfice<sup>6</sup>. » Les lecteurs français ne désavoueront certainement pas quelques-uns des objectifs énoncés par les partenaires de Liverpool : susciter la prise de conscience des personnels, supprimer les obstacles matériels et administratifs, coordonner les processus de gestion.

C'est une démarche de coopération plus classique qui réunit les bibliothèques de Glasgow (dont la médiathèque de l'Alliance française) avec le programme GALT (Glasgow Area Libraries Together), programme que ses promoteurs présentent en ces termes : « GALT a pour but de développer la coopération et le partage de connaissance entre bibliothèques universitaires et bibliothèques de lecture publique de l'agglomération de Glasgow. Les bibliothèques membres de GALT œuvrent ensemble à l'amélioration de l'accès aux ressources pour les usagers de Glasgow et garantissent que les bibliothèques de Glasgow parlent d'une seule voix<sup>7</sup>. » C'est donc toujours l'impératif d'un service public efficace, offrant les meilleures prestations possibles, qui guide la démarche des coopérateurs.

Dans son projet de nouvelle bibliothèque municipale résolument tourné vers l'avenir<sup>8</sup>, la ville de Stuttgart a défini un programme en seize points (*Les seize points de la Bibliothèque 21*). Le

6 « Each part must contribute to the whole as well as benefit from it. » Voir ce programme à l'adresse <http://www.lv.ac.uk> [consulté le 5 mars 2002].

7 « GALT aims to develop co-operation and knowledge-sharing between the academic and city libraries of the greater Glasgow area. The GALT libraries work together to improve access to resources for library users in Glasgow and to ensure that the libraries of Glasgow speak with a single voice » Voir à l'adresse <http://www.galt.ac.uk> [consulté le 5 mars 2002].

8 Voir Bulletin des bibliothèques de France, n° 5, 2000

point 6 insiste sur le fait que « la confrontation des différentes formes de création artistique (littérature, arts plastiques, musique, théâtre, cinéma, danse) fait l'objet d'une attention toute particulière ». Le point 13 souligne l'importance des partenariats pour mener à bien cet ambitieux programme : « La Bibliothèque 21 contribue à créer des réseaux ou à se rattacher à ceux qui existent. La bibliothèque municipale de Stuttgart travaille depuis longtemps en liaison étroite avec les institutions culturelles et les organismes de formation dans la région de Stuttgart et, de manière croissante, à l'échelon international par le partage de ses ressources. Les réseaux internationaux gagneront de plus en plus d'importance dans le "monde global". »

On voit donc que le monde des bibliothèques du nord de l'Europe et des États-Unis (ce que l'on appelle un peu rapidement la sphère de la bibliothéconomie « anglo-saxonne ») a complètement intégré dans ses pratiques la dimension partenariale.

### **La réalité française**

Plus encore que le partenariat, la coopération a constitué un thème majeur de la vie professionnelle des bibliothécaires français et a alimenté, depuis une trentaine d'années, journées d'études, congrès et publications. Trop souvent réduite à des considérations techniciennes, entravée par de multiples cloisonnements administratifs et statutaires, cette coopération a longtemps fait plus l'objet de discours que de réalisations concrètes. Le grand mouvement de décentralisation des années quatre-vingt, avec l'émergence de politiques culturelles locales qui en a résulté, la plus grande souplesse et la très large diffusion des outils de l'informatique et des télécommunications, la concrétisation de réseaux institutionnels et d'outils collectifs longtemps imaginés (Catalogue collectif de France, pôles associés de la BNF, Système universitaire de documentation, bibliothèques municipales à vocation régionale), le fait que les relations entre État et collectivités locales soient désormais placées sous le signe du projet planifié et du

contrat, sont autant de facteurs qui ont complètement renouvelé notre vision de la coopération et des partenariats.

Les nécessités économiques ont aussi joué leur rôle : c'est l'augmentation sans précédent des tarifs d'abonnement aux périodiques scientifiques et à leur version électronique qui a conduit les bibliothèques à travers le monde à former entre elles des consortiums pour négocier en meilleure position avec les éditeurs.

### Des politiques concertées

La complexité des problèmes sociaux nécessite la mise en cohérence de tous les talents et de toutes les énergies. Ce n'est évidemment pas la bibliothèque seule qui peut apporter les réponses adaptées aux problèmes d'illettrisme et de formation, pour ne citer que ces domaines. Il n'est pas rare que, face aux échecs de telle ou telle politique publique, les acteurs et les observateurs fassent remarquer le manque de coordination entre ministères, entre services, entre associations. Le partenariat est donc aujourd'hui le pivot de la plupart des politiques publiques.

### Des partenariats autour du livre

L'écrit et le livre (sous des formes qui évoluent avec le temps) forment le point d'ancrage majeur des bibliothèques-médiathèques. Et la bibliothèque publique est reconnue comme un des acteurs de la « chaîne du livre ». Même si les récents débats autour de la question du droit de prêt ont fait apparaître des tensions et des incompréhensions entre des partenaires dont le sort est lié, les initiatives prises en commun par les différents acteurs de ce secteur – auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires – sont si nombreuses qu'il serait difficile d'en dresser un panorama exhaustif. Dans les régions françaises, centres régionaux des lettres et agences de coopération aux dénominations variées s'emploient à mettre en relation ces différents partenaires. Les bibliothèques, dans les



manifestations qu'elles organisent ou auxquelles elles s'associent, doivent être attentives aux intérêts de leurs partenaires. Certaines structures<sup>9</sup> ont édité des guides destinés à mettre en évidence les « bonnes pratiques » qui peuvent faciliter la relation entre institutions culturelles et secteur économique du livre : rémunération et défraiement des auteurs invités lors d'une manifestation, relations avec les libraires locaux, organisation de salons du livre...

Deux points méritent d'être soulignés :

- Ces partenariats prennent tout leur sens s'ils s'appuient sur un projet global et des objectifs raisonnés. Ce sera, une fois encore, la seule manière d'échapper à un activisme uniquement guidé par le hasard des circonstances médiatiques. Il est en effet nécessaire de relier ces activités avec le projet culturel et documentaire d'ensemble de la bibliothèque.
- Les ressources des partenariats entre les acteurs de la chaîne du livre sont loin d'avoir été épuisées et il n'est pas certain que les éditeurs aient encore pris entièrement la mesure de l'impact des bibliothèques auprès d'un public très large. Les bibliothèques, et c'est leur spécificité par rapport aux libraires, peuvent présenter la production sur une longue durée.

On insistera sur une pratique tellement quotidienne et modeste qu'on pourrait la perdre de vue : la rédaction et la diffusion de bibliographies (sous forme imprimée et sur les pages Web de la bibliothèque) ; c'est la base même de nombreux partenariats et l'affirmation de la place du livre et des collections de la bibliothèque dans les actions qu'elle initie ou auxquelles elle s'associe.

## Les auteurs

Avec un évident succès public, les bibliothèques invitent de nombreux auteurs, représentatifs des genres littéraires les plus variés, à venir rencontrer leurs lecteurs. L'approche n'est bien sûr pas la

---

<sup>9</sup> En particulier l'ARALD pour la région Rhône-Alpes.

même suivant qu'il s'agit d'un essayiste familier du débat public, d'un romancier, d'un poète, d'un auteur de théâtre, d'un illustrateur pour la jeunesse ou d'un créateur de bandes dessinées, d'un auteur confirmé ou d'un débutant. Dans ce type d'activités, les bibliothécaires ont à affronter un dilemme : mettre d'abord l'accent sur les œuvres elles-mêmes ou privilégier la personnalité de l'auteur, quitte à glisser vers une médiatisation excessive des créateurs que stigmatise Julien Gracq dans un ouvrage récent : « Aujourd'hui l'activité - non écrite - de l'écrivain dans le domaine des "relations publiques" représente une part grandissante de sa présence aux yeux du public<sup>10</sup>. » Quelques réponses peuvent être apportées à ce problème : préparer la rencontre en connaissant bien les livres de l'auteur invité, en ayant dialogué au préalable avec lui et avec son éditeur, en choisissant à l'intérieur de l'équipe de la bibliothèque, ou parmi ses partenaires, un bon animateur, en ayant fait découvrir auparavant au public de la bibliothèque les œuvres et, éventuellement, le genre littéraire incarné par cet auteur.

Mais il existe bien d'autres manières de faire découvrir un auteur que la seule rencontre, parfois décevante ou superficielle, de l'écrivain lui-même. Expositions, lectures à haute voix, conférence d'un spécialiste sont autant de stratégies mises en œuvre par un grand nombre de bibliothèques.

Parmi les actions possibles, la rencontre d'un écrivain en liaison étroite avec son activité d'écriture peut aider à échapper aux écueils d'un événement superficiel : les ateliers d'écriture (qui permettent de construire des partenariats avec des organismes et des publics très divers), les résidences d'écrivains susceptibles d'aboutir à l'édition d'un texte.

Si on examine les programmes d'activités des bibliothèques françaises, on peut discerner trois tendances marquées : l'accent mis sur la découverte (genres peu connus, littératures étrangères, par exemple en liaison avec des opérations nationales du type *Belles étrangères*), l'accueil de jeunes créateurs ou d'écrivains liés à la région, la promotion de la littérature de jeunesse.

Il reste un domaine où les bibliothèques peuvent développer leur action, en particulier à travers leurs pages Web, mais aussi lors de manifestations ponctuelles, c'est celui de la détection de nouveaux talents, non encore édités. C'est l'objectif de nombreux

10 Entretiens Paris · J. Corti, 2002.

concours littéraires organisés par des bibliothèques dans des domaines comme ceux de la poésie, de la nouvelle ou du roman policier.

En fait, la participation à des prix littéraires, avec souvent une très forte implication, apparaît comme une constante de l'activité littéraire des bibliothèques : par exemple le Festival du premier roman à Chambéry ou le prix du festival Polar à Saint-Quentin-en-Yvelines.

### **Les libraires**

Pour peu que les nouvelles dispositions associées au règlement du problème du droit de prêt (plafonnement des rabais) et que les contraintes des marchés publics le permettent, les libraires locaux devraient conserver et conforter leur rôle essentiel de médiation et de conseil auprès des bibliothèques. Ils sont ainsi les partenaires de nombreuses manifestations organisées par les bibliothèques ou sont souvent eux-mêmes à l'initiative d'événements et de rencontres auxquels la bibliothèque viendra s'associer. Leur place au sein de la chaîne du livre en fait en outre des intermédiaires précieux dans les relations que les bibliothèques établissent avec les maisons d'édition et les auteurs.

### **Les éditeurs**

Les bibliothèques jouent un rôle important dans la découverte par un large public de petites maisons d'édition (particulièrement dans le domaine de la littérature) ou d'éditeurs spécialisés. On ne peut dresser ici l'inventaire des manifestations et des initiatives dans ce domaine. Elles mettent l'accent sur des éditeurs locaux et régionaux dans une logique de proximité.

Même si les bibliothèques n'ont pas à proprement parler de vocation éditoriale, elles peuvent être conduites à produire et à diffuser certains documents. On songe par exemple à des catalogues d'exposition ou à des bibliographies spécialisées. Lorsque l'intérêt scientifique et le volume de diffusion souhaité l'exigent, le recours à la compétence d'un éditeur commercial devrait s'imposer. Des formules de co-édition peuvent être ainsi envisagées.

Le nouvel environnement numérique fournit des occasions de plus en plus nombreuses de partenariats entre bibliothèques et éditeurs. Les cas de figure sont variés. Ils peuvent s'apparenter à des situations déjà connues dans le cadre de l'imprimé traditionnel (négociation autour de documents iconographiques détenus par la bibliothèque), ou relever de circonstances nouvelles (mise en ligne de textes libres de droits, diffusion de textes récents via des dispositifs de lecture électronique). On suivra bien sûr avec intérêt le développement de ces nouvelles formes de partenariat.

## **Les salons du livre**

Ces manifestations, très nombreuses à travers l'ensemble du territoire, réunissent généralement tous les acteurs du livre : auteurs, éditeurs, libraires et bibliothèques, et pourraient incarner de ce fait la forme la plus riche des partenariats autour du livre. Leur nombre les a cependant fragilisées du fait même de cette concurrence et de la difficulté pour les éditeurs à répondre à toutes les sollicitations.

Compte tenu de la complexité de tels événements (équilibre économique, communication, pérennité dans le temps), leur organisation repose sur une collectivité locale, plus souvent sur une association ou une entreprise spécialisée, plus rarement sur une bibliothèque. On fait souvent reproche à certains salons du livre de privilégier les dimensions commerciales et médiatiques. On risquera à ce sujet trois remarques :

- leur succès populaire ne peut laisser indifférentes les bibliothèques ;

- c'est dans certaines zones géographiques et dans certaines villes moyennes une occasion pour le public de découvrir une offre éditoriale qu'aucune librairie de proximité n'est en mesure de proposer à elle seule ;
- dans le cas, sans doute le plus intéressant, de salons thématiques (jeunesse, poésie, sciences humaines, etc.), un travail plus approfondi peut être effectué.

### **Des partenariats culturels**

On l'a vu plus haut, la bibliothèque publique, par la souplesse de son fonctionnement, par l'ouverture de ses espaces et de ses collections et par la diversité de ses publics, offre un moyen adapté de découverte d'autres formes d'expression artistique. Le rôle des bibliothèques est rendu d'autant plus utile du fait de la rupture constatée dans bien des domaines entre la création contemporaine et les publics.

Ces partenariats s'inscrivent dans la plupart des villes à l'intérieur d'une politique culturelle municipale d'ensemble. Dans ce contexte, il devient encore plus légitime pour une bibliothèque, un musée, une école de musique ou une scène nationale de travailler en étroite liaison puisque leur action mobilise des moyens communs et se déploie dans un même territoire.

### **La création plastique contemporaine**

Dans les grandes lignes, le public des galeries d'art ou des musées ne recoupe pas exactement celui des bibliothèques.

Parmi un grand nombre d'initiatives, on peut évoquer la contribution des bibliothèques à la création et à la diffusion de formes contemporaines. La floraison de bâtiments nouveaux de bibliothèques constitue tout d'abord un remarquable moyen de

diffusion de la création architecturale. Pour prolonger cette vision nouvelle, la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine (secteurs du livre et des arts plastiques unissant leurs efforts) a tenté, semble-t-il avec succès, de tirer parti des fameux 1 % consacrés à une action artistique dans les bâtiments publics nouvellement construits pour intégrer de telles œuvres dans un projet d'ensemble. Dans le même esprit, des bibliothèques départementales de prêt ont associé des plasticiens à leurs nouveaux bâtiments ou à leurs véhicules : dans la Creuse, deux tapisseries ont ainsi été réalisées par Henri Cueco et la décoration d'un nouveau bibliobus a été confiée au plasticien et illustrateur Robert Gaillot.

Les locaux des bibliothèques, où sont généralement ménagés des espaces d'exposition, permettent de présenter dans de bonnes conditions photographies, sculptures, peintures ou dessins. Au passage, il faut noter que les collections patrimoniales de nombreuses bibliothèques incluent d'importants fonds d'estampes. Il n'est donc pas surprenant que des établissements se rendent acquéreurs d'estampes contemporaines et étendent leurs collections à des livres d'artistes (illustrations, typographie et reliure). La médiathèque de Poitiers a noué un partenariat régulier avec une institution artistique locale, Le Confort moderne, et peut ainsi présenter dans ses espaces des « installations » contemporaines. Les collections de livres d'art des établissements offrent le contrepoint indispensable à ces manifestations.

Dans une même ville, bibliothèque et musée s'efforcent d'accorder leurs manifestations. Ainsi, au Havre, à l'occasion du centenaire de Jean Dubuffet, tandis que le musée André Malraux organisait une exposition rétrospective, la bibliothèque municipale présentait des livres illustrés par cet artiste.

La création d'espaces multimédia dans de nombreux établissements, au-delà de son aspect didactique et informatif, ménage des possibilités intéressantes dans le domaine de l'infographie et, d'une manière générale, de créations artistiques assistées par ordinateur.

## Musées et archives

Dans le prolongement de ce qui précède, et dans une perspective patrimoniale, les bibliothèques constituent des partenaires évidents pour les musées, mais aussi pour les services d'archives (dont elles ont parfois parallèlement la charge, comme à Besançon). Ces institutions partagent des compétences communes en matière de techniques d'exposition, de conservation et de restauration. Et les horizons ouverts par la numérisation, en particulier dans le domaine de l'iconographie, accroissent encore les opportunités de travail en commun.

On trouve souvent des livres anciens dans les services d'archives et des documents d'archives dans les bibliothèques. Dans les deux types d'institutions, on rencontre des publics d'historiens locaux, d'autodidactes et de généalogistes. Ces communautés de fonds et de publics laissent ouvertes de nombreuses opportunités de partenariats.

On laissera ici de côté, même si cet aspect est important et forme une autre approche du partenariat, la question des bibliothèques d'art de musées ou d'écoles spécialisées. Il est heureusement de plus en plus fréquent de constater que ces bibliothèques et centres de documentation spécialisés se trouvent intégrés dans le réseau de la bibliothèque municipale (collections concertées, système informatique commun, effort de professionnalisation).

## La musique

Depuis les années 70, les discothèques se sont multipliées au sein des bibliothèques et proposent des collections où tous les genres musicaux sont représentés. S'y ajoutent peu à peu des collections de livres et de partitions, constituant de véritables bibliothèques musicales. Dans le même temps, la vie musicale française s'est largement développée avec une forte croissance des écoles de musique, des lieux et des institutions voués à la diffusion musicale. Il

n'est donc pas surprenant que la bibliothèque accompagne et relaye de nombreuses initiatives dans le domaine de la musique. On observera avec intérêt le projet de Nanterre (92) qui fera très prochainement se côtoyer une bibliothèque musicale, un conservatoire et une salle de spectacles. Comme pour les bibliothèques de musée, on constate de plus en plus souvent que la bibliothèque de l'école de musique municipale s'intègre pour son fonctionnement dans le réseau de la bibliothèque municipale.

Lors de manifestations musicales données à l'intérieur des locaux de la bibliothèque, si la taille et l'organisation des espaces l'autorisent, il conviendra de bien préparer l'opération avec les musiciens pour s'assurer que les problèmes d'acoustique et le confort des interprètes et des auditeurs sont garantis et, bien sûr, organiser le lien avec les collections de la bibliothèque.

## **Le théâtre et l'oralité**

Bibliothèques et théâtres ont à voir avec les textes. Mais l'irruption de la parole à voix haute et de l'oralité dans des lieux qui cultivent la sérénité et le murmure forment paradoxe. La proximité géographique d'une bibliothèque et d'un théâtre encourage cependant leur rapprochement dans la conception d'actions communes. Introductions ou débats autour d'un spectacle, manifestations liées à un auteur ou à un genre, mise en relation de l'œuvre romanesque et théâtrale d'un même écrivain : il est difficile d'épuiser les idées de partenariats dans ce domaine. Cette complicité est accrue par le fait que l'école s'efforce de promouvoir une approche vivante de l'étude des œuvres théâtrales. La découverte du répertoire contemporain peut prendre la forme d'une lecture de textes par des comédiens dans les espaces de la bibliothèque.

La présence du mime, du théâtre d'ombres ou des marionnettes dans le secteur jeunesse, le regain d'intérêt de tous les publics pour la tradition orale et le conte ouvrent d'autres formes de coopération intéressantes dans le domaine du spectacle vivant.



## Le cinéma

Selon une perspective qui paraît conforme à la vocation d'information des bibliothèques, les établissements qui intègrent une vidéothèque ont privilégié le cinéma documentaire (suivant en cela les impulsions de la Direction du livre et de la lecture relayées par l'association Images en bibliothèques). Elles ont parallèlement mis l'accent sur le cinéma d'auteur et l'histoire du cinéma. Il va de soi que la proximité (voire l'intégration) de salles de cinéma facilite la construction de partenariats autour de ce thème, qui met aussi en jeu les collections de livres et de périodiques consacrés au cinéma et les œuvres littéraires dont sont tirés certains scénarios.

## Des partenariats autour de la culture scientifique

Le Conseil supérieur des bibliothèques a eu l'occasion de pointer, en son temps, la faiblesse des fonds de vulgarisation et d'information scientifiques des bibliothèques publiques<sup>11</sup>, conséquence de la formation universitaire initiale de la grande majorité des bibliothécaires tournée vers les lettres et les sciences humaines, et d'un investissement paresseux dans la conception raisonnée de l'offre documentaire. Mais la situation dans ce secteur a très favorablement évolué et les bibliothèques sont aujourd'hui en mesure de répondre à la demande d'information de leurs lecteurs.

Des partenariats se nouent avec des centres de culture scientifique et technique, de grands organismes de recherche, des groupes industriels, des revues de vulgarisation. Parmi de nombreuses manifestations, on peut citer, à l'initiative du département des Hauts-de-Seine, la manifestation « La science se livre », qui fait collaborer savants, bibliothèques et établissements scolaires à travers des rencontres, des expositions et un prix littéraire attribué à des ouvrages de vulgarisation scientifique destinés aux jeunes et aux adultes.

---

<sup>11</sup> Rapport 1992, p. 79-93.

De telles manifestations, au-delà de leur intérêt éducatif évident, confortent l'image d'actualité et de modernité de la bibliothèque et s'articulent avec sa fonction de lieu de débat.

### **La bibliothèque, partenaire du débat intellectuel et social**

Les débats à l'intérieur des bibliothèques, autour et à proximité des écrits, relèvent d'une tradition déjà ancienne qui relie lecture, enseignement et réflexion collective et qui tente de concilier actualité et mémoire. Au moment où l'on évoque avec insistance l'affadissement du politique et de la citoyenneté, les bibliothèques ne peuvent demeurer à l'écart de l'indéniable besoin de déchiffrement du monde et de la société chez tous nos contemporains : « cafés philo », « université de tous les savoirs » sont autant de manifestations concrètes de cet intérêt. Intérêt à relier à la présence de nombreux autodidactes à l'intérieur des bibliothèques. Dans ce domaine, les initiatives sont multiples. Peut-être faudrait-il intensifier les partenariats avec des organismes comme les « universités populaires » et tisser, là aussi, des liens plus étroits avec le monde de la recherche universitaire.

### **La bibliothèque et la recherche**

On le sait, un nombre croissant de jeunes accèdent aux études supérieures et de nombreuses villes accueillent tout ou partie d'une ou plusieurs universités. Les étudiants sont présents, en nombre et de manière justifiée, dans les bibliothèques municipales. Certains qui retournent dans leur famille pour le week-end trouvent là le samedi outils et conditions de travail favorables. Nombreux également sont ceux qui cumulent les avantages et les services d'une bibliothèque universitaire et d'une bibliothèque municipale. Il n'est donc pas surprenant, en particulier pour les biblio-

thèques disposant de collections patrimoniales significatives, que ce lien avec les publics de l'université se prolonge vers les enseignants-chercheurs et le monde de la recherche. Parmi bien des exemples, on peut évoquer le colloque organisé en 1999 par la bibliothèque municipale à vocation régionale de Troyes sur le thème de la « Bibliothèque bleue » et des littératures de colportage. Les bibliothèques publiques représentent de cette manière un excellent vecteur de transmission des résultats de la recherche vers un large public. Et, dans bien des cas, les collections de la bibliothèque constituent en elles-mêmes de véritables objets de recherche.

On a déjà mentionné la place de la bibliothèque dans le domaine de l'érudition et les relations qu'elle peut ainsi développer avec les associations locales et les sociétés savantes.

### **Missions sociales des bibliothèques et partenariats**

Dans le prolongement de leur action en relation avec les milieux économiques, les bibliothèques n'ont ni la charge ni les moyens de porter remède, seules, aux difficultés sociales qui les entourent, mais leur solidarité active avec tous les organismes et les acteurs qui œuvrent sur ce terrain rend leur contribution précieuse. Pour rejoindre certains publics, pour transporter les services de la bibliothèque « hors les murs », la médiation des associations et des organismes spécialisés leur est même indispensable.

- La mise en place de bibliothèques de rue et de services destinés *aux personnes en situation de grande pauvreté* n'a été possible que par la médiation d'associations et de personnes connaissant bien ce public. Sans ce partenariat, les bibliothécaires ne peuvent réellement songer à développer des services adaptés et bien reçus.

- La bibliothèque départementale de l'Ardèche développe une politique spécifique en direction des personnes âgées qu'elle a intitulé « Culture bleue ». Pour remplir cet objectif, elle a fait ré-

aliser un bibliobus spécialement équipé et a développé un ensemble de partenariats avec les administrations et les organismes (en particulier les maisons de retraite) qui prennent en charge ce problème à l'échelon départemental.

- Au-delà des services et des dispositifs techniques à mettre en place dans les locaux de la bibliothèque et de la formation spécifique des personnels, l'accueil des *personnes handicapées* (malvoyants et malentendants, en particulier) tire le plus grand parti de l'action des associations et des bénévoles qui connaissent ces publics et peuvent relayer auprès d'eux l'information sur les services offerts par la bibliothèque.

- De très nombreuses bibliothèques sont actives dans le domaine de la *santé* et s'associent aux campagnes d'information et de prévention menées par les pouvoirs publics et les associations. La présence de très nombreux jeunes parmi les publics des bibliothèques peut accentuer l'impact d'actions concernant, par exemple, la lutte contre le tabagisme, la toxicomanie ou les maladies sexuellement transmissibles. La constitution de fonds spécifiques régulièrement actualisés, l'accueil d'expositions ou la rencontre de spécialistes de ces sujets sont autant de facettes possibles de ce travail. Le succès de la « Cité de la santé » (sur le modèle de la « Cité des métiers ») à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette atteste du bien-fondé de cette offre.

## **Les partenariats en direction de l'enfance et de la jeunesse**

Les bibliothèques municipales accueillent un nombre toujours croissant de jeunes lecteurs. Public auquel il faudrait ajouter celui des nombreux jeunes qui fréquentent les locaux et une partie des services de la bibliothèque sans être pour autant inscrits. Dans leur souci de remplir pleinement leur rôle dans la politique de développement de la lecture, les bibliothèques s'associent à d'autres partenaires, au premier rang desquels l'école. Les stratégies varient d'une commune à une autre, mais on peut dégager deux constantes :

– la bibliothèque est envisagée comme un centre de ressources auquel toutes les écoles (et souvent les collèges situés sur le territoire de la commune) peuvent avoir recours pour répondre à des besoins documentaires spécifiques ;

– les écoles contribuent à faire connaître aux enfants le chemin de la bibliothèque municipale, les encourageant à une démarche autonome en direction du livre et des services de la bibliothèque. Dépôts de livres à l'intérieur des écoles, visites de classes, prêts d'ouvrages aux enseignants, événements organisés en commun sont autant de manifestations de ce partenariat entre école et bibliothèque.

L'investissement, par les services de la bibliothèque, de lieux et d'institutions tels que les crèches, les permanences de la protection maternelle et infantile (PMI) ou les ludothèques témoigne de l'importance du contact avec le livre chez les très jeunes enfants et de l'enjeu du dialogue avec les familles. Les relations nouées par les bibliothèques avec les centres de loisirs relèvent de cette même volonté de mettre livre et lecture à proximité des lieux de vie des jeunes.

Ces différents partenariats peuvent faire l'objet d'accords ponctuels, mais, de plus en plus, les communes envisagent leur politique de développement de la lecture et des bibliothèques de manière globale et tentent d'en formaliser tous les aspects culturels et éducatifs, et les partenariats qui permettent de concrétiser cette politique, par un document général. C'est le cas, par exemple, des contrats « ville-lecture » initiés avec le concours du ministère de la Culture.

## Économie et emploi

Les bibliothèques, dont les horaires d'ouverture demeurent encore insuffisants, peinent parfois à rejoindre la population active. On n'a pas encore complètement mesuré l'impact de la réduction du temps de travail qui devrait permettre à une population devenue plus disponible d'utiliser les services des bibliothèques.

Quatre directions sont suivies par de nombreux établissements :

- la mise en place de points d'information sur l'économie et les entreprises locales en liaison avec les services municipaux compétents et avec les chambres de commerce et d'industrie ;

- le développement de services offerts aux demandeurs d'emplois : mise à disposition d'annuaires d'entreprises avec initiation à leur bonne utilisation, aide à la rédaction de CV, ordinateurs avec traitements de textes en libre accès, espaces dédiés à des permanences d'organismes et d'associations ;

- l'organisation de services d'auto-apprentissage (pour les langues ou pour les outils informatiques, par exemple), l'achat de documents liés à la formation continue ;

- la constitution de points d'information destinés aux jeunes, en particulier dans le domaine de l'orientation, en liaison avec les organismes compétents.

Ces quelques exemples montrent qu'il existe de nombreuses opportunités de partenariats avec les « forces vives » de la commune. En outre, on ne peut que se féliciter du fait que la construction d'une nouvelle bibliothèque soit dans de nombreuses villes un ferment de développement économique et un élément déterminant de l'urbanisme, par exemple dans la restructuration d'un quartier ou le remodelage d'un centre ville.

### **Des partenariats économiques et industriels**

Les nouvelles technologies de communication et l'émergence des ressources électroniques impliquent de nouvelles formes de partenariat qui mettent en relation les bibliothèques avec des partenaires industriels. L'accueil du service d'impression numérique, « Le livre à la carte », au sein des espaces de la Bibliothèque nationale de France et de divers autres établissements ou le lancement du prêt de « e-books » dans plusieurs bibliothèques de la région Rhône-Alpes avec l'appoint de plusieurs partenaires du

monde économique constituent deux exemples probants de cette démarche.

Il est intéressant de noter que plusieurs bibliothèques ont été récemment construites dans le cadre de programmes confiés à un promoteur immobilier et, de ce fait, font se rapprocher un service public de surfaces commerciales ou dédiées à des espaces de bureaux.

### D'une bibliothèque à une autre

En France, il semble que les partenariats les plus évidents sont les moins faciles et, pour tout dire, les moins répandus : ceux qui réunissent des bibliothèques relevant d'entités et de statuts différents. De tels projets mobilisent beaucoup d'énergie pour des résultats inégaux. Il n'est hélas pas rare de constater que le site Web d'une bibliothèque municipale ne propose pas de lien avec les bibliothèques voisines ou avec la bibliothèque de l'université. En l'occurrence, les étudiants sont plus mobiles et plus souples que les institutions dont ils cumulent la fréquentation, montrant que les territoires importent plus que les clivages administratifs.

On n'approfondira pas ici ce sujet déjà souvent traité<sup>12</sup>, tout en insistant sur le fait qu'il existe un très grand nombre de ressources à partager localement et régionalement : catalogues, politiques conjointes de conservation, veille documentaire (en particulier sur les ressources électroniques), formation professionnelle, manifestations diverses. Des tentatives isolées en France (BRISE à Saint-Étienne, REDOC à Grenoble) sont courantes à l'étranger où « portails » locaux et régionaux sont nombreux. On peut estimer que les progrès de l'informatisation des établissements et les nouvelles ressources des télécommunications en France vont accélérer ce processus de mise en commun des ressources, pour le plus grand bénéfice des usagers.

La coopération progresse plus vite localement. Alors que l'on assiste au développement de politiques de la lecture à l'échelle d'une ville, le réseau de la bibliothèque municipale intègre centrale et annexes, mais aussi, comme on l'a vu plus haut, des bi-

12 On lira avec intérêt sur ce sujet les Rapports successifs du Conseil supérieur des bibliothèques.

bibliothèques spécialisées (conservatoire, école d'art ou musée, par exemple).

La donne nouvelle est celle d'une coopération institutionnalisée liée au développement rapide de l'intercommunalité. Selon diverses formules juridiques (syndicats de communes, communautés d'agglomération, communautés de communes, etc.), des communes choisissent de regrouper leurs moyens, en particulier dans le domaine culturel. Il est bien sûr prématuré de porter des jugements à ce propos. On peut simplement constater que dans certaines zones (dans les communes périurbaines tout particulièrement), les moyens des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales vont se recouper.

La catégorie d'investissement créée en 1992 par l'État pour construire et développer sur tout le territoire des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) ouvre potentiellement un espace nouveau pour des partenariats régionaux.

### S'ouvrir à d'autres publics en se faisant connaître

Le partenariat est étroitement lié à la politique d'information et de communication de la bibliothèque. On peut même dire que cette dimension d'information constitue la base de départ des partenariats : la mise en valeur réciproque des actions des uns et des autres représente le premier pas vers un travail commun. Cette étape manifeste la volonté de sortir de l'isolement en reconnaissant l'activité de l'autre – d'où l'intérêt d'un calendrier culturel commun à l'échelon d'une commune ou d'une région.

L'organisation d'un débat, d'une exposition ou de toute autre manifestation est souvent l'occasion d'entrer en contact avec le milieu associatif local et de faire venir à la bibliothèque des habitants pas encore inscrits et qui sont attirés par le sujet traité. Dans le même esprit, les articles ou les émissions qui seront consacrés localement à l'activité de la bibliothèque offriront une nouvelle occasion, au-delà d'une manifestation ponctuelle, de faire connaître ses services.



## **Les usagers : des partenaires ?**

Dans le souci, légitime, d'affirmer le caractère professionnel du personnel des bibliothèques, les bibliothécaires français, plus sans doute que ceux d'autres pays, se défient des propositions d'interventions bénévoles. Or, il est quelques domaines où la sollicitation de personnes extérieures à l'équipe permanente de la bibliothèque revêt la plus grande utilité. On a vu que les interventions de la bibliothèque dans le secteur social gagnent beaucoup à s'enraciner dans l'action d'associations compétentes. Il faut ajouter que la constitution des collections, face à une production surabondante et complexe, pourrait s'appuyer pour certaines disciplines sur l'expertise et les conseils de spécialistes extérieurs. Par ces différents biais se tisse un réseau précieux de connivences autour du service public. A contrario, on a pu voir que lorsque certaines bibliothèques ont fait l'objet d'attaques politiques partisans, elles étaient trop isolées et leurs lecteurs tardaient à se mobiliser pour prendre leur défense.

Même si cette démarche est délicate à conduire, il faudrait songer à constituer autour des bibliothèques publiques des instances consultatives qui donnent forme à tous ces partenariats humains qui les font vivre.

## **La bibliothèque, lieu d'accueil, de formation et d'échange pour les bibliothécaires français et étrangers**

Il faut encourager les bibliothèques à tenir toute leur place dans les réseaux de formation professionnelle, auprès des futurs bibliothécaires comme auprès des collègues qui souhaitent élargir et perfectionner leurs compétences. Visites de collègues étrangers, stages, interventions orales et écrites dans des formations et dans la presse professionnelle, contributions à des listes de discussion propres aux bibliothèques sont autant d'occasions de susciter de

nouveaux partenariats en France et à l'étranger. C'est aussi à cette aune que se mesure le rayonnement d'un établissement.

## **Partenariat et ressources électroniques**

On ne saurait traiter cet aspect de l'activité des bibliothèques comme anecdotique ou comme subsidiaire : il fait (ou devrait faire) partie intégrante de leur activité et les spécialistes anticipent déjà sur un nouvel équilibre dans l'activité des bibliothèques entre formes traditionnelles de l'écrit et exploitation des ressources numériques.

La présence de postes d'accès à Internet et de consultation de cédéroms dans les espaces de la bibliothèque, la constitution de bibliothèques numériques et la création de sites Web, sans remettre en cause les missions fondamentales des bibliothèques publiques, bien au contraire, vont susciter de nouveaux partenariats ou de nouvelles opportunités de partenariat<sup>13</sup>.

L'offre de postes d'accès à Internet (en particulier dans le cadre d'espaces dédiés au multimédia) peut créer des liens nouveaux avec des clubs informatiques ou avec des groupes d'activités liés à certaines tranches d'âges (initiation de personnes du troisième âge, par exemple). La présence de médiateurs plus jeunes est aussi susceptible d'attirer à la bibliothèque des publics qui ne la fréquentaient pas encore. Une enquête conduite à l'intérieur de la Bibliothèque publique d'information en 1998 a montré le développement de nouvelles sociabilités autour des bornes d'accès à Internet.

À l'échelon de la commune, il est souhaitable que les différents services publics et les associations inscrivent leur action dans un projet d'ensemble. Ainsi, dans le cas où la municipalité propose des lieux d'accès au courrier électronique, la bibliothèque pourra, quant à elle, concentrer son action sur la fonction documentaire d'Internet ; dans le cas inverse, elle devra organiser une offre plus complète en l'encadrant par un règlement d'utilisation.

---

<sup>13</sup> Sur ce point, je renvoie à mes deux articles in *Bibliothèques numériques* : cours INRIA. Paris ADBS, 2000, p. 11-51, et dans la revue *Document numérique*, n° 3-4, 1998, p. 121-131.

Si l'on confie à la bibliothèque, comme c'est parfois le cas, la gestion des pages d'information municipale, il lui faudra conduire un travail de coordination avec les différents partenaires communaux. Dans tous les cas, on assiste au développement de liens entre la bibliothèque et les services informatiques municipaux.

Lorsque la bibliothèque souhaite offrir sur le réseau, à partir de son site Web, des documents textuels et iconographiques numérisés (démarche à encourager dans une perspective de rayonnement culturel francophone), une approche partenariale est à privilégier. La plupart des expériences françaises et étrangères réussies dans ce domaine reposent sur un partenariat équilibré entre bibliothécaires, chercheurs et informaticiens.

Les pages Web permettent de visualiser les partenariats de la bibliothèque : renvoi vers les catalogues en ligne d'autres bibliothèques, lien vers les sites de l'ensemble des partenaires de la bibliothèque. Par ce biais, il est désormais possible de proposer aux usagers des services réellement interactifs : réservation d'ouvrages, consultation de leur compte de lecteur, pages de « coups de cœur » et de réactions des lecteurs, accueil d'essais d'écriture en liaison avec établissements scolaires et ateliers d'écriture, pour ne citer que quelques possibilités déjà explorées par diverses bibliothèques.

## Méthodes

Il n'existe pas de procédés infaillibles pour susciter et faire vivre des partenariats. On peut cependant discerner quelques principes qui sont des gages de réussite et qui permettront de gagner un temps précieux.

À titre d'information, on pourra se reporter aux quelques conseils pratiques formulés sur le site de l'association américaine des bibliothécaires (ALA) sous le titre *Some tips for success*<sup>14</sup> :

« – avoir une vision claire de ce que votre bibliothèque présente et de ce qu'elle peut apporter dans le partenariat qu'on lui propose ;

<sup>14</sup> <http://www.ala.org/celebrating/intro.html> [consulté le 22 avril 2002].

- rechercher avec votre partenaire potentiel les sources possibles de conflits et les domaines d'intérêt réciproques, rechercher quelle est l'offre et quel est le bénéfice de la bibliothèque;
- assurez-vous que votre équipe et votre tutelle comprennent la nature de ce partenariat, ses exigences et ses apports;
- désignez une personne pour coordonner et alimenter ce partenariat;
- ne sous-estimez pas la valeur de votre bibliothèque. Sa réputation et sa visibilité dans la communauté constituent une source inestimable d'ouverture au partenariat.»

## **Le facteur humain**

Tous ceux qui, sur le terrain, en font l'expérience insistent sur l'importance du facteur humain, à la fois passionnant et fragile, sur cette capacité à saisir, au détour d'une conversation, d'une rencontre, d'une suggestion, l'idée qui fera germer une action commune. Toutes les occasions de rencontres, formalisées ou, encore plus, informelles, au sein de la collectivité sont bien sûr à saisir. L'isolement superbe du bibliothécaire réfugié à l'abri de ses livres est un cliché du passé ! La connaissance des partenaires des autres institutions culturelles et du milieu associatif local apparaît comme indispensable.

Les collectivités locales ne s'y trompent pas et privilégient dans leurs offres d'emploi des profils de bibliothécaires ouverts et prêts à s'intégrer dans les tissus des forces vives de la ville ou du département.

## **Définir des objectifs**

Alors que, dans les institutions culturelles, l'accent est souvent mis de manière excessive sur les manifestations spectaculaires

ponctuelles et les opérations de communication qui les entourent, il semble essentiel que les partenariats, et les actions communes qu'ils permettent, ne soient pas réduits à l'organisation de « coups » successifs, dans une noria essoufflante d'événements sans cohérence. Il y a pour chaque action une réflexion à conduire sur son lien avec les missions fondamentales de mémoire, d'éducation et de diffusion culturelle de la bibliothèque.

Une des conditions indispensables de cette continuité est de disposer d'un budget annuel consacré au partenariat et à l'animation. On sait qu'une politique culturelle et, a fortiori, une politique du livre et de la lecture, se construisent sur le long terme. Il importe donc de relier chaque action aux objectifs généraux assignés à la bibliothèque dans un dialogue entre élus et bibliothécaires à l'écoute des publics. Objectifs qui ne sont pas rigoureusement identiques dans chaque ville ou dans chaque région. Ils dépendent par exemple, comme on l'a vu précédemment, de la composition sociologique des publics potentiels, de la situation économique, de la proximité d'autres équipements culturels et d'institutions de formation.

L'édition sur papier et en ligne, trimestrielle ou mensuelle, d'un calendrier des activités de la bibliothèque constitue un bon moyen à la fois d'information et de mise en cohérence des activités. Ce calendrier peut venir s'insérer dans un calendrier culturel d'ensemble de la collectivité.

### **Des projets communs qui respectent chaque partenaire**

Mieux vaut construire un projet commun que d'utiliser, sans lendemain, la compétence d'une autre institution ou d'une personne-ressource à la seule fin de mettre en valeur la bibliothèque. Si l'on examine l'hypothèse d'un partenariat entre l'école de musique et la bibliothèque (dans le cas, par exemple, d'un concert dans les locaux de la bibliothèque), il sera sans doute préférable d'imaginer une programmation, même modeste, autour d'un thème choisi en commun sur l'année. Pour éviter tout risque de

« parachutage », plusieurs rencontres préalables seront nécessaires. Il conviendra de demeurer à l'écoute des musiciens et de leurs exigences concernant l'espace dans lequel ils se produiront. On peut faire la même observation à propos de l'accrochage d'une exposition ou de toute autre « performance » artistique.

## **Méthode de travail : quelques étapes à respecter**

On peut schématiquement distinguer quelques grandes étapes de construction d'un partenariat et d'une action commune :

### **1) Identification du projet :**

- opérer la distinction entre bonne idée et idée réalisable,
- accueillir les idées des autres.

### **2) Définition des partenariats :**

- initiative de la bibliothèque ou réponse à une sollicitation extérieure,
- association à une opération plus large (programme régional, national, européen...).

### **3) Cheminement du projet :**

- connaissance et identification des partenaires potentiels,
- élaboration et formalisation nécessitant des réunions diverses et la rédaction d'un descriptif, même bref, de l'action commune,
- présentation pour validation et allocation complémentaire de moyens aux différents responsables concernés,
- répartition des tâches et des moyens entre les partenaires,
- définition d'un échéancier,
- rédaction et signature de conventions,
- réalisation concrète (appel éventuel à des prestataires extérieurs),
- communication (invitations, « plan média », etc.),
- évaluation (de l'action elle-même et de la qualité des partenariats).

## **Des compétences à mobiliser**

Les différentes étapes des partenariats et les formes d'actions qui en résultent mettent en jeu des aptitudes humaines et professionnelles très diverses. Ainsi se dessine le profil d'un bibliothécaire « partenarial ».

La connaissance de l'environnement de son établissement repose sur des capacités relationnelles. La construction formelle d'un partenariat mettra ensuite en jeu des compétences juridiques et administratives. Si le partenariat se traduit par une activité d'exposition, il faudra mobiliser une bonne connaissance des questions muséographiques, tout en ayant le sens de la pédagogie. Dans le cas où des partenaires envisagent une publication commune, des connaissances en matière d'édition, une aptitude rédactionnelle et scientifique seront à réunir. Quant aux activités de débat et à l'organisation de colloques, elles mettent à contribution de véritables capacités d'animation, d'écoute et de synthèse. Si l'établissement accueille une manifestation sous forme de spectacle (concert, théâtre), ce seront les aspects techniques liés à ce type de manifestations qui devront être assurés. Et pour l'ensemble des actions, quelle que soit leur forme, les partenaires devront bien maîtriser les techniques de communication.

La simple énumération des compétences à mobiliser permet de tirer deux brèves conclusions :

- la définition du métier de bibliothécaire a pris une amplitude nouvelle,
- le partenariat est l'occasion d'associer les compétences les plus diverses.

## **L'information : le partenariat avec les médias**

On le sait d'expérience, la qualité de la fréquentation et le succès de ces différents partenariats reposent sur la bonne information des publics potentiels. Presse locale, radio, télévision sont de so-



lides alliées pour peu que l'on sache créer avec elles des relations professionnelles régulières. Les établissements les plus importants créent une cellule communication.

Pour les plus petites structures, quelques règles permettent de développer une bonne communication : élaborer des documents écrits clairs et précis de présentation des actions (la même exigence vaut pour les pages Web de la bibliothèque), diffuser des calendriers mensuels ou trimestriels des différentes manifestations, identifier, des deux côtés, des correspondants qui apprendront à travailler ensemble.

Certaines bibliothèques ont souhaité aller plus loin et participent à des émissions régulières, voire en conçoivent le contenu avec l'aide d'un journaliste. Il existe ainsi des exemples de partenariats réussis avec des radios locales associatives ou des stations locales de Radio France.

### **L'évaluation : une condition indispensable du développement des partenariats**

Il n'est pas toujours aisé de mesurer l'impact d'une action commune ou d'une manifestation. Or, il est indispensable d'en dresser le bilan. Certes, on ne pourra pas mesurer de la même manière et dans les mêmes termes les résultats d'un salon du livre de jeunesse, d'une exposition de photographies, d'un colloque d'histoire littéraire ou d'un atelier de « rap » ou de « slam ». Sans mettre en place un dispositif lourd, il est possible de concevoir une fiche d'évaluation qu'on s'appliquera à remplir de manière systématique. Elle devrait comporter les rubriques suivantes :

- identification des partenaires et de l'action,
- coût de l'action, incluant les éventuelles prestations en nature d'autres services municipaux et des partenaires,
- chiffrage, même sommaire, du temps de travail mobilisé par le personnel,
- évaluation du nombre de participants,

– en quelques lignes de texte libre, jugement porté sur la manifestation et sur la qualité des partenariats.

On archivera avec cette fiche les documents liés à la manifestation (conventions, tracts, affiches, catalogues, bibliographies, articles de presse...). La présence systématique d'un cahier de réactions à la disposition des spectateurs ou des visiteurs, la proposition d'une rubrique « réactions » sur le site Web de la bibliothèque sont autant d'outils complémentaires. De cette évaluation liée à chaque action devra découler un bilan annuel permettant de mettre en regard les grands objectifs de l'année et la manière concrète dont ils ont été traduits dans les différentes manifestations. C'est sur cette base que de nouvelles orientations pourront être prises et que des réussites pourront être prolongées.

Pour les établissements les plus importants, pour peu qu'un budget d'études soit disponible, il ne serait pas inutile de confier périodiquement à un organisme ou à un expert extérieur une étude plus approfondie sur la politique culturelle et les partenariats de l'établissement.

## **En forme de bilan**

Il faut souhaiter que ces quelques lignes, qui ne prétendent pas à l'exhaustivité, aient mis en évidence les nombreuses facettes de la capacité partenariale des bibliothèques. Des bibliothèques que l'on aura découvertes comme accueillantes à l'innovation et aux créations de notre époque et attentives à toutes les informations du monde qui les entoure. Elles apportent la richesse inépuisable de l'écrit et le savoir-faire documentaire aux projets de leurs nombreux partenaires. Et l'on trouve désormais les bibliothèques présentes sur les terrains de l'économie et de la formation. Autant dire que créer ou moderniser une bibliothèque aujourd'hui, c'est doter la collectivité d'un instrument, devenant rapidement indispensable, de mise en relation et d'animation du tissu culturel, éducatif, économique et social.



## Chapitre 2

# Les bibliothèques françaises à l'étranger : de la coopération au partenariat



## Chapitre 2

### Les bibliothèques françaises à l'étranger : de la coopération au partenariat

Au regard des quelques points qui ont été rappelés dans la première partie de cet ouvrage, une bibliothèque française à l'étranger n'est « ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre ». Il faut affirmer ici d'emblée qu'elle n'est pas (qu'elle ne peut plus être) une sorte d'enclave extra-territoriale, repliée sur la conservation frileuse d'un fonds francophone, et qu'elle se doit de nouer contacts et partenariats avec les bibliothèques qui l'entourent, mais aussi, à la manière de ce qui a été relaté plus haut, avec beaucoup d'autres partenaires.

Certes, ses moyens sont généralement sans commune mesure avec ceux d'une bibliothèque municipale importante et son insertion territoriale ne peut évidemment pas s'analyser dans les mêmes termes. Est-ce à dire que la question du partenariat ne la concerne pas ? Les pages qui suivent montreront, bien au contraire, que les bibliothèques françaises à l'étranger entretiennent de nombreux partenariats : tantôt avec un éventail d'actions qui rappelle en tous points les axes évoqués dans la première partie, tantôt sur des terrains qui leur sont spécifiques.

Comme on l'a vu, le partenariat constitue désormais une méthode de travail indispensable à toutes les bibliothèques pour remplir l'ensemble de leurs missions. De plus, cette attitude partenariale, cette capacité à s'ouvrir à son environnement, apparaissent comme inscrites dans la définition même de la bibliothèque publique.

Dans le contexte qui leur est propre, les médiathèques du réseau du ministère des Affaires étrangères inscrivent donc également leur action dans de multiples partenariats, même si la tâche est sans aucun doute plus difficile pour elles puisqu'il faut à leurs responsables repérer, dans un environnement administratif et social dont l'organisation est différente, les interlocuteurs prêts à s'associer à leurs initiatives ou à leur en proposer. Les responsables nouvellement nommés témoignent du caractère essentiel des premiers contacts établis dès leur prise de fonction.

Pour mieux connaître la nature et la qualité des partenariats déjà noués à travers le monde, un questionnaire (dont on trouvera le texte en Annexe 1) a été adressé à un certain nombre d'établissements. Le soin tout particulier mis par les différents responsables à rédiger les réponses, en y ajoutant bien souvent des documents, permet de dégager de grandes tendances et de dresser une typologie des actions menées. Un point de méthode est à mentionner : tous les établissements n'ont pas été systématiquement interrogés et ceux qui ont été sollicités n'ont pas tous répondu. Et il faut insister une nouvelle fois sur l'extrême diversité des situations. On trouvera en troisième partie de ce livre une vingtaine de fiches descriptives présentant de manière détaillée différentes expériences de partenariats, exemplaires à divers titres.

L'objectif de cette deuxième partie sera donc de dresser une synthèse<sup>15</sup> et d'esquisser très modestement quelques perspectives. On l'a compris, le propos ne consiste pas à porter des jugements ou à dresser un quelconque palmarès, mais bien plutôt à faire bénéficier chaque lecteur d'une information la plus complète possible sur les initiatives des uns et des autres. Entreprise grandement facilitée par la lucidité des acteurs qui, dans leurs réponses, ont parfaitement analysé réussites et échecs et expliqué méthodes et démarches.

---

<sup>15</sup> Exercice dont on sait qu'il entre dans les missions implicites du Conseil supérieur des bibliothèques.

Ce rapide panorama ne saurait bien sûr occulter les difficultés évoquées par les acteurs de terrain : manque de moyens en budget et en personnel, difficultés quotidiennes, obstacles divers rencontrés dans le cheminement de leurs projets. Dans certains cas, l'accumulation des problèmes obère la capacité de partenariat en rendant très difficiles toute prise d'initiative et toute participation à des projets coopératifs : comme il a déjà été dit plus haut, le manque de moyens condamne souvent à l'isolement, et donc à l'inefficacité.

Le rédacteur de ces pages souhaite préciser ici ses partis pris et son approche de ces questions : son point de vue est celui d'un généraliste et il n'ambitionne donc pas d'entrer dans le détail des procédures administratives et budgétaires propres aux différents établissements. Dans le même esprit, le questionnaire adressé aux bibliothèques a été conçu en se fixant pour objectif, comme le dit dans sa réponse notre collègue de Tokyo, « *d'étendre très largement la notion de partenariat* ». Pour la commodité de l'exposé et de l'analyse, on isolera, d'une manière évidemment quelque peu artificielle, l'activité de la bibliothèque du contexte politique et administratif dans lequel elle s'inscrit (centre culturel français et services de l'ambassade, réseau des Alliances françaises).

## **La légitimité de l'action partenariale des bibliothèques**

Il n'est pas inutile de le mentionner : le partenariat, dans les réponses à notre questionnaire, est présenté comme allant de soi. Dans le contexte particulier des bibliothèques françaises à l'étranger, il est même vécu comme une manière irremplaçable de s'insérer dans le paysage culturel et documentaire local et comme un moyen de mener à bien nombre d'actions qu'on ne pourrait faire aboutir seul. L'examen des réponses à la question portant sur le degré d'initiative des bibliothèques à l'intérieur des centres culturels et sur le cheminement administratif de leurs projets est révélateur de la diversité des situations : on passe de « *toute latitude* » à la présentation de circuits de décision plus complexes.



Notre premier chapitre l'a démontré : les initiatives partenariales des bibliothèques sont naturelles et conformes à leurs missions. Les collections mêmes des bibliothèques ne font sens que par leurs relations internes, par ces sortes de partenariats intellectuels qui s'établissent entre disciplines. On risquera ici une analogie. De même que les bibliothèques en France tiennent toute leur place dans la politique culturelle de la ville en cohérence avec cette politique, de même, au sein des centres culturels à l'étranger, la bibliothèque est fondée à contribuer, à sa mesure, à la politique d'ensemble. On ajoutera que la définition (sous des formes administratives à envisager en fonction des situations) d'une ligne budgétaire « partenariat de la bibliothèque » devrait de ce fait aller de soi. Peut-être faut-il ici ou là renouveler le regard sur la bibliothèque qui ne peut plus être considérée comme une sorte de service documentaire supplétif, mais comme un acteur à part entière de la vie culturelle du centre, un acteur qui intervient de manière cohérente avec une politique culturelle d'ensemble. Comme l'a écrit l'un des responsables dans les réponses à notre enquête : *« Notre vision du partenariat ne peut aller à l'encontre des objectifs du centre et par conséquent le fait d'entreprendre des initiatives sous son couvert ne saurait poser de problèmes. »* De manière pragmatique, un autre responsable ajoute : *« La médiathèque a d'ailleurs tout intérêt à bénéficier du poids du directeur de l'institut et du conseiller culturel pour établir des partenariats solides. »*

Il est certain que les partenariats prendront un sens différent suivant que la vie culturelle locale est intense et en quelque sorte concurrentielle (comment apporter une contribution significative dans un environnement culturel surchargé ?) ou que c'est le centre culturel qui est l'élément central de cette vie culturelle et l'outil privilégié de la promotion des créateurs locaux.

### **Le partenariat et la spécificité des bibliothèques françaises**

Comme on le sait, la France n'est pas le seul pays à organiser un réseau éducatif et culturel, incluant des bibliothèques, à travers le

monde. Il peut être intéressant d'examiner brièvement en quels termes d'autres pays envisagent l'action des bibliothèques de leur réseau international.

Une rencontre récente<sup>16</sup> organisée dans les locaux de l'Institut Goethe à Paris, réunissant responsables allemands, britanniques, espagnols et français, a été l'occasion de mesurer les points de convergence et les différences de priorités de ces différents réseaux. Tous semblaient s'accorder sur la définition proposée par l'un des responsables français, Marc Sagaert, sur la place de la bibliothèque comme « ambassadeur, vitrine et lieu de médiation. » Hella Klauser, pour le Goethe Institut, évoquait, dans le même sens, la nécessité de donner « une image nuancée de l'Allemagne. » Mais il semble que l'équilibre entre la fonction de service documentaire et l'activité de promotion des collections de la bibliothèque ne soit pas envisagé de la même manière par les différents pays. L'omniprésence de la langue anglaise et de sa pratique, et donc l'existence dans de nombreuses bibliothèques locales de fonds de livres en anglais, conduit les responsables britanniques à privilégier dans les bibliothèques les services d'information documentaire et à réduire les collections de prêt. Leurs partenariats s'orienteront donc selon cette perspective.

Le problème ne peut se poser de la même manière lorsque l'on se réfère à la pratique de l'allemand, du français, voire de l'espagnol. Les bibliothèques françaises, qui se définissent, sur le territoire français comme à l'étranger, comme des institutions culturelles, se doivent donc d'être parallèlement présentes sur les terrains de l'information et du rayonnement de la francophonie. Cette double obligation, qu'elles remplissent en mettant en œuvre des stratégies d'une grande diversité, semble leur être spécifique et rend encore plus indispensable le travail en partenariat. Dans un environnement complexe, certaines institutions éprouvent le besoin de clarifier leurs projets, comme la bibliothèque française de Wellington (Nouvelle-Zélande) qui a eu recours en 2001 à un consultant pour l'aider à définir stratégie et priorités.

Dans le domaine culturel et artistique, la France a toujours joué un rôle de creuset et de carrefour d'influences, mais aussi d'expérimentation. Les objectifs des centres culturels ne peuvent être étrangers à cette tradition d'ouverture et d'innovation.

---

16 Le mardi 26 mars 2002

## Typologie des partenaires

Une question de notre enquête (dont on rappellera qu'elle ne porte que sur une partie, certes significative, des bibliothèques françaises à l'étranger) visait à recenser les cinq partenaires les plus importants aux yeux des différents responsables. Les réponses se répartissent ainsi :

- bibliothèques, réseaux et associations de bibliothécaires = 29 %
- secteur de la formation (écoles, lycées, universités, professeurs de langues) = 27 %
- réseau culturel français et étranger (alliances, autres centres culturels) = 13 %
- institutions culturelles locales (cinémas, théâtres, musées) = 11 %
- économie du livre (éditeurs et libraires) = 10 %
- administrations (ministères et mairies) = 7 %
- entreprises et fondations privées = 3 %

Dans les différentes réponses, il est bien sûr aussi fait mention des contacts avec les organismes situés en France : ministères, Bibliothèque publique d'information, Bibliothèque nationale de France, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), Agence de la francophonie, Edufrance, France Édition.

Notre collègue de Mexico propose dans sa réponse des regroupements intéressants, en distinguant les partenariats « endémiques », rubrique sous laquelle elle réunit les institutions françaises à l'étranger, les partenariats institutionnels locaux et les partenariats « naturels » en France.

Il serait prématuré de porter d'emblée des jugements à partir de ces pourcentages, même s'ils ont l'intérêt de proposer une photographie des partenariats qui, lorsque l'on approfondit l'analyse, n'apparaît pas trop éloignée de la réalité. Il n'est pas vraiment surprenant que le regroupement des partenaires œuvrant autour du livre, des bibliothèques et de l'enseignement du français représente 66 % des partenaires. Le fait que, dans le même temps, les partenariats, dans l'ensemble du secteur culturel, c'est-à-dire au-delà du seul domaine du livre, ne représentent qu'un quart des organismes cités constitue une autre indication à la fois sur la li-

berté d'initiative des bibliothèques au sein d'un centre culturel et sur leur créneau privilégié d'intervention. Les lignes qui vont suivre permettront d'affiner cette observation.

On trouvera en annexe les schémas des relations avec les principaux partenaires que quelques bibliothèques établis afin de visualiser leur insertion locale.

### Typologie des actions

Dans leurs réponses, les différentes bibliothèques ont tenté de dresser, chacune de son point de vue et à partir de l'environnement qui est le sien, une typologie de leurs partenariats et des actions qui en résultent.

Tout d'abord, comme le suggère la bibliothèque de Vilnius, elles s'accordent sur les distinctions à opérer entre actions ponctuelles et partenariats sur le long terme et, d'autre part, entre partenariats dont elles revendiquent l'initiative et partenariats dans lesquels elles répondent à une sollicitation. Le dosage entre ces diverses modalités de partenariats constitue un premier élément d'évaluation. On pourrait ainsi aller d'une mosaïque de manifestations sans projet global, reposant sur l'attente passive des demandes, jusqu'à la situation, très heureusement la plus fréquente, où les différentes formes de partenariats s'équilibrent.

Il a fallu ensuite, suivant la proposition de la bibliothèque de New Delhi, tenter de regrouper, dans le foisonnement des initiatives évoquées par les uns et les autres, les expériences de partenariat autour de quelques grandes têtes de chapitre. J'en distinguerai quatre :

- les actions liées à la bibliothéconomie et à la documentation (ce sont les plus nombreuses),
- les partenariats autour du livre (on retrouvera ici l'éventail d'actions déjà présenté dans la première partie),
- les partenariats relevant de l'action culturelle,
- les partenariats liés à l'enseignement du français et à la formation.

## Les actions bibliothéconomiques et documentaires

### Le travail en réseau

On l'a vu, aucune bibliothèque ne peut prétendre aujourd'hui vivre en autarcie et garantir seule à ses publics une offre documentaire exhaustive. Les bibliothèques françaises à l'étranger n'échappent pas à cette exigence et s'intègrent de fait dans différentes strates de réseaux de coopération.

- La première strate est constituée par le réseau mondial des bibliothèques françaises et de leurs responsables, auquel les services centraux du ministère des Affaires étrangères apportent moyens et cohérence. Il faut souligner que la modernisation, le développement et la professionnalisation des bibliothèques ont contribué à faire exister ce réseau. Constitution d'outils communs, réunions régulières, information et formation proposées chaque année à l'ensemble de responsables disposant de repères professionnels communs y ont également concrètement participé.

Il serait intéressant d'examiner avec les personnels de ces bibliothèques leurs besoins nouveaux en matière d'outils bibliothéconomiques communs. Ceci supposerait que le service central puisse aller au-delà de sa tâche, déjà très précieuse, de gestion et d'animation du réseau à travers, par exemple, une agence technique. On peut aussi imaginer que certains aspects de l'animation du réseau soient pris en charge collégalement par le réseau lui-même (sélection de ressources sur Internet, échange d'informations pratiques, etc.), mais le poids des responsabilités quotidiennes et la faiblesse numérique de la plupart des équipes font que cette coopération transversale ne peut être limitée.

- Une deuxième strate de coopération réunit à l'intérieur d'un pays donné les bibliothèques françaises existantes (réseau des instituts et centres culturels, réseau de l'Alliance française). Les bibliothèques des centres culturels français jouent dans ce domaine un rôle très important de tête de réseau. C'est le cas, en particulier, dans des pays très étendus ou dotés de nombreuses unités documentaires, des initiatives prises, par exemple, en Inde ou au

Mexique. Travail en réseau qui porte aussi bien sur l'homogénéisation des pratiques bibliothéconomiques, et donc sur la formation professionnelle, que sur la mise en place de politiques documentaires ou de politiques d'animation concertées. Ce travail indispensable pose, pour les établissements qui en prennent la charge, un réel problème de moyens et d'outils, ce qui renvoie aux réflexions exposées dans le paragraphe précédent.

- La troisième strate, elle aussi locale, réunit les bibliothèques appartenant aux différents réseaux étrangers présents dans un pays. Il convient de souligner l'importance de la construction européenne dans ce domaine. À la lecture des réponses à notre enquête, il apparaît nettement que le travail en commun avec le British Council, le Goethe Institut, l'Institut Cervantes, pour citer les réseaux les plus importants, mérite d'être développé. Les facettes de ce partenariat sont diverses, qu'il s'agisse de manifestations organisées conjointement, de réflexion sur les politiques documentaires, voire de services proposés en commun, à l'instar des bibliothèques franco-allemandes en Russie ou au Bélarus, ou du passeport documentaire franco-allemand à Budapest. C'est la perspective de la francophonie qui réunit à Prague la bibliothèque du centre culturel français et le Centre Wallonie-Bruxelles pour des actions communes. Il faudrait ajouter de nombreux exemples de ces partenariats locaux qui, dans les pays du Sud, sont orientés selon une perspective d'aide au développement et de promotion des créateurs locaux.

- La quatrième strate, celle des partenariats avec les bibliothèques du pays, est assurément la plus ramifiée et la plus riche d'événements communs. Comme l'écrit Yves Dauge dans un récent rapport parlementaire<sup>17</sup>, il est souhaitable que le centre culturel français soit « considéré comme un acteur du tissu local dans lequel il s'insère ». À l'intérieur des centres, ce vœu s'applique de toute évidence aux bibliothèques et confère au partenariat un caractère à la fois nécessaire et naturel. Au moment où, dans de nombreux pays et dans de nombreuses régions, les bibliothèques s'organisent en réseaux, les bibliothèques des centres culturels français ne sauraient demeurer, comme on l'a déjà souligné, des enclaves extra-territoriales. Il leur faut, comme nombre d'entre elles le font déjà ou l'envisagent, s'insérer dans les dispo-

<sup>17</sup> Rapport d'information n° 2924 sur les centres culturels français à l'étranger, février 2001. <http://www.acadmae.org/Dauge.htm> [consulté le 21 mars 2002].

sitifs locaux de signalement (catalogue) et d'échanges de documents (prêt entre bibliothèques). Cette présence, cette banalisation presque, sont propres à en faire des acteurs à part entière de la vie documentaire et culturelle locale. Dans les pages qui vont suivre, on pourra juger de la diversité et de la pertinence des initiatives déjà engagées.

Les situations sont à l'évidence très hétérogènes. Lorsque la bibliothèque française à Gand s'engage dans les réseaux locaux de coopération bibliothéconomique, elle agit dans un contexte de richesse documentaire et de fort développement professionnel. Dans un réseau de prêt entre bibliothèques, elle est un partenaire parmi d'autres et même un partenaire plutôt plus modeste que telle grande bibliothèque d'université ou que telle bibliothèque municipale bien dotée. Cette situation que l'on retrouverait dans les grandes capitales européennes est normale et la bibliothèque, au-delà de son apport francophone spécifique, peut en retirer un grand bénéfice. Ce partenariat prend évidemment une tout autre dimension dans un pays pauvre en bibliothèques développées et, comme on l'a vu plus haut, il pourra mettre en jeu d'autres bibliothèques étrangères. L'exigence de partenariat et d'insertion est aussi forte, même si les objectifs sont d'un autre ordre. L'implication de ces bibliothèques ira jusqu'au soutien à la constitution d'un réseau de lecture publique, comme au Maroc ou dans plusieurs pays d'Afrique noire.

Dans un tout autre contexte, il arrive qu'une bibliothèque française à l'étranger soit associée à l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque municipale, comme la bibliothèque Almeida Garrett à Porto : conseils techniques, participation aux festivités d'inauguration...

Cette insertion dans le réseau des bibliothèques locales prend en compte la diversité des établissements et les partenariats ne seront pas exactement de même nature avec les bibliothèques de lecture publique (souvent d'ailleurs avec les secteurs jeunesse, comme à Gênes, où l'accent mis sur l'image peut relativiser certains obstacles linguistiques), et avec les bibliothèques universitaires et les centres de recherche dont les étudiants s'emploient, comme en France, à cumuler l'usage des diverses bibliothèques locales.

L'enquête ne fait apparaître que peu d'exemples de partenariats avec d'autres catégories de bibliothèques. Le partenariat noué à Budapest avec le réseau des bibliothèques d'hôpitaux ouvre, à cet égard, une voie intéressante.

### L'insertion dans le milieu professionnel

La construction des partenariats passe par la constitution d'un réseau dense de relations humaines. C'est donc à travers la rencontre régulière de leurs homologues locaux que les bibliothécaires français parviennent à insérer leur établissement dans le paysage documentaire et culturel et dans les actions qui s'y déroulent. Comme pour tout partenariat, l'objectif est double : apporter une contribution positive à la vie des bibliothèques locales et de leurs responsables tout en bénéficiant des ressources des partenaires (faire connaître les différentes bibliothèques, partager le coût de certaines manifestations...).

Parmi de nombreux exemples, on peut citer le cas du responsable de la bibliothèque française de Minsk qui a adhéré à l'association bélarusse des bibliothécaires et qui, de ce fait, se trouve associé aux actions de formation de cette association et au séminaire international de bibliothéconomie qu'elle organise chaque année. Les collègues de Tokyo ont adhéré, quant à eux, aux deux associations professionnelles locales les plus représentatives. En Hongrie, l'existence d'une association de bibliothécaires francophones constituait une bonne opportunité d'insertion dans la vie professionnelle locale. La participation aux travaux conduits autour d'un établissement phare (comme la Bibliothèque nationale en Namibie) constitue une autre forme d'insertion dans le travail des professionnels locaux. Dans certains cas, la meilleure insertion passe par la participation aux travaux du comité d'organisation d'une manifestation, comme celui du salon international du livre pour enfants de Chinisau en Moldavie.

Lorsqu'il n'existe pas d'obstacles linguistiques trop difficiles à surmonter, l'engagement dans des actions de formation revêt un grand intérêt. Les partenariats les plus fréquemment cités dans ce domaine prennent la forme d'interventions dans des cycles de



formation professionnelle, dans le cadre de la vie associative ou d'écoles de bibliothécaires ou, plus rarement, au sein de l'université. Les réponses au questionnaire ne mentionnent pas la venue de spécialistes français appelés à participer comme enseignants à un cycle de formation professionnelle. Il y a assurément une piste à creuser de ce côté en liaison avec des universités françaises et avec l'Enssib. Il faudra aussi, dans ce contexte, s'intéresser aux formations en ligne qui pourraient être proposées. Faciliter et encourager l'intervention d'enseignants étrangers dans les institutions de formation en France relève de la même logique d'échanges professionnels.

Dans le prolongement de cette offre de formation, les bibliothèques françaises à l'étranger sont très présentes dans les colloques et les séminaires organisés autour de thèmes liés aux bibliothèques. La Bibliothèque publique d'information a été à plusieurs reprises à l'initiative de séminaires de ce type, en particulier à Vienne, Moscou et Lisbonne, en liaison avec les centres culturels français et avec les administrations culturelles locales.

Les actions de formation conduites par les bibliothèques des centres culturels français à l'intention de leur propre réseau peuvent s'étendre à toute une zone géographique, comme dans le cas d'un stage organisé par la bibliothèque de Moscou à l'intention des responsables de bibliothèques françaises de la Communauté des états indépendants, de l'Asie centrale et de l'Europe centrale et orientale.

Quand bien même ceci pèserait sur le fonctionnement quotidien des bibliothèques, l'accueil de stagiaires étrangers et français constitue une forme de partenariat très féconde. Il va de soi qu'il sera plus ou moins sollicité selon le degré de performance et la qualité de l'équipement et des actions de la bibliothèque d'accueil. Fort heureusement, la qualité des bâtiments, des services et des personnels d'un nombre croissant de bibliothèques françaises à l'étranger en fait de remarquables bibliothèques d'application et de familiarisation avec la bibliothéconomie française.

L'accueil de stagiaires locaux constitue l'un des aspects du partenariat avec les associations professionnelles et les structures de formation du pays. S'y ajoute la nécessité de la formation des recrutés locaux du réseau français, en particulier dans les biblio-

thèques des Alliances françaises. Dans ce domaine, l'existence d'outils pédagogiques partagés, produits à l'échelon des services centraux, est très précieuse. Il faut également entretenir des relations étroites non seulement avec l'Enssib (on songe, par exemple, à un service tel que FORMIST), mais aussi en France avec les douze centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) et avec les URFIST, qui proposent eux aussi de nombreux outils de formation en ligne. Dans le cadre de ces partenariats, les bibliothécaires des centres culturels français ont également un rôle à jouer dans l'organisation de stages en France pour des professionnels ou des étudiants locaux.

Il faut parallèlement encourager la mise en place de partenariats permettant l'accueil de stagiaires français, non seulement de conservateurs en formation à l'Enssib, mais aussi d'étudiants de maîtrise des filières professionnalisées des universités (IUP de Paris X et de Grenoble, par exemple). L'avantage est double : diversifier la culture professionnelle des futurs bibliothécaires en suscitant des contacts à l'échelon local et, d'autre part, étendre et renouveler le vivier des professionnels susceptibles de partir pour un poste à l'étranger, tout en les sensibilisant à ces formes de partenariat.

Toutes ces actions liées à la formation professionnelle peuvent bien entendu gagner à être examinées avec nos partenaires des centres culturels étrangers représentés localement et déboucher, par exemple, sur le partage de l'accueil ou du voyage d'un stagiaire.

Avec cet objectif d'échanges de compétences, nombreuses sont les bibliothèques françaises qui choisissent de participer à la vie des publications professionnelles locales, soit en y publiant elles-mêmes des articles, soit en proposant la traduction d'articles de périodiques bibliothéconomiques français. Démarche qui implique la réciprocité : la publication d'articles de collègues étrangers dans les périodiques français. Lors de manifestations communes, la rédaction collective de catalogues d'exposition procède du même souci de partage de compétences.

## Les voyages d'études

Parmi les actions propres à mieux faire connaître les bibliothèques en France aux partenaires locaux, les voyages d'études constituent une offre appréciable. Ce type d'activité doit reposer en amont sur des partenariats très solides, dans le pays d'origine pour la sélection des stagiaires en fonction des objectifs du voyage, en France pour assurer l'accueil professionnel et matériel du groupe. Au-delà des bénéfices individuels que chaque stagiaire peut en retirer, il faut insister, au point d'en faire l'un des principaux critères d'évaluation d'une telle initiative, sur les partenariats nouveaux entre bibliothèques françaises et étrangères qui doivent en résulter. Des différentes expériences tentées avec succès, il ressort que les problèmes de financement nécessitent la mise en place de nombreux partenariats. Une des fiches proposées dans la troisième partie traite en détail de cette question.

L'accueil à l'étranger d'un groupe de professionnels français sera, de la même manière, l'occasion de créer ou d'approfondir des partenariats. L'attention des associations professionnelles françaises qui s'impliquent dans de tels voyages doit être attirée sur le rôle très utile qui peut être joué par les responsables des bibliothèques françaises à l'étranger dans la réussite d'une telle opération. C'est aussi leur fournir, et ceci n'est pas secondaire, l'occasion de conforter les partenariats existant localement.

Dans tous les cas, la diffusion de ces « récits de voyage » par le biais d'une publication imprimée traditionnelle et/ou en ligne accentue encore le bénéfice professionnel de ces voyages en multipliant leur impact.

## La coopération bibliothéconomique

Une fois admise la nécessité de cette insertion des bibliothèques françaises dans le réseau local des bibliothèques, on peut examiner la diversité des coopérations dans ce domaine.

De nombreuses bibliothèques participent à des catalogues collectifs selon des modalités variées : soit, de manière classique, qu'elles adhèrent à un réseau existant comme, en Inde, le catalo-

gue collectif des universités (DELNET), soit qu'elles participent à un catalogue des périodiques locaux. Le degré d'informatisation de l'établissement français, la qualité des infrastructures techniques et de la formation dont disposent les différents partenaires sont autant de paramètres qui entrent en jeu pour de telles opérations. La bibliothèque française peut jouer un rôle de catalyseur non négligeable, comme au Bélarus où tous les partenaires souhaitent faire le choix du même logiciel documentaire pour mettre plus facilement en commun leurs ressources bibliographiques. De manière plus ciblée, la coopération peut se limiter, comme en Russie, à la réalisation d'un catalogue des fonds d'ouvrage en français dans les différentes bibliothèques, initiative d'autant plus intéressante qu'elle fait se rejoindre bibliothèques publiques et universités.

Ces efforts de coordination dans le signalement des ressources bibliographiques prennent tout leur sens lorsqu'ils s'accompagnent de la volonté commune de faciliter l'accès des lecteurs aux ressources elles-mêmes. Parmi plusieurs exemples comparables, dans cette optique, la bibliothèque française à Gand a souhaité s'intégrer au réseau local de prêt entre bibliothèques.

Sans aller toujours jusqu'à des politiques documentaires communes, il arrive que des bibliothèques, sur un même site, harmonisent leurs collections de périodiques ou leurs orientations d'achats de monographies. Elles peuvent aussi déposer dans les locaux d'un des établissements partenaires un segment d'un fonds ou une collection d'ouvrages, dans un jeu d'échanges dont les usagers potentiels tirent tout le bénéfice.

La coopération professionnelle peut également aborder des domaines plus techniques et reposer sur des échanges de services. Ainsi, la médiathèque du centre culturel franco-namibien bénéficie d'un partenariat technique avec l'UNAM et Polytechnic. L'université namibienne apporte son aide pour la maintenance du logiciel documentaire et Polytechnic héberge le site Web du centre.

## L'offre d'expertise

On l'a vu plus haut, le niveau de développement du réseau local et national de bibliothèques dans lequel les bibliothèques françaises à l'étranger s'insèrent détermine le degré et la nature de leur offre et des sollicitations dont elles sont l'objet. L'enquête fait ainsi apparaître deux tendances :

- dans les pays s'appuyant sur un réseau de bibliothèques très développé, l'activité d'expertise d'une bibliothèque française s'oriente plutôt vers les bibliothèques de son propre réseau, comme au Japon (centres culturels, alliances) ;

- en revanche, dans les pays qui construisent ou reconstruisent (comme dans les pays de l'Est) une organisation de leurs bibliothèques, la France est directement sollicitée dans une relation d'aide, d'assistance et de formation.

Dans tous les cas, l'aide porte sur les points d'excellence des bibliothèques françaises : architecture et construction (Mali), aménagement de locaux et mise en espace des collections (Hongrie, Inde, Mexique), politiques documentaires, cahiers des charges en vue d'une informatisation ou renouvellement d'un système d'information (Sénégal, Mexique). La bibliothèque française peut également être sollicitée pour sa connaissance de la production éditoriale, par exemple l'édition jeunesse en Hongrie ou la présence de l'édition française en Afrique du Sud. La modernisation des politiques publiques du livre et, en particulier, la création ou la modernisation de l'organisation du dépôt légal, conduisent de nombreux pays à solliciter l'expertise française. Suivant les cas, l'expertise incombera à l'un des responsables de la bibliothèque (c'est, au regard de l'enquête, le cas le plus fréquent) ou à un expert français en mission : France Édition en Afrique du Sud, la Bibliothèque nationale de France en Moldavie, pour ne citer que ces exemples. On trouvera en annexe des conseils pratiques pour organiser ces missions d'expertise au mieux et avec un maximum d'efficacité.

Parce que cette forme de partenariat revêt une grande importance, il faut en assurer les bases en faisant vivre dans les collections des bibliothèques françaises à l'étranger un fonds bibliothéconomique français (livre et revues) constamment réactualisé.

La présentation de *Mémothèque* sous forme de cédérom constituera aussi un soutien très précieux. Un repérage des sites les plus pertinents sur Internet (en particulier à travers Sitebib) et des relations régulières avec les organismes de formation français (Ensib, centres de formation régionaux) sont tout autant indispensables. De la même manière, il est essentiel que les responsables des bibliothèques françaises à l'étranger demeurent, en dépit de l'éloignement, en contact avec les établissements et les professionnels qui, en France, forment le vivier des experts susceptibles d'être sollicités.

Il faut également souhaiter que les bibliothèques soient effectivement destinataires des documents produits par les administrations centrales françaises en charge des bibliothèques : rapports statistiques, principales circulaires techniques, recommandations diverses (conservation, informatisation, numérisation, etc.). À l'autre bout de la chaîne, les principales bibliothèques sur le territoire français doivent inclure dans le circuit de diffusion de leurs bulletins d'informations et de leurs programmes (certaines le font déjà ou les proposent en ligne sur leur site Web) notre réseau à l'étranger. Et quand les bibliothèques françaises à l'étranger mettent en place des pages Web, il faut les encourager à alimenter une rubrique d'outils de référence et de formation et à créer tous les liens utiles dans ce domaine. Il y a là un enjeu dont ces bibliothèques doivent être porteuses : le rayonnement de la bibliothéconomie française qui, sans ignorer les recherches et les réalisations des autres pays, explore ses propres voies.

### **Les actions autour du livre, de la lecture et de l'écriture**

Si le livre est bien sûr au centre des coopérations professionnelles entre bibliothèques, on peut recenser un grand nombre de manifestations et de partenariats qui, comme on l'a vu pour la France, mettent en jeu les partenaires naturels des bibliothèques que sont les auteurs, les libraires, les éditeurs... et les lecteurs.

On retrouve en effet dans les bibliothèques françaises à l'étranger tout l'éventail des manifestations décrites dans la première partie de cet ouvrage à propos de la France. En premier lieu en direction des publics les plus jeunes. À Bakou, à Cotonou, au Caire, à Sofia, à Dublin, à Marrakech, à Turin et en bien d'autres lieux est pratiquée, avec un succès jamais démenti, « l'heure du conte ». À Porto est organisé un salon luso-galico-francophone du livre de jeunesse. Des défis-lecture sont proposés au Liban. Au passage, on peut suggérer que cette activité, qui permet la confrontation de groupes de jeunes lecteurs autour d'une sélection de livres opérée par les protagonistes, pourrait constituer le point de départ de partenariats stimulants entre bibliothèques de jeunesse en France et des correspondants à l'étranger. Les lycées français de Stockholm et de Copenhague ont organisé avec succès une action comparable<sup>18</sup>.

Pour tous les publics, les moments forts organisés en France à l'initiative du ministère de la Culture (« Livres en fête », « Printemps des poètes ») trouvent presque partout leur écho. On pourrait imaginer que d'autres manifestations nationales associent à l'avenir les bibliothèques françaises à l'étranger, telles que le « Mois du patrimoine écrit et graphique » ou le « Mois du cinéma documentaire ». Les grandes commémorations (comme l'année Victor Hugo) offrent également le point de départ de multiples activités. Il arrive aussi que les centres culturels français réagissent à une initiative locale, comme l'« Année du Moyen âge » au Danemark ou la journée de sensibilisation européenne « Euro top » en Belgique.

Il semble que des partenariats intéressants soient à explorer, qui relient le livre à un domaine pratique. À Jérusalem, on organise ainsi des soirées culinaires mettant à contribution les collections de la bibliothèque. À l'exemple de manifestations organisées en France, le sport, la mode ou le jardinage constituent des terrains d'action où peuvent se retrouver petits et grands lecteurs.

À Gand, comme dans plusieurs autres établissements, l'organisation d'ateliers d'écriture et de traduction permet de relier enseignement de la langue et activités de la bibliothèque, et donc de susciter d'autres formes de partenariat.

<sup>18</sup> On en trouvera un compte rendu dans la revue *InterCDI*, n° 174, nov.-déc. 2001, p. 21-22.

Les salons et autres foires du livre sont cités de nombreuses fois par les établissements répondant à notre questionnaire. Les sujets et les formes en sont, comme en France, très variés : « Semaine de la littérature africaine » à Douala, « Festival des écrivains » à Prague (dédié en 2002 à Jean Genet), festival « Le Temps des écrivains » à Durban... constituent quelques exemples significatifs à l'intérieur d'une très longue liste de manifestations. Ces événements offrent pour les bibliothèques l'occasion de travailler avec les libraires et les éditeurs locaux.

Toutes les bibliothèques ont noué, sous des formes et avec une intensité différentes, des partenariats avec des libraires. La formule la plus spectaculaire consiste dans l'intégration pure et simple d'une librairie dans l'enceinte du centre culturel (librairie *Tiempos futuros* à Bogota, librairie-médiathèque à Ténérife). Dans la plupart des cas, les libraires assurent d'une part le volet commercial lors d'une manifestation autour d'un auteur et bien sûr dans le cadre de salons du livre et sont, d'autre part, étroitement associés à l'organisation des manifestations, dont ils peuvent même avoir l'initiative. À Douala, une librairie a apporté un soutien financier à la médiathèque pour l'organisation de « Lire en fête » en 2000.

Les réponses au questionnaire sont moins explicites sur la contribution des éditeurs français aux initiatives des bibliothèques françaises à l'étranger. On peut penser qu'elle prend d'autres formes ou passe par d'autres canaux, mais elle reste peut-être, comme en France où elle n'est véritablement active que dans le secteur jeunesse ou pour les plus petites maisons, tout simplement à développer.

Il est naturel que le souci de rayonnement linguistique mette lecture et lecteurs au centre de nombreuses actions. La simple lecture à haute voix d'un texte est déjà une action fructueuse. Lors de l'invitation d'écrivains, la lecture d'un projet en cours ou d'un texte significatif de sa production est, pour un auteur, parfois grandement préférable à une seule conversation convenue. Au vu des réponses au questionnaire, la formule de la « résidence d'écrivain » semble moins utilisée que sur le territoire français. Les quelques informations fournies à ce propos (par exemple, un auteur de bandes dessinées en Afrique du Sud) montrent bien l'ar-



ticulation pour l'auteur entre un temps réservé à son propre travail de créateur et des séquences d'activités avec le public (ateliers d'écriture, par exemple). Comme le souligne notre collègue de Douala, dans les pays les plus pauvres, le rôle de la bibliothèque du centre culturel français en matière d'invitations d'écrivains est primordial.

À l'intérieur des structures culturelles françaises à l'étranger, de nombreuses initiatives sont prises pour favoriser l'édition et la traduction de textes, qu'ils proviennent de France ou du pays en question. Dans le secteur des bibliothèques, il faut citer, par exemple, le programme lancé à Budapest avec le Département des sciences de l'information de la Bibliothèque nationale hongroise et l'Enssib. À Prague, le partenariat avec les éditeurs porte sur la publication de livres de littérature générale traduits du français. La bibliothèque reçoit alors une vingtaine d'exemplaires des ouvrages ainsi traduits. De manière plus profonde, cette relation de travail avec les éditeurs locaux a créé un climat très favorable à d'autres formes de partenariat, par exemple pour des invitations d'auteurs.

Il faut bien sûr souhaiter que toutes les structures s'intéressant à la diffusion du livre et de l'édition française à l'étranger (bureau du livre français, etc.) considèrent les bibliothèques françaises à l'étranger comme des partenaires naturels de leur action. Les réponses au questionnaire ne fournissent pas d'informations précises sur ce sujet.

### **Les actions autour de la culture**

Par ses collections, la bibliothèque fait régulièrement écho aux manifestations organisées sur place par le centre culturel français et par les institutions locales. Les livres d'art feront contrepoint à une exposition artistique, les collections de documents musicaux à un concert. À Leipzig, la bibliothèque de l'Institut français développe une initiative intéressante, en liaison avec l'opéra, en proposant un accompagnement documentaire au programme de

spectacles de l'année. La présence de documents vidéo permet à de nombreuses bibliothèques de développer des activités liées au cinéma, qu'il soit de fiction ou documentaire. C'est le cas de la semaine du film français à Gand, en partenariat avec un cinéma de la ville, des débats bimensuels autour d'un film à Stuttgart (qui sont aussi une activité liée à la pratique de la langue) et, dans beaucoup d'autres lieux, de la projection et du prêt de vidéos de cinéma documentaire.

On doit rattacher à la mission culturelle de la bibliothèque, autour de la découverte et du partage de l'écrit, les activités de débat, qui prennent des formes variées. Outre les discussions autour du cinéma déjà évoquées, on songe aux « cafés philo » de New York et de San Francisco, aux « cafés littéraires » de Caracas et de New Delhi ou au club du livre de Durban. Il faut noter que l'Institut français d'Afrique du Sud a construit un partenariat avec un libraire pour organiser ses activités de « café littéraire ».

Les partenariats autour des arts plastiques sont plus rarement évoqués dans les réponses au questionnaire et semblent se limiter à un accompagnement documentaire d'expositions organisées dans le cadre du centre culturel français. Parfois, c'est à travers des actions consacrées à des genres littéraires où l'illustration est prédominante (albums pour la jeunesse et bande dessinée) que se nouent, comme à Gênes, des liens avec les écoles d'art et leurs étudiants. En Afrique du Sud, des actions conduites autour de la bande dessinée ont suscité des partenariats avec des galeries d'art. Il y a certainement lieu d'explorer davantage ce domaine des arts plastiques, par exemple par l'intermédiaire des relations avec les bibliothèques de musée et autour des arts du livre (livres d'artistes, livres-objets, reliure d'art). Des fonds d'estampes en prêt d'artistes français et d'artistes locaux, sur le modèle des artothèques présentées dans la première partie de ce livre, seraient sans aucun doute de nature à amorcer de nouveaux partenariats.

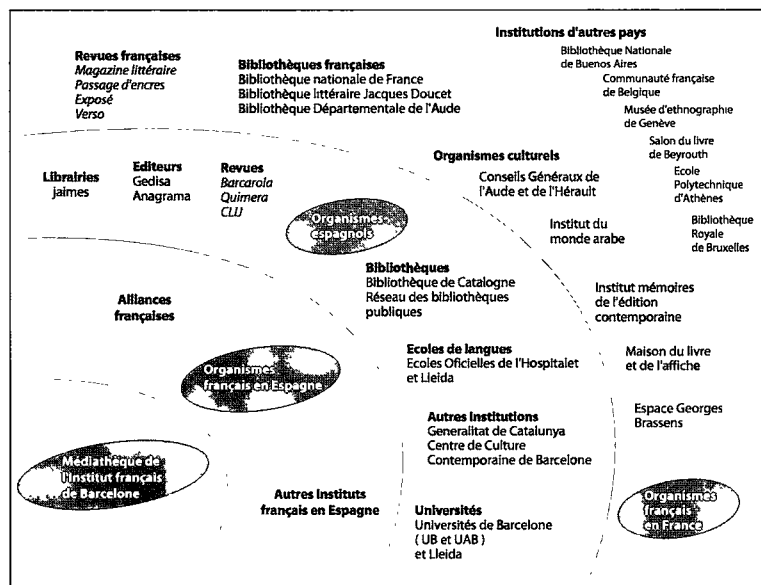
Les actions dans le domaine du théâtre sont rarement citées. Les pistes suivies par les bibliothèques en France et présentées dans le premier chapitre mériteraient d'être examinées. À Aix-la-Chapelle, on propose du théâtre pour enfants.

À la frontière des actions autour du livre et des manifestations culturelles se situent les initiatives mettant en lumière la

culture scientifique, et donc les avancées de la recherche scientifique et technologique française. Comme on l'a dit auparavant, les bibliothèques peinent souvent à élargir leurs thèmes d'activités, y compris à l'intérieur de leurs collections, au-delà des disciplines liées à la littérature et aux sciences humaines. Or, comme on peut le constater, les publics manifestent le plus vif intérêt pour ces sujets, bien sûr sous l'angle de la technique, mais aussi dans une perspective de débats de société mobilisant l'éclairage des sciences humaines : bioéthique, écologie, santé, etc. L'apparition en France de « bars des sciences », sur le modèle des « cafés philo », peut donner quelques idées. On suggérera ici de mettre en relation le réseau des bibliothèques françaises à l'étranger avec les grandes institutions scientifiques françaises et avec des organismes voués à la diffusion de l'information scientifique. On peut ainsi songer à un partenariat approfondi avec la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette ou avec le Palais de la Découverte, mais aussi avec les divers centres de culture scientifique et technique présents sur le territoire français ainsi qu'avec des bibliothèques spécialisées.

## Animation culturelle : collaboration et partenariat

### Marc Sagaert



## Les actions autour de l'enseignement du français et de la formation

Assurément, on touche ici à l'une des spécificités des centres culturels français, à savoir leur contribution au rayonnement et au développement de la francophonie. Aspect que les différentes bibliothèques accueillent de manière très ouverte en mettant l'accent, non pas sur une défense frileuse d'un trésor linguistique à préserver, mais, bien au contraire, en insistant dans leurs actions sur une vision très ouverte et nourrie d'échanges : ateliers de traduction, soutien à l'édition locale, création de fonds français dans des bibliothèques locales et accueil des langues locales au sein de la bibliothèque française, promotion de la langue orale (débat, « heures du conte »).

Au-delà des contacts individuels avec les enseignants de français, les partenariats passent souvent à travers la relation que ces enseignants entretiennent localement avec les associations, qu'il s'agisse d'enseignants de français ou d'enseignants en langues étrangères.

Dans de nombreux établissements, on accueille des visites de classe en liaison avec l'apprentissage du français. Les bibliothèques entretiennent des relations avec tous les niveaux de formation. Quelques exemples parmi un grand nombre d'actions permettent d'en juger : relations avec les « jardins d'enfants » à Leipzig, action sur l'Europe avec les lycéens flamands à Gand, ateliers d'écriture avec les élèves de 6e du lycée franco-mexicain de Mexico, accueil du fonds du Centre d'études Marguerite Yourcenar de l'université de Colombie à l'intérieur des locaux de la bibliothèque française de Bogota. Il s'agit là d'un des traits spécifiques et, à mon sens, à préserver et à faire vivre, des bibliothèques françaises à l'étranger : la diversité de niveau des partenaires et des usagers, qu'il s'agisse de francophones débutants ou d'étudiants confirmés de l'université. Ceci me paraît donner une coloration particulière aux discours parfois tenus dans les réseaux français et étrangers sur la nécessité de s'adresser en priorité aux élites. À cette ambition, on peut répondre oui, à condition de le faire, comme disait Antoine Vitez, en étant « élitiste pour tous ! »

On insistera ici sur la nécessité de faire vivre des partenariats avec les universités et les milieux locaux de la recherche, d'une part dans le domaine des bibliothèques et des échanges professionnels, mais aussi en nouant des relations avec des enseignants-chercheurs de toutes disciplines, susceptibles de contribuer aux activités de débats de la bibliothèque.

Comme partout, les bibliothèques sont vécues comme des lieux d'innovation et de transmission de nouvelles compétences techniques. À Accra et à Johannesburg sont proposées des séances d'initiation à l'utilisation de cédéroms d'auto-apprentissage. De nombreuses bibliothèques s'associent chaque année à la Fête de l'Internet.

### **Quelles structures pour le partenariat ?**

Pour faire émerger et vivre les partenariats, outre le facteur humain déjà évoqué, il est nécessaire de disposer de circuits de décision efficaces et de réseaux actifs d'organismes correspondants et de personnes-ressources. La quatrième partie de cet ouvrage propose à cet effet un ensemble de ressources et d'adresses utiles.

De notre enquête, il ressort, de manière unanime, que les partenariats sont généralement longs à bâtir. Il faut reconnaître que la relative brièveté des mandats des responsables des bibliothèques rend malaisée la continuité de cette forme d'action. D'autant que, dans le même temps, certains interlocuteurs locaux changent aussi ! D'où la nécessité de la formalisation des partenariats, de manière à les ancrer dans le temps et à en garder une indispensable trace écrite.

Pour ce qui concerne les partenariats avec des organismes en France, deux remarques peuvent être faites. Tout d'abord, il paraît important que des partenariats soient établis en amont par l'administration centrale. On songe ici, parmi d'autres, à des acteurs de l'importance de Radio France, de l'Institut national de l'audiovisuel, de la Bibliothèque nationale ou de la BPI. Ensuite, il semble possible de diversifier ces partenariats en nouant davan-

tage de contacts avec les agences régionales de coopération entre bibliothèques ou les centres régionaux des lettres, avec les bibliothèques municipales (en particulier les BMVR) et les bibliothèques départementales (exemple du département de l'Hérault avec la Moldavie), avec les bibliothèques de recherche des grands établissements et les bibliothèques des universités.

Localement, il existe peu d'exemples de structures créées pour favoriser les partenariats. La bibliothèque de Moscou mentionne cependant la création de comités informels d'organisation de telle ou telle manifestation commune, par exemple autour du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo. D'autres réfléchissent à la mise en place d'une structure légère qui crée des habitudes de travail communes. Ce type de structure est parfois imaginé à l'échelon du centre culturel tout entier. La bibliothèque de Medellín propose une typologie intéressante des différentes structures de partenariat qui pourraient être mises en place :

- les institutions françaises en Colombie,
- les institutions étrangères dans la ville,
- l'ensemble des institutions culturelles et documentaires dans la ville.

La bibliothèque de Bamako évoque le projet d'une structure regroupant les bibliothèques et les centres de documentation francophones d'Afrique de l'Ouest, incluant des sessions régionales de formation ainsi que des séminaires.

Dans tous les cas, compte tenu du manque de temps et de moyens, les questions de structure sont envisagées avec pragmatisme en termes d'efficacité.

### **La communication**

Faire connaître les services et les animations, étendre et diversifier la fréquentation de la bibliothèque sont des préoccupations partagées par tous les bibliothécaires. La qualité des relations avec les médias locaux constitue donc un enjeu important. Notre enquête montre que tous les responsables, sous des formes diverses

et en fonction de la densité des organes de presse et des chaînes de radios et de télévision dans le pays, entretiennent des contacts réguliers avec les journalistes.

La bibliothèque de Minsk a pour principal partenaire Radio France International qui, parmi un certain nombre d'actions communes, l'autorise à mettre des programmes en consultation dans les espaces de la bibliothèque. La même bibliothèque apporte une aide en information aux animateurs de radios locales en échange d'une couverture médiatique des manifestations organisées par la bibliothèque. De nombreuses bibliothèques tiennent des conférences de presse pour présenter leur programme d'activités. Dans certains cas, comme à Leipzig, c'est un libraire partenaire qui amorce les contacts avec les médias. Dans le cas d'une action en partenariat avec un autre centre culturel étranger, il arrive que ce soit ce dernier qui prenne l'initiative d'une démarche d'information commune.

Ces contacts ne sont pas exclusifs d'autres moyens d'information : programmes proposés sur les pages Web de l'établissement, brochures de présentation réalisées en commun dans le cadre d'un partenariat, utilisation des revues bibliothéconomiques et culturelles locales. Il importe, comme le rappellent plusieurs responsables, que les communiqués de presse n'omettent aucun des partenaires impliqués dans une action commune.

## L'évaluation

L'un des membres du réseau des bibliothèques françaises à l'étranger résume bien le cheminement idéal d'une action de partenariat : *« Un partenariat se fonde sur une constante concertation (éviter de prendre des mesures de manière unilatérale). Il se fonde également sur une définition préalable, mais très précise, des objectifs à poursuivre en se dotant des moyens matériels comme humains pour les atteindre. Enfin, un partenariat réussi se fonde sur la mise en place d'outils d'évaluation sans complaisance des actions menées ensemble. »*



À la lecture des réponses apportées à notre enquête, si l'évaluation des actions et des partenariats n'est pas absente, elle n'est ni systématique, ni réellement formalisée. On peut risquer à ce sujet quelques explications et quelques recommandations, d'ailleurs puisées à l'expérience des différents responsables qui se sont exprimés.

Une première difficulté, souvent liée à la surcharge de travail des responsables et au manque de moyens, tient au fait que les activités partenariales se succèdent en une mosaïque de manifestations dont les objectifs demeurent implicites ou sont formulés de manière trop générale. Or l'évaluation n'est réellement envisageable et ne prend de sens que par rapport à des objectifs définis avec précision.

Une deuxième difficulté relève de la volonté, souvent réaffirmée par différents responsables d'équipements situés dans des pays en proie à de sérieuses difficultés économiques et sociales, de ne pas formaliser à l'excès les relations nouées sur le terrain. On avance avec les moyens disponibles, avec imagination et énergie aussi, et la rédaction de conventions et de bilans écrits n'apparaît pas comme une priorité, ou peut même constituer un obstacle. (On trouvera en annexe, à titre de références, quelques exemples de conventions.)

La forme la plus répandue de l'évaluation est celle d'un bilan annuel alimenté par de brefs bilans écrits au fil des différentes actions. Il est sans doute possible d'améliorer ce dispositif en s'inspirant des procédures mises en place par certaines bibliothèques.

Ainsi, l'IFAS en Afrique du Sud propose des fiches récapitulatives pour ses différentes actions selon un canevas qui répond à ce double besoin d'évaluation et d'archivage des opérations successives :

- titre du projet ;
- compagnie, artiste ou personnalité invités ;
- dates des différents événements associés ;
- lieux ;
- descriptif du projet ;
- partenaires sud-africains et français pour l'organisation (noms, qualités et contacts) ;

- partenaires financiers (liste et montant) ;
- coût global (en dépense pure) pour l'IFAS ;
- bilan critique (qualité artistique, fréquentation, succès médiatique, relations avec les artistes et les partenaires).

Le tout est accompagné d'une série de pièces annexes : documents de communication imprimés, revue de presse, bilan comptable faisant apparaître toutes les recettes et les coproductions, contrats et conventions, feuille de route le cas échéant, télégramme diplomatique de compte rendu.

On peut ajouter à ce cadre déjà très précis quelques renseignements complémentaires, à rapprocher des suggestions proposées dans la première partie de ce livre :

- charge de travail pour les personnels ;
- respect du calendrier ;
- impact pour les usagers dans le cas d'actions sur le long terme (catalogues collectifs, prêt entre bibliothèques, etc.) ;
- bilan qualitatif (réussites, points à améliorer lors d'une nouvelle action, bilan du partenariat).

Il apparaît donc possible, à la lumière des pratiques constatées dans les différentes bibliothèques, d'imaginer une fiche type, facile à remplir, qui tout à la fois simplifierait cette procédure d'évaluation et en généraliserait la pratique.

## **Échecs et difficultés**

Il n'est pas toujours possible de fournir des explications entièrement rationnelles à l'échec (ou au succès) d'une manifestation ou au mauvais fonctionnement d'un partenariat. Les réponses au questionnaire répartissent les responsabilités entre la bibliothèque française et ses partenaires. Pour la bibliothèque française, les obstacles mentionnés le plus souvent sont (sans hiérarchie particulière) :

- les difficultés de communication liées à la langue (problèmes de vocabulaire professionnel commun, par exemple),
  - le manque de fiabilité des partenaires,
  - le faible impact du thème de la manifestation auprès du public,
  - le manque de temps,
  - le manque de moyens et le manque d'intérêt pour d'éventuels sponsors des actions autour du livre,
  - l'absence de méthode,
  - le caractère épisodique des manifestations,
  - la dispersion des contacts (trop de personnes pour gérer les relations) et la difficulté à identifier les bons interlocuteurs,
  - une demande de partenariat qui s'apparente davantage à une demande d'assistance,
  - des habitudes de travail et culture professionnelle différentes,
  - l'impossibilité de déléguer certaines responsabilités à l'intérieur de l'équipe de la bibliothèque,
  - des difficultés de coordination à l'intérieur du centre culturel et, dans certains cas, lourdeur administrative,
  - l'absence ou faiblesse des partenaires (cas de pays très pauvres en bibliothèques et en institutions culturelles),
  - le retard technique de l'établissement français.
- Du côté des partenaires, on retrouve en creux les mêmes remarques, auxquelles on peut ajouter sur la foi de l'enquête :
- les impossibilités financières,
  - le manque de qualification des interlocuteurs,
  - le manque de conviction,
  - l'absence de concertation,
  - le défaut d'organisation,
  - une volonté d'indépendance et une défiance par rapport à ce qui peut être vécu comme une offre d'aide ou de « coopération »,
  - des administrations très lourdes et lentes à réagir.

On a volontairement énuméré ces difficultés sans tenter d'en dresser une quelconque typologie, dans la mesure où toutes les raisons avancées se combinent dans des proportions différentes suivant les zones géographiques et les catégories d'actions. La lucidité et l'exigence des constats des responsables sont, il faut le

souligner, à la mesure de leur passion et de leur volonté de faire avancer les projets.

D'une manière générale, de l'ensemble des réponses émerge une demande d'outils et de méthodologie pour construire et faire vivre les partenariats dans de meilleures conditions.

### **Les ressources électroniques**

Il peut sembler artificiel d'évoquer cette question à part et comme de manière subsidiaire. Par ailleurs, certaines questions de notre enquête, notamment celles touchant à la numérisation, ont pu apparaître à quelques-uns de nos correspondants comme très éloignées de leur réalité quotidienne. Même en tenant compte de la grande diversité des situations auxquelles sont confrontées les bibliothèques françaises à l'étranger, on aura compris que l'enjeu en termes de partenariat et de rayonnement francophone est essentiel. L'absence de toute réponse à ces questions de la part de certains établissements, en mettant l'accent sur un réel déficit de moyens, ne laisse pas d'inquiéter.

Dans son fonctionnement, Internet apparaît, par le principe des liens, comme un exemple de partenariat et d'interactivité. En partant du postulat, qui ne se vérifie pas encore partout, que chaque bibliothèque est informatisée et reliée à Internet et qu'elle propose dans ses espaces la consultation de ressources documentaires électroniques (catalogues, cédéroms et Internet), on peut tirer quelques constats provisoires des réponses à notre enquête. Il convient, bien entendu, de garder présent à l'esprit l'avertissement d'un des responsables de bibliothèque : « *Veiller à ne pas négliger le partenariat de proximité* », et de considérer ces possibilités comme de simples outils qui peuvent faciliter la réalisation de nos objectifs. Faut-il, une nouvelle fois, rappeler que ces nouveaux outils n'ont pas vocation à faire l'économie des bibliothèques physiques et de leurs personnels, mais bien au contraire en démultiplient l'action et en rendent l'existence encore plus indispensable ?

L'usage du courrier électronique comme outil de partenariat est plébiscité par tous ceux qui peuvent l'utiliser : « la communication est simplifiée par le courrier électronique », « communication plus facile et rapide entre partenaires, en dehors des voies hiérarchiques habituelles », « facilite le partenariat, par la simplicité et la rapidité de communication », « le courrier électronique est indispensable aux partenariats, à plus forte raison dans un pays aussi immense... », « dans notre pays, où les villes de province sont difficiles à joindre par téléphone ou par courrier, la messagerie électronique fait des miracles ».

Ces possibilités de communication peuvent en outre procurer une plus grande réalité au réseau des bibliothèques françaises à l'étranger en facilitant les échanges entre leurs divers responsables et avec l'administration centrale. Un de nos correspondants note que les courriers électroniques permettent de conserver une trace écrite des contacts préalables à l'établissement d'un partenariat, à la différence de la volatilité des conversations téléphoniques, tout en réduisant globalement le coût des communications.

L'examen des réponses au questionnaire et une consultation des différentes pages Web existantes font apparaître déficits et retards qui, s'ils persistaient, frapperaient d'inanité tout discours sur le rayonnement francophone. Il est impératif et urgent de mettre en place moyens techniques et formations pour remédier à ces carences, tout en sachant que de nombreux projets sont sur le point d'aboutir et que, dans ce domaine, la situation peut évoluer très vite. Le partenariat du réseau avec la BPI pour la sélection de liens documentaires pertinents sur les pages Web est particulièrement précieux. Il paraît en effet conforme aux compétences et aux missions des bibliothèques d'être pilotes dans ce domaine. Comme le fait remarquer l'un des établissements répondant à cette enquête, « la présence d'un site Web est très souvent perçue comme un plus, peut-être comme un signe de modernité et d'ouverture vers l'extérieur ».

Le point essentiel porte sur le contenu de ces pages Web. On mettra l'accent sur les ressources textuelles francophones, au premier rang desquelles le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France et, d'une manière générale, toutes les ressources permettant d'accéder à des textes en français et au meilleur des in-

initiatives intellectuelles, scientifiques et artistiques françaises. On pourrait imaginer à l'échelon central, en liaison avec la BPI, une sélection type de liens pertinents à laquelle chaque établissement apporterait librement sa touche personnelle, en fonction de son environnement et de ses initiatives partenariales. On a également évoqué dans les pages qui précèdent les ressources françaises de formation à distance qu'il convient de promouvoir. Comme bien souvent, il conviendra de veiller, à l'échelon central, à tirer un parti coordonné d'initiatives portées par des secteurs administratifs différents, comme le « Campus numérique » de l'Agence de la francophonie.

La bibliothèque française de Bogota propose, via le courrier électronique, un service de réponses, démontrant ainsi l'utilité de ces nouvelles ressources pour remplir la mission d'information ponctuelle des bibliothèques.

Toujours dans ce domaine, en nombre croissant, les bibliothèques en France ont accumulé des compétences techniques et scientifiques dont l'expertise doit être sollicitée sans hésiter et mise en relation avec les partenaires locaux, y compris au sein des organismes de formation professionnelle. Les bibliothèques françaises à l'étranger, pour peu qu'on leur en donne les moyens, peuvent elles-mêmes proposer des projets communs à leurs partenaires (catalogues d'exposition en ligne, bibliographies, produits d'ateliers d'écriture), en suivant simplement les nombreuses pistes déjà explorées par les bibliothèques en France.

### **Le profil du bibliothécaire « partenarial »**

Culture ouverte, curiosité sans exclusive, capacité au dialogue (psychologique et linguistique) et à l'organisation, connaissance du réseau français, qualités de communication (relations avec les médias) sont autant de dispositions et d'aptitudes déjà évoquées à propos du portrait des bibliothécaires en France. Dans un exposé récent, notre collègue du British Council à Paris, Frances Salinié, a esquissé le profil d'un « bibliothécaire imaginaire. » Il est clair

que cette aptitude au partenariat et à la négociation sert autant dans les contacts avec le milieu local qu'à l'intérieur du centre culturel français pour persuader et faire avancer des projets. Comme on l'a déjà mentionné à propos des bibliothécaires en France, mais peut être ici avec encore plus d'acuité, il incombe à chacun mobiliser des aptitudes à la communication (et à la pratique de plusieurs langues étrangères), le sens de la conduite d'entretiens et de réunions, des qualités de rédaction rapide et percutante, mais aussi de la patience et de l'opiniâtreté et, surtout, « le goût des autres ».

### **Des partenariats économiques**

Il est un point qui mériterait une analyse plus fine, c'est celui de l'implication de la sphère économique dans les actions de partenariat. La question ici n'est pas celle du mécénat culturel, souvent abordée et dont l'impact dans le domaine qui nous occupe est relativement marginal, mais celle de la diffusion de savoir-faire français liés aux bibliothèques, qu'il s'agisse d'architecture, de mobilier, de conservation et de reliure, de systèmes informatiques ou de fourniture de services liés aux nouvelles technologies (rétroconversion de catalogues, numérisation, livres électroniques). Dans certains cas, les locaux et les services de la bibliothèque constituent une excellente vitrine de cette compétence bibliothéconomique française. Mais, en respectant un certain nombre de principes, il est possible d'aller plus loin, par exemple sous la forme d'un petit salon professionnel ou par la participation à une manifestation professionnelle locale plus large.

Comme on l'a vu plus haut, l'organisation de colloques réunissant professionnels français et bibliothécaires locaux, comme à Budapest, Vienne ou Moscou, vont dans le sens de cette meilleure connaissance des pratiques bibliothéconomiques françaises et de leurs implications économiques.







Conclusion

De la coopération  
au partenariat



Il faut souhaiter que les pages qui ont précédé aient pu démontrer que les bibliothèques sont des institutions particulièrement aptes au partenariat, dont les collections et les publics constituent une invitation permanente aux actions partenariales.

Dans le cas précis des bibliothèques françaises à l'étranger, dont la professionnalisation et le développement procèdent d'une politique d'ensemble dont la mise en œuvre est somme toute récente, une première étape a été atteinte : celle qui concerne les partenariats entre bibliothèques et l'insertion dans le paysage local des bibliothèques. Si l'on reprend le vocabulaire utilisé dans le premier chapitre de ce livre, ces nombreuses actions relèvent plus de la coopération professionnelle entre bibliothèques que du partenariat dans son acception la plus large.

De nouvelles étapes doivent être franchies : la diversification des partenariats dans une perspective culturelle dépassant le seul cercle des bibliothèques et la mise en place, sur les pages Web des établissements, de liens et de ressources pertinentes pour rendre plus visibles les partenariats et les intensifier.

Les initiatives déjà prises par les uns et les autres dans cette optique ne pourront être pérennisées et développées qu'à partir de la reconnaissance des missions culturelles et des capacités de partenariat des bibliothèques au sein des centres culturels. Ceci va de pair avec l'augmentation des moyens mis en œuvre pour le succès de cette politique.

**LES PARTENARIATS DES BIBLIOTHÈQUES**

## Annexes

**Annexe 1**  
**Questionnaire adressé aux médiathèques du réseau**

## 1. Les partenariats : définitions et généralités

Quelle définition proposeriez-vous des mots « *partenaire* » et « *partenariat* » ?

Pouvez-vous proposer, à partir de votre expérience personnelle (vos réalisations, vos projets), une typologie de ces partenariats ?

Quels sont les partenariats dont vous avez eu l'initiative ?

Quels sont ceux pour lesquels vous avez réagi à une sollicitation ?

Dressez une liste commentée des cinq partenaires les plus importants à vos yeux ?

Pouvez-vous, le cas échéant, visualiser l'insertion de votre établissement dans son réseau de partenariats par un schéma ou un organigramme et le joindre à ce questionnaire ?

## 2. Les partenariats : modalités pratiques

Compte tenu du fait que les médiathèques du réseau ne disposent pas de la personnalité morale et juridique, quelle est votre marge d'initiative dans la construction de vos divers partenariats ?

Quels circuits et quels cheminements administratifs mettez-vous en œuvre ?

Pouvez-vous, brièvement, établir à la lumière de votre expérience les principales étapes de construction d'un partenariat ?

Avez-vous déjà établi (ou fait établir) une convention écrite avec tel ou tel de vos partenaires ?

Si oui, avec implication financière ?



Prévoyant des échanges de services « en nature » ?

Sans implication financière ?

S'agissait-il d'une convention vous liant à un seul partenaire ?

À plusieurs ?

(Le cas échéant, vous pouvez joindre une copie d'une de ces conventions.)

Avez-vous déjà organisé des actions de communication en direction des médias locaux au sujet de ces partenariats ?

Si oui, l'avez-vous fait en présence de vos partenaires ?

Avez-vous déjà conclu un accord de partenariat avec des partenaires privés (groupes industriels, banques, éditeurs, organismes divers) ?

Sous quelle forme ?

Avez-vous songé à créer localement ou régionalement une structure permanente de coopération avec vos principaux partenaires ?

Avez-vous adhéré à une structure préexistante ? (comité d'organisation d'une manifestation, association de bibliothécaires, agence bibliographique, etc.)

### **3. Les partenariats : évaluation**

Définissez-vous par écrit chaque année des projets et des priorités en terme de partenariats ? Un programme de manifestations communes ?

De quelle manière évaluez-vous les actions conduites avec des partenaires ?

– ponctuellement ?

– dans le cadre d'un bilan annuel ?

Sous quelle forme ?

- bref bilan écrit ?
- collecte d'indicateurs à partir d'une grille que vous avez établie ?

Insérez-vous ce bilan dans votre rapport annuel ?

#### **4. Les partenariats : difficultés**

Quels sont les principaux obstacles, selon vous, au développement des partenariats ?

Le cas échéant, quels outils et quels moyens vous font défaut ?

Pouvez-vous en quelques lignes analyser, à partir de votre expérience personnelle, un partenariat réussi ?

Un échec ?

Avez-vous essuyé des refus ?

Quels en étaient, selon vous, les principaux motifs ?

#### **5. Partenariat et expertise**

Avez-vous reçu des demandes d'expertises ?

Dans quel domaine ?

Y avez-vous répondu favorablement ?

- En effectuant vous-même l'expertise demandée ?
- En faisant appel à un expert français ?

Ces expertises ont-elles permis ensuite de mettre en place des partenariats ?

## 6. Les partenariats : à l'heure des ressources électroniques

En quoi les ressources électroniques affectent-elles les partenariats (sites Web, courrier électronique) ?

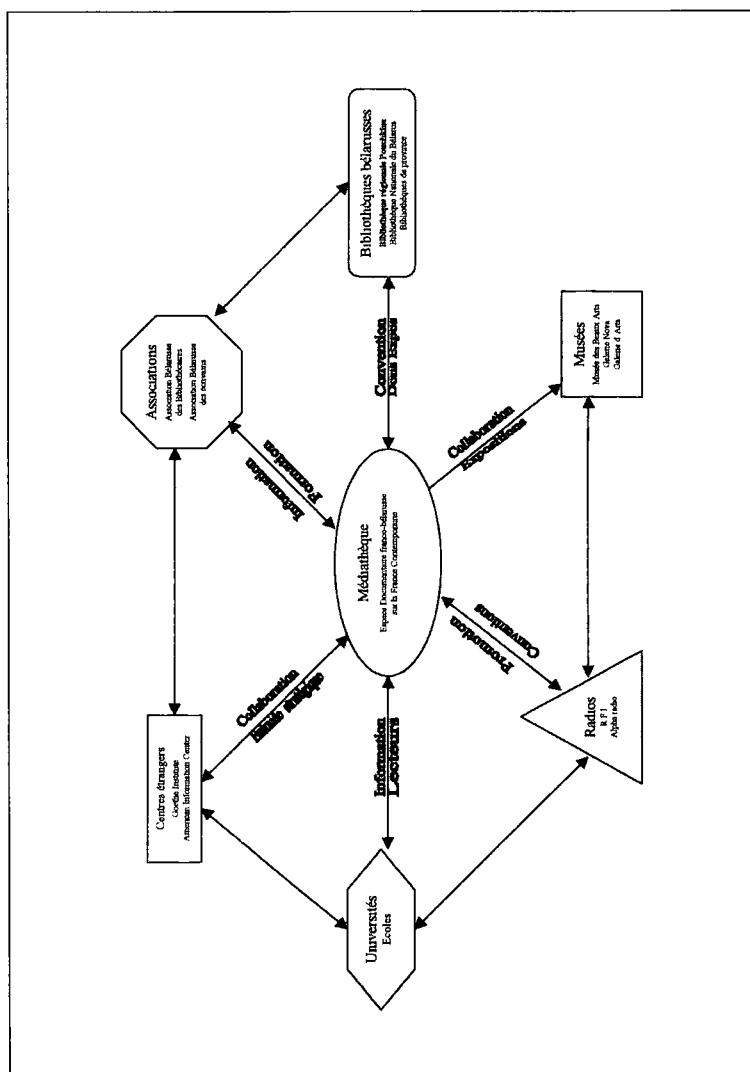
Proposez-vous sur vos pages Web des liens avec les sites de vos principaux partenaires ? Les pages Web de vos partenaires proposent-elles des liens vers votre organisme ?

Avez-vous des projets de numérisation en liaison avec d'autres partenaires ?

Êtes-vous sollicité comme expert dans ce domaine (conseil et formation) ?



**Annexe 2**  
**Schémas d'insertion de quelques bibliothèques**  
**dans leur environnement**



## REPONSE AU QUESTIONNAIRE SUR LE PARTENARIAT

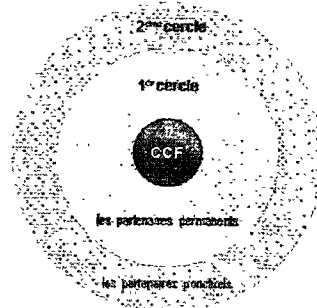
### 1 Les partenaires : définitions et généralités

Par partenaire, j'entends toute personne ou tout groupe avec lequel la médiathèque peut « travailler », c'est à dire **organiser des manifestations** (conférence, concours...) ou **échanger des informations** pour constituer un dossier par exemple.

Le mot « partenaire » signifie qu'il peut y avoir un échange entre deux individus ou groupes d'individus dans le but de parvenir à un objectif. C'est à dire, que chacun apporte quelque chose à l'autre. Si cet aspect « d'échange » n'existe pas, il ne peut pas que l'on puisse parler de partenaires. On parlera plutôt dans ce cas de « sponsor » par exemple pour le soutien financier à une opération.

A Douala, nous avons un certain nombre de partenaires avec lesquels nous travaillons soit de façon régulière, soit de façon ponctuelle. *voir schéma ci après.*

### Le CCF de Douala et le partenariat



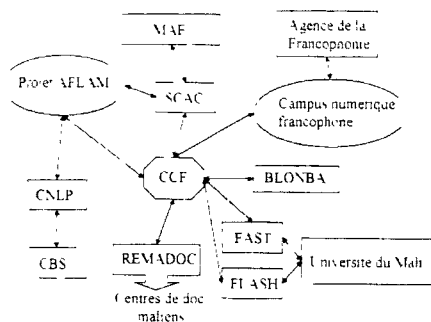
#### COMMENTAIRE DU TABLEAU

##### 1ER CERCLE : LES PARTENAIRES PERMANENTS

La Librairie-médiathèque de Douala est notre premier partenaire. Déjà, c'est lui qui nous fournit en livres mais c'est lui également qui est toujours présent lors des manifestations littéraires que le CCF organise en se procurant les ouvrages des auteurs que nous invitons.

*Par exemple* : les ouvrages de la collection Continent Noir (Gallimard), le livre de Philippe Maurio (Ed. du Cherche Midi).

Mais aussi un partenaire financier puisqu'en 2000 il nous a apporté un soutien financier pour l'organisation de la manifestation « Lire en Fête ».



## 2. Les partenariats : modalités pratiques

Compte tenu du fait que les médiathèques du réseau ne disposent pas de la personnalité morale et juridique, quelle est votre marge d'initiative dans la construction de vos divers partenariats ? La médiathèque est un des services du Centre Culturel Français et par conséquent toute initiative se fait en concertation avec la direction. La médiathèque bénéficie de la sorte de la personnalité morale et juridique du CCF.

Quels circuits et quels cheminement administratifs mettez-vous en œuvre ?  
Voie hiérarchique habituelle.

Pouvez-vous, brièvement, établir à la lumière de votre expérience les principales étapes de construction d'un partenariat ?

Prise de contact formelle ou informelle avec le ou les partenaires  
Étude des besoins et définition des objectifs  
Définition du cadre du partenariat  
Contractualisation  
Mise en œuvre  
Évaluation

Avez-vous déjà établi (ou fait établir) une convention écrite avec tel ou tel de vos partenaires ? OUI  
Remadoc : charte et statuts

Campus numérique francophone : convention

Si oui, avec implication financière ? NON

Prévoyant des échanges de services "en nature" ? OUI

Alimentation d'une base de données commune aux partenaires qui l'alimentent (REMADOC)

Sans implication financière ? NON

Dans le cadre du partenariat avec le Campus numérique francophone la consultation de base des données via le Campus est payante et le montant de la consultation est reversée au campus

S'agissant-il d'une convention vous liant à un seul partenaire ? OUI (Campus numérique francophone)

A plusieurs ? OUI (REMADOC)

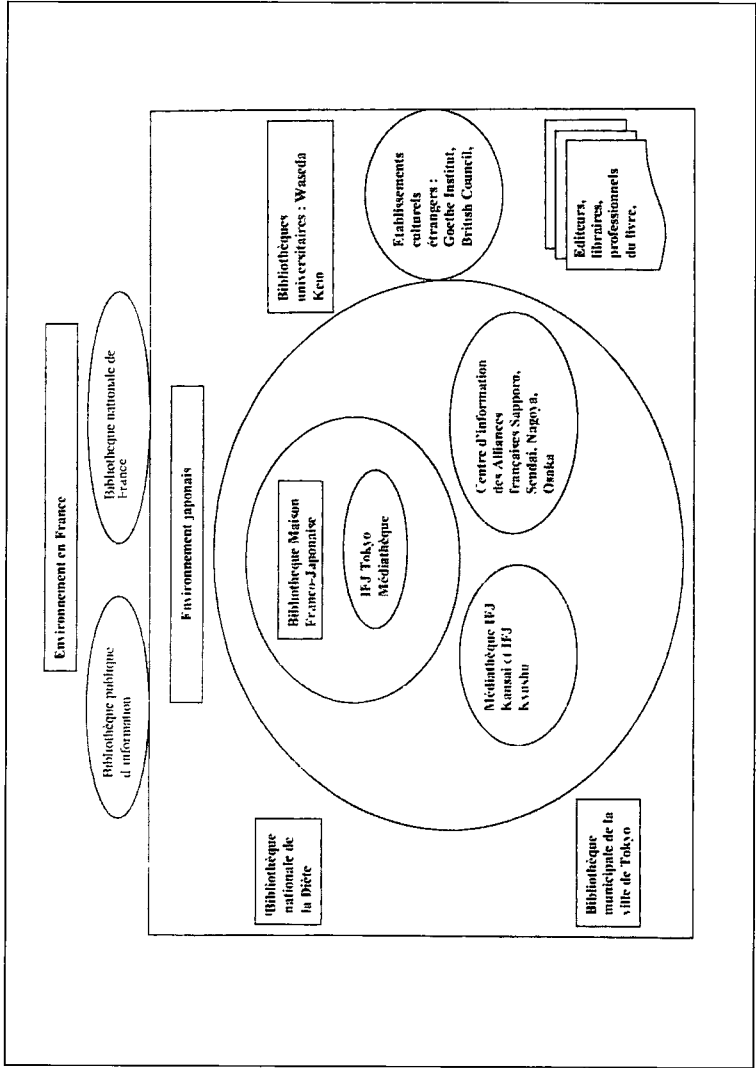
(Le cas échéant, vous pouvez joindre une copie d'une de ces conventions.)

REMADOC : voir <http://www.mil.refer.org/remadoc/RemA.html>

Campus numérique : voir courrier adresse par valise



# LES PARTENARIATS DES BIBLIOTHÈQUES





**Annexe 3**  
**Quelques modèles de conventions entre partenaires**

### Convention de coopération

Entre

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Bélarus représenté par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, Monsieur Xavier Marchelidon

Ci-après désigné : la partie française

et

La Bibliothèque Régionale Pouchkine de Minsk, représentée par son directeur, Madame Natalia Stanislavovna Tchoueva

Ci-après désignée : la partie bélarusse

Considérant la longue tradition des relations amicales et culturelles qui unissent la France et le Bélarus,

Considérant les actions réussies de coopération menées entre le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Bélarus et la Bibliothèque Régionale Pouchkine de Minsk dans le cadre de la première convention de coopération, et notamment, à l'occasion des manifestations annuelles de Lire en Fête, des semaines de la Francophonie et du " Kiosque de Presse Française ",

Les deux parties ayant décidé, dans le cadre d'une coopération plus large et plus systématique, de mettre en commun leurs moyens pour faire davantage dans la diffusion culturelle sous ses diverses formes en consacrant leurs efforts à une approche moderne aussi bien des contenus que des supports,

Il a été convenu ce qui suit

#### Article 1.

Les deux parties poursuivent la constitution progressive de l'Espace documentaire franco-bélarusse sur la France contemporaine et tous les aspects de sa culture à partir des fonds préexistants de la Bibliothèque Régionale Pouchkine et des dotations spécifiques annuelles de l'Ambassade de France au Bélarus.

Article 2

L'Espace documentaire franco-bélarusse permet un accès libre et gratuit à la documentation disponible présentée dans plusieurs sections bibliothèque, audiothèque, vidéothèque, CDromthèque. Un point de consultation des méthodes de langue et un service d'informations sur la France contemporaine sont également à la disposition du public.

L'Espace documentaire franco-bélarusse favorise la consultation individuelle et collective des supports de l'information, propose des dossiers de documentation thématique, accueille des actions de formation pour des publics variés (enseignants, apprenants, bibliothécaires...), organise des manifestations culturelles en lien avec les activités de l'Espace documentaire etc.

Un règlement précise les modalités de fonctionnement de l'Espace documentaire franco-bélarusse

Article 3

Les deux parties décident, dans la mesure des moyens dont elles disposent, de poursuivre progressivement les actions suivantes :

- Pour la partie française

- 1- Une dotation de fonds en périodiques, en livres et documentation spécifique (CD Rom, logiciels, cassettes audio et vidéo...).
- 2- Une dotation en équipement technique ,
- 3- La mise à disposition d'un Chargé de mission pour le livre et l'écrit français, responsable de l'Espace documentaire franco-bélarusse et aidé, à temps partiel, par des professeurs français ,
- 4- Une formation spécialisée (mission d'expertise, conception d'un programme de formation pour le personnel bélarusse de la Bibliothèque)

- Pour la partie bélarusse

1- La mise à disposition, en complémentarité de la vocation spécifique de l'Espace documentaire franco-bélarusse, du catalogue du fonds préexistant, les collections demeurant au Département de Littérature Etrangère,

2- L'attribution pour l'Espace documentaire franco-bélarusse d'un local spécifique de 60 m<sup>2</sup> minimum (y compris le local administratif) et de 15 m<sup>2</sup> pour la "section enfants" de l'Espace documentaire franco-bélarusse au sein de la Bibliothèque pour enfants Ianki Mavra;

3- La mise à disposition de la salle de Conférences et de la salle d'exposition de la Bibliothèque Pouchkine pour les activités et manifestations décrites à l'article 2,

4 - le fonctionnement, l'entretien et la sécurité de ce local et des documents qui s'y trouvent

#### Article 4

Les deux parties rechercheront ensemble les moyens nécessaires à la poursuite de l'aménagement et de l'ameublement de l'Espace documentaire franco-bélarusse

#### Article 5

Dans les conditions de respect de la mission spécifique de l'Espace documentaire franco-bélarusse, telle que définie à l'article 1 de la présente convention, l'ensemble des fonds et matériels qui s'y trouvent et qui demeurent la propriété de chacune des parties, selon leur provenance, est entièrement à la disposition de l'autre partie

#### Article 6

Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Bélarus et le Directeur de la Bibliothèque Régionale Pouchkine de Minsk, assistés chacun de la personne qu'ils désignent à cet effet, constituent le Comité de Direction de l'Espace documentaire franco-bélarusse. Ce Comité de

Direction sera, notamment, chargé de l'évaluation, du bilan de l'utilisation et des activités de l'Espace documentaire et de la politique d'acquisition.

Article 7 :

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et est conclue pour une période de trois ans Elle peut être prorogée par tacite reconduction et être dénoncée par l'une ou l'autre des parties après un préavis de six mois. Un avenant précisera chaque année, au mois de décembre, les modalités de renouvellement des collections ainsi que les éventuelles modifications à apporter à la présente convention

Minsk, le

Le Conseiller de Coopération et d'Action  
Culturelle de l'Ambassade de France au  
Biélarus

**Xavier Marchelidon**

Le Directeur de la Bibliothèque Régionale  
Pouchkine de Minsk

**Natalia Stanislavovna Tchoueva**

**Sous le parrainage de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France  
au Biélarus et de Monsieur le Directeur du Département de la Culture de la  
Région de Minsk**

**Annexe à la Convention**

**Calendrier prévisionnel des activités de l'Espace Documentaire franco-bélarusse sur la France contemporaine à la Bibliothèque Régionale Pouchkine de Minsk :**

- Fevrier 2001 Poursuite de la formation linguistique de bibliothécaires de la Bibliothèque Régionale Pouchkine ,
- Mars 2001 Mise en place des manifestations organisées dans le cadre des journées consacrées à la Francophonie ,
- Printemps 2001 Arrivée d'un nouveau Chargé de mission pour le livre et l'écrit, responsable de l'Espace Documentaire franco-bélarusse, Monsieur Alexis GRAND .
- Avril 2001 Mission à Minsk de Madame HAMONT, Conservateur territorial de la Bibliothèque Départementale de prêt de Loire Atlantique, dans le cadre de la Conférence sur " les nouvelles technologies en Bibliothèque ", organisée par l'Association des bibliothécaires du Bélarus .
- Juin 2001 (à déterminer) Invitation en France de Madame TCHOUEVA, Directrice de la Bibliothèque Régionale Pouchkine à la Bibliothèque Départementale de prêt de Loire Atlantique ,
- Octobre 2001 Mise en place des manifestations consacrées au livre et à la lecture " Lire en fête 2001 " ,
- Décembre 2001 rédaction de l'avenant pour 2002





### Convention de partenariat quadripartite

Entre,

La Fondation Soros Moldova sis. 32 rue Bulgara, 2001 Chisinau ci-apres denommee la Fondation Soros representee par Mme Mariana Alcesandri, Coordinatrice du Programme d Aide aux Bibliothèques

Et

L Alliance Française de Moldavie sis 18 rue Sfătul Tari 2012 Chisinau ci-apres denommee l Alliance Française, representee par M Georges Diener, Directeur

Et

Le Conseil General de l'Herault sis a l'Hôtel du Departement, 1000 rue d Alco 34000 Montpellier represente par M Andre Vezubhat, President du Conseil General

Et

Le Conseil General du Gard sis a l'Hôtel du Departement rue Guillemette Nimes Cedex 09 represente par M Alain Journet, Senateur, President du Conseil General

A ete convenue et arretee la presente convention avec les conditions suivantes

#### Article 1. Objet

1.1 Dans le cadre de la cooperation culturelle franco-moldave, l'Alliance Française, organisee en partenariat avec la Fondation Soros, le Conseil General de l'Herault et le Conseil General du Gard une formation bibliotheconomique destinee aux responsables des bibliotheques departementales moldaves. Cette formation se decline en deux phases: la premiere en Moldavie du 18 au 29 septembre 2000; la seconde en France du 15 au 25 octobre 2000 dans le reseau des Bibliothèques Departementales de Prêt de l'Herault et du Gard.

#### Article 2. Obligations de la Fondation Soros

- 2.1 La Fondation Soros s engage a couvrir les frais d organisation du seminaire a Chisinau pour 25 personnes
- 2.2 La Fondation Soros assure les frais de transport Montpellier-Chisinau-Montpellier des 2 (deux) experts françaises et le logement d'une d entre elles
- 2.3 La Fondation Soros prend en charge les frais de sejour (logement et restauration) des 11 (onze) participants moldaves durant le stage en France.

#### Article 3. Obligations de l'Alliance Française.

- 3.1 L Alliance Française met a la disposition une salle pour le deroulement du seminaire, du 26 au 28 septembre, 2000.

Alliance Française 18 rue Sfătul Tari 2012 CHISINAU  
 Tel: (3732) 23 45 10 - 23 72 34 - Fax: (3732) 23 47 81 - E-mail: allfrmd@mdcom.eri.md

3.2 L'Alliance Française fait son affaire des frais de déplacement (Chisinau-Montpellier-Chisinau) des 11 (onze) stagiaires moldaves invités ainsi que des frais de logement pour la nuit du 22 au 23 septembre, à Roissy-Charles de Gaulle pour 11 (onze) personnes.

3.3 L'Alliance Française assure les frais de visa des deux experts français.

3.4 L'Alliance Française fait son affaire des frais de transport Nîmes-Montpellier pour les 11 (onze) participants du stage en France.

**Article 4 Obligations du Conseil General de l'Herault**

4.1 Le Conseil General de l'Herault, par l'intermédiaire du réseau de sa Bibliothèque Départementale de Prêt, organise le stage des professionnels moldaves (formation séjour).

**Article 5 Obligations du Conseil General du Gard**

5.1 Le Conseil General du Gard, par l'intermédiaire du réseau de sa Bibliothèque Départementale de Prêt, organise le stage des professionnels moldaves (formation séjour).

**Article 6 Force majeure / Annulation**

6.1 En cas de force majeure, pouvant annuler ou interrompre la présente convention, la partie empêchée avertira immédiatement les autres afin de suspendre la présente convention.

6.2 A l'exception des cas de force majeure toute annulation de convention provoquée par l'une des parties entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser à son co-contractant une indemnité calculée sur les frais effectivement engagés par les derniers.

**Article 7 Litige**

7.1 En cas de litige, sur l'interprétation de la présente convention les deux parties s'engagent à essayer de les résoudre par voie amiable et, en cas de non-résolution, les Tribunaux moldaves seront saisis.

Fait à Chisinau le \_\_\_\_\_

Pour la Fondation Soros  
Mme Mariana Alcesandri

Pour l'Alliance Française  
de Moldavie  
M. Georges Diener  
Directeur

Pour le Conseil General de l'Herault,  
M. André Vezinhet  
Président

Pour le Conseil General du Gard  
M. Alain Journet  
Président

Alliance Française - 18, rue Sfatul Tari - 2012 C HISINAU  
Tel : (3732) 23 45 00 - 23 72 34 - Fax : (3732) 23 47 81 - E-mail : allfrmd@mdcan.eri.md



AMBASSADE DE FRANCE EN INDE

SERVICE DE COOPERATION  
ET D'ACTION CULTURELLE  
CEDUST

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ENTRE LES SOUSSIGNES

**Le Centre d'Etudes et de Documentation Universitaire Scientifique et Technique**  
Sis : Ambassade de France en Inde Service de Cooperation et d'Action Culturelle 2 Aurangzeb  
Road New Delhi 110 011  
represente par son directeur Mme Isabelle Nyffenegger  
ci-apres denomme "le CEDUST

D'UNE PART,

ET

**L'Alliance Française de Bombay**  
Sise : 40 New Marine Line Theosophy Hall Mumbai 400 020  
representee par son directeur M Patrick Devvant  
ci-apres denomme "l'alliance française de Bombay"

ET

**La Delegation Générale de l'Alliance Française de Paris en Inde**  
Sise : Ambassade de France en Inde Service de Cooperation et d'Action Culturelle 2 Aurangzeb  
Road New Delhi 110 011  
representee par son delegue general M Jean-François Chenin  
ci-apres denomme "la Delegation Generale de l'Alliance Française en Inde

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUE SUIT

**Article 1 - Objet de la convention**

La presente convention a pour objet la definition des modalités de mise à disposition par le CEDUST du logiciel de gestion de bibliotheques Paprika à la mediatheque de l'alliance française de Bombay

Cette mise a disposition s'inscrit dans le cadre de la constitution d'un catalogue collectif des ressources documentaires des mediatheques- centres de ressources français en Inde, projet pilote par le CEDUST dans le cadre de sa mission de developpement d'un reseau d'information sur la France en Inde

Dans ce cadre, le CEDUST est responsable de la définition des besoins et du projet technique avec le fournisseur, du suivi budgétaire de la partie logicielle du projet, de la mise en œuvre du catalogue collectif ainsi que de son suivi technique.

#### Article 2 - Obligations du CEDUST

Le CEDUST met à disposition de l'Alliance Française de Bombay une **licence deux postes du logiciel de gestion de bibliothèques Paprika**, commercialisé par la société Decalog.

Le CEDUST reste le **plein et entier propriétaire du logiciel (licences)**, qui figure à son inventaire au **compte 205**.

Les licences comprennent l'ensemble des fonctionnalités développées par le logiciel Paprika : module de recherche documentaire professionnelle et interface pour la consultation publique, module pour la circulation des documents, module de gestion des périodiques, module de gestion des adhérents, module statistiques.

Le CEDUST prend également en charge la **licence de base du module de mise en réseau** nécessaire pour la constitution du catalogue collectif des médiathèques françaises en Inde disponible sur le web, ainsi que la **licence site** qui permettra d'intégrer régulièrement le catalogue de l'Alliance Française de Bombay à ce catalogue collectif.

Enfin, le CEDUST met à disposition de l'Alliance Française de Bombay un de ses agents pour une durée de 3 à 4 jours, pour l'**installation du logiciel sur site** et la **formation des personnels** de l'alliance française de Bombay.

**Le montant global des engagements du CEDUST pour cette opération (hors mise à disposition**

<b>du personnel) s'élève à</b>	<b>57 100F</b> repartu comme suit
- deux licences logiciels Paprika	30 100F
- procédure de mise en réseau (licence de base)	22 000F
- procédure de mise en réseau (licence site)	5 000F

#### Article 3 - Obligations de l'Alliance Française de Bombay

L'Alliance Française de Bombay est responsable de la **création** et de la **maintenance** de son **catalogue informatique**.

Dans ce cadre, elle s'engage à mettre à disposition un **personnel suffisant** pour informatiser l'ensemble de son fonds dans un délai maximum de un an à compter de la mise en service du logiciel. Elle s'engage également à **mettre à jour** régulièrement son catalogue informatique et à **transmettre ces mises à jours au CEDUST tous les mois** afin que ce dernier effectue les procédures d'actualisation du catalogue collectif.

Par ailleurs, l'Alliance Française de Bombay s'engage à **mettre à disposition à l'usage exclusif de sa médiathèque les équipements matériels nécessaires à l'informatisation de son catalogue et à la gestion de ses collections** ainsi qu'à la **mise en œuvre du catalogue collectif**. Ces équipements matériels sont décrits en annexe de la présente convention.

Enfin, l'Alliance Française de Bombay s'engage à **regler les frais de maintenance logicielle** directement auprès de la société Decalog, à partir de la fin de garantie offerte par cette société (un an). À titre indicatif, et sans que cette somme ait de valeur contractuelle, le montant fixe pour le service de maintenance annuelle d'une licence deux postes a été fixé cette année par la société Decalog à 4 515F/an. L'Alliance Française de Bombay gèrera directement avec la société Decalog les opérations de maintenance qui s'effectueront par téléphone et via le web.

**Article 4 - Obligations de la Délégation Générale de l'Alliance Française en Inde (DGAF)**

La Délégation Générale aux Alliances Françaises afin de soutenir ce projet s'engage à prendre en charge les frais de déplacement et les indemnités journalières de l'agent du CEDUST chargé de l'installation et de la formation des personnels de l'alliance française de Bombay, soit un aller-retour Delhi-Bombay par avion et 4 nuitées au titre des indemnités journalières.

Le paiement du billet d'avion sera effectuée directement par la DGAF sur présentation du billet original et des cartes d'embarquement.

Les indemnités journalières seront versées directement à l'agent par la DGAF avant son départ au vu de l'ordre de mission émis par le directeur du CEDUST.

Le montant global des engagements de la DGAF pour cette opération est évalué, et sauf modifications majeures du taux des indemnités de mission des agents locaux ou des tarifs aériens et ferroviaires à 1 500 roupies soit 2 712F au taux de change 0,155, réparties comme suit :

- A/R Delhi Bombay : 1 500 roupies soit 1 762F
- Indemnités journalières : 1 500 roupies\*4 nuitées = 6 000 roupies soit 949F

**Article 5 - Dedit ou abandon**

En cas de dedit ou abandon pour cas de force majeure aucune des deux parties ne pourra exiger de compensation financière de quelque nature que ce soit.

Le non-respect des articles ci-dessus par l'une ou l'autre des parties constitue de fait un motif de rupture de la présente convention. Dans ce cadre le CEDUST se réserve le droit d'interrompre la mise à disposition de la licence Paprika dans le cas où l'Alliance Française de Bombay ne pourrait tenir ses engagements.

Le dedit, abandon ou rupture de la présente convention devra être signifié à la partie adverse au minimum un mois avant exécution.

**Article 6 : Litige**

En cas de litige dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les deux parties s'accordent pour s'en remettre à l'arbitrage des services compétents du Ministère des Affaires Étrangères.

*Convention établie en quatre exemplaires originaux (un ex. pour le directeur de l'AF de Bombay, un ex. pour le directeur du CEDUST, un exemplaire le Délégué Général de l'Alliance Française de Paris en Inde et un exemplaire pour les services de contrôle financier) pour engager la responsabilité de M. Patrick Deyvant, pour l'AF de Bombay, de M. Jean-François Chenin, pour la Délégation Générale de l'Alliance Française de Paris en Inde et de Mme Isabelle Nyffenegger, pour le CEDUST, chacun pour ce qui le concerne.*

*le 31 août 2001*

Pour la Délégation Générale de l'Alliance Française de Paris en Inde  
Jean-François CHENIN  
Délégué Général

Pour le CEDUST  
Isabelle NYFFENEGGER  
Directeur

Pour l'Alliance Française de Bombay  
Patrick DEYVANT  
Directeur





## Chapitre 3

# Actions partenariales réalisées par des bibliothèques françaises à l'étranger





## Chapitre 3

### Actions partenariales réalisées par des bibliothèques françaises à l'étranger

Les deux premières parties de ce volume auront permis de dresser une typologie des partenariats des bibliothèques, en France comme à l'étranger. Il nous a paru essentiel de proposer, afin d'illustrer ces propos nécessairement généraux et synthétiques, une série de fiches réalisées à partir des informations fournies par les différents responsables des bibliothèques du réseau des bibliothèques françaises à l'étranger.

Ces différents documents restituent la diversité, et souvent la complexité de mise en place, d'opérations représentatives des différents types d'actions envisagés dans le chapitre qui a précédé.

On retrouvera ici, comme décrit plus haut, la part prépondérante prise par les opérations réunissant bibliothèques et bibliothécaires, de nombreuses actions fédérant les différents « métiers du livre » (auteurs, traducteurs, éditeurs et libraires), mais aussi l'amorce d'autres types de partenariats culturels originaux, dont on peut souhaiter qu'ils aillent en se développant. À la lecture des pages qui vont suivre, on pourra mesurer l'imagination, la connaissance du milieu, la ténacité et... le sens du partenariat (ce

fameux « goût des autres ») que tous les responsables déploient sur le terrain.

Chaque action fait l'objet d'une fiche signalétique succincte à laquelle on a ajouté, dans une rubrique « Pour en savoir plus », d'autres éléments d'information fournis par les organisateurs, en conservant autant que possible le ton et la forme des textes transmis. Dans les tableaux, les rubriques « Objectifs », « Quelques chiffres », « Points positifs » et « Difficultés éventuelles » se veulent un encouragement à la pratique de l'évaluation des actions engagées.

Deux textes, de portée plus générale, sur l'édition (Institut français de Barcelone) et sur la coopération avec un centre culturel étranger (Centre culturel français de Moscou) ne sont pas précédés d'une fiche signalétique.

Au-dessus de chaque fiche est mentionnée l'une des quatre rubriques de la deuxième partie de ce livre à laquelle l'action décrite peut être rattachée :

- Autour du livre
- Bibliothéconomie et documentation
- Action culturelle
- Enseignement du français et formation

La présence du signe - dans une colonne des fiches signalétiques indique simplement que l'information n'est pas disponible ou pertinente.

## Autour du livre

<b>Organisateur principal</b>	Mission culturelle française au Liban (MCFL)
<b>Dénomination de l'action</b>	Salon du livre de Beyrouth
<b>Date et durée</b>	Chaque année à l'automne
<b>Objectifs</b>	Créer un salon du livre réellement professionnel et promouvoir l'édition francophone
<b>Partenaires locaux</b>	Libraires, éditeurs, médias, entreprises
<b>Partenaires en France</b>	Ministère des Affaires étrangères, ADPF, AFAA, Institut du monde arabe, France édition, regroupements nationaux ou régionaux d'éditeurs
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Signature d'une convention avec chaque partenaire (exposant, sponsor, média)
<b>Communication</b>	Presse écrite et audiovisuelle, diffusion d'objets publicitaires et campagne d'affichage
<b>Quelques chiffres</b>	Créé en 1992, 70 exposants sur 4500 m <sup>2</sup> , plus de 100 000 visiteurs
<b>Points positifs</b>	Réel succès public et impulsion d'une dynamique entre partenaires
<b>Difficultés éventuelles</b>	Intérêts culturels et économiques divergents entre exposants

### **Pour en savoir plus...**

Le Salon du livre de Beyrouth a été créé en 1992 à l'initiative du conseiller culturel de l'ambassade de France au Liban et se tient chaque année à l'automne. En dix ans, le Salon du livre de Beyrouth est devenu la principale manifestation francophone au Liban. Il accueille chaque année plus de 100 000 visiteurs et regroupe près de 70 exposants. La Mission culturelle française au Liban (MCFL) organise la manifestation, mais l'ampleur de l'événement implique de nombreux partenariats avec les professionnels du livre, les médias qui assurent la promotion et les entreprises qui aident au financement.

### **La Mission culturelle française au Liban et les partenaires français**

Le Salon du livre de Beyrouth est organisé par la MCFL qui prépare la programmation culturelle et la campagne de communication, coordonne la logistique de l'événement et en assure le financement. La préparation du programme culturel prévoit l'invitation d'auteurs, la présentation d'expositions et de spectacles. Elle requiert l'intervention de tous les secteurs de la MCFL et bénéficie du soutien d'institutions françaises.

Le ministère des Affaires étrangères (MAE), par l'intermédiaire de la Division de l'écrit et des médiathèques, fournit régulièrement une information sur l'actualité culturelle en France. Il suggère et finance des missions d'auteurs dans le pays, et constitue un relais avec les éditeurs français. En collaboration avec le MAE, des associations comme l'ADPF ou l'AFAA et des institutions comme l'Institut du monde arabe jouent un rôle important en mettant à disposition du salon du livre des expositions et des spectacles.

Enfin, la collaboration avec France Édition s'est révélée fondamentale dans les premières années. Elle a permis de lancer la manifestation et de prouver aux partenaires locaux qu'un salon du livre francophone avait pleinement sa place et son public à Beyrouth. Par la suite, l'implication du Syndicat des libraires importateurs de livres français au Liban a rendu plus accessoire la participation de France Édition. Aujourd'hui, les éditeurs francophones sont présents directement ou par le biais de regroupements régionaux d'éditeurs (Provence-Alpes-Côte d'Azur, éditeurs suisses, belges et canadiens).

Si la MCFL organise le Salon du livre de Beyrouth, celui-ci ne pourrait exister sans la participation des exposants qui sont les premiers partenaires de la manifestation. Ainsi dès le début, la Mission culturelle a cherché à associer les libraires francophones libanais à son projet.

### **Les exposants : premiers partenaires de « Lire en français et en musique »**

L'ambition de la MCFL était de créer au Liban un salon du livre véritablement professionnel. L'objectif a pu être atteint grâce à l'existence au Liban d'un marché du livre français dynamique. D'après les chiffres du Syndicat national de l'édition, l'exportation de livres français dans ce pays représentait en 2001 environ 50 millions de francs (près de 8 millions d'euros). Le Liban compte une douzaine de libraires importateurs de livres français qui fournissent un réseau de petites librairies présentes sur l'ensemble du territoire.

La participation des libraires libanais intervient à différents niveaux. En premier lieu, ils achètent et aménagent les stands du salon pour une superficie globale de 4 500 m<sup>2</sup>. La Mission culturelle est l'intermédiaire entre la société privée libanaise qui fournit l'espace et les exposants. En second lieu, les libraires assurent la présence et la vente des livres et l'organisation des signatures sur les stands. En outre, les libraires participent à l'élaboration du

règlement, collaborent à la réalisation du plan d'aménagement du salon et font des propositions sur les auteurs invités.

Des éditeurs libanais et étrangers (français et francophones) sont également présents à côté des libraires. Leur participation à l'organisation est moins directe et se réduit à l'achat, l'aménagement et l'approvisionnement du stand. En 1994, les disquaires sont devenus exposants et le salon du livre a été rebaptisé « Lire en français et en musique ».

Le partenariat entre la Mission culturelle française au Liban et les libraires francophones libanais apparaît donc comme l'élément clé de l'existence du salon. Il se réalise formellement par la signature d'une convention entre la MCFL et chaque exposant. La convention porte sur les éléments relatifs à la location du stand et fait référence au règlement préalablement établi. La qualité du partenariat dépend, particulièrement dans un pays comme le Liban, des relations personnelles entretenues tout au long de l'année. L'aspect relationnel est d'autant plus sensible que ce partenariat ne va pas sans poser quelques problèmes. En effet, la MCFL et les exposants ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs. La Mission culturelle cherche à promouvoir la culture française et la francophonie là où certains libraires poursuivent un objectif strictement commercial. Des conflits pouvant intervenir sur le choix des auteurs à inviter, il convient d'opérer avec la plus grande souplesse, d'accorder aux libraires l'invitation d'auteurs grand public et de leur faire accepter en échange la présence – et par conséquent l'importation des ouvrages – d'auteurs plus confidentiels. D'autres difficultés interviennent inmanquablement, liées au nombre des exposants présents et aux inimitiés éventuelles; elles sont de toute manière indissociables d'un événement comportant des enjeux financiers.

Au-delà de la qualité de l'offre culturelle et commerciale de « Lire en français et en musique », qui a permis de fidéliser un public francophone et cultivé, le Salon du livre de Beyrouth a pris l'ampleur qu'il connaît aujourd'hui grâce aux nombreux autres partenariats que la MCFL a su mettre en place.

## Le partenariat comme outil de communication

Toute manifestation culturelle doit assurer sa communication afin de promouvoir son image de marque et attirer un public large et diversifié. Or la communication a un coût que les établissements culturels à l'étranger peuvent difficilement assumer. Le recours au partenariat devient alors indispensable.

La promotion du salon du livre de Beyrouth utilise les supports traditionnels de communication : presse écrite et audiovisuelle, diffusion d'objets publicitaires et campagne d'affichage.

Le salon « Lire en français et en musique » est perçu comme une manifestation d'envergure et, à ce titre, les médias locaux francophones et arabophones couvrent l'événement. Pour améliorer la qualité de la couverture, la MCFL propose un accord aux organes de presse. Des journalistes libanais sont invités en France quelques semaines avant le salon. À l'occasion de leur séjour, ils rencontrent les auteurs et préparent des articles à paraître dans la presse libanaise.

Une convention de partenariat est également proposée à une dizaine de magazines libanais. Elle prévoit la parution d'encarts publicitaires dans un ou plusieurs numéros en échange d'un stand promotionnel sur le Salon du livre.

Un autre partenariat avec la presse écrite a porté en 2000 et en 2001 sur la réalisation du catalogue du salon par *Le Monde-édition Proche-Orient*, sous la forme d'un supplément *Le Monde des livres-édition Proche-Orient*. Il a permis d'associer à « Lire en français et en musique » l'image du grand quotidien français et de disposer d'articles signés par des chroniqueurs littéraires français de renom. En retour, les journalistes ainsi impliqués ont proposé des articles sur le Salon du livre de Beyrouth dans *Le Monde*, contribuant à la publicité de l'événement en France. Ce partenariat a eu un coût très élevé pour la MCFL, mais il n'a pas eu les retombées attendues localement. Il a été suspendu en 2002 en attendant la renégociation des termes financiers de la convention.

Une convention est passée chaque année avec un groupe médiatique local (LBC, MTV) pour assurer la promotion de « Lire en Français et en musique » à la télévision et la radio. Cela com-



prend des spots publicitaires en amont de l'événement, des émissions quotidiennes en direct du salon, des comptes rendus dans les journaux télévisés. En échange, le groupe est identifié par le grand public comme partenaire de l'événement. Son logo est présent sur les supports négociés par ailleurs et la MCFL offre au partenaire une exceptionnelle visibilité sur le salon du livre.

Le partenariat est fixé par une convention qui ne comporte aucune implication financière, mais qui prévoit des échanges de services en nature et fixe clairement les obligations de chacune des parties. Une coopération en ces termes est particulièrement satisfaisante pour la MCFL, mais elle pose toujours le problème du choix du partenaire, en particulier dans l'environnement médiatique libanais très concurrencé par les chaînes internationales et finalement peu francophone.

Pour accompagner la couverture médiatique de l'événement, la MCFL met en place une campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire libanais et diffuse différents produits publicitaires (marque-pages, stylo, bloc-notes, etc.) labellisés « Lire en Français et en musique ». Elle réalise également un site Web qui devrait être développé en vue de moderniser la communication. Dans l'ensemble, le coût de l'opération est très élevé et nécessite le recours à des partenariats financiers.

### **Le partenariat financier : les entreprises privées comme mécènes**

Une manifestation de l'ampleur de « Lire en français et en musique » implique un budget considérable. Une part importante des recettes provient du financement assuré par des sponsors privés qui acceptent de subventionner l'événement pour apparaître comme des mécènes culturels.

La première étape d'un partenariat financier consiste à démarcher les entreprises privées en leur proposant un support de communication. Un dossier de « sponsoring » présente l'événement et met en avant ses retombées médiatiques. Après avoir

dressé la liste des entreprises susceptibles d'être intéressées, les contacts sont pris avec des décideurs et la négociation débute. Au Liban, ce genre de pratique est courante. Le secteur privé est dynamique et certaines grandes entreprises, notamment dans le secteur bancaire, disposent d'un budget pour les dépenses de mécénat. Aujourd'hui, la recherche de partenaires financiers pour le salon du livre de Beyrouth est facilitée par la possibilité de reconduire les partenariats des années précédentes.

Les partenariats financiers se formalisent par des conventions écrites. Celles-ci ont des contenus différents selon les cas. Elles peuvent avoir des implications financières : le montant versé par le partenaire va entraîner diverses contreparties de la part de la MCFL (inclusion du logo de l'entreprise sur tout ou partie des supports de communication, offre d'un espace sur le salon du livre, insertion d'encarts publicitaires dans le catalogue du salon, diffusion de supports spécifiques, etc.). Elles peuvent aussi prévoir un échange de services en nature : une société productrice d'eau minérale assure sa visibilité sur le salon en fournissant gratuitement les fontaines d'eau, une compagnie de location de voiture échange la présence de son logo sur les affiches contre le prêt gratuit de voitures pendant toute la durée de l'événement, etc.

En conclusion, il apparaît que le Salon du livre de Beyrouth est une opération à partenaires multiples. Le premier rôle revient naturellement aux exposants, mais l'événement ne connaîtrait pas un tel succès sans la campagne de communication réalisée grâce au partenariat avec les entreprises privées (télévisions, banques, etc.). Dans le cadre de « Lire en français et en musique », toutes les actions de partenariat sans exception sont formalisées par des conventions écrites qui fixent les droits et les obligations de chacune des parties. Le partenaire n'est jamais un donateur généreux, encore moins un receveur passif.

*(Informations transmises par Cécile Robert, Centre culturel français de Beyrouth.)*

**Programme d'aide à la publication  
d'ouvrages français  
F. X. Šalda**

*Program na podporu vydávání  
francouzské literatury  
F. X. Šalda*



**František Xaver Šalda vu par Adolf Hoffmeister en 1934.**

František Xaver Šalda (1867-1937), éminent critique littéraire et directeur de revues, passionné de littérature française, a marqué de sa personnalité le monde littéraire tchèque au début du siècle.

**Portrét F. X. Šaldy od Adolfa Hoffmeistera z roku 1934.**

František Xaver Šalda (1867-1937), významný literární kritik, který se vášnivě zajímal o francouzskou literaturu, poznamenal český literární svět na začátku století.

<b>Organisateur principal</b>	Institut français de Prague
<b>Dénomination de l'action</b>	Soutien à l'édition
<b>Date et durée</b>	Depuis 1993
<b>Objectifs</b>	Incitation des éditeurs locaux à la publication de livres traduits du français
<b>Partenaires locaux</b>	Maisons d'édition
<b>Partenaires en France</b>	Ministère des Affaires étrangères (Programme d'aide à la publication-PAP, F.-X. Salda) et Centre national du livre
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Contrat à durée limitée
<b>Communication</b>	Site Web en tchèque consacré à la littérature francophone, Foire du livre de Prague, publications diverses
<b>Quelques chiffres</b>	3 000 éditeurs, 200 titres français traduits par an, 190 aidés par le PAP depuis 1993
<b>Points positifs</b>	Constitution d'un réseau informel de professionnels du livre et d'habitudes de travail en commun
<b>Difficultés éventuelles</b>	-

### Pour en savoir plus...

L'édition est l'un des champs d'intervention privilégiés de la coopération culturelle française en République tchèque. Non pas qu'il s'agisse, comme un trop bref aperçu de la situation économique et culturelle de ce petit pays pourrait le faire accroire, de soutenir un secteur peu florissant en y portant la marque de l'ex-

ception française, mais, bien plutôt, de renforcer la position française sur un marché de taille certes modeste mais remarquablement dynamique et faisant la part belle à la littérature étrangère, en incitant les éditeurs à traduire un nombre croissant de titres du français.

Comment ne pas s'étonner, en effet, que dans ce pays de 10 millions d'habitants, le nombre total de publications ait atteint 15 000 titres en 2001 et que près de 3 000 éditeurs soient recensés ? Ces chiffres ne sauraient occulter les difficultés économiques du secteur – le prix du livre a connu une hausse très forte et rapide, freinant les ventes tout en demeurant insuffisant pour assurer des revenus satisfaisants aux éditeurs sur un marché aussi restreint –, mais ils témoignent d'une vitalité à travers laquelle on ressent encore les effets de la chute du régime communiste : le début des années 90 a été marqué par une fièvre éditoriale, les nouveaux éditeurs s'empressant de publier tout ce qui avait été interdit durant les quarante années précédentes, et en particulier les auteurs étrangers prohibés. Parmi les traits caractéristiques de la production éditoriale tchèque, on relève en effet la part considérable des traductions, qui représentent près d'un tiers des livres publiés, en provenance de plus de trente langues. En cinq ans, la position du trio de tête demeure inchangée : domination écrasante de la langue anglaise qui totalise la moitié des traductions, suivie de loin par l'allemand, puis, plus en retrait encore, par le français, avec environ 200 titres par an.

Cette position a pu être maintenue grâce à la persévérance d'éditeurs et de traducteurs ayant à cœur de diffuser la littérature et les sciences humaines françaises, mais aussi grâce au dispositif du Programme d'aide à la publication (PAP) créé par le ministère des Affaires étrangères en 1990 et mis en place en République tchèque en 1993 sous le nom de PAP F.-X. Salda. Faire connaître les auteurs français – en particulier les auteurs contemporains dans tous les domaines –, inciter les éditeurs à des choix commercialement difficiles et à des tirages plus élevés, favoriser la qualité des textes en aidant les éditeurs à payer les traductions à leur juste prix, tels sont quelques-uns des objectifs de ce programme qui, aux dires des professionnels du livre concernés, est devenu un outil déterminant pour la publication de livres traduits

du français – au point de s'étonner parfois que l'on publie encore des textes de qualité hors de ce cadre. À ce jour, 190 titres ont été publiés avec le soutien du PAP, parmi lesquels on relève la prédominance de l'histoire et de la philosophie, la littérature venant en troisième position. À noter que le Centre national du livre soutient également chaque année la traduction en tchèque de 5 titres en moyenne. Un échange d'informations régulier entre le CNL et le Bureau du livre du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade en charge de ce programme permet d'éviter qu'un même livre bénéficie des deux types de soutien.

Sur les 80 propositions reçues en moyenne chaque année, une trentaine de titres sélectionnés bénéficient d'une aide financière permettant de couvrir tout ou partie des frais de traduction et de fabrication et donnant droit, dans la majorité des cas, à la prise en charge des droits d'auteur par le ministère, contre mention du soutien de l'ambassade de France et attribution d'exemplaires. C'est à la publication du livre qu'est versée la subvention. L'accord des deux partenaires est formalisé dans un contrat d'une durée limitée afin d'éviter, comme cela a pu être le cas dans le passé, que des fonds soient bloqués plusieurs années pour un projet dont l'issue demeure incertaine.

En aucun cas, l'attribution de cette aide ne s'accompagne d'une ingérence dans la politique des éditeurs. Il s'agit non seulement de respecter les éditeurs comme de véritables partenaires souverains dans leurs choix, mais aussi de ne pas aller à l'encontre d'un intérêt mutuel bien compris. De trop fortes incitations à publier tel auteur ou encore à défricher un terrain peu exploré – ce fut le cas dans le passé pour l'histoire et le droit européens – ont de fortes chances de ne pas aboutir : les éditeurs, se sentant redevables des soutiens déjà accordés, risquent de répondre à ces propositions sans être pleinement convaincus de leur nécessité et d'abandonner les projets aux premières difficultés rencontrées.

Tout en se gardant d'un rôle prescripteur, le Bureau du livre ne doit pas s'interdire pour autant de répondre aux demandes d'informations et de conseils émanant des éditeurs. Pour les petits éditeurs, en effet, dont beaucoup ne sont pas francophones, il est difficile d'arrêter des choix dès que l'on ne s'en tient pas à la publication d'auteurs classiques. Diffusion des publications de

l'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française), soutien à la création et à la mise à jour, par une traductrice, d'un site Web en tchèque consacré à la littérature francophone, invitation d'éditeurs au Salon du livre de Paris ou à d'autres manifestations professionnelles, comme le Forum de l'essai sur l'art (Palais de Tokyo, 2002), figurent parmi les actions menées dans ce sens. Afin de guider les éditeurs et les traducteurs, on envisage également la publication d'une liste de « lacunes ». Grâce à une base de données bibliographiques en cours de réalisation, rassemblant les références de toutes les traductions du français parues en pays tchèque depuis 1945, on sera en effet prochainement à même de repérer les auteurs non ou peu traduits, ou encore les textes importants méritant d'être retraduits. Enfin, en projet également, l'invitation d'une personnalité de l'édition ou de la critique susceptible de dresser un panorama de l'actualité éditoriale dans les domaines les plus représentés du PAP permettra de guider les éditeurs dans leurs choix au moment du dépôt des projets.

Le Bureau du livre n'a pas les moyens d'assurer intégralement ce travail d'information, pas plus qu'il n'a vocation à se substituer aux services des droits étrangers des maisons d'édition ou aux agences littéraires. Il peut et doit en revanche asseoir sa position de relais en mettant en relation éditeurs français et éditeurs tchèques partenaires du PAP – le temps fort étant la Foire du livre de Prague – et en fournissant si nécessaire des éléments d'information aux éditeurs français grâce à sa connaissance du marché local.

Les manifestations littéraires organisées par l'Institut viennent en appui aux sorties de livres, tant il est vrai qu'un auteur non publié en tchèque – en dehors de quelques grandes figures – a peu de chances d'éveiller la curiosité du public. L'existence à Prague d'un centre de recherche en sciences sociales, le CEFRES, qui se charge d'inviter nombre d'historiens, de philosophes et de sociologues publiés avec le soutien du PAP-Salda, aux choix duquel il est associé, permet à l'Institut de se concentrer sur la littérature. Les manifestations programmées par l'Institut associent les éditeurs, qui se chargent des relations avec les journalistes ; leur connaissance des médias tchèques et de tous les canaux de diffu-

sion de l'information auprès du public s'avère généralement un gage de succès.

L'ensemble de ces actions favorise année après année la constitution d'un réseau informel de professionnels du livre ayant pour point commun la publication de traductions du français – éditeurs mais aussi traducteurs, car ceux-ci, francophones il va de soi, sont souvent à l'origine des projets de publication lorsqu'ils n'exercent pas également une fonction de rédacteur dans une maison d'édition. Deux réunions de prise de contact et de discussions autour du fonctionnement du PAP ont contribué à resserrer ces liens. Lors de l'édition 2002 de la Foire du livre de Prague, un séminaire consacré aux échanges de droits d'auteurs entre les deux pays a fourni une nouvelle occasion de rassembler ces professionnels autour de questions juridiques. Ainsi s'installe l'habitude de réunions professionnelles qui sont une forme de concrétisation, dans sa dimension collective, d'un partenariat fructueux.

*(Informations transmises par Annie Brigant, Institut français de Prague.)*



<b>Organisateur principal</b>	Institut français de Budapest
<b>Dénomination de l'action</b>	Centre de poésie et de traduction
<b>Date et durée</b>	À partir de mai 2002
<b>Objectifs</b>	Création du Centre européen de poésie et de traduction (intégration de ce centre dans le réseau européen de traduction de la poésie contemporaine)
<b>Partenaires locaux</b>	Fondation Karolyi Maison des traducteurs hongrois Maison d'édition hongroise
<b>Partenaires en France</b>	Fondation Royaumont (Centre culturel de rencontre)
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Cahier de projet et conventions
<b>Communication</b>	-
<b>Quelques chiffres</b>	Gestion par un bibliothécaire de l'Institut français. Réseau réunissant 9 pays européens
<b>Points positifs</b>	Échanges entre écrivains et traducteurs français et hongrois
<b>Difficultés éventuelles</b>	-

### Pour en savoir plus...

L'objectif de cette action est de créer, sur le modèle de la Fondation Royaumont, un lieu de rencontres et de résidences, ouvert aux poètes et traducteurs français et étrangers. Ce projet, qui regroupe des partenaires en Hongrie et en France, s'inscrit dans le cadre plus large d'un réseau européen de centres de traduction de la poésie contemporaine qui s'est constitué avec neuf pays. Cette

action permet d'intégrer la Hongrie dans une action européenne avant même son entrée officielle dans l'Union européenne.

Les poètes français invités sont traduits par des poètes hongrois. Ils se retrouvent pendant une semaine à la Fondation Karolyi pour un travail de traduction collective portant sur un choix de leurs textes. Deux lectures publiques, l'une à la Fondation Karolyi, l'autre à l'Institut français, prolongent cette semaine de rencontres. Les textes traduits font ensuite l'objet d'une publication.

*(Informations transmises par Josée de Raulin, Institut français de Budapest.)*

<b>Organisateur principal</b>	Institut français de Budapest
<b>Dénomination de l'action</b>	Journées nationales sur le livre et la lecture destinées à un public d'enfants à Szeged (Hongrie)
<b>Date et durée</b>	Du 18 au 24 mars 2002
<b>Objectifs</b>	Participation à l'année de la lecture organisée par le ministère de la Culture hongrois et l'association IBBY
<b>Partenaires locaux</b>	Alliance française de Szeged et chaîne des grands magasins Cora
<b>Partenaires en France</b>	Éditions Bayard Presse
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Groupe de pilotage et conventions
<b>Communication</b>	Assurée par Cora
<b>Quelques chiffres</b>	Couverture de Cora : 2 millions de clients en Hongrie, en Serbie et en Roumanie Frais pris en charge par Cora
<b>Points positifs</b>	Fort impact sur le public et expérience de partenariat avec un réseau commercial
<b>Difficultés éventuelles</b>	-

### Pour en savoir plus...

Le lieu choisi est un centre commercial installé à Szeged, ville proche des frontières roumaine et serbe et drainant, de ce fait, un public très important. À l'entrée principale du magasin était présentée la production de l'éditeur français Bayard Presse. Un stand a permis de présenter les activités du service culturel de l'ambassade de France et le programme culturel de l'Institut français. Un coin lecture avait été aménagé, proposant en outre des ateliers et des animations avec des conteurs hongrois. Une remise sur les livres en vente était proposée à tous les clients.

Le fait de travailler avec un réseau commercial a fourni l'opportunité de rencontrer un public qui ne fréquente que rarement les institutions culturelles. Par ailleurs, la collaboration avec des personnes formées aux pratiques du marketing et utilisant leurs propres méthodes de négociation a constitué une expérience enrichissante pour les personnels de l'Institut français.

*(Informations transmises par Josée de Raulin, Institut français de Budapest.)*

## **Événement éditorial et actions transversales : l'exemple de la médiathèque de l'Institut français de Barcelone**

### **Pour en savoir plus...**

Elle est malaisée, et peut-être même vouée à l'échec, la tâche qui consiste à vouloir dégager de la diversité des pratiques de l'action culturelle des modèles aisément transposables dans tous les domaines. Plus qu'ailleurs, le nécessaire équilibre entre le prévisionnel et l'adaptabilité, entre la norme éprouvée et l'exception à intégrer, se trouve au cœur d'une démarche qui, pour espérer aboutir et donner des fruits légitimes, se doit d'être en phase avec ce qui dépasse la norme et défie l'intégration. Il n'est point d'action culturelle fertile, en effet, sans une réelle prise en compte de l'événementiel. Autrement dit, il ne suffit pas de disposer de l'outil – un existant performant, un personnel formé et qualifié, des crédits adaptés – ni de faire preuve de flexibilité dans son maniement. Ces atouts se révèlent inutiles sans une solide disposition à l'écoute de ce qui, dans le contexte local où ces pratiques sont destinées à s'insérer et auquel elles s'adressent, « fait événement », et qui n'est pas forcément en attente de ce qui tient lieu, de notre point de vue, d'événement.

### **L'événement culturel : opportunité et aptitudes**

Ceci est d'autant plus vrai en ce qui concerne les interventions culturelles dans le milieu qui nous intéresse – le réseau des médiathèques et centres d'informations du MAE – que la multiplicité et la technicité des tâches, la dispersion des efforts au sein d'un réseau fortement structuré, certes, mais également riche de sa diversité et de la pluralité de ses problématiques, ne constituent

pas, de prime abord, les facteurs les plus propices au développement d'une action culturelle. Il est souvent difficile de vaincre cette idée reçue qui veut que notre intervention, en ce domaine, soit suffisamment justifiée par le fait même de constituer, enrichir et promouvoir des fonds capables d'exprimer, de par leur pertinence et leur diversité, la force et la prégnance de la culture et de la pensée françaises.

Comme c'est souvent le cas, les idées reçues cachent un fonds d'inertie, qui se nourrit d'une pulsion non avouée de désenchantement. À quoi bon, se demanderont d'aucuns, intervenir dans un domaine où sont détachés d'autres professionnels - les professionnels de la coopération et de l'action culturelle ? Raisonner de la sorte, c'est oublier l'une des spécificités majeures des agents du réseau à l'étranger : leur capacité à devenir des pôles médiateurs entre les actions organisées par la France et par les acteurs et partenaires locaux.

La médiathèque de l'Institut français de Barcelone,  
lieu de médiation entre éditeurs, chercheurs et artistes

S'il est un domaine où cette médiation se voit à la fois pleinement justifiée et renforcée, c'est celui qui intéresse les activités éditoriales. En fonction des caractéristiques du contexte local, il est en effet souhaitable, et parfois loisible, de développer et coordonner des actions-passerelles, tenues par une logique de transversalité, entre éditeurs locaux et chercheurs et universitaires français, par exemple, autour d'une manifestation fortement médiatisée par des institutions culturelles en France. À Barcelone, où encore de nos jours se trouve concentrée une partie importante de l'édition littéraire, la médiathèque de l'Institut français a posé des jalons qu'il convient de ne pas laisser s'estomper. Les opérations menées par le passé autour d'André Gide et d'Henri Michaux en fournissent d'éclatants exemples.

Pour la première, organisée en 1997 à l'occasion de la parution en France de la deuxième édition dans la Pléiade du Journal de l'auteur des *Nourritures terrestres*, un colloque « Gide et l'Espagne », avec des interventions de spécialistes français et espagnols

autour de la traduction et l'édition de l'œuvre d'André Gide, a été le point d'orgue d'une manifestation conçue et coordonnée par le responsable de la médiathèque, qui pour l'occasion a accueilli une exposition iconographique, documentaire et « hémérogaphique » où la part belle était faite - et ce pour la première fois en Espagne - à la réception de la figure et de l'œuvre de l'écrivain français dans ce pays. Quelques mois plus tard, le mensuel littéraire *Quimera* a consacré un dossier à cette manifestation, sous le titre « El retorno a André Gide » (n° 172, septembre 1998, pp. 29-49). Dans ce même esprit, le centenaire de la naissance d'Henri Michaux (mai 1999) a été l'occasion de déployer autour de cet événement une très riche panoplie de manifestations : exposition iconographique et bibliographique dans les locaux de la médiathèque ; colloque Henri Michaux, avec des interventions de spécialistes locaux et français ; exposition picturale, dans la galerie d'art de l'Institut français, de l'œuvre d'un artiste barcelonais réputé inspiré de l'œuvre de Michaux ; publication et présentation à la médiathèque du dossier de la revue *Quimera* consacré à cet auteur (n° 180, mai 1999, pp. 25-49).

### **L'avenir : transversalité et professionnalisme**

L'intensité de la vie littéraire et éditoriale à Barcelone et l'attrait que les auteurs français continuent d'exercer sur ce milieu n'expliquent pas à eux seuls le succès rencontré par ces manifestations. Pour atteindre un public habitué à des interventions culturelles de haut niveau et parvenir à une forte médiatisation, il est essentiel de concevoir et de développer des manifestations de cette envergure avec rigueur et professionnalisme. Aussi la médiathèque de l'Institut français de Barcelone voit-elle dans l'approfondissement de cette voie et de ces méthodes un moyen indispensable pour maintenir et affermir la présence et le rayonnement de son image dans son milieu d'insertion. Afin d'y parvenir, elle maintient et nourrit des relations avec des professionnels du secteur de l'édition en Catalogne, condition néces-

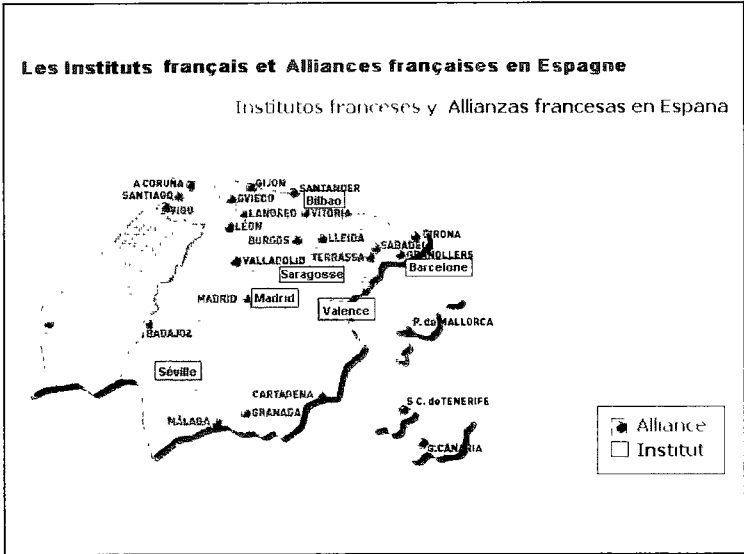
saire pour jauger l'intérêt suscité par des projets de même nature que ceux évoqués plus haut.

Pareille démarche peut - et doit - se conjuguer avec la promotion et la mise en valeur des expositions documentaires proposées par l'ADPF (en collaboration avec la Division de l'écrit et des médiathèques du ministère des Affaires étrangères), portant sur des auteurs, des mouvements littéraires ou des tendances de la pensée française. Pour ne citer qu'un exemple récent, l'année Victor Hugo, célébrée partout en France, a fait l'objet de propositions pertinentes et nécessaires, qu'il s'agisse d'expositions sur affiches et de brochures portfolios ou d'envois d'office de collections d'ouvrages imprimés.

Pour autant, il est tout à fait souhaitable de procéder à la mise en œuvre simultanément d'opérations qui soient à même d'accompagner des événements locaux, même lorsque celles-ci ne sont pas considérées prioritaires dans le cadre des activités soutenues par les institutions culturelles en France. Il a ainsi été possible de mettre en chantier, à l'occasion de la parution d'une nouvelle traduction en espagnol d'*À la recherche du temps perdu*, une série de manifestations à l'automne 2002, où la logique de la transversalité est amenée à s'imposer de nouveau : conférence suivie d'un débat, exposition documentaire, présentation d'un film inspiré du roman proustien. Ce projet, promu par la médiathèque, mobilise les services culturels de l'IFB et des partenaires locaux, au premier chef desquels la maison d'édition en charge de cette nouvelle mouture du grand œuvre de Proust.

*(Informations transmises par Ana Nuño, Institut français de Barcelone.)*





## Bibliothéconomie et documentation

<b>Organisateur principal</b>	Institut français de Madrid
<b>Dénomination de l'action</b>	Mise en place d'un réseau de médiathèques-centres d'information des Instituts français et Alliances françaises en Espagne
<b>Date et durée</b>	2000-2002
<b>Objectifs</b>	Mise en cohérence et modernisation
<b>Partenaires locaux</b>	Instituts français et Alliances françaises
<b>Partenaires en France</b>	Ministère des Affaires étrangères, Bibliothèque publique d'information
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Charte signée en 2001 par 5 directeurs d'Instituts français et 11 directeurs d'Alliances françaises avec le conseiller à la Coopération et à l'action culturelle
<b>Communication</b>	Relations dans le réseau (courrier électronique, stages, réunions)
<b>Quelques chiffres</b>	Crédits FICRE d'environ 3 800 euros par projet (équipement informatique, formation, acquisitions)
<b>Points positifs</b>	Ce soutien matériel a aussi permis de faire vivre un réseau de relations humaines, conforté par la formation
<b>Difficultés éventuelles</b>	-

## **Pour en savoir plus... Lancement du projet**

En novembre-décembre 2000, une enquête envoyée aux responsables des bibliothèques des Instituts français et des Alliances françaises a confirmé l'intérêt de ceux-ci pour l'idée de réseau et a permis de recueillir leurs attentes.

Ceci a conduit à une première demande de FICRE en commun en janvier 2001 : demande autour d'un même projet, mais non pas projet centralisé, chaque établissement conservant son autonomie financière. Chaque participant, Institut français ou Alliance française, recevrait 25 000 F qu'il s'engagerait à dépenser selon le projet : 10 000 F pour acquérir ou compléter son équipement informatique, 5 000 F pour participer aux journées de formation, le restant pour acquérir des ouvrages de base. Quant à la médiathèque de l'Institut français de Madrid, tête de réseau, elle recevrait une somme globale de 120 000 F pour mettre en place des actions destinées à l'ensemble du réseau.

## **Réalisations 2001**

L'avis d'obtention du FICRE est parvenu en mai 2001. La création du réseau est officialisée par une charte signée par le conseiller à la Coopération et à l'action culturelle, à laquelle adhéreront les directeurs d'Instituts français et d'Alliances françaises intéressés. Signée par 5 directeurs d'Instituts français et 11 directeurs d'Alliances françaises, elle fixe les droits et devoirs de chacun. Les signatures sont revenues en octobre 2001.

Le but du réseau est d'essayer de couvrir tout le territoire espagnol pour répondre efficacement aux besoins de documentation francophone. Il fallait autant que possible que chaque autonomie espagnole soit représentée.

L'informatisation des bibliothèques constituant le point fort du projet, une partie de la subvention attribuée (10 000 F) devait

donc être consacrée à l'achat de matériel et de logiciels réservés à la bibliothèque, avec accès à Internet. Les fonctionnalités attendues étaient : permettre la recherche documentaire sur Internet (pour que le centre d'information sur la France contemporaine joue son rôle en dépit des insuffisances documentaires), communiquer (avec Madrid tête de réseau, mais aussi avec différents services administratifs et avec les autres centres), disposer d'outils bureautiques (rédiger le courrier, suivre le budget documentaire, dresser des listes de nouveautés et des notes d'information au public) et d'un lecteur de CD pour un fonds multimédia.

10 000 F étaient prévus pour acheter des documents de base, selon des conseils et des propositions d'acquisitions dispensés à la demande par Madrid. Parmi ces documents de base : des dictionnaires, des textes faciles, des livres pour la jeunesse, des bandes dessinées... en fonction des fonds existants et des publics à toucher localement.

Par ailleurs, l'Institut français de Madrid, tête de réseau, consacrait 30 000 F du FICRE à l'achat de vidéos, DVD et disques musicaux, auxquels se sont opportunément ajoutés 30 000 F supplémentaires provenant du mécénat de BNP-Paribas qui ont permis d'acheter des livres. Ce sont au total 10 malles itinérantes qui circulent depuis 2002 dans le réseau, stationnant un trimestre dans chaque institut ou alliance intéressé.

La formation constitue un élément d'autant plus important qu'on a le plus souvent affaire localement à du personnel bénévole et non formé aux techniques documentaires. Une formation est aussi un moment privilégié pour rassembler les personnels et les motiver. Le FICRE 2001 a permis à la tête de réseau d'organiser la formation, et aux différents Instituts et Alliances d'envoyer à Madrid leur responsable de bibliothèque. Elle s'est tenue du 26 au 28 novembre 2001, portant sur les réseaux de bibliothèques françaises à l'étranger (Agnès Dumont-Fillon, du réseau marocain) et sur la recherche documentaire sur Internet (Danielle Resche, de la BPI).

Il a été procédé à l'acquisition d'une machine à plastifier les posters, destinée à équiper en vue du prêt les expositions envoyées par l'ADPF aux Instituts français et à la DGAF.

Figurent également au titre du FICRE 2001 des missions d'expertise permettant au responsable de Madrid de se déplacer dans les Instituts français et les Alliances françaises afin de les conseiller sur l'aménagement des espaces, l'organisation du travail et des collections, l'informatisation ou les éliminations.

## Réalisations et projets 2002

La deuxième demande commune de crédits FICRE correspond à une deuxième tranche d'équipements : elle permettra à l'Institut français de Barcelone de prendre sa place comme deuxième tête de réseau, en passant à la version supérieure de son logiciel. L'Institut français de Madrid doit aussi se réinformatiser, l'objectif commun des deux instituts étant de permettre la consultation de leurs notices bibliographiques sur Internet.

Ce FICRE 2002 doit aussi permettre d'équiper en informatique et en livres de base les alliances qui ne figuraient pas dans le premier FICRE, et d'assurer la formation du plus grand nombre. Parmi les actions en cours, une seconde formation est prévue sur la politique documentaire (désherbage et acquisition). La formation « Internet et la recherche documentaire » sera sans doute à nouveau programmée pour les nouveaux participants au réseau ou les anciens qui souhaitent réviser.

Depuis le début de l'année 2002, cinq Alliances françaises et un Institut français ont été visités ; d'autres visites sont prévues prochainement. L'usage de demandes de conseils, par téléphone et surtout par mail, commence à s'instaurer avec Madrid.

Par ailleurs, un club Internet se met en place progressivement, permettant de partager des conseils, des listes d'acquisitions, des photos, des adresses, des signets, etc. En une sorte de bourse aux livres, des listes de doublons sont proposées par messagerie électronique et les ouvrages envoyés aux collègues intéressés.

Sous la tutelle professionnelle du conservateur en poste à Madrid, des stagiaires de formations DUT Métiers du livre ou

Documentation peuvent utilement trouver des missions à accomplir dans de petites bibliothèques. C'est ainsi qu'une première stagiaire est en poste à l'Alliance française d'Oviedo. Il est actuellement étudié avec la DGAF la possibilité de recruter des stagiaires « tournants » qui partageraient leur temps entre des formations à l'Institut français de Madrid et des actions ponctuelles dans telle ou telle alliance, par exemple pour des missions de dés-herbage. D'autre part, une stagiaire de l'Essib doit arriver prochainement à la médiathèque de l'Institut français de Madrid.

### **Projets 2002-2003**

La dernière réunion des Alliances françaises d'Espagne a mis en évidence le souhait de ces dernières pour que leur soit conseillé ou fourni un logiciel à faible coût leur permettant de cataloguer leurs fonds, de gérer les prêts et de remplir des statistiques. Il est donc prévu d'engager des négociations pour l'achat d'un tel type de logiciel.

Il est envisagé de rendre possible la consultation des bases bibliographiques des Instituts français de Madrid et de Barcelone, auxquelles pourraient s'associer progressivement les fonds informatisés des autres membres du réseau.

Dans le domaine de la veille documentaire, les partenaires étudient le principe d'une certaine spécialisation des fonds, moins sous l'angle d'acquisitions systématiques (dont les différents partenaires n'ont pas les moyens) que d'une sorte de « veille documentaire » dans tel ou tel domaine, chaque établissement spécialisé étant chargé de signaler ce qui paraît dans son domaine de compétence.

Le prêt entre bibliothèques commence à fonctionner : emprunts réguliers de l'Institut français de Valence à l'Institut français de Barcelone, ou circulation d'ouvrages spécialisés à l'occasion d'animations. La consultation des bases bibliographiques sur Internet et la spécialisation des fonds devraient logiquement donner un élan nouveau à ce service.

Le partenariat pourrait également porter sur des animations communes : même si les médiathèques y contribuent activement, les animations sont du ressort de tout l'établissement et les directeurs d'une part, la DGAF d'autre part, mènent déjà des actions régulières de coopération en matière d'animation culturelle et artistique. Les médiathèques semblent en revanche directement concernées par les demandes émergentes des établissements scolaires qui promeuvent les classes bilingues ou l'apprentissage précoce du français : c'est une politique nouvelle qui se met en place dans certaines régions autonomes, et qui met à contribution les établissements culturels français locaux. Il y a vraiment intérêt à jouer un rôle de prescripteurs, de conseils, voire de fournisseurs, en collaboration avec les attachés linguistiques des établissements. Par cette action se préparent les lecteurs de demain.

### **Conclusion**

Rien de ce qui a été entrepris n'aurait été possible sans les considérables subventions FICRE.

Mais si l'aspect matériel (ordinateurs, livres...) est bien sûr important, l'aspect humain est encore plus fondamental. C'est avant tout une volonté de travailler ensemble qui fonde le réseau. D'où l'importance de la communication. D'où l'importance aussi des formations.

*(Informations transmises par Sylvie Biet, Institut français de Madrid.)*

## **Coopérer avec un Centre culturel étranger**

### **Pour en savoir plus...**

L'activité de bibliothécaire français à l'étranger offre des possibilités de coopération avec un établissement culturel étranger, dans la mesure où celui-ci se soucie de politique documentaire, dispose d'une bibliothèque et, de préférence, d'un(e) bibliothécaire professionnel (le).

C'est souvent le cas pour les Instituts Goethe, les British Councils, les Instituts Cervantès, les centres culturels américains et italiens.

## **La coopération avec l'Institut Goethe de Moscou**

À Moscou, une coopération s'est effectivement engagée avec l'Institut Goethe, pour des raisons objectives : par sa triple activité (manifestations culturelles, cours de langue, bibliothèque), c'est l'établissement qui se rapproche le plus du Centre culturel français (CCF) ; en plus, il possède une bibliothèque équivalente à celle du CCF, dirigée par une bibliothécaire allemande professionnelle et qui déploie une action régionale intense dans toute la Russie et la Communauté des États indépendants (CEI), tâche confiée à une autre bibliothécaire allemande professionnelle. Cette configuration particulière témoigne du souci qu'ont les Allemands de la coopération bibliothéconomique régionale de haut niveau qu'ils considèrent depuis longtemps comme une activité à part entière, alors qu'elle ne fait qu'émerger dans la politique culturelle du ministère français des Affaires étrangères.



## L'impressionnant réseau des bibliothèques allemandes en Russie et dans les pays limitrophes

Quelques mots tout d'abord sur la structure bibliothéconomique allemande en Russie et en CEI : la directrice de la bibliothèque de l'Institut Goethe a la responsabilité de la gestion de son établissement et de la coopération avec les bibliothèques de Moscou et de sa région ; l'autre bibliothécaire est chargée des quinze « salles de lecture » allemandes (dont trois franco-allemandes). Celles-ci sont des mini-bibliothèques étrangères installées dans les bibliothèques régionales de Russie à la suite d'une convention bipartite (ou tripartite). Ces établissements travaillent aussi étroitement avec soixante centres d'étude situés dans des universités et pourvus de micro-bibliothèques, ainsi qu'avec neuf bureaux dits « de contact ». La bibliothécaire régionale s'occupe également de la collaboration professionnelle régionale en Fédération de Russie et dans les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan, Ukraine. Il faut ajouter à cette activité de coopération l'organisation régulière de stages et de séminaires bibliothéconomiques à Moscou, en région et en Allemagne (deux à quatre par an).

### **La coopération franco-allemande en matière de bibliothèque**

Même si, on le voit, la partie n'est pas égale avec la représentation française en Russie (qui ne dispose que d'un réseau de 9 salles de lecture et n'a pour l'instant qu'une action régionale ponctuelle dans le domaine des bibliothèques), c'est cependant avec les Allemands que la coopération bibliothéconomique revêt les aspects les plus intéressants. Les formes en sont variées :

- La création de salles de lecture franco-allemandes

Cette initiative intéressante résulte d'une démarche conjointe des services culturels français et allemands, et du ministère de la Culture de la Fédération de Russie. La première des salles de lecture, celle de la bibliothèque régionale de la ville de Smolensk, date de 1994. Elle a été suivie par la création des salles de lecture franco-allemandes de Riazan (1996) et d'Arkhangelsk (1998). La collaboration entre le Centre culturel français et l'Institut Goethe de Moscou a permis de constituer au départ des collections nationales symétriques, qui sont abritées et gérées par la partie russe. C'est la classification Dewey (inhabituelle pour les bibliothèques russes) qui a été choisie, afin que les documents venus d'Allemagne et de France soient rangés ensemble de façon thématique (cette solution ne semble d'ailleurs pas, à l'usage, la meilleure, et il vaudrait mieux séparer les deux fonds). Les deux pays se sont engagés à approvisionner régulièrement la salle de lecture en documents sur tous les supports. Cette coopération franco-germano-russe est aussi une émulation pour les parties en présence<sup>19</sup>. Le développement des salles de lecture franco-allemandes est actuellement arrêté, car d'autres projets sont nés, franco-russes seulement, comme la création d'Alliances françaises. Il reste cependant un projet franco-allemand important, celui de l'ouverture d'un établissement culturel commun, encore en suspens.

- L'organisation de colloques conjoints

Cet aspect plus exceptionnel de la coopération permet de réunir bibliothécaires français, allemands et russes autour de problèmes communs. Un colloque international s'est ainsi tenu à Saint-Petersbourg en 1999, « Bibliothèques et travail en réseau », organisé conjointement par l'Institut français, l'Institut Goethe, le Centre américain et la Bibliothèque nationale de Russie de cette ville (la Russie possède cette particularité, pour des raisons historiques, de disposer de deux bibliothèques « nationales », l'une à

---

<sup>19</sup> On se reportera pour plus de détail à l'article d'Annie Lemoine, « Une salle de lecture franco-allemande à Smolensk, Russie », paru dans *Les Bibliothèques de France à l'étranger*. Le Bulletin, n° 7, premier semestre 1995, p. 34-37

Moscou, l'autre à Saint-Pétersbourg). Les Allemands sont intervenus sur la participation au programme européen TACIS de la Bibliothèque d'État de Russie (c'est-à-dire la bibliothèque nationale de Moscou, ex-Lénine), l'expérience de la Bibliothèque du Sénat de Berlin en matière de réseau d'information et la rétro-conversion des catalogues pour la mise en réseau des bibliothèques. Les Français ont parlé des nouveaux réseaux des bibliothèques en France dans le contexte des nouvelles technologies, et ont évoqué le réseau des médiathèques-centres d'information sur la France contemporaine à l'étranger et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce type d'activité pourrait se développer sous une forme moins lourde et les sujets communs ne manquent pas : le rôle social des bibliothèques en Russie, en France et en Allemagne ; les bibliothèques pour enfants et adolescents dans les trois pays ; les bibliothèques et l'enseignement, etc.

- La participation aux stages de formation

C'est la forme la plus courante de coopération, étant la plus légère. Elle permet aux bibliothécaires allemands et français d'intervenir au cours de leurs stages respectifs et de rencontrer les partenaires russes présents. Voici les thèmes qui ont été abordés au cours de ces interventions : du côté français, « Les services culturels en Russie », « La politique française du livre et des bibliothèques en Russie », « Le programme d'aide à la publication Alexandre Pouchkine » ; du côté allemand, « La coordination bibliothéconomique régionale en Fédération de Russie et en CEI », « Les salles de lecture allemandes en Russie », « La bibliothèque de l'Institut Goethe et la coopération germano-russe inter-bibliothèques à Moscou ».

La coopération avec un établissement culturel étranger suppose donc des préoccupations communes et une pratique culturelle similaire. Elle repose aussi beaucoup sur la bonne volonté réciproque, car rien dans la structure européenne existant sur place n'incite à systématiser ce type de collaboration. En cela est sa liberté, mais aussi sa faiblesse.

*(Informations transmises par Jean-Jacques Donard, Centre culturel français de Moscou.)*

<b>Organisateur principal</b>	Institut français de Budapest
<b>Dénomination de l'action</b>	Pass franco-allemand
<b>Date et durée</b>	À partir de février 2002
<b>Objectifs</b>	Politiques (coopération entre les deux pays), publicitaires (faire connaître les services), pratiques (faciliter la circulation des lecteurs)
<b>Partenaires locaux</b>	Goethe Institut de Budapest
<b>Partenaires en France</b>	-
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Cahier de projet et paramétrage des logiciels de gestion des bibliothèques
<b>Communication</b>	Information des lecteurs
<b>Quelques chiffres</b>	Gestion du projet durant 4 mois (février-mai), 2 bibliothécaires responsables dans chaque établissement
<b>Points positifs</b>	Élargissement des publics et évaluation des usages
<b>Difficultés éventuelles</b>	-


### Pour en savoir plus...

L'intérêt de la création de cette carte commune est à la fois publicitaire et politique. Publicitaire, puisqu'elle permet de mettre en avant les prestations de l'Institut français vis-à-vis des milieux germanophiles et inversement pour le Goethe Institut. Une réflexion à plus long terme pourrait conduire à étendre l'usage de cette carte à d'autres institutions étrangères. Dans cet esprit, sont préparés un répertoire commun des fonds de documents européens en Hongrie et un inventaire précis des programmes européens sur le livre et la lecture.

Sur le plan technique, il a fallu redéfinir l'ensemble des paramètres afférents aux abonnés et aux journaux de caisse sur les logiciels de gestion documentaire. D'autre part, les outils d'évaluation de ce service ont été paramétrés sur les logiciels des deux institutions partenaires. À la fin de la première année d'utilisation, un état des pratiques sera dressé et une enquête auprès des publics sera conduite. L'ensemble des résultats sera transmis aux ambassades respectives.

*(Informations transmises par Josée de Raulin, Institut français de Budapest.)*

LES PARTENARIATS DES BIBLIOTHÈQUES



Info

spacie claire  
PARENT  
Observate  
RECHERCH  
MIRON  
spacie claire  
LE FIGARO  
L'ESPRESSO  
L'EUROPEAN

Service de Coopération et d'Action Culturelle  
de l'Ambassade de France au Maroc

**2002**

<b>Organisateur principal</b>	Ministère de la Culture et de la Communication du Maroc
<b>Dénomination de l'action</b>	Appui à la lecture publique au Maroc
<b>Date et durée</b>	3 ans à compter de 2002
<b>Objectifs</b>	Renforcement du réseau des bibliothèques publiques (formation et infrastructures)
<b>Partenaires locaux</b>	Ambassade de France, École des sciences de l'information, ONG et associations locales
<b>Partenaires en France</b>	Ministère des Affaires étrangères, Région PACA
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Conventions avec les collectivités locales bénéficiaires
<b>Communication</b>	-
<b>Quelques chiffres</b>	158 bibliothèques, projet de 3 millions d'euros sur 3 ans
<b>Points positifs</b>	Forme originale de partenariat
<b>Difficultés éventuelles</b>	Limite des moyens et habitudes à faire évoluer

### Pour en savoir plus...

Au Maroc, une prise de conscience générale est apparue sur la nécessité et l'urgence de développer les bibliothèques dans le pays – bibliothèques scolaires et municipales en premier lieu. Le taux d'analphabétisme, encore très élevé, la faiblesse de la distribution et la cherté des livres ou l'inadéquation de l'offre sont les causes les plus souvent citées pour expliquer la faible pénétration de la lecture dans ce pays qui compte 32 millions d'habitants. Certains avancent aussi des raisons moins visibles mais selon eux plus im-



portantes : le manque de valorisation de la pratique de la lecture, avec un relatif désintérêt des élites pour ce secteur d'activités, et l'absence de toute incitation à la lecture (peu d'information et de médiatisation sur les parutions, défaillance dans l'accueil et les conseils en librairie, usage limité du livre à l'école).

Cependant, des initiatives de toutes sortes se sont multipliées. Outre le réseau des bibliothèques soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication et les efforts du ministère de l'Éducation nationale en faveur de bibliothèques scolaires, quantité d'associations créent des bibliothèques, sur fonds privés ou avec l'aide d'ONG. Les bonnes volontés ne manquent pas dans ce pays marqué par le dynamisme de la société civile. Mais les efforts se heurtent généralement à la faiblesse des moyens et aux limites du bénévolat. Et très souvent prévaut l'organisation traditionnelle peu attrayante d'une salle de lecture vide de toutes collections, les ouvrages des magasins étant obtenus par accès indirect.

### **Définition des besoins**

Face à ce constat, l'ambassade de France et le ministère de la Culture et de la Communication ont entrepris de conjuguer leurs efforts pour renforcer le réseau de bibliothèques publiques à l'aide d'un programme spécifique de trois ans, suivant les procédures des Fonds de solidarité prioritaire (FSP) du ministère français des Affaires étrangères.

Le ministère de la Culture et de la Communication soutient un réseau de 158 bibliothèques qu'il a doté de mobiliers et d'ouvrages, mais il estime les besoins en lecture publique à 4 000 bibliothèques afin de couvrir le territoire. La Direction du livre, des bibliothèques et des archives déplore en outre le manque de dynamisme du réseau actuel et, malgré les efforts de sa centrale en faveur des conventions et des dotations, le suivi du bon fonctionnement des bibliothèques équipées n'est pas aisé. L'absence de

qualification du personnel affecté s'avère une des raisons majeures à ces difficultés.

Une meilleure prise en charge de la lecture publique nécessite une gestion active (la recherche d'une organisation efficace, la mise en place d'animations, le souci d'un bon suivi du fonctionnement) reposant sur l'implication du personnel local, qui doit être capable de s'approprier les collections en participant à leurs gestions (choix et traitement) au-delà de la réception de dotations standardisées. S'il existe à Rabat, la capitale, une école de bibliothécaires (l'ESI), celle-ci ne forme que des cadres, les « informatistes », principalement destinés à la gestion des centres de documentation. Mais le développement des bibliothèques pâtit de l'absence de création de postes d'« informatistes » à la tête de bibliothèques municipales. Le manque actuel de formation de niveau intermédiaire à l'ESI témoigne aussi du défaut de reconnaissance d'un métier et de l'effort à consentir pour recruter de véritables bibliothécaires de lecture publique.

### **Objectifs du projet**

Le projet « Appui à la lecture publique au Maroc » est un ambitieux projet de 3 millions d'euros qui s'inscrit, pour l'ambassade, dans le cadre de son soutien aux efforts du gouvernement marocain pour contribuer au développement socioculturel du Maroc, dans un souci d'égalité des chances, d'accès au savoir, d'aide à la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme. Il s'adresse en priorité à un public jeune et se concentre sur les zones rurales et périurbaines défavorisées dans dix régions. Il repose sur le principe du développement d'une médiathèque pilote et de dix points de lectures satellites pour chaque région.

Ce programme prévoit cinq volets d'aide : formation, constitution des fonds imprimés multilingues, équipement audiovisuel et multimédia, équipement mobilier et conditions de fonctionnement, politique de travail en réseau et d'animation. La partie marocaine met des locaux appropriés à disposition, recrute et rémunère

nère le personnel à former et apporte une contribution aux budgets de fonctionnement.

Le projet veut promouvoir en partenariat une conception moderne de la bibliothèque, en œuvrant pour l'émergence d'une méthodologie active dans la création et l'animation de bibliothèques respectant l'esprit de la lecture publique. Son succès repose sur trois points essentiels qui ont souvent fait défaut dans les initiatives locales : l'importance des phases préparatoires de conception, la motivation et la qualification du personnel, le développement de l'accès libre et du prêt – deux concepts fondamentaux pour attirer le public mais qui rencontrent beaucoup de résistance et sont encore assez novateurs au Maroc.

Ce programme est mené sous l'égide d'un chef de projet marocain à la Direction du livre, des bibliothèques et des archives du ministère de la Culture et de la Communication, avec le soutien du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France. Il s'appuie pour sa réalisation sur différents partenariats : partenariat de formation avec l'ESI, partenariat de coopération avec les Instituts français (stages pratiques, animations, conseils), partenariat d'animation et de mise en réseau avec les ONG et les associations locales. En France, des partenaires ponctuels – la région PACA et des experts – ont été sollicités pour la formation et le choix d'un logiciel bilingue de gestion des fonds.

Une grande importance est donc accordée à la formation des futurs responsables de bibliothèques avec la mise en place d'un programme spécialement conçu pour eux par l'ESI, accompagné de stages dans les médiathèques des Instituts français et dans des bibliothèques marocaines et françaises. Un effort particulier sera aussi fait pour l'aménagement des espaces et les conditions d'accueil du public, la mise en réseau des bibliothèques et la pratique des animations.

## Mise en place du projet

En mai 2002, le projet en était au stade de la signature des conventions avec les collectivités locales bénéficiaires. Si ce projet à long terme démarre seulement (et peut être susceptible d'évoluer), la phase de conception et de premières mises en œuvre permet cependant de faire part de quelques remarques liées au partenariat.

L'élément atypique en est la responsabilité du programme confiée à un chef de projet marocain, contrairement à l'usage qui veut que les conduites de projet de cette nature soient assurées par des « assistants techniques » français en détachement. Ce parti pris vise une appropriation locale la plus grande possible pour ce vaste programme ; il est aussi dû à la présence de deux responsables détachés à l'ambassade pour le livre et les bibliothèques (une situation plutôt exceptionnelle).

Les deux détachées, l'une écrivain (chargée de la coopération avec le monde du livre marocain), l'autre bibliothécaire (chargée de coordonner les médiathèques des Instituts français), ont donc été appelées à la gestation et à l'accompagnement du projet. Si cette architecture originale revêt une certaine logique, elle suscite néanmoins des difficultés inhérentes au travail de pilotage en collaboration multiple, les associés étant issus d'horizons relativement différents. Au sein même de la partie française, une confusion courante sur les savoirs requis dans les métiers du livre avait conduit à ne pas associer dès le départ la bibliothécaire à la conception de ce programme de coopération. Si ce dernier relève fonctionnellement des attributions générales du responsable d'un Bureau du livre, ses données techniques, sous-estimées, relèvent des qualifications spécifiques des bibliothécaires. La vision d'ensemble d'une professionnelle des bibliothèques détachée à l'ambassade se révèle nécessaire et bénéfique à la fois au réseau des instituts et aux partenaires marocains.

Par ailleurs, la nomination d'un chef de projet marocain pour un projet géré suivant les procédures administratives et comptables françaises requiert une collaboration très étroite entre les deux parties, de l'impulsion donnée par le chef de projet aux en-

gagements, validations et suivis par les services idoines de l'ambassade.

### Une situation complexe

Au-delà de cette architecture particulière qui fait de trois services d'étroits partenaires – Bureau du livre et Coordination des médiathèques d'une part, Direction du livre et des bibliothèques d'autre part –, d'autres partenariats conditionnent la réussite du projet.

Les écueils se situent de prime abord dans la nature même d'un projet promu au plus haut niveau, mettant en jeu une ambassade et un ministère, pour des réalisations de terrain, multiples et réparties sur tout un territoire. Au nombre des sites et à l'étendue géographique s'ajoute la diversité des interlocuteurs : une école de formation, les collectivités locales et associations et les dix Instituts français. La plupart d'entre eux relèvent des règles de fonctionnement des administrations, connues pour leur moindre capacité de réactivité que les structures associatives. Et de la capitale aux diverses collectivités concernées, il y a un risque de déperdition et de déformation sur le terrain.

La formation initiale identique prévue pour tous les futurs responsables des bibliothèques devrait contribuer à une meilleure cohérence du programme. Mais ce sont les décideurs des collectivités locales qui se retrouvent les plus difficiles à toucher concrètement et en profondeur. Des intentions et des accords à l'implication effective et à l'attention à porter aux spécificités méconnues des bibliothèques, toutes les variétés d'attitudes sont possibles. Le ministère de la Culture et de la Communication doit profiter du projet FSP pour se faire l'initiateur d'un mouvement de prise de conscience en faveur d'une méthodologie de création de bibliothèques. Il peut ainsi veiller à faire valoir la nécessité de la phase de conception, à l'encontre par exemple des habitudes de construction type de bâtiments à vocation culturelle, peu adaptés aux spécificités d'une bibliothèque.

Il y a aussi faire face à des opinions largement répandues qui peuvent contrarier ou contrecarrer certains principes de bon développement d'une bibliothèque : la survalorisation du multimédia aux dépens des autres ressources pourtant toujours indispensables, les peurs très ancrées d'une perte de maîtrise des fonds et des publics qui entravent toute disposition pour le prêt et l'accès libre aux rayons, en dépit de possibles moyens de contrôle, la prise en compte de la seule demande pressante qui s'exprime (celle des scolaires et intellectuels) au détriment d'un travail de fond avec une visée à long terme qui privilégie les besoins non exprimés des enfants, de façon à mettre le livre à portée dès le plus jeune âge et à remplir à terme la mission de toucher le public le plus large.

Du côté du partenariat avec les organismes formateurs (l'ESI et les médiathèques des instituts), l'écueil à éviter est de ne pas parvenir à adapter les enseignements dispensés ou les pratiques habituellement exercées au principe du projet, qui doit privilégier l'accès aux connaissances de base et aux règles de fonctionnement intangibles, et donner les clés pour accompagner les évolutions futures en fonction des moyens à disposition.

### **Un programme menacé à la base**

Avant même le lancement effectif du programme, on a observé que certains de ses accords de base risquaient d'être remis en cause par l'une ou l'autre des parties, bien souvent pour gagner du temps. Ainsi du respect du profil du chef de projet conjointement élaboré pour recruter un professionnel des bibliothèques. Ainsi du principe de visites préalables conjointes pour la validation des sites bénéficiaires et de la tenue d'un séminaire d'information pour les premières collectivités à s'impliquer avant les signatures de convention. Ainsi du choix des régions bénéficiaires du projet, dont il n'est pas exclu que de proches échéances électorales au Maroc aient pu changer la donne initiale. Au final, c'est le devenir de l'implication effective des sites bénéficiaires qui peut être

menacé. La qualité de la collaboration des partenaires au sommet est donc vitale.

Pour le ministère de la Culture et de la Communication, habitué au cadre de fonctionnement de son réseau actuel de bibliothèques, l'approche selon laquelle le nouveau réseau en devenir serait le moteur d'une nouvelle configuration pour sa Direction du livre et des bibliothèques, à laquelle se raccrocherait l'actuel réseau, n'est pas évidente. Il est pourtant difficile de raccorder dès la mise en œuvre du projet deux réseaux qui ont les mêmes finalités mais ne partagent pas les mêmes bases. Un autre écueil serait de minorer les différences d'organisation entre le réseau soutenu par le projet et le réseau actuel. Les fortes attentes pour couvrir les besoins de requalification du personnel des bibliothèques déjà en place par le biais de la nouvelle formation, les incertitudes à propos de l'architecture régionale de bibliothèques pilotes et satellites et de nouvelles exigences vis-à-vis de l'engagement des collectivités bénéficiaires, sont autant de signes qui pourraient manifester des risques d'absorption ou de dilution du programme dans les structures connues.

### **Des questions à résoudre**

Concernant le partenariat avec les associations, une ambiguïté demeure quant au rôle exact qui lui est attribué : intégration de bibliothèques d'associations entravées dans leur développement au sein des points de lecture satellite, suivant le sens du projet, ou partenariat plus limité au titre de l'aide aux animations dans les bibliothèques des collectivités locales soutenues par le projet, suivant une autre conception du ministère de la Culture et de la Communication ? Le sens du projet repose à l'origine sur l'engagement et le soutien de deux types d'opérateurs, tous deux à même de diffuser les conditions de réussite et de développement des bibliothèques dans le pays, mais à partir de configurations différentes.

La coopération, dans ce programme, de deux types de bénéficiaires relevant de structures différentes est en effet un facteur de réussite pour la réalisation du projet. Les associations qui gèrent déjà une bibliothèque ont pour elles un fort degré d'implication, une souplesse de mise en œuvre, une connaissance précise de leurs difficultés et de leurs besoins et des animateurs motivés, mais elles ont des fonds de qualité variable et manquent de méthodes et de moyens. Grâce à ce socle solide, ces associations représentent un ensemble au potentiel élevé. Les collectivités locales qui ne disposent pas encore de bibliothèques en activité ont pour elles la pérennité de leurs structures, mais pâtissent davantage de la dilution des responsabilités. Il serait dommageable que le mouvement associatif se retrouve exclus du processus lancé dans la méthodologie active de développement des bibliothèques au Maroc, du fait d'une préférence donnée par le ministère de la Culture et de la Communication à l'extension de son réseau de bibliothèques municipales et des difficultés qu'il éprouve à collaborer avec les associations dont le sérieux et le contrôle ne sont pas assurés. La recherche d'une bonne articulation entre collectivités locales et associations s'avère pourtant essentielle pour le développement des bibliothèques marocaines.

Bien des réunions, des échanges et des clarifications entre partenaires sont nécessaires pour accorder les objectifs à atteindre et les mesures à prendre. Mais il demeure que la solidité des partenariats s'éprouve d'emblée dans les pesanteurs organisationnelles, le poids des habitudes et les contraintes de temps. Au final, pour gérer la multiplicité des partenariats dans un projet aussi vaste, c'est par un recadrage régulier des objectifs de fond qu'on peut répondre aux risques de voir à terme varier l'engagement de chacun et diminuer la cohérence des interventions.

Le programme « Appui à la lecture publique au Maroc », à partir de ses différents partenariats, devrait contribuer de plusieurs manières au développement des bibliothèques. Avec la mise en place de ce nouveau réseau, il aide le ministère de la Culture et de la Communication à promouvoir une dynamique professionnelle relative au fonctionnement d'une bibliothèque et à instaurer les conditions d'un déclic permettant de conduire, par adhésion progressive, les décideurs à un effet d'entraînement en



faveur des créations. Il conforte aussi un vivier de professionnels et de bénévoles pionniers et passionnés, encouragé dans son expansion par les entraides déjà effectives et les possibilités accrues d'échanges d'expériences de terrain. Enfin, on peut espérer que la naissance d'une formation de niveau intermédiaire, conçue par l'ESI pour ce projet, sera apte à répondre aux besoins ultérieurs.

Promoteur d'une méthodologie active de création et de développement, appelée à connaître les adaptations les plus fines sur le terrain, le projet, à partir d'expériences réussies, devrait mettre en évidence les « leviers » de compétence propres au Maroc dans le domaine des bibliothèques.

*(Informations transmises par Agnès Dumont-Fillon, ambassade de France au Maroc.)*

<b>Organisateur principal</b>	Institut français de Vienne
<b>Dénomination de l'action</b>	Colloque franco-autrichien sur les bibliothèques
<b>Date et durée</b>	3 journées en juin 1999, puis en 2001
<b>Objectifs</b>	Développer les relations entre les professionnels des deux pays et contribuer à l'insertion de la bibliothèque de l'Institut français de Vienne dans son environnement professionnel
<b>Partenaires locaux</b>	Association des bibliothèques publiques d'Autriche
<b>Partenaires en France</b>	Bibliothèque publique d'information avec l'Unesco et le Conseil de l'Europe
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Diverses conventions entre partenaires français et étrangers
<b>Communication</b>	Publication des Actes du colloque
<b>Quelques chiffres</b>	Huit mois de préparation pour le premier colloque Budget total de 45 700 euros 150 participants
<b>Points positifs</b>	Le couplage avec le Congrès des bibliothèques publiques autrichiennes et la pertinence des thèmes traités
<b>Difficultés éventuelles</b>	Difficultés heureusement résolues : problèmes de traduction simultanée et perturbations dans la vie quotidienne de la bibliothèque

### Pour en savoir plus...

Engagée depuis 1996 dans un important projet de restructuration, la médiathèque-centre de ressources de l'Institut français de Vienne n'avait d'autre choix que celui d'accompagner le chantier de sa propre modernisation d'une politique de partenariats avec les bibliothèques autrichiennes : rénover et informatiser au prix fort 650 mètres carrés de salles de lecture dotées de fort jolies boi-series n'avait de sens que si, dès sa conception, le projet était pensé comme un maillon du réseau documentaire local et non comme un îlot de l'Hexagone en territoire inconnu. On n'allait pas désherber ou développer les collections sans savoir ce qui était conservé de l'autre côté de la rue, à la section française de la bibliothèque universitaire par exemple ; on n'allait pas non plus faire l'achat d'ouvrages spécialisés en littérature quand la même bibliothèque conservait et développait précisément ce fonds et alors qu'il était fort difficile à l'époque de trouver chez les libraires et disquaires locaux des bandes dessinées postérieures à Astérix ou des disques de Joe Dassin ou de Michel Sardou qui ne fussent marqués du sceau jaune canari « nouveauté ».

Ce travail porta ses fruits à l'automne 1998 à la faveur d'une visite de la directrice de la Bibliothèque publique d'information (BPI), invitée par des collègues autrichiens à intervenir dans une journée d'étude consacrée à l'indexation matière. Martine Blanc-Montmayeur proposa en effet d'organiser un colloque à Vienne, dont il reviendrait à l'Institut français de décider des thèmes en fonction des intérêts des partenaires et de l'actualité des débats qui avaient cours en France à cette époque.

L'idée de ce colloque fut d'abord mal perçue au sein de l'équipe de la médiathèque. Le colloque, la manifestation culturelle – l'événement en général – sont en effet les pires ennemis du bibliothécaire à l'étranger quand il a peu de moyens : il arrive fréquemment que ce type de décision soit pris à son insu alors que l'organisation lui en incombe. De plus, l'événement est généralement grand consommateur de ces précieux crédits qui permettraient de développer les acquisitions ou de recruter du personnel. Coupés de tout travail de fond avec le réseau professionnel local,

ces colloques montés hâtivement sont généralement contre-productifs pour la médiathèque. Organiser une rencontre entre des gens qui n'ont rien à échanger est stérile et coûteux : on ne devrait pas s'engager dans une rencontre internationale de bibliothécaires aux seules fins de promouvoir l'amitié entre les peuples ou de parier sur des effets d'annonce et des bilans glorieux qui ne trompent personne.

Pour cette raison, il est important d'insister sur le côté besogneux du travail de terrain mené préalablement à l'organisation du colloque, qui se déroula pendant trois journées en juin 1999. Huit mois ont été nécessaires pour mettre en place le programme et la logistique de cette manifestation dont le budget total fut d'environ 300 000 FF (environ 45 700 euros). L'Institut français n'eut à prendre en charge que 20 % de ce montant grâce au jeu des partenariats extérieurs (on juge de leur réalité lorsqu'il s'agit d'évaluer des cofinancements) qui prit là tout son sens : le *Bücherei Verband Österreich* (Association des bibliothèques publiques d'Autriche) s'associa à la BPI pour financer la plus grande partie des charges – le service des relations internationales de la BPI avait obtenu des crédits complémentaires auprès de l'Unesco et du Conseil de l'Europe. Parce que l'évaluation d'une manifestation ne peut se faire uniquement à l'aune de son financement, il convient de préciser, sans entrer dans le détail du programme ou la liste des participants, quelques initiatives ou faits marquants qui illustrent la démarche suivie.

Ce colloque a permis de réunir une vingtaine d'intervenants de haut niveau et plus de 150 participants : à signaler, côté français, la participation du ministère des Affaires étrangères, de la Direction du livre et de la lecture, de la BPI, de l'Enssib, du CNRS et de la Bibliothèque départementale de l'Ardèche ; et, côté autrichien, celle de la ministre de la Culture et de l'éducation, de représentants de toutes les associations professionnelles, de nombreuses bibliothèques municipales du pays et de l'école nationale de bibliothéconomie ; enfin, des professionnels de dix autres pays d'Europe orientale et occidentale, invités grâce au concours du Conseil de l'Europe ou de collègues de l'Institut français de Budapest, également associés à cette opération.

Les thèmes choisis, et la manière dont il avait été demandé aux intervenants de les aborder dans le programme, rejoignaient précisément les enjeux et attentes identifiés localement ; par exemple, la question de la construction de nouveaux équipements fut développée concrètement à partir d'une discussion sur les plans d'aménagement de la BPI rénovée (qui allait rouvrir ses portes au public) et ceux de la nouvelle bibliothèque municipale de Vienne, alors en cours de construction.

Le succès du colloque tient en grande partie à la qualité de la traduction simultanée et du dispositif technique prévu à cet effet : l'ensemble représentait près de 30 % du budget. Il faut souligner qu'il est indispensable de faire appel à des traducteurs-interprètes professionnels, avec lesquels il convient de discuter préalablement du programme et de la terminologie technique, ce qui coûte cher mais permet notamment de garder la trace des échanges et de publier les actes du colloque dans plusieurs langues, donc de constituer un véritable outil de travail et de communication à plus long terme. Les actes du colloque de Vienne ont d'ailleurs été publiés l'année suivante, présentant une synthèse en langue allemande de l'actualité des bibliothèques françaises, ce qui n'avait pas été fait depuis des années.

Le colloque a été couplé avec le congrès annuel de l'Association des bibliothèques publiques d'Autriche. Cela a permis d'attirer de nombreux professionnels motivés mais aussi de faire des économies importantes, leurs déplacements étant pris en charge par leurs établissements d'origine dans le cadre du congrès.

Le colloque a été l'occasion de valoriser le travail de la médiathèque, y compris auprès du service culturel de l'ambassade. Il a surtout été le point de départ d'une nouvelle coopération entre les deux pays : la coopération documentaire entre la France et l'Autriche fut inscrite parmi les priorités du plan d'action franco-autrichien, document de référence qui engageait les deux pays sur le long terme au niveau des deux ambassadeurs. Cette décision permettait la poursuite le travail engagé avec les partenaires extérieurs. Mais elle apportait également la garantie de moyens substantiels pour la poursuite du projet de modernisation de la médiathèque en termes d'investissements, de fonctionnement et de personnel.

Cette coopération a survécu à la crise politique et diplomatique qui a perturbé les relations entre Paris et Vienne au début de l'année 2000. Les collègues des bibliothèques autrichiennes continuent d'être reçus et invités en France, et la médiathèque de l'Institut français, aujourd'hui dirigée par Nicolas Roudet, a accueilli fin 2001 la seconde édition du colloque organisé en 1999. Il reste certainement beaucoup à faire pour que cette politique de coopération documentaire élargisse ses ambitions et s'inscrive durablement dans des relations bilatérales entre établissements et associations professionnelles des deux pays. Il semble toutefois que la dynamique engagée à Vienne dès 1997 constitue une réponse possible à la question des partenariats pour les médiathèques françaises à l'étranger : faire émerger d'un travail de terrain fondé sur l'analyse de complémentarités et d'enjeux proprement documentaires un événement ponctuel auquel on saura donner suite.

*(Informations transmises par Gildas Illien, Institut français de Vienne.)*

**Memoria del Primer  
Encuentro Internacional  
sobre Bibliotecas Públicas**

*Perspectivas en México  
para el Siglo XXI*

Ciudad de México,  
del 7 al 13 de septiembre de 2007

CONACULTA  
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

<b>Organisateurs principaux</b>	Le Goethe Institut de Mexico et ses partenaires, dont l'Institut français
<b>Dénomination de l'action</b>	Première Rencontre internationale sur les bibliothèques publiques (Mexico)
<b>Date et durée</b>	Du 24 au 28 septembre 2001
<b>Objectifs</b>	Contribuer au développement des bibliothèques mexicaines en associant les représentations étrangères
<b>Partenaires locaux</b>	Direction générale des bibliothèques mexicaines (CONACULTA), cinq institutions culturelles et universitaires mexicaines et six représentations étrangères
<b>Partenaires en France</b>	Ministère des Affaires étrangères
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Réunions hebdomadaires du comité de pilotage incluant l'évaluation après la rencontre
<b>Communication</b>	Large couverture presse et publication des Actes
<b>Quelques chiffres</b>	300 bibliothécaires, 7 conférences
<b>Points positifs</b>	Contribution efficace au développement des bibliothèques mexicaines
<b>Difficultés éventuelles</b>	Problèmes habituels d'organisation matérielle

### Pour en savoir plus...

La première Rencontre internationale sur les bibliothèques publiques, « Perspectives au Mexique au XXI<sup>e</sup> siècle », s'est déroulée du 24 au 28 septembre 2001 à l'auditorium Jaime Torres Bodet du musée national d'anthropologie de Mexico. Elle était organisée par la Direction générale des bibliothèques du Conseil national



de la culture et des arts (CONACULTA), avec le concours de cinq institutions culturelles et universitaires mexicaines et de six représentations étrangères : le Goethe Institut, la bibliothèque Benjamin Franklin de l'ambassade des États-Unis, l'ambassade d'Espagne, l'ambassade du Canada, l'Institut culturel italien et l'ambassade de France – Casa de Francia de l'Institut français d'Amérique latine. Elle a réuni 300 bibliothécaires du Mexique autour de sept conférences prononcées par des experts mexicains et étrangers.

Six mois de préparation ont été nécessaires pour sa mise en œuvre.

### Genèse

Durant le semestre précédant la fin de son contrat au Mexique, Brigitt Döllgast, directrice de la bibliothèque du Goethe Institut à Mexico, a l'idée de réunir les professionnels mexicains de la bibliothéconomie et les responsables des bibliothèques étrangères présentes au Mexique. Elle observe durant son séjour que les bibliothèques mexicaines – plus de 5 000 sur le territoire – sont sous-équipées (pas d'acquisitions propres, pas de budget, très peu de matériel informatique, pas de moyens de conservation, etc.), que le personnel est non qualifié et que les institutions souffrent d'une forte carence de coordination et d'échanges avec les professionnels étrangers. Brigitt Döllgast souhaite donc, avant son départ, mettre en place un colloque (qui s'appellera par la suite « rencontre » pour des questions « politiques ») qui réunirait l'ensemble des institutions mexicaines (administration fédérale, administrations fédérées, établissements de formation et de recherche) autour de différentes questions sur lesquelles interviendraient également des experts étrangers.

## Contacts et partenaires

Des contacts sont pris tout d'abord avec la DGB, administration centrale du CONACULTA (ministère de la Culture) responsable d'un réseau de près de 5 000 bibliothèques, capable de réunir les institutions mexicaines et d'assurer l'organisation de cette rencontre. Le Goethe Institut se charge de contacter les bibliothèques étrangères présentes à Mexico : la médiathèque Casa de Francia du service culturel français, de par son importance et sa réputation, est la première contactée. Suivent la bibliothèque Benjamin Franklin de l'ambassade des États-Unis et celle de l'Institut culturel italien. Les ambassades d'Espagne et du Canada, bien que n'assurant pas de service de bibliothèque à Mexico, acceptent par l'intermédiaire de leurs représentants culturels de s'associer au projet. Constatant l'adhésion des représentations étrangères, la DGB, qui avait invité ses principaux partenaires, universitaires pour l'essentiel, va associer très rapidement les grandes associations et les écoles de formation.

Sur le principe de réunions hebdomadaires, le comité de pilotage est constitué et définit au cours des semaines suivantes les questions scientifiques et d'organisation pratique.

## Questions scientifiques

Les sept thèmes de cette rencontre sont rapidement définis. Au regard du faible lectorat au Mexique et considérant que les bibliothèques publiques font pour la première fois l'objet d'une telle rencontre, les organisateurs décident de commencer par une présentation de l'histoire et de l'actualité des bibliothèques publiques et par les questions de développement de la lecture, thèmes traités par des spécialistes mexicains. Les autres thèmes sont répartis entre les différentes représentations étrangères. La France est la première à se prononcer et choisit de traiter les questions des publics et des non-publics en bibliothèque.

« Passé et présent de la bibliothèque publique » : conférence de Rosa María Fernandez de Zamora, coordinatrice générale de la Bibliothèque nationale du Mexique.

« Développement de la lecture » : conférence de Felipe Garrido, directeur général des publications du CONACULTA.

« Développement des collections » : conférence d'Ernesto Milano, directeur de la bibliothèque d'État et universitaire de Modène (Italie).

« Gestion, marketing et financement » : conférence de Horst Neisser, directeur de la bibliothèque publique de Cologne (Allemagne).

« Nouvelles technologies de l'information » : conférence de Barbara J. Ford, sous-directrice de la bibliothèque publique de Chicago (États-Unis).

« Ressources humaines : formation initiale et continue » : conférence de Fernando Armario, sous-directeur général de la coordination des bibliothèques du ministère de l'Éducation, culture et sports (Espagne).

« Usagers et services » : conférence de Jean-Marie Compte, directeur de la bibliothèque municipale à vocation régionale de Poitiers (France).

Les tables rondes ont également animé de nombreuses séances du comité. Il faut souligner l'importance du rôle de la DGB qui a considérablement facilité les contacts et permis la venue des directeurs des plus importantes bibliothèques, des responsables de formation et de recherche, des présidents universitaires et des coordinateurs de lecture.

### Questions pratiques

Les questions les plus difficiles à résoudre ont bien entendu été les questions d'organisation pratique, d'autant plus qu'aucun budget n'était défini pour cet événement. Parmi ces points : communication, lieu, coordination technique pour les intervenants et

pour le public, moyens partagés, questions « protocolaires », résumés des conférences, puis des textes intégraux pour accélérer les délais de la publication, honoraires des traducteurs, etc. Là encore, grâce à ses contacts et à ses moyens, la DGB a su appuyer les solutions proposées.

## Impact

Programmée pour la fin du mois de septembre, cette rencontre a bénéficié d'un heureux hasard de calendrier, à savoir la publication en août du programme culturel national 2001-2006 du CONACULTA, programme qui met l'accent sur la lecture dans le pays, avec pour slogan « Faire du Mexique un pays de lecteurs ».

Cette première rencontre internationale a été inaugurée par la ministre de la Culture, Sari Bermudez, et a bénéficié d'une très large couverture par la presse.

Les mémoires (textes des conférences et résumés des débats) ont été publiés en novembre à huit mille exemplaires, diffusés auprès de tous les professionnels et étudiants en bibliothéconomie.

Notre comité de pilotage s'est réuni une dernière fois après la rencontre pour faire un point sur l'ensemble de l'organisation et sur les perspectives qu'elle avait offertes.

L'ensemble des interventions mexicaines, à l'occasion des tables rondes et des débats ouverts, ont fait ressortir un intérêt très marqué pour les différents points de vue exprimés par les bibliothécaires étrangers qui ont pour la plupart démontré l'impact que peut avoir un réseau solide de bibliothèques dans une société d'information soucieuse de ses intérêts démocratiques et éducatifs.

Il ressort également du programme de développement des bibliothèques dont la DGB a la charge que les expériences étrangères peuvent inspirer de nouvelles orientations en matière de réseau, de formation et d'observation du lectorat.

Il a été décidé qu'une seconde rencontre de ce type serait envisagée en 2003.

L'organisation de cette rencontre a été particulièrement utile dans la mesure où la capitalisation des contacts pris à cette occasion facilite la réalisation d'autres événements, et notamment la commémoration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, objectif prioritaire pour nous en 2002: concours nationaux d'illustrations et d'écriture à destination des enfants et des adolescents, constitution de bibliographies, expositions de monographies, animations en bibliothèque.

*(Informations transmises par Nathalie Lelong, Institut français de Mexico.)*

<b>Organisateur principal</b>	Centre culturel français de Moscou
<b>Dénomination de l'action</b>	Symposium professionnel
<b>Date et durée</b>	Octobre 2000
<b>Objectifs</b>	Contribuer à la réflexion des bibliothécaires russes sur l'entrée dans la société de l'information et amorcer un plan de coopération franco-russe
<b>Partenaires locaux</b>	Ministère de la Culture de la Fédération de Russie et bibliothèques de Moscou
<b>Partenaires en France</b>	Direction du Livre et de la lecture (ministère de la Culture et de la Communication) Bibliothèque publique d'information
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Conventions et comité interprofessionnel
<b>Communication</b>	Édition des Actes des journées
<b>Quelques chiffres</b>	300 bibliothécaires russes
<b>Points positifs</b>	Levier pour les projets coopératifs futurs
<b>Difficultés éventuelles</b>	Organisation complexe

### Pour en savoir plus...

Un symposium de ce genre peut constituer une expérience exceptionnelle. Il requiert certes une organisation rigoureuse et une coordination sans faille entre les différents organisateurs, mais il revêt l'allure d'une aventure inédite au sens positif du terme, surtout lorsqu'il s'agit de réunir et de faire dialoguer pour la première fois les spécialistes de deux pays. En outre, un symposium constitue une étape et un facteur fédérateur fructueux d'un plan de coopération.

## Partir d'un besoin

Pour que pareil projet suscite l'adhésion d'un grand nombre de personnes, il faut qu'il réponde à un besoin. Or les professionnels russes étaient demandeurs d'une telle rencontre : après s'être familiarisés avec les expériences américaines, britanniques et allemandes, ils souhaitaient prendre connaissance du savoir-faire français en matière de médiathèque et cerner les causes de l'explosion de la fréquentation de ces établissements en France. Des contacts informels ont permis de dégager une problématique centrée sur la situation des bibliothèques publiques qui, en Russie comme en France, sont en passe de devenir le principal vecteur culturel en région.

## Trouver les financements

Comme pour toute opération, il s'agit du premier souci. Les bibliothèques suscitent en général peu l'enthousiasme des commanditaires et l'on fait plutôt appel à des institutions pour soutenir pareille entreprise. Ce fut le cas pour le symposium franco-russe, qui a fait l'objet d'une demande de crédits auprès du ministère français des Affaires étrangères, au titre du Comité de coordination, de coopération et de projets (COCOP). Il a fallu évidemment s'y prendre six mois à l'avance.

Ce ne fut pas le seul problème matériel à résoudre. Heureusement, d'autres financements sont venus directement des partenaires russes (nous n'avons pas compté les heures de travail passées à envoyer le courrier, réserver les hôtels et les repas, etc.) et du partenaire français toujours prêt à ce type de coopération : la Bibliothèque publique d'information (BPI) du Centre Georges-Pompidou. L'ambassade de France, de son côté, a mis à disposition sa splendide salle de conférences, et le Centre culturel français de Moscou a réglé le coût de l'équipement sonore, de l'interprétariat et des traductions.

## L'organisation matérielle

Outre le financement, il faut prévoir pour un colloque de ce genre une organisation serrée : personnel disponible (les bibliothèques moscovites partenaires ont fourni une dizaine de personnes pour accueillir, guider et renseigner le public dès son arrivée sur le lieu du symposium), matériel d'interprétariat simultané (micros pour les intervenants et les traducteurs, casques d'écoute pour chacun des participants), tables et chaises sur la scène, etc. Sans oublier les pochettes d'accueil pour chacun des assistants, contenant badge d'identification, programme bilingue des débats, papier, crayon, plaquette sur les intervenants et leurs établissements, cadeaux divers. Il convient aussi de penser aux pauses café, sachant qu'on peut être amené à servir, comme ce fut le cas à Moscou, le café ou le thé deux fois par jour pendant deux jours pour 300 personnes...

Le logement des participants nécessite des relais efficaces pour réserver des chambres d'hôtel, des transports en commun, des repas dans des restaurants proches du lieu des débats.

## Les documents d'accompagnement

Les participants doivent disposer d'un bagage minimum d'information pour un domaine qui leur est souvent quasi inconnu. À Moscou, ils se sont vu remettre au préalable une brochure traduite respectivement en russe sur les bibliothèques publiques françaises et en français sur les bibliothèques russes, permettant de comparer les expériences des deux pays : transformation des anciennes bibliothèques chargées de la « propagande de masse » en médiathèques publiques d'information pour la Russie ; problèmes et solutions dans l'approche technologique, culturelle et sociale de l'accès à l'information dans les bibliothèques publiques pour la France.



## Les organisateurs

Ils doivent être, dans chacun des deux pays, suffisamment nombreux et expérimentés pour que le travail puisse être équitablement réparti. À Moscou, ce fut un comité d'organisation réunissant la médiathèque-centre d'information du Centre culturel français, le Bureau du livre et des bibliothèques du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, le Département des bibliothèques du ministère de la Culture de la Fédération de Russie, et trois importantes bibliothèques moscovites parmi les plus dynamiques de la ville ; en France, ce fut essentiellement la BPI et la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication.

Des réunions entre co-organisateurs français et russes séjournant à Moscou ont commencé à Moscou six mois avant la date fixée pour le symposium, au rythme d'environ une fois par mois. Les travaux préparatoires ont permis de rassembler les textes présentant les personnalités intervenantes et leurs bibliothèques respectives, de les traduire et de les répartir dans des pochettes destinées à tous les congressistes.

## Les intervenants

S'accorder sur le choix des intervenants n'est pas chose aisée. La parole a été donnée, du côté russe, aux organisateurs et aux institutions les plus représentatives et, du côté français, à un éventail représentatif lui aussi de la diversité des bibliothèques publiques. Pour la réunion de Moscou, le choix des intervenants russes avait été fixé par le comité d'organisation et celui des Français par la BPI. Deux interprètes simultanées se sont relayées pendant deux jours pour traduire les interventions et les débats. Une seule était bibliothécaire professionnelle, ce qui s'est senti durant les traductions.

## Les interventions

Après la liste des intervenants, le plus difficile à obtenir sont les textes des interventions : il les faut suffisamment à l'avance pour qu'ils soient traduits dans l'une ou l'autre langue de façon à faciliter le travail des interprètes (ceux-ci ne sont pas toujours des spécialistes).

Les interventions orales ne doivent pas durer plus de 15 minutes chacune et se succéder de manière à ne pas accabler les auditeurs. La discipline dans ce domaine doit être strictement respectée et c'est le rôle du modérateur que d'y veiller. Il faut aussi réserver au public une plage de 10 minutes pour les questions et l'amorce d'un débat (le débat général - la table ronde - devant se tenir de préférence à la fin du symposium). Une bonne formule pour éviter les conférences trop abstraites est d'alterner exposés « secs » et exposés illustrés par des diapositives, un site Internet, un cédérom, des transparents sur rétroprojecteur, des documents électroniques en couleurs retransmis au moyen d'un vidéo-projecteur informatique.

## Le déroulement des journées

Il est bénéfique que des partenaires officiels français et du pays d'accueil ouvrent pareil événement. À Moscou, le symposium a été inauguré par le premier vice-ministre de la Culture de la Fédération de Russie, la responsable de la Mission européenne et internationale de la Direction du livre et de la culture du ministère français de la Culture et de la Communication, le député de la Douma d'État de Moscou chargé de la Culture, de l'enseignement et de l'art, la directrice de la BPI et le conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade. De son côté, l'ambassadeur a reçu au cours d'un déjeuner à la Résidence la délégation française et l'ensemble des membres du comité d'organisation de la manifestation.

## Toucher l'ensemble de la profession

En effet, aucun bibliothécaire ne peut rester étranger aux thèmes des débats, lorsque ceux-ci ont fait l'objet d'un choix collectif. À Moscou, il s'agissait en outre des premières assises réunissant bibliothécaires français et russes autour du thème central de l'accès à la culture et à l'information dans les bibliothèques publiques de France et de Russie.

C'est donc près de 300 bibliothécaires russes venus à leurs frais de Moscou et de toutes les régions de l'immense Russie<sup>20</sup> qui ont suivi les interventions d'une vingtaine de spécialistes russes et français et participé à la table ronde qui a clôturé la deuxième journée d'étude.

## Les thèmes abordés

Les intervenants des deux pays (il s'agissait, à part les co-organisateurs signalés, des représentants de la Bibliothèque d'État de Russie - ex-Lénine -, de la Bibliothèque nationale de France, des bibliothèques municipales de Paris, Bobigny et Limoges) ont abordé les thèmes suivants: « Le rôle de l'État en matière de bibliothèques publiques », « Les problèmes de l'accès libre à l'information », « L'informatique, la numérisation et les nouvelles technologies dans les bibliothèques publiques », « La bibliothèque publique, centre d'information », « Le rôle social des bibliothèques publiques: les services offerts à des publics diversifiés », « La formation du personnel ». La table ronde finale a tracé les pistes d'une coopération triennale entre bibliothécaires français et russes.

20 De Saint-Petersbourg, Arkhangelsk, Mourmansk, Nijm Novgorod, Perm, Pskov, Saratov, Stavropol, Tver, Vologda, mais aussi de villes plus éloignées comme Barnaoul, Kazan, Magadan, Makhatchkala, capitale du Daghestan, Novosibirsk, Oufa, Tchéliabinsk, Tomsk, Pétropavlovsk, chef-lieu du Kamtchatka, etc.

## Un plan triennal de coopération professionnelle

Il ne s'agit pas seulement en effet, en organisant un pareil symposium, de rendre compte des expériences respectives, mais aussi et surtout de donner aux divers partenaires la possibilité de se rencontrer, de travailler ensemble et d'élaborer en commun un plan de coopération professionnelle : échange et formation des personnels, organisation de manifestations communes, établissement de relations durables.

Une des premières mesures de ce plan a consisté, avec différentes aides institutionnelles, à faire venir en France en séjour d'étude une dizaine de directeurs et directrices d'importantes bibliothèques régionales de Russie (dont certaines abritent une salle de lecture française ou franco-allemande soutenue par leur ambassade) afin de les familiariser avec les avancées françaises en matière de bibliothéconomie, d'architecture de bibliothèques, de logiciels de gestion documentaire, de recyclage des cadres et de mise en valeur du patrimoine culturel.

La seconde mesure consiste à organiser dans une capitale provinciale russe (dans l'Oural ou en Sibérie) une rencontre professionnelle orientée sur les régions. La troisième mesure vise enfin à augmenter la qualification professionnelle du personnel chargé d'animer les salles de lecture françaises avec l'appui des bibliothèques françaises représentées au séminaire, dans le cadre d'accords de coopération.

Autres mesures programmées : l'édition prochaine des actes des journées et leur publication sur Internet ; la traduction d'ouvrages professionnels français consacrés aux bibliothèques dans le cadre du Programme d'aide à la publication Alexandre Pouchkine ; la mise sur pied de « Biblio-express », voyage-découverte professionnel à travers les bibliothèques européennes de Moscou à Paris (avec le soutien de fonds de la présidence de la Fédération de Russie) ; l'organisation conjointe de manifestations culturelles (Lire en fête, Nuit de l'Internet).

La création, à l'étude, d'un comité interprofessionnel dédié au renforcement des relations bibliothéconomiques franco-russes

devrait faciliter la réalisation de cette série d'actions sur trois années.

*(Informations transmises par Jean-Jacques Donard, Centre culturel français de Moscou.)*

<b>Organisateur principal</b>	Centres culturels français du Bénin et du Togo
<b>Dénomination de l'action</b>	Coopération Bénin-Togo : journée professionnelle
<b>Date et durée</b>	18 mars 2002
<b>Objectifs</b>	Renforcer l'identité professionnelle, enrichir les pratiques et développer les compétences du personnel des Centres culturels français
<b>Partenaires locaux</b>	id.
<b>Partenaires en France</b>	Ministère des Affaires étrangères/Coopération
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	-
<b>Communication</b>	-
<b>Quelques chiffres</b>	-
<b>Points positifs</b>	Remise en question et occasion de sortir de l'environnement habituel
<b>Difficultés éventuelles</b>	-

### Pour en savoir plus...

- Expérience(s) de coopération : rappel

La typologie des actions menées est la suivante :

- formation
- animation (spectacles, expositions, invitations)
- expertise
- diffusion
- recherche

## Deux exemples d'actions

- Dans le domaine de la formation et de la recherche

« Formation à l'animation autour du livre de jeunesse » avec Geneviève Patte, organisée par le Projet d'appui à la lecture publique et à l'accès documentaire au Bénin (ALPADB), projet de lecture publique du Bénin (PLP) pour les bibliothécaires du réseau lecture publique. Les bibliothécaires jeunesse des Centres culturels français de Lomé et Cotonou ont participé à cette formation, ainsi que deux personnes du PLP du Togo. Elle a eu lieu au Centre culturel français de Cotonou en février 2002.

Le Centre culturel français de Lomé a profité de la venue de Geneviève Patte au Bénin pour l'inviter à participer à une « Journée d'étude sur la littérature de jeunesse au Togo » organisée par le Laboratoire FERRLAN de l'Université de Lomé.

- Dans le domaine de l'animation et de la diffusion

Le spectacle de marionnettes *La voleuse de sourires*, adaptation d'un album pour enfants de Fatou Keita par la troupe Bouam, produit par le Centre culturel français de Lomé dans le cadre de Lire en Fête 2000, a été programmé à l'occasion de Lire en fête 2001 au Bénin, au Centre culturel français de Cotonou et Parakou et dans une bibliothèque associée du RLP, ainsi qu'au Ghana à l'Alliance française d'Accra.

La mise en œuvre de ces actions a été favorisée par la proximité et par les moyens de communication (Internet) et de transport (permettant de se rendre dans un délai raisonnable dans le pays partenaire). Elles se sont déroulées dans un cadre extrêmement souple, le plus souvent à l'initiative d'un partenaire, en répondant aux critères suivants : objectif concret, actions ciblées, délais courts, partenaires limités, suivi des actions. Cette coopération repose sur la conviction des responsables qu'elle améliore et amplifie l'activité de nos structures par le partage d'idées, de ressources et de budgets.

## Rencontres professionnelles

Cette dynamique de coopération a conduit à une réflexion commune sur la gestion des médiathèques de centres culturels français, ainsi qu'au constat suivant :

la grande disparité de services et de moyens entre les médiathèques de Centres culturels français et les structures documentaires des pays limite la confrontation de pratiques et d'expériences professionnelles ;

la majorité du personnel n'a pas suivi de formation initiale et n'a pas bénéficié (ou très peu) de formation continue, l'une des causes étant que l'offre de formation disponible ne s'adresse qu'à des agents ayant au minimum un niveau bac – autant de facteurs qui ne favorisent pas la motivation, l'initiative, l'esprit d'équipe, le développement d'une culture professionnelle.

Ce constat a conduit à élaborer un projet de rencontres professionnelles régulières ayant pour objectif de renforcer l'identité professionnelle, d'enrichir les pratiques et de développer les compétences du personnel des Centres culturels français

La première de ces journées s'est déroulée le lundi 18 mars 2002.

## La journée professionnelle de Grand Popo

Cette rencontre s'est déroulée à Grand Popo, petite ville du Bénin située à mi-chemin de Cotonou et de Lomé. Pour cette première journée de contact, la présence de tout le personnel en poste dans les médiathèques avait été souhaitée.

Le programme de la journée se divisait en deux parties :



- Le matin, trois exposés préparés et présentés par le personnel de chaque établissement :

- présentation générale de chaque médiathèque (structures, surfaces, personnels, horaires d'ouverture, budget, services, animations),
- les publics et leurs usages,
- la place de la médiathèque dans le paysage documentaire national.

- L'après-midi, un atelier sur le thème de l'accueil.

Lors de réunions de services préalables, le personnel s'est exprimé sur les thèmes qu'il souhaitait aborder en atelier. Trois thèmes ont retenu son attention :

accueil, animation, formation. Le thème de l'accueil a donc été retenu pour l'après-midi.

### **Les exposés**

Les exposés de la matinée ont permis aux participants de constater les grandes similitudes entre les deux équipements en ce qui concerne :

- les services proposés (fonds documentaire important et encyclopédique, sources d'information électronique),
- les publics (une grande majorité de scolaires et d'étudiants) et leurs usages,
- la place atypique dans l'environnement documentaire. La médiathèque du Centre culturel français est considérée comme la référence en matière de lecture publique, de documentation, de conseil et d'expertise.

## **L'atelier : éléments du débat**

L'après-midi, après une courte introduction sur la notion d'accueil, le débat s'est rapidement instauré. Il a débuté par les problèmes rencontrés au service accueil, s'est poursuivi par l'accueil dans les différents secteurs de la médiathèque et s'est terminé sur la question de la reconnaissance professionnelle.

### **Le service accueil**

Le travail à ce poste est considéré comme l'un des postes les plus difficiles, car c'est le premier contact avec le public. À Cotonou, pendant de longues années, ce poste était tenu essentiellement par une femme. Un débat s'est ouvert sur la différence de comportement des lecteurs en fonction de la présence d'un personnel féminin ou masculin. On note des comportements agressifs surtout au Centre culturel français de Cotonou, ce qui peut s'expliquer par des raisons socioculturelles.

Une des solutions proposées est de rendre ce poste tournant. Le problème de responsabilité de la caisse a été évoqué.

L'accueil ne se fait pas uniquement dans ce service, mais aussi à l'intérieur des structures. La banque de prêt est un lieu d'accueil où il faut savoir prendre le temps de dialoguer avec les lecteurs.

La notion d'accueil comporte plusieurs facettes : fournitures d'informations sur le fonctionnement de la médiathèque, orientation du lecteur, conseil, visite... Être à l'écoute du lecteur, ce n'est pas faire tout à sa place (jusqu'à rechercher dans un index ou une table des matières), mais c'est l'accompagner pour une plus grande autonomie. C'est aussi savoir proposer d'autres documents quand un lecteur demande un titre précis que la médiathèque ne détient pas.

Une des questions qui se posent : les qualités nécessaires à un accueil de qualité sont-elles innées (patience, amabilité, qualité d'écoute...) ou peuvent-elles s'apprendre ?

### **Reconnaissance professionnelle**

L'accueil est une fonction difficile car le personnel ne se sent pas pris en considération par le public : « ils nous méprisent », « on est des gardes-livres ».

D'où vient cette méconnaissance du statut professionnel des personnels ? Ce malentendu a peut-être une de ses sources dans le propre comportement du personnel. Que faisons-nous pour que le public se rende compte de nos compétences et de ce qu'il est possible de nous demander ?

### **Conclusions de la journée**

- Conclusions du groupe

Le groupe a exprimé sa satisfaction quant à l'organisation de cette journée. Cette rencontre a été jugée très positive : « elle a permis de se remettre en question ». Le renouvellement de ce type de journée a été demandé, ainsi que la visite des médiathèques et l'organisation de formation regroupant les membres du personnel des deux structures.

- Le point de vue des organisateurs

La satisfaction exprimée par les participants a permis de mesurer l'intérêt de cette rencontre. Pour certains agents, cette journée représentait la première opportunité de leur carrière au Centre

culturel français de sortir de leur environnement professionnel dans le cadre de leur travail. Ce temps de réflexion et d'échange permet de rompre avec une attitude qui instrumentalise la fonction, de mettre l'accent sur l'importance de toutes les fonctions dans l'organisation de l'équipement. Nous pourrions dire, à l'instar d'Ishikawa, que ce type de rencontre ressemble à l'ascension d'une montagne : « à mesure que l'on monte le champ de vision s'élargit ».

## Projets

- Actions envisagées à court terme

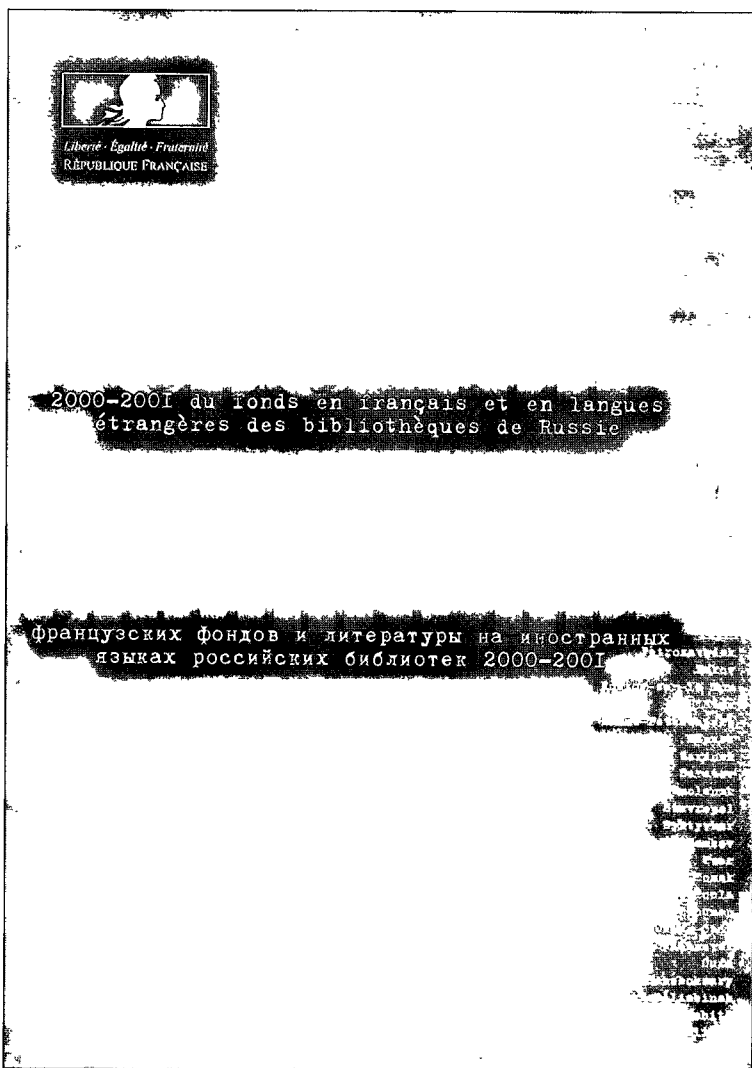
- Organisation de visites des équipements de Lomé et de Cotonou.
- Travail en vue de l'élaboration d'un stage commun sur l'accueil répondant aux besoins exprimés en atelier. À cet effet, nous pouvons bénéficier de compétence locale pour l'organisation de cette formation.

- Actions envisagées à moyen terme

- Un travail de concertation sur les besoins communs en formation et sur la définition des priorités, notamment pour le personnel d'exécution.

*(Informations transmises par Patricia Bamba, médiathèque du Centre culturel français de Cotonou, et Noëlle Sedack, médiathèque du Centre culturel français de Lomé.)*

LES PARTENARIATS DES BIBLIOTHÈQUES



<b>Organisateur principal</b>	Centre culturel français Moscou
<b>Dénomination de l'action</b>	Stage sur « L'édition française actuelle et ses ressources tous supports sur la France contemporaine »
<b>Date et durée</b>	Du 21 au 25 mai 2001
<b>Objectifs</b>	Coopération avec les milieux professionnels locaux et promotion des outils de documentation modernes
<b>Partenaires locaux</b>	Bibliothèques, librairie
<b>Partenaires en France</b>	Ministère des Affaires étrangères, Bibliothèque publique d'information
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Conventions
<b>Communication</b>	-
<b>Quelques chiffres</b>	14 responsables de salles de lecture françaises
<b>Points positifs</b>	Satisfaction des stagiaires Les personnels du Centre culturel français de Moscou sont devenus « formateurs de formateurs »
<b>Difficultés éventuelles</b>	

### Pour en savoir plus...

Les conservateurs ou bibliothécaires français en poste à l'étranger dans le réseau des établissements culturels français dépendant du ministère des Affaires étrangères sont très souvent confrontés à la nécessité d'organiser des stages de recyclage pour le personnel local des bibliothèques ou des médiathèques partenaires. Il leur arrive aussi de mettre sur pied des programmes de formation permanente pour les bibliothécaires recrutés sur place dans les

médiathèques du réseau de leur pays ou de la zone géographique où ils exercent. Cette activité mérite qu'on la prépare soigneusement afin d'éviter certaines difficultés qui risquent de se présenter.

Voici quelques questions à se poser au préalable : pour qui fait-on ce stage ? quel sera le financement (complet ou partagé) ? quels seront les thèmes et pourquoi ? quels seront les intervenants ? quels seront le lieu du stage et la durée ?

### **Pour qui fait-on ce stage ?**

À l'étranger, la réponse peut être diverse : pour des bibliothécaires locaux francophones ou non francophones, pour des responsables de fonds français de bibliothèques locales, pour des responsables de médiathèques-centres d'information d'établissements culturels français de la zone, pour des enseignants responsables par ailleurs d'une collection d'ouvrages pédagogiques et culturels, etc. Même si, à terme, cela peut se révéler profitable, il vaudra mieux éviter, dans un premier temps, de mélanger les publics (bibliothécaires, enseignants de français, animateurs culturels) afin de maîtriser davantage l'encadrement d'un stage initial, toujours un peu délicat dans son fonctionnement.

### **Quel sera le financement ?**

C'est une question décisive qui doit se poser dès le début du projet. On peut financer pareil stage de plusieurs manières :

- sur fonds propres (il faut alors l'envisager comme une activité normale de l'établissement culturel, à inscrire, par exemple, dans le programme mensuel de manifestations),

- sur projet finançable par le Comité de coordination, de coopération et de projets (COCOP), à condition d'avoir un partenaire français et des opérateurs locaux,
- sur projet pouvant être soutenu par le Fonds d'intervention pour les médiathèques-centres d'information (FICRE) – mais cela ne peut concerner que les agents locaux du réseau des établissements culturels à autonomie financière.

Il faut aussi prévoir à l'avance ce qui, selon le pays, sera pris en charge par le Centre culturel ou l'Institut d'accueil : voyage et séjour des participants, visas éventuels, hébergement, nourriture. La relation avec l'agent comptable de l'établissement sera alors primordiale, car les impératifs administratifs devront être rigoureusement respectés au fur et à mesure de l'arrivée des participants (indemnités, reçus, factures, originaux des billets d'avion, etc.). La rédaction d'un contrat pour chacun des participants s'imposera.

### **Quels seront les thèmes et pourquoi ?**

C'est évidemment la question de fond. Il ne faut pas faire un stage pour faire un stage, mais celui-ci doit répondre à une nécessité réelle. Un sondage préalable auprès du public cible sera nécessaire et permettra de dégager des lignes de force, qui seront classées par ordre de priorité. Cette enquête évitera les plantages et servira à mieux connaître les besoins des stagiaires potentiels, sachant que ceux-là varient beaucoup d'un pays à l'autre. Si les nouvelles technologies d'information et de communication reviennent très souvent dans les demandes, il ne faudra pas pour autant négliger les aspects de fond : on pourra proposer des sujets comme l'édition française, les documents audiovisuels, la notion de médiathèque d'information, de médiathèque cinéma ou de médiathèque musicale.



### **Quels seront les intervenants ?**

C'est en fonction des grandes lignes dégagées par l'enquête que seront déterminés les intervenants. Le concours du Bureau des médiathèques-centres d'information de la Division de l'écrit et des médiathèques sera précieux lors de cette étape, ainsi que les contacts avec les partenaires habituels du ministère des Affaires étrangères en matière de bibliothéconomie, la BPI, l'Esssib, le centre de formation Médiadix.

### **Quels seront le lieu du stage et sa durée ?**

C'est à la fois une question d'ordre pratique et intellectuel. Il est préférable qu'un stage se déroule « en situation », dans la médiathèque-centre d'information elle-même (ce qui obligera celle-ci à l'excellence). Une salle de projection ou de réunion annexe sera peut-être nécessaire. On devra donc disposer d'un espace suffisant pour accueillir une quinzaine de personnes (quantité maximum de stagiaires souhaitable). Le déroulement en situation présentera l'avantage d'associer le personnel de la médiathèque au fonctionnement du stage. C'est aussi une valorisation non négligeable pour un collectif de travail que de partager ses connaissances avec des néophytes. Cela crée en outre des liens utiles pour la constitution éventuelle d'un réseau.

Quant à la durée, elle ne devra pas excéder une semaine (et cinq jours d'activités), afin de ne pas immobiliser trop longtemps le personnel et les locaux d'accueil, et aussi parce que l'organisation d'un pareil stage représente en soi une opération lourde.

## Un exemple de stage organisé pour la Russie par la médiathèque-centre d'information du Centre culturel français de Moscou

Grâce à la subvention FICRE 2000 accordée par le ministère des Affaires étrangères, un séminaire<sup>21</sup> de formation spécialisé a été organisé du 21 au 25 mai 2001 à la médiathèque du Centre culturel français de Moscou, en partenariat avec la BPI, sur « L'édition française actuelle et ses ressources tous supports sur la France contemporaine ».

Ont animé ce stage : Danielle Resche, bibliothécaire de la BPI, spécialiste de la recherche documentaire sur Internet et les cédéroms ; Annie Béthery, ex-directrice de Médiadix et bibliographe reconnue dans le milieu professionnel français ; Marc Sagaert, représentant du département, chargé de mission pour les médiathèques-centres d'information (Division de l'écrit et des médiathèques à la Direction de la coopération culturelle et du français).

Danielle Resche a animé cinq ateliers théoriques et pratiques sur les cédéroms français de référence et sur les sites francophones disponibles sur l'Internet (dont elle a remis un dossier détaillé aux stagiaires). Annie Béthery a organisé trois séances de bibliographie sur tous supports concernant la France actuelle (sur la base de l'ouvrage de documents de référence co-édité par l'Association pour la diffusion de la pensée française – ADPF – et le Centre Georges-Pompidou, *Les 3000 de l'an 2000*) et tenu une conférence consacrée à l'édition française d'aujourd'hui, qui a réuni des traducteurs, des bibliothécaires, des enseignants et des éditeurs. Marc Sagaert a exposé les conceptions de la Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères en matière de centre de ressources et de coopération inter-bibliothèques.

---

21 Ce séminaire concernait 14 responsables de salles de lecture françaises d'Ekaterinbourg (bibliothèque régionale - BR), d'Irkoutsk (BR), d'Oufa (Bibliothèque nationale), de Rostov-sur-le-Don (BR) et de Vologda (BR) ; de la médiathèque de l'Institut français de Saint-Pétersbourg, des salles de lecture franco-allemandes d'Arkhangelsk (BR), de Moscou (Bibliothèque municipale centrale Anna-Akhmatova), de Riazan (BR) et de Smolensk (BR) ; des centres régionaux de langue française des villes de Krasnodar, de Saratov et de Voronej.

Toute la logistique du Centre culturel français (personnel, locaux, savoir-faire) a contribué à la réussite de ce stage en situation qui a placé les stagiaires aux côtés des bibliothécaires de l'établissement culturel. L'avantage a été de faire des membres du personnel de l'établissement culturel des formateurs de formateurs.

Les agents du Service de coopération et d'action culturelle (attachée culturelle, attaché de coopération pour le français, attaché pour la science et la technologie, attaché audiovisuel, chargée de mission pour le livre, chargé de mission au Secteur de la coopération technique) sont tous intervenus de leur côté devant les stagiaires. L'attachée culturelle a évoqué la politique en faveur du livre et des bibliothèques en Russie et la chargée de mission pour le livre a présenté les derniers ouvrages traduits dans le cadre du Programme d'aide à la publication Alexandre Pouchkine. Le libraire français de Moscou était également présent et a parlé de la librairie française Pangloss.

La formation a atteint son objectif d'inscrire plus avant l'action du CCF de Moscou et du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Russie dans la coopération avec les milieux professionnels locaux, en mettant l'accent sur les aspects actuels du travail en bibliothèque : panorama de l'édition française d'aujourd'hui, ressources imprimées, audiovisuelles et électroniques sur la France contemporaine. Les stagiaires se sont vu présenter et remettre à chacun les derniers livrets thématiques de la Division de l'écrit et des médiathèques, le catalogue complet de l'ADPF, des catalogues d'éditeurs français, les différents numéros de la revue *Vient de paraître*, les dossiers « Mémothèque » et « 500 signets sur la France contemporaine » de la revue *Les Médiathèques françaises à l'étranger*, ainsi qu'un exemplaire des 3000 de l'an 2000.

Les trois bibliothèques moscovites partenaires ont fait l'objet de visites de travail approfondies.

Les stagiaires russes, pour la plupart recrutés par les partenaires locaux et travaillant avec le poste dans le cadre de conventions et de protocoles d'accord, ont souligné la densité et la qualité des activités et des interventions organisées, tout en souhaitant disposer de plus de temps pour les consultations individuelles. Ils ont également émis le vœu d'augmenter le rythme des animations culturelles prévues chez eux au cours de l'année.

*(Informations transmises par Jean-Jacques Donard, Institut français de Moscou.)*

<b>Organisateur principal</b>	Institut français de Moscou
<b>Dénomination de l'action</b>	Séjour d'études de bibliothécaires russes en France
<b>Date et durée</b>	Du 29 juin au 8 juillet 2001
<b>Objectifs</b>	Contribuer à l'évolution des bibliothèques russes par la découverte des professionnels et des équipements français
<b>Partenaires locaux</b>	Ambassade de France, ministères et associations professionnelles
<b>Partenaires en France</b>	Ministères des Affaires étrangères et de la Culture, Bibliothèque publique d'information
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Conventions, demande de crédits COCOP
<b>Communication</b>	Articles de presse et photos sur les sites Internet des bibliothèques Kievskaja et Tourguéniev
<b>Quelques chiffres</b>	12 bibliothécaires russes
<b>Points positifs</b>	Voir commentaires ci-dessous
<b>Difficultés éventuelles</b>	id.

## **Pour en savoir plus...**

Quels enseignements généraux peut-on tirer de ces expériences ?  
Les voici en quelques mots.

### **Définir les objectifs**

Quels thèmes professionnels veut-on traiter ? Désire-t-on développer les relations bilatérales entre bibliothèques nationales, entre bibliothèques universitaires, entre bibliothèques publiques ? Souhaite-t-on faire connaître les situations bibliothéconomiques du pays d'accueil et de la France ? Cherche-t-on d'abord à se faire rencontrer les partenaires des deux pays et à les faire travailler ensemble ? Autant de questions qu'on doit se poser avant d'entreprendre un voyage ou un séjour d'étude. La définition des objectifs sera l'objet d'un débat commun préalable avec les interlocuteurs des deux pays.

### **Envisager l'opération comme une action de coopération**

Un voyage de ce genre risque de se résumer à ses aspects touristiques si son contenu professionnel n'est pas producteur de relations continues de partenariat. D'autre part, les dépenses afférentes à ce type d'action ne doivent pas être prises en charge par la seule partie française : il faut convaincre les partenaires étrangers de s'associer financièrement à l'opération.

## **Envisager l'opération comme un plan de coopération**

Le meilleur moyen pour éviter l'écueil des impressions et des contacts fugaces est d'inscrire le voyage dans un programme de collaboration, triennal par exemple. Cela procure une cohérence interne au projet et permet de mieux le maîtriser. Cela permet aussi d'impliquer d'autres partenaires dans l'action : cadres culturels de l'ambassade et des établissements culturels français dans la région, lecteurs et assistants de français, etc.

## **Trouver les bons partenaires**

Il ne faut se tromper d'interlocuteurs ni du côté français, ni du côté local ; les enquêtes préalables sont nécessaires pour déterminer les bibliothèques à visiter et les bibliothécaires à rencontrer. Le voyage peut aussi revêtir un aspect thématique : architecture, informatisation, accueil, médiathèques enfantines... Dans ce contexte, un opérateur intermédiaire, bien au fait de la réalité bibliothéconomique du pays, est nécessaire en France et dans le pays d'exercice.

## **Disposer d'intermédiaires fiables et expérimentés sur place**

Organiser un voyage d'étude, c'est d'abord organiser un voyage ; il est donc nécessaire de résoudre rapidement toutes les difficultés que pareille entreprise pose : visas, achat groupé de billets d'avion, hébergement et transport locaux, etc. Si un organisateur intermédiaire, prestataire « intellectuel » du voyage, est nécessaire, un prestataire supplémentaire du type « agence de voyage » ne sera pas non plus superflu. Cela évitera que les problèmes matériels

prennent le dessus sur ce qui fait la raison d'être professionnelle du voyage : la rencontre et le débat de spécialistes.

### **Favoriser le dialogue**

Il n'est pas simple de faire se rencontrer des experts. Certes, ils partagent souvent des objectifs communs, mais la langue, la mentalité, la pratique sont fréquemment différentes. Quelques interprètes, et interprètes bibliothécaires de préférence, ne seront pas de trop de part et d'autre, visiteurs et hôtes.

### **Surmonter l'obstacle de la langue**

La langue constitue en effet un obstacle important : on préparera donc soigneusement le voyage en constituant, dans la langue des visiteurs et des hôtes, un dossier de présentation des bibliothécaires et de leurs bibliothèques respectives. Cela doit jouer dans les deux sens. La présence de locuteurs du pays d'accueil dans le groupe des visiteurs sera un plus. Les interprètes seront nécessaires durant toute la durée de l'opération. Par la suite, la publication dans les deux langues de telle ou telle intervention à un colloque éventuel permettra de conceptualiser et de diffuser les impressions reçues.

### **Le séjour d'étude en France de bibliothécaires russes**

Ce séjour, qui s'est déroulé en juin et juillet 2001, constituait la deuxième phase du plan triennal de coopération interprofession-



nelle entre bibliothèques françaises et russes, intitulé « De la bibliothèque propagandiste de masse à la médiathèque publique d'information ». En effet, à la suite du symposium franco-russe sur les bibliothèques publiques qui s'était tenu en octobre 2000 (*voir la fiche plus haut*), la nécessité s'était fait sentir de se rendre compte sur place des raisons du succès des médiathèques publiques françaises auprès du public. Grâce à l'aide des ministères français des Affaires étrangères (crédits du Comité de coordination, de coopération et de projets – COCOP), de la Culture et de la Communication, de la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou, ainsi que des services culturels de l'ambassade de France en Russie (Centre culturel français et Service de coopération et d'action culturelle - SCAC), ce voyage de découverte a pu avoir lieu du 29 juin au 8 juillet 2001.

Les participants à ce voyage d'étude ont été les partenaires actifs de notre coopération : une conservatrice représentante du ministère russe de la Culture (Département des bibliothèques), les directeurs et bibliothécaires des grandes bibliothèques publiques, municipales et régionales d'Ekaterinbourg, Irkoutsk, Oufa (Bibliothèque nationale du Bachkortostan), de Rostov-sur-le-Don, Smolensk, Sourgout (Sibérie) et de Moscou (bibliothèques Ivan Tourguéniev, Anna Akhmatova, Kievskaja). L'accompagnement et l'interprétariat ont été assurés par les bibliothécaires de la BPI et le directeur de la médiathèque-centre de ressources du CCF de Moscou.

Le choix des lieux d'accueil (deux jours dans les bibliothèques de Paris, dont la BPI elle-même et la Bibliothèque nationale de France, et de la région Ile-de-France ; quatre jours dans les bibliothèques municipales des régions Poitou-Charentes et Limousin) s'est fait en fonction des experts français invités au symposium d'octobre 2000, avec le soutien actif de Gérard Grunberg, directeur de la BPI, et l'aide de Souad Hubert et Françoise Lenoir, du Service des relations internationales de la BPI, laquelle a organisé le séjour en France. La plupart des bibliothèques et médiathèques visitées sont des fleurons du monde bibliothéconomique français et représentatives de sa diversité : BPI, BNF, bibliothèque de l'Université de Paris-VIII à Saint-Denis, médiathèque du Canal à Saint-Quentin-en-Yvelines, médiathèque

municipale François Mitterrand à Poitiers, Centre national de la bande dessinée et de l'image (CNBDI) à Angoulême, bibliothèques municipales de Rouillac et de Rochefort, bibliothèque francophone multimédia de Limoges.

La majorité des participants russes n'étaient jamais venus en France et ce voyage a été pour eux une découverte complète du pays et de ses institutions culturelles. Ceux qui connaissaient la France y avaient séjourné pour des motifs personnels et touristiques et n'avaient pas eu l'occasion d'avoir des visites et des contacts professionnels organisés. Sous ce rapport, ce séjour était donc une première pour les participants. Les bibliothèques ou médiathèques choisies par la BPI pour illustrer le paysage bibliothéconomique français actuel ont toutes été appréciées, pour des raisons diverses.

D'une manière générale, les principes de l'organisation des bibliothèques en France ont paru aux participants de ce voyage proches de leurs propres structures et systèmes administratifs, plus proches en tout cas que ceux du monde anglo-saxon (le rôle de l'État, des collectivités régionales et territoriales ont fait l'objet de débats passionnés). Ce n'est donc pas inutilement que la France a invité ces décideurs, dont plusieurs ont des projets de construction d'établissements d'un nouveau type et dont d'autres ont déjà accueilli au sein de leur bibliothèque des salles de lecture françaises ou franco-allemandes gérées en partenariat avec l'ambassade de France en Russie.

Les participants ont souligné également leur intérêt de voir sur place la réalisation de la conception française de « médiathèque », bibliothèque contemporaine rassemblant tous les supports d'information et de culture (livres, revues, disques, cassettes vidéo, cédéroms, sites Internet) de manière cohérente et complémentaire.

L'architecture des bibliothèques ou des médiathèques françaises a particulièrement frappé la délégation de bibliothécaires russes, qui a pu se rendre compte du haut niveau atteint par la France dans ce domaine. L'intégration de structures nouvelles dans des bâtiments anciens, la juxtaposition d'édifices modernes et de constructions traditionnelles, l'introduction d'éléments pa-

trimoniaux dans des locaux de style contemporains sont autant d'aspects qui les ont conquis.

La maîtrise des techniques informatiques qu'ont depuis une vingtaine d'années les bibliothèques françaises a inspiré des commentaires positifs, car les technologies d'information et de communication ont été perçues comme un outil performant au service de la culture et non comme une fin en soi. Les bibliothèques russes se trouvant actuellement dans la phase d'informatisation, leurs directeurs ont pu ainsi se projeter dans un avenir possible de leurs équipements.

Nos interlocuteurs russes ont également souligné l'intérêt qu'ils ont eu à rencontrer les représentants du ministère des Affaires étrangères (Marc Sagaert, du Bureau des médiathèques-centres de ressources), du ministère de la Culture et de la Communication, Direction du livre et de la lecture (Florence Poncé, chargée de la Mission européenne et internationale, et Thierry Grognet, du département des bibliothèques territoriales et du développement de la lecture), de la BPI, de la BNF et des grandes bibliothèques régionales, ainsi que des élus municipaux et régionaux. Frappés par la qualité de l'accueil qui leur a partout été réservé et du niveau des échanges, nos partenaires ont eu aussi l'impression renforcée d'une communauté d'intérêts et de préoccupations avec leurs collègues français qu'ils ne soupçonnaient pas.

### **Quelques conséquences concrètes de ce séjour d'études**

Plusieurs responsables de bibliothèques sont en train de projeter ou de construire un nouvel établissement (Bibliothèque nationale d'Oufa, bibliothèque régionale d'Ekaterinbourg, bibliothèque Ivan Tourguéniev de Moscou). Vu les récentes réalisations architecturales françaises en matière de bibliothèques, le séjour d'études venait pour eux à point nommé : ils ont pu confronter leurs points de vue à ceux de leurs homologues français. À Moscou, la directrice de la bibliothèque Anna Akhmatova a créé une arto-

thèque et a pu se renseigner auprès de son collègue de la bibliothèque francophone multimédia de Limoges. Le directeur de la Bibliothèque nationale du Bachkortostan à Oufa a l'intention d'inviter les élus et les bibliothécaires de Limoges pour leur faire rencontrer les dirigeants de la République, au moment où va être construite la nouvelle bibliothèque nationale du pays. Ce même responsable a été très intéressé également par le système de transport des documents observé à la médiathèque municipale de Poitiers et a l'intention de reprendre contact avec son directeur à ce sujet.

La visite du CNBDI d'Angoulême a donné l'envie à certaines directrices de bibliothèques régionales d'organiser une exposition et des débats autour de la bande dessinée, forme d'expression peu connue et plutôt dépréciée en Russie.

Les directeurs et directrices des bibliothèques nationale et régionales russes présents sont convenus de la nécessité de coordonner les activités de leurs salles de lecture françaises ou franco-allemandes à l'occasion de manifestations de grande ampleur se rapportant à la culture française : « Lire en fête », commémoration d'écrivains français...

Le rôle de la médiathèque du Centre culturel français de Moscou et du Bureau du livre dans les relations bibliothéconomiques et documentaires avec les partenaires russes est perçu par les participants à ce séjour d'étude comme un facteur positif et nécessaire favorisant l'établissement de relations interprofessionnelles régulières.

Il y a encore un projet, et c'est peut-être le projet le plus ambitieux, qui s'est emparé des bibliothécaires de Moscou : faire venir des architectes et des bibliothécaires français à Moscou et leur faire concevoir et construire, en concertation avec leurs homologues russes, une médiathèque publique d'information moderne, inspirée du modèle français mais adaptée au contexte local.

Au niveau médiatique, des articles de presse ont été rédigés et deux photoreportages sont parus sur le site Internet des bibliothèques russes partenaires, les bibliothèques moscovites Kievskaja et Tourguéniev.

## Le séjour en Russie de bibliothécaires français

Du 18 au 26 mai 2002, 13 personnalités du monde des médiathèques françaises, à la demande de nos partenaires, se sont rendues en Russie pour rencontrer leurs homologues, visiter des bibliothèques à Moscou et à Saint-Pétersbourg, participer à une conférence consacrée à la conception française des médiathèques publiques d'information.

Cette manifestation est une étape importante de la coopération amorcée depuis deux ans avec les bibliothécaires russes et le Département des bibliothèques du ministère de la Culture de la Fédération de Russie. C'est ce dernier qui, fait exceptionnel, a entièrement financé le séjour d'étude des bibliothécaires français en Russie. Son opérateur à Moscou n'a été rien de moins que la Bibliothèque d'État de Russie.

Le voyage est une réponse à celui entrepris l'année précédente avec l'aide du ministère des Affaires étrangères par des dirigeants de grandes bibliothèques russes en France. La moitié des participants français de ce voyage d'étude avait donc déjà accueilli dans leurs bibliothèques les directrices et directeurs russes qui leur ont fait visiter à leur tour leurs propres établissements.

La délégation française était composée de 10 directrices et directeurs de grandes bibliothèques et médiathèques françaises (dont celles et ceux de la BPI, de l'Université de Paris-VIII, de Pantin, de Rochefort, d'Angoulême, de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Limoges et de Toulouse), du directeur du CNBDI d'Angoulême et de la rédactrice en chef adjointe du *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Le directeur de la BPI, Gérald Grunberg, et la responsable de la Mission européenne et internationale de la Direction du livre et de la lecture du ministère français de la Culture et de la Coopération, Florence Poncé, sont intervenus à la conférence organisée à Saint-Pétersbourg sur les médiathèques.

À Moscou, les bibliothécaires français ont visité successivement la Bibliothèque d'État de Russie (BER, ex-Lénine), la Bibliothèque pan-russe de littérature étrangère (BLE), la bibliothèque municipale centrale Anna Akhmatova, la bibliothèque

Ivan Tourguéniev, la Bibliothèque d'État des sciences sociales et politiques (de l'ex-Institut du marxisme-léninisme). Ils ont été reçus successivement par le directeur général de la BER, Vladimir Fiodorov (et l'ensemble de ses chefs de service), la directrice générale de la BLE, Ekaterina Guéniéva, et les directrices des autres bibliothèques, Marta Boutkovskaïa et Tatiana Korobkina, dont l'accueil chaleureux a montré une fois de plus que toutes ces personnes attachent une grande importance à la collaboration avec les professionnels français. Cette attention s'est également manifestée lors de l'entretien et la réception qu'a donnés le directeur du Département des bibliothèques du ministère de la Culture, Eugène Kouzmine, à ses invités français. Le groupe a été reçu au Centre culturel français par le directeur, conseiller de coopération et d'action culturelle, et a également rencontré l'attachée culturelle au cours d'un déjeuner.

À Saint-Petersbourg, les bibliothécaires français ont visité 4 autres bibliothèques russes : la Bibliothèque nationale de Russie (et la bibliothèque de Voltaire achetée par Catherine II après la mort de l'écrivain), la bibliothèque municipale centrale Vladimir Maïakovski, la Bibliothèque théâtrale d'État, la Bibliothèque d'État pour aveugles (de l'Institut fondé par le Français Valentin Haüy au début du dix-neuvième siècle), la bibliothèque municipale centrale pour enfants Alexandre Pouchkine, la Bibliothèque municipale annexe pour enfants Samuel Marchak (de l'arrondissement de Moscou). À chaque fois, les visiteurs français ont été accueillis avec beaucoup d'égards par les directeurs ou directeurs adjoints de ces établissements.

Plusieurs de ces bibliothèques, c'est à noter, s'ouvraient pour la première fois à des professionnels français et ont présenté avec fierté leurs trésors patrimoniaux (archives et livres rares français en particulier du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle).

Le point fort du séjour d'étude était la conférence consacrée au thème suivant : « La médiathèque, au carrefour de la culture et de l'information ». Ce sujet avait été sollicité par les organisateurs pétersbourgeois, frappés des réalisations françaises dans ce domaine. Cette opinion a été confirmée par les exposés des intervenants français qui, pour la plupart, ont eu recours aux nouvelles technologies de communication (cédéroms spécifiques et Inter-

net) pour leurs présentations : Florence Poncé (ministère de la Culture), Pierre Jullien (BM de Toulouse), Philippe Debrion (médiathèques du SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines), Alain Duperrier (BM de Limoges), et des intervenants russes : Eugène Kouzmine (ministère de la Culture), Zoïa Tchalova et Olga Oustinova (BM Vladimir-Maïakovski), Pavel Cherbakov (BM Samuel-Marchak).

L'organisation de cette manifestation est le résultat des efforts conjugués de 7 partenaires russes et français de trois capitales : à Moscou, la médiathèque-centre d'information du Centre culturel français, le Bureau du livre du Service de coopération d'action culturelle, le Département des bibliothèques du ministère de la Culture de la Fédération de Russie, la Bibliothèque d'État de Russie ; à Saint-Pétersbourg, la médiathèque-centre d'information de l'Institut français, la bibliothèque municipale centrale Vladimir Maïakovski ; à Paris, la BPI. L'interprétariat simultané de la conférence a été facilité par le concours matériel fourni par le Collège universitaire français. Une conservatrice, représentant du ministère russe de la Culture, Lioudmila Doubrovina, a accompagné le groupe durant tout le séjour.

À Saint-Pétersbourg, les autorités municipales n'ont pas été en reste, puisque c'est le premier vice-président du Comité de la culture de la ville, Pavel Kochelev, qui a ouvert la conférence, en compagnie d'Alexandre Keltchewski, consul général de France, d'Eugène Kouzmine, d'Elena Nebogatikova, directrice adjointe de la Bibliothèque nationale de Russie, et de Gérard Grunberg. L'Association des bibliothèques de Saint-Pétersbourg a également apporté son soutien à toutes les manifestations.

Le SCAC, par les soins du Bureau du livre de l'ambassade de France, a saisi l'occasion de ces manifestations pour offrir à la Bibliothèque d'État de Russie la nouvelle édition du dictionnaire *Le Robert* en 6 volumes, envoyée par la Division du livre et de l'écrit du ministère des Affaires étrangères, et à la Bibliothèque Maïakovski 80 ouvrages français traduits en russe dans le cadre du Programme d'aide à la publication Alexandre Pouchkine.

Le séjour d'étude poursuivait trois objectifs : faire se rencontrer des collègues afin qu'ils travaillent ensemble sur des sujets qu'ils partagent, faire connaître les bibliothèques russes aux pro-

fessionnels français et faire connaître la conception des médiathèques publiques d'information à la française aux bibliothécaires russes. Ces trois objectifs ont été atteints avec la visite des 9 bibliothèques russes, la conférence sur le concept de médiathèque (qui a attiré plus de 80 bibliothécaires de Saint-Pétersbourg et de sa région, ainsi que les deux responsables des salles de lecture française des bibliothèques régionales russes très éloignées d'Irkoutsk et d'Ekaterinbourg), les projets de coopération future esquissés.

À cet égard, voici les propositions concrètes faites par les bibliothécaires français: accueil de stagiaires russes à Toulouse, Limoges et Paris; rédaction d'articles sur la Russie dans le *BBF*; accueil d'une conférence franco-russe sur les nouvelles technologies, l'architecture et les bibliothèques à Toulouse (début 2004, pour l'inauguration de la nouvelle bibliothèque centrale); voyage d'étude dans les bibliothèques enfantines et jeunesse françaises; édition des actes du colloque. Grâce à l'aide obtenue du département et de la BPI, il est prévu en effet de traduire et de publier les interventions prononcées par les bibliothécaires russes et français pour faire connaître ces débats d'idées à l'ensemble des bibliothèques de Russie. De leur côté, les bibliothécaires russes ont proposé d'éditer dans leurs collections spécialisées des ouvrages professionnels français. Ils ont également manifesté le souhait que des élus russes (maires, députés) soient invités en France pour faire connaissance du réseau des médiathèques et s'inspirer de cet exemple pour construire des médiathèques publiques d'information modernes en Russie.

*(Informations transmises par Jean-Jacques Donard, Centre culturel français de Moscou.)*



<b>Organisateur principal</b>	Ministère français des Affaires étrangères
<b>Dénomination de l'action</b>	Séminaire régional Paul Boudet Laos, Cambodge et Vietnam
<b>Date et durée</b>	Du 27 au 29 novembre 2001
<b>Objectifs</b>	Rapprochement des professionnels de la région et développement des partenariats entre les trois pays
<b>Partenaires locaux</b>	Bibliothèques et archives des trois pays
<b>Partenaires en France</b>	Ministères des Affaires étrangères et de la Culture, Inspection générale des bibliothèques
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Conventions
<b>Communication</b>	Actes du colloque sur <a href="http://www.ccfkh.org">http://:www.ccfkh.org</a>
<b>Quelques chiffres</b>	Une trentaine de responsables
<b>Points positifs</b>	Voir les informations ci-dessous
<b>Difficultés éventuelles</b>	id.

### Pour en savoir plus...

Du séminaire régional Paul Boudet  
au Fonds de solidarité prioritaire Inter-État  
« Valorisation de l'écrit au Laos, Cambodge et Vietnam »

À l'initiative du ministère des Affaires étrangères français, le séminaire régional Paul Boudet: « L'écrit hier, aujourd'hui et demain » a réuni du 27 au 29 novembre 2001, dans le cadre historique

de la Bibliothèque nationale de Phnom Penh, une trentaine de responsables de bibliothèques, services d'archives et maisons d'édition du Cambodge, du Laos et du Vietnam, en compagnie de représentants français du ministère de la Culture et de la Communication.

La coopération française souhaitait, par l'organisation de ce séminaire, contribuer au rapprochement des professionnels de la région et à l'essor d'un esprit de partenariat entre ces trois pays.

Sous l'égide de Paul Boudet,  
figure méconnue de la bibliothéconomie française

Le séminaire rendait hommage à Paul Boudet, directeur du service des archives et bibliothèques de l'Indochine de 1917 à 1948. Jean-Marie Arnoult, inspecteur général des bibliothèques, a résumé l'apport de Paul Boudet : il a su doter les bibliothèques et les services d'archives de la péninsule indochinoise des instruments de travail qui ont répondu aux exigences de leur époque. Il a organisé le dépôt légal de l'Indochine, publié les listes qui constituent toujours des références indispensables sur la région, conçu et réalisé des œuvres architecturales, exemples de modernité qui abritent aujourd'hui encore les bibliothèques et les archives nationales du Vietnam et du Cambodge.

Peter Arfanis, consultant australien détaché auprès des Archives nationales du Cambodge, et Mme Vu Thi Minh Huong, directrice du Centre d'archives d'Hanoi, ont confirmé que l'héritage scientifique de Paul Boudet était toujours présent et marquant dans la gestion archivistique de leurs établissements.

Paul Boudet mériterait, pour ses nombreux apports à la bibliothéconomie et à l'archivistique, de sortir du cercle étroit des connaisseurs de l'histoire indochinoise, et que les ouvrages de référence sur les sciences de l'information et de la documentation lui réservent la place qui lui revient auprès d'autres figures éminentes.

Placer le séminaire sous le signe de Paul Boudet revenait donc à fixer un objectif de coopération régionale aux principaux responsables du livre et de la documentation de la péninsule in-

dochinoise, et à assurer ces partenaires de la permanence de la volonté française d'accompagner et de soutenir leur développement.

Nicole Adam représentait la Division de l'écrit et des médiathèques du ministère des Affaires étrangères durant cette manifestation.

### Une photographie des bibliothèques et archives du Cambodge, Laos, Vietnam

À l'issue de la matinée inaugurale placée sous le signe de « L'écrit hier, aujourd'hui et demain », avec des communications d'historiens et de spécialistes de l'écrit en Asie du Sud-Est, le programme du séminaire prévoyait, en préalable aux échanges annoncés, une série d'exposés et de visites, afin que les responsables de la région et les professionnels étrangers présents puissent accéder à une meilleure connaissance de la situation documentaire locale.

Les disparités relevées entre les trois pays sont à la fois imputables aux épisodes tragiques de l'histoire cambodgienne de ces dernières décennies, dont les professionnels khmers rappelèrent à de nombreuses reprises les conséquences, et aux poids respectifs si différents de pays comme le Cambodge et le Laos en regard du Vietnam. Le secteur du livre, les bibliothèques et les services d'archives, en effet, évoluent au Vietnam dans un environnement plus favorable : dispositions légales respectées, qualification plus élevée des professionnels dont les statuts sont mieux reconnus, marché du livre important, existence d'un réseau national en information scientifique et technique, etc. Les bibliothèques vietnamiennes possèdent des collections de documents conséquentes dont l'informatisation est amorcée ou prévue.

Le Laos et le Cambodge se trouvent actuellement, et à de nombreux points de vue, dans une situation de transition. La lecture publique doit s'implanter : ouverture de nouvelles structures d'accueil, mise en place d'un réseau national. Le niveau de la production éditoriale des deux pays reste insuffisant pour répondre aux attentes des publics jeunes et adultes.

Au Laos comme au Cambodge, les bibliothèques nationales doivent consolider leur statut et leur rôle : l'obligation du dépôt légal n'est toujours pas sanctionnée par une loi récente. La Bibliothèque nationale du Laos a souvent changé de locaux et ne dispose pas de ressources suffisantes pour le développement de ses collections. Quant à la Bibliothèque nationale du Cambodge, elle ne s'est pas encore affirmée comme la principale bibliothèque du Royaume.

Si les bibliothèques vietnamiennes comptent sur l'aide internationale pour assurer leur développement, les institutions du livre cambodgiennes en sont encore largement tributaires pour leur fonctionnement même.

Seules les unités documentaires émanant de la coopération internationale (médiathèque du Centre culturel français de Phnom Penh, programme de lecture publique du SIPAR) ou confortées par un engagement à long terme des bailleurs de fonds (Centre d'études khmères de Siem Reap, Centre de documentation du Cambodge sur le génocide, Institut bouddhique) semblent assurées de leur développement.

Cependant, la production des éditeurs cambodgiens et laotiens s'est accrue ces dernières années et la fréquentation des bibliothèques des deux pays est en constante hausse. Des programmes se mettent également en place pour développer le goût de la lecture parmi la population.

Au Cambodge, des responsables politiques se mobilisent pour activer une prise de conscience de la valeur et de l'importance des métiers et institutions dédiés au livre et à l'information, et l'appartenance du Cambodge à l'ASEAN et bientôt à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contribuera à établir les dispositions réglementaires encore manquantes (loi sur le dépôt légal et le copyright, attribution d'ISBN aux publications, etc.).

## Les axes de partenariats privilégiés

La réflexion, organisée au cours de la troisième et dernière journée au sein de quatre tables rondes (bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, archives nationales et musées, lecture publique et édition), a fait ressortir la motivation exprimée par les partenaires de travailler en commun autour de quelques axes majeurs et réalistes, et de faire jouer à plein les complémentarités relevées, pour conforter le développement des services documentaires et de la chaîne du livre des trois pays.

Les partenaires souhaitent mettre en place prioritairement une politique d'échanges d'information en unifiant leurs méthodes de traitement des documents. Cela pourrait s'appliquer en premier lieu au catalogage. À cette fin, il leur paraît indispensable de disposer de logiciels compatibles entre eux et de manuels de bibliothéconomie traduits dans les trois langues nationales (la classification Dewey, le guide pratique du bibliothécaire).

Le second axe de partenariat concerne la professionnalisation des métiers. Les partenaires envisagent, avec l'appui de l'expertise française, d'organiser des séminaires techniques régionaux et de formation de formateurs. Les domaines couverts seraient variés : conservation préventive, catalogage et gestion des collections pour les bibliothécaires, perfectionnement de l'ensemble des métiers de la chaîne du livre et de l'archivistique, etc.

Par ailleurs, les partenaires restent fortement demandeurs de formation continue dans certains pays de la région Asie-Pacifique (Thaïlande, Australie) et en France. Un projet de bourses universitaires « Paul Boudet » à l'Enssib a ainsi été proposé dans la table ronde sur les bibliothèques universitaires.

De nombreux services d'archives et de bibliothèques des trois pays disposent d'importants fonds historiques sur l'Indochine et les responsables concernés se préoccupent de leur avenir. Il leur importe qu'une politique d'échanges d'information se concrétise pour ces collections sous la forme de catalogues collectifs, que soit consolidée leur conservation et que se développent leur numérisation et leur disponibilité sur l'Internet.

Une autre préoccupation majeure concerne l'accès plus large au livre et à l'information des populations, notamment des publics jeunes, par un soutien aux structures de lecture publique destinées à accueillir des enfants non scolarisés, et par un appui collaire aux éditions en langues nationales.

Les éditeurs souhaitent également que des publications bilingues soient aidées et expriment le désir qu'à l'avenir, des initiatives, notamment françaises, contribuent à la promotion de leur production auprès du public international.

Les bibliothèques universitaires sont très attentives à leurs collections en langues étrangères. Pour servir au mieux leur public, valoriser leur offre documentaire et leurs services, les responsables prévoient de les renforcer et de les développer de façon cohérente, en tenant compte d'une accessibilité de l'offre en ligne.

Un rôle essentiel revient aux associations professionnelles dans la réussite de plusieurs des objectifs fixés : professionnalisation des métiers par l'organisation de sessions de formation régionales, échanges d'information et de méthodes de travail entre les pays. Il conviendra de renforcer leurs positions actuelles, car leurs interventions seront déterminantes pour faire avancer certains dossiers au Cambodge et au Laos : dispositions réglementaires pour le dépôt légal et l'ISBN, reconnaissance officielle des métiers de bibliothécaire et de documentaliste, formation initiale des professionnels.

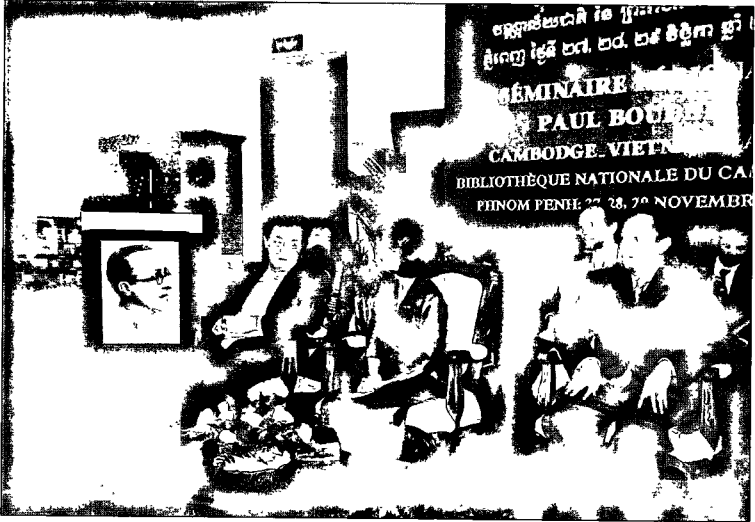
La forte motivation et les atouts des différents partenaires, l'engagement de l'expertise française en bibliothéconomie et archivistique, le lancement du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) « réseaux documentaires » au Vietnam, le soutien renouvelé des ambassades de France de la région, les programmes initiés par des coopérations bilatérales, multilatérales, des fondations et des ONG qui interviennent dans les trois pays et dont l'association au projet est attendue, constituent autant de conditions favorables au lancement du Fonds de solidarité prioritaire Inter-État « Valorisation de l'écrit au Laos, Cambodge et Vietnam ».

Le séminaire Paul Boudet aura ainsi permis aux responsables du livre et de la documentation de l'Asie du Sud-Est de mieux se connaître, de découvrir leurs complémentarités et de jeter les ba-

ses d'un programme professionnel commun par leurs échanges dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale de Phnom Penh.

*(Informations transmises par Olivier Jeandel, Médiathèque-Bureau du livre, Centre culturel français du Cambodge.)*

LES PARTENARIATS DES BIBLIOTHÈQUES



## Action culturelle

<b>Organisateur principal</b>	Institut français de Barcelone
<b>Dénomination de l'action</b>	Exposition d'affiches et d'œuvres originales (Barcelone)
<b>Date et durée</b>	Février 1999
<b>Objectifs</b>	Ouverture vers l'art contemporain et accompagnement d'un colloque
<b>Partenaires locaux</b>	Institutions artistiques et créateurs catalans
<b>Partenaires en France</b>	Gérard-Georges Lemaire, Éditions de La Différence, Maison du livre et de l'affiche de Chaumont
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Conventions
<b>Communication</b>	Catalogue, Dossier spécial dans la revue Quimera
<b>Quelques chiffres</b>	300 visiteurs dès le premier jour, dix articles dans la presse
<b>Points positifs</b>	Ouverture culturelle
<b>Difficultés éventuelles</b>	-



## Pour en savoir plus...

### Le paradoxe du bon voisin

Quel rapport existe-t-il entre une bibliothèque et une galerie d'art ? Comment justifier un projet d'animation et d'action culturelle où se trouveraient intégrés les supports traditionnels et l'œuvre d'art ? Il n'est pas toujours facile de trouver réponse à ces interrogations. Toutefois, il est possible de dégager une commune logique à des pratiques en apparence éloignées, de par leur tradition et leur fonctionnalité, sans quitter l'espace de la bibliothèque. Pour cela, il faudrait repenser l'idéal d'Aby Warburg, le fondateur des études iconographiques et inspirateur du Courtauld Institute à Londres, que celui-ci exprimait sous la forme d'un beau paradoxe, connu depuis comme « la théorie du bon voisin », et que voici : une bonne bibliothèque est celle où le livre dont l'usager a réellement besoin n'est pas celui qu'il est venu chercher et s'apprête à trouver dans ses rayons, mais un autre qu'il n'a pas demandé, dont il ignorait l'existence même, et qu'il découvre à côté ou à proximité du premier.

Ce qui s'énonce dans le paradoxe de Warburg est l'idée forte - idée troublante, car la justification même de l'existence d'un fonds de documents repose sur l'hypothétique adéquation d'une offre à une demande - que le savoir a davantage partie liée avec l'analogie qu'avec la précision dans la transmission de l'information. Paradoxe têtu, que même la prévalence du « tout-information », l'obsession avec l'actuel, l'immédiat, le facilement consommable et assimilable - prévalence et obsessions propres de l'âge de l'information et la surconsommation de masse - ne parviennent pas à mettre en échec, même si « le risque est grand dans notre société dite de l'information de considérer la bibliothèque seulement comme un dispositif réel ou virtuel "efficace", où à toute question correspond une réponse, donc sans place pour le risque et l'imaginaire » (Dominique Arot, conclusion au congrès « Les

bibliothèques et la sensibilisation à la création artistique contemporaine», Vassivière, 30 août-2 septembre 1999).

Le risque et l'imaginaire : avec le « démon de l'analogie », il s'agit bien là des piliers du vrai savoir. Nous en avons tous fait l'expérience : procéder au classement d'un fonds relève de la mise en œuvre de procédures qui ne sont pas forcément à décalquer des manuels de la profession. La recherche d'une adaptation optimale aux contraintes d'espace et au profil des usagers est à même d'introduire des variantes qui sont autant d'opportunités offertes au « risque » et à « l'imaginaire ». Pourquoi ne pas le prolonger, ce risque, et le cultiver, cet imaginaire, dans la mise en forme de projets de valorisation d'une collection ?

### **L'art tend un miroir aux bibliothèques**

Une des expériences les plus probantes en ce domaine a lieu lorsque l'on parvient à se faire rencontrer un fonds déterminé et une collection d'œuvres d'art. L'impact du visuel, bien évidemment, et le prestige associé à l'œuvre d'art y contribuent puissamment. Mais c'est surtout dans la pertinence des choix - avant tout, du choix des partenaires -, la conception d'un parcours - d'une « lecture » -, que se joue le succès d'un tel projet. L'exposition d'œuvres d'un artiste présent également dans le fonds, une manifestation thématique liant fortement une partie des collections à des œuvres d'art seront, bien entendu, l'occasion de rehausser ces compétences. Mais il est loisible de pousser encore davantage dans ce terrain et d'aboutir à un événement qui relie tout à la fois la création contemporaine, la réflexion sur un sujet donné, et non plus seulement telle ou telle partie du fonds, mais bien davantage, l'idée même de la bibliothèque.

Un bel exemple de cette démarche est celui offert par la médiathèque de l'Institut français de Barcelone (IFB) en février 1999. À l'occasion du lancement de la première tranche d'expositions et de manifestations autour des *Bibliothèques*, conçues par Gérard-Georges Lemaire sur le modèle de son précédent *Les*

*cafés littéraires* (édition à La Différence, 1998, série d'expositions itinérantes, colloques et rencontres, et publications de catalogues, avec, entre autres, le concours de l'AFAA), la médiathèque de l'IFB a accueilli une partie de l'exposition d'affiches originales présentées en France, et activement participé à l'organisation d'une exposition d'œuvres d'artistes français et catalans, créées pour l'occasion, exposées aussi bien dans les locaux de la médiathèque que dans la galerie d'art de l'institut. Enfin, elle a encadré et participé au colloque sur les « Bibliothèques et leur représentation dans l'art, la littérature et la pensée », à la salle de spectacles de l'institut, précédée de la projection du film documentaire *Toute la mémoire du monde* d'Alain Resnais. Un catalogue, rassemblant textes et reproductions des œuvres d'art exposées, a été conçu et réalisé pour cette occasion.

Si, comme le pensait Jorge Luis Borges, « ordonner une bibliothèque est une façon silencieuse d'exercer l'art de la critique », prendre la bibliothèque comme sujet de réflexion et de création et donner à voir les fruits de ce travail dans une médiathèque, c'est peut-être nous rappeler que tous les documents produits par l'homme, quels qu'en soient les supports et les fonctionnalités d'usage, ont vocation à se rencontrer et à se réfléchir les uns dans les autres.

*(Informations transmises par Ana Nuño, Institut français de Barcelone.)*



ACTIONS PARTENARIALES

<b>Organisateur principal</b>	Bureau de coopération linguistique et artistique du Service culturel de l'ambassade de France en liaison avec le Centre de ressources et d'information
<b>Dénomination de l'action</b>	Création de la revue franco-italienne <i>EUtropa</i>
<b>Date et durée</b>	Depuis le printemps 2001
<b>Objectifs</b>	Confrontation des deux cultures, italienne et française
<b>Partenaires locaux</b>	Ministère italien des Biens culturels, villes de Rome et de Cosenza, Renault-Italie, Società Comunicare organizzando, Éditions Quodlibet
<b>Partenaires en France</b>	Éditions La Fosse aux ours
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Conventions et contrats divers
<b>Communication</b>	Stand au Salon du livre de Paris, manifestations à Rome et Trieste, important service de presse
<b>Quelques chiffres</b>	2 numéros par an
<b>Points positifs</b>	Partenariat créatif entre les deux pays dans l'esprit d'un « atelier »
<b>Difficultés éventuelles</b>	-

### Pour en savoir plus...

La conception et la réalisation d'une revue constituent une forme de partenariat dans le domaine de la diffusion culturelle. Il est évident qu'un tel projet ne peut être porté qu'au niveau du Service culturel et de son conseiller et dépasse le Centre de ressources et

d'information. Mais l'implication du centre de ressources et d'information, tant du point de vue intellectuel que de celui de l'énergie dépensée et du budget investi, a été suffisamment importante pour qu'on revienne sur cet exemple.

### La revue *EUTropia* et l'esprit d'atelier

À l'initiative du Service Culturel de l'ambassade de France en Italie est paru au printemps 2001 le premier numéro d'une revue franco-italienne intitulée *EUTropia*, titre venant du nom d'une des *Villes invisibles* d'Italo Calvino.

Pourquoi une revue ? Le Service culturel ne dispose pas d'un Centre culturel qui serve de vitrine à ses activités et qui soit une plate-forme pour l'idée de la culture qu'il défend. Une revue permettrait de recréer le lieu de confrontation des deux cultures, italienne et française, qui nous faisait défaut et qui manquait dans le paysage éditorial franco-italien depuis la disparition de *Botteghe Oscure*, et ce malgré les brèves tentatives qui ont pu exister comme *Villa Médicis*, revue de l'Académie de France à Rome, ou *Vocativo* qui n'eut, hélas, qu'un numéro.

*EUTropia* repose sur le travail d'un comité de rédaction composé d'intellectuels italiens et français. S'il est dirigé par le conseiller culturel, Patrick Talbot, qui en est le rédacteur en chef, ce comité de rédaction n'est pas l'émanation de l'ambassade et la revue n'a rien d'institutionnel. Elle comporte des articles soit en français soit en italien, et sa philosophie générale est la suivante : à partir des différents domaines de l'activité sociale, intellectuelle, artistique, poétique, littéraire et culturelle, essayer de penser l'état actuel et le devenir possible des relations entre l'Italie et la France. Autrement dit, selon des angles divers, interroger précisément cette relation dans le contexte changeant qui la caractérise actuellement. Ce contexte est en effet largement déterminé, non seulement par l'environnement européen mais, plus largement, par les effets multiples de la « mondialisation », dont l'impact transforme à tous les niveaux le champ des relations entre les deux pays. Or ces relations n'ont jamais cessé d'être vivantes et fécondes, et elles le sont encore aujourd'hui, puisque l'Italie continue

d'être le premier partenaire culturel de la France et réciproquement.

Ni publication universitaire, ni instrument de propagande, ni lieu d'une complainte nostalgique, *EUTropia* s'inscrit dans le droit fil d'une relation et d'un dialogue permanent, pluriséculaire, extrêmement fécond et productif entre les deux pays. Sur des modes divers et à partir d'entrées multiples, *EUTropia* est donc ouverte à toutes les contributions livrant la trace d'un effort de pensée appliqué à tout domaine de l'activité humaine, dans la perspective de cette relation et de ce dialogue tenus pour importants, voire essentiels, par tous ceux qui ont accepté de participer aux trois premiers numéros.

L'ambition du comité de rédaction est de publier deux numéros par an. Chaque numéro est consacré à un thème traité sous l'angle des rapports entre la France et l'Italie, raison d'être de la revue. Le premier numéro porte essentiellement sur les arts plastiques. Le second, dont le thème central est la traduction, a été publié en mars 2002 à l'occasion du Salon du livre de Paris. Le troisième numéro (automne 2002), a pour sujet l'image. Chaque publication est donc l'occasion de recréer un partenariat – « un atelier », comme l'a souligné fort justement Amaury Fleges dans sa recension très détaillée d'*EUTropia* parue dans la *Revue des revues* – regroupant ponctuellement les artistes, les penseurs, les universitaires, etc., italiens et français susceptibles d'aborder le thème choisi.

Il a donc fallu, pour faire vivre cet atelier, mobiliser des partenaires qui croient à un projet dans lequel, au fond, ils n'avaient rien d'autre à gagner que le plaisir de s'embarquer dans l'aventure. D'abord, identifier des relais vers le monde artistique et intellectuel italien : un jeune et brillant philosophe, élève de Jean-Luc Nancy, Federico Nicolao, un traducteur et critique d'art, Stefano Chiodi, un journaliste et écrivain, Antonio Debenedetti, devenu depuis directeur de la publication, ont constitué cette première interface permettant de repérer efficacement les collaborateurs potentiels de la revue et de les convaincre. Pour la partie française, chacun a fait jouer ses réseaux d'amitié, de connaissances et de complicités. Le Centre de ressources et d'information permet de documenter chacun des sujets traités, de fournir les éléments bio-

bibliographiques nécessaires sur chacun des collaborateurs de la revue et souvent de trouver le moyen de les contacter.

Il a fallu ensuite trouver un éditeur qui supporte une partie des risques. Le premier numéro a été publié par un éditeur italien, Quodlibet. Maison d'édition fondée en 1993, installée à Macerata dans les Marches, Quodlibet publie des ouvrages de littérature et de philosophie. À côté des auteurs italiens, on trouve à son catalogue de nombreux auteurs français tels que : Gilles Deleuze, Félix Guattari, Louis-René Des Forêts, Emmanuel Levinas, Jean-Luc Nancy, Blaise Pascal, Jean-Christophe Bailly, Antoine Berman. Mais, fidèle à sa ligne directrice, la revue souhaitait être le fruit d'une coédition italo-française. Dès le numéro 2, elle a donc été publiée conjointement par Quodlibet et La Fosse aux ours, maison d'édition, fondée en 1997 à Lyon, qui publie des ouvrages de littérature française et étrangère dont de nombreux italiens tels que Gaetano Carlo Chelli, Luciano Bolis, Giuseppe Ferrandino, Eugenio Montale, Alessandro Perissinotto, Mario Rigoni Stern, Niccolò Tommaseo, Sergio Atzeni.

La réalisation du premier numéro a totalement reposé sur les ressources budgétaires du Bureau de coopération linguistique et artistique (BCLA) du Service culturel de l'ambassade de France en Italie. Le Centre de ressources et d'information a participé à ce premier « tour de table » à hauteur de 9 000 euros. Si les efforts pour le premier numéro se sont concentrés sur le partenariat intellectuel, il est évident que la durée supposait de mobiliser des partenaires financiers. Des mécènes ont été recherchés et, malgré son haut niveau d'exigence, il a fallu ouvrir *EUtropa* à la publicité, suivant en cela d'illustres modèles tels que la *Revue Blanche*. Le numéro 2 a ainsi bénéficié de l'aide du Ministère italien des Biens culturels, de celle des villes de Rome et de Cosenza, de Renault-Italie et de la société Comunicare organizzando.

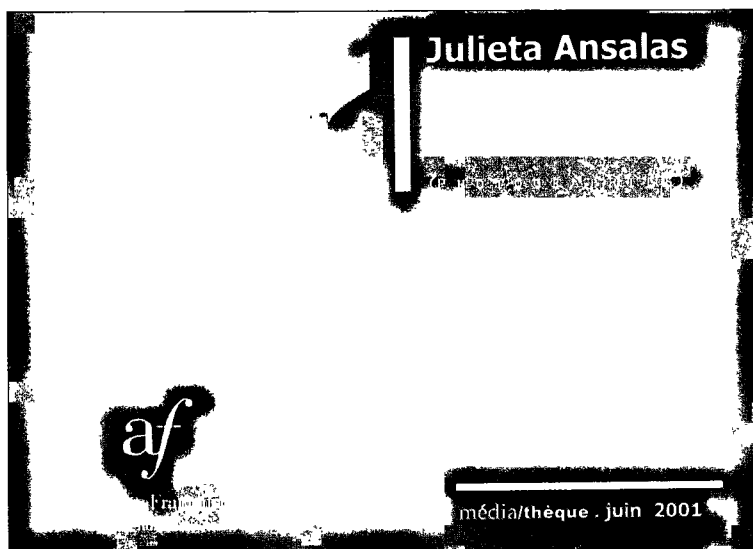
Il est un peu tôt pour mesurer l'impact public de la revue. Elle a fait l'objet de deux présentations au Salon du livre de Paris où elle était présente sur le stand de La fosse aux ours et sur celui de Verdier, d'une à la Casa delle Letterature de Rome, et d'une autre à Trieste. Un service de presse important, tant en Italie qu'en France, a été assuré par les soins du service culturel. *EUtropa* a un stand au Salon de la Revue de Paris en octobre 2002 et



participe aux animations en librairie organisées dans le cadre de cette manifestation.

On voit au travers de cette présentation que les partenariats auxquels s'associent les centres de ressources et d'information peuvent être de nature extrêmement diverse. Une telle opération, si elle semble s'éloigner de leur champ de compétences, les y ramène au contraire dans la mesure où elle leur fournit le moyen de montrer leurs capacités professionnelles dans la collecte et le traitement de l'information. Que cette information soit de nature artistique et littéraire ajoute un plaisir intellectuel qui n'est pas toujours fourni par l'action quotidienne.

*(Informations transmises par Alain Massuard, Centre de ressources et d'information, Rome.)*



ACTIONS PARTENARIALES

<b>Organisateur principal</b>	Alliance française de Buenos Aires (médiathèque)
<b>Dénomination de l'action</b>	Mur d'essai photo
<b>Date et durée</b>	Depuis 1999
<b>Objectifs</b>	Soutien à un secteur actif de la création argentine et contribution à la visibilité de la médiathèque
<b>Partenaires locaux</b>	École argentine de photographie, Mois de la photo
<b>Partenaires en France</b>	-
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Pas de formalisation pour l'instant, simples échanges de prestations
<b>Communication</b>	Partenariat avec la revue Veo Veo, réalisation d'un catalogue pour chaque exposition en 300 exemplaires
<b>Quelques chiffres</b>	10 expositions par an
<b>Points positifs</b>	Qualité du lieu et des expositions, liens avec les milieux artistiques argentins, opportunité d'ouvertures vers la France
<b>Difficultés éventuelles</b>	Difficultés économiques en Argentine

### Pour en savoir plus...

Inaugurée en juin 1996, la médiathèque de l'Alliance française de Buenos Aires fait suite, dans un espace entièrement nouveau, à la bibliothèque de l'Alliance française, fonctionnant depuis les années 1920 dans le cadre somptueux de l'hôtel particulier reçu en donation par l'Alliance, où elle abrite ses activités.

## Du partenariat au relais : Le Mur d'essai photo de la médiathèque de l'Alliance française de Buenos Aires

Le nouvel espace, installé dans un ensemble unifié d'anciens bureaux et de salles de cours, ne comprenait pas de véritable lieu d'exposition : une petite surface d'environ 5 mètres linéaires, face à la banque de prêt, permettait tout au plus d'installer le démarrage des expositions documentaires de l'ADPF. La médiathèque n'avait, pas plus du reste que l'Alliance elle-même, de véritable tradition d'exposition. C'est seulement en 1996, en même temps que la médiathèque, qu'a été inaugurée au premier étage la première véritable galerie de l'Alliance, espace lumineux d'environ 30 mètres linéaires, spécifiquement dédié à l'organisation d'expositions, dans une optique généraliste – tant au regard de la « ligne » esthétique que de la diversité des disciplines plastiques présentées.

La décision de créer, à la médiathèque, une galerie photo ne relève pas directement d'un souci de mise en place de partenariats : il s'agit bien plutôt de la conjonction de propositions de photographes, nombreuses et de belle qualité, et de la disponibilité face à la médiathèque d'un mur de 8 mètres apte à recevoir une programmation d'expositions de petit format. Au-delà de cette opportunité, se trouvait également le souci, commun à beaucoup de médiathèques, d'assurer à un service qui n'a pas, a priori, vocation à organiser des événements, mais plutôt à assurer un service au quotidien fonctionnant sans bruit, la possibilité de gagner une plus grande visibilité dans la presse et dans les milieux culturels de la capitale. Les partenariats se sont construits – on pourrait dire se sont « imposés » naturellement – par la suite, au fil des rencontres et des expositions.

Une dizaine d'expositions mensuelles sont programmées chaque année, de mars à décembre. Les dépôts de portfolios ont lieu entre octobre et décembre et la sélection des auteurs retenus est validée début janvier. La ligne artistique suivie, bien que diversifiée, est marquée par une réelle cohérence dans la qualité des travaux exposés. Depuis l'inauguration de la première exposition en mars 1999, l'espace photo de la médiathèque (*pared de ensayos*

*fotográficos*) a su trouver une place dans le circuit de la photographie contemporaine à Buenos Aires. À côté d'auteurs nouveaux (Santiago Porter, Martín Sanguinetti, Guillermo Faivovich, Luciana Betesh, Maria Kusmuk...), la présence d'artistes reconnus a fortement contribué à imposer cette reconnaissance (Alicia d'Amico, Dani Yako, Raquel Biggio, Daniel Muchiut...).

Depuis décembre 2001, chaque exposition fait l'objet de l'édition d'un catalogue au format 10x15 (cf. Catalogue de l'exposition de Rosalía Maguid, *Ciudad fantasma*), tiré en impression numérique à 200 ou 300 exemplaires. La partie « production » (fabrication des encadrements essentiellement) est limitée au maximum. En raison de la grave crise économique que traverse l'Argentine depuis fin 2001, et qui n'est pas sans répercussions directes sur les finances de l'Alliance française, les expositions 2002 ont fait très largement appel à la participation économique des photographes exposés. De ce point de vue – et à la limite –, les artistes sont aujourd'hui les premiers « partenaires » du lieu...

Les partenariats mis en œuvre sont essentiellement de trois types : institutionnel, presse, entreprises. Ils sont, pour le moment, tous locaux ; aucun d'entre eux ne fait l'objet de convention ou de formalisation contractuelle. Ils répondent pour la plupart à une logique de démultiplication. Les partenaires s'entendent ici d'abord comme des relais « institutionnels ».

- Deux partenaires principaux :

- L'École argentine de photographie (Escuela argentina de fotografía – EAF), qui est l'un des principaux acteurs de la formation de photographes à Buenos Aires et en Argentine. En ouverture de la saison – soit à la médiathèque, soit dans un autre lieu de l'Alliance, mais avec un commissariat assuré par le responsable de la médiathèque –, l'Alliance organise une exposition collective des meilleurs travaux de fin d'année des élèves de l'EAF. L'excellente relation existant – bien avant la création du Mur d'essai, mais grandement renforcée depuis – entre l'Alliance française, via la médiathèque, et l'EAF favorise la visibilité du lieu dans les mi-

lieux artistiques et offre à de jeunes auteurs un espace d'exposition de qualité.

– Le Mois de la photo (Encuentros abiertos de fotografía, biennale organisée au mois d'août) : par sa spécialisation « photo », la médiathèque est, en liaison avec le service d'animation culturelle de l'Alliance française, au cœur des contacts entre cet événement prestigieux, jouissant à Buenos Aires d'une forte notoriété, et l'Alliance française. Outre le montage d'expositions dans les différents lieux de l'Alliance française, le Mois de la photo est l'occasion pour l'Alliance d'accueillir dans son auditorium de nombreuses conférences, projections et tables rondes, en même temps qu'elle abrite l'un des temps forts des Rencontres, les examens de portfolios, au cours desquels une quinzaine de personnalités, argentines et internationales, du monde de la photographie et de la presse, rencontrent de manière individualisée plus d'une centaine d'auteurs.

• Presse :

Outre les mentions quasi quotidiennes dans la presse et les guides culturels de Buenos Aires indiquant les expositions organisées à la médiathèque, il est intéressant de signaler le travail réalisé avec *Veó-Veó* (*Je vois-je vois*, guide mensuel des expositions photographiques à Buenos Aires ; tirage : 8 000 exemplaires). Existait depuis plus de deux ans sous forme de « newsletter » et depuis un an sur support papier, *Veó Veó* est sans doute, en dépit de la modestie de sa présentation, la publication photo la plus lue par les photographes et amateurs de photographie argentins. Outre l'annonce régulière des expositions de la médiathèque, *Veó-Veó* s'est fait l'écho à plusieurs reprises des activités du lieu (publication de notes sur la médiathèque comme service documentaire, textes du responsable de la médiathèque, insertions publicitaires gratuites, etc.).

- Entreprises :

C'est un volet que l'on souhaiterait voir plus développé. La création de la galerie photo a coïncidé avec le début d'une dégradation sévère de la situation économique argentine et, concrètement, avec le désengagement progressif des différents appuis de mécénat dont bénéficiait jusqu'alors l'Alliance française. Différentes aides ponctuelles demeurent cependant, qui doivent être renégociées pour chaque exposition et avec des partenaires en renouvellement permanent : imprimeries, caves et traiteurs pour les vernissages, maisons de produits photographiques... L'appui prend la forme d'un « échange » (présence du logo de l'entreprise en échange de prestation ou de remises sur factures).

Lieu de croisement particulièrement actif entre un secteur du monde culturel de Buenos Aires et l'Alliance française, le Mur d'essai photo de la médiathèque reste pour l'instant un lieu « argentin ». C'est vers la mise en œuvre d'un partenariat, pour le coup avec un acteur français, que s'oriente actuellement la réflexion sur l'évolution du lieu, à la fois en ce qui concerne son ouverture à des auteurs français et la possibilité de réception en France d'œuvres d'auteurs argentins exposés à la médiathèque.

*(Informations transmises par Olivier Planchon, médiathèque de l'Alliance française de Buenos Aires.)*



ACTIONS PARTENARIALES



## Enseignement du français et formation

<b>Organisateur principal</b>	Alliance française de Medellín (Bibliothèque Arthur Rimbaud)
<b>Dénomination de l'action</b>	Partenariat entre l'Alliance française de Medellín et l'Université d'Antioquia (Colombie)
<b>Date et durée</b>	Partenariat ancien et sur le long terme
<b>Objectifs</b>	Action culturelle, enseignement du français et coopération bibliothéconomique
<b>Partenaires locaux</b>	« Système de bibliothèques » (bibliothèques de toutes les filières de l'université), École Interamericana de bibliothéconomie (EIB) et Système d'information multimédia en langues (SIMI)
<b>Partenaires en France</b>	Ministère des Affaires étrangères et Alliance française
<b>Formalisation (conventions, etc.)</b>	Accords entre les partenaires locaux
<b>Communication</b>	-
<b>Quelques chiffres</b>	Plus de 25 000 étudiants, 45 programmes d'études, création de l'Alliance française en 1948
<b>Points positifs</b>	Objectifs concrets et partage d'intérêts communs
<b>Difficultés éventuelles</b>	-

## Pour en savoir plus...

La relation de partenariat entre l'Alliance française de Medellín et une des universités publiques de la région, l'Université d'Antioquia qui compte 25 738 étudiants et 45 programmes d'études, date de la création même de l'Alliance française en 1948. Cette relation s'est établie notamment sur la base des animations de diffusion de la culture française et de l'enseignement partagé du français-langue étrangère.

C'est grâce à l'intérêt constant de l'université pour la diffusion des langues et des cultures étrangères, et à la présence permanente de l'Alliance française dans la ville, que ce partenariat a pu se maintenir au cours de ces dernières années.

Le défi de modernisation de la bibliothèque Arthur Rimbaud de l'Alliance française, autour du concept de centre de ressources sur la France contemporaine, a conduit à établir de nouveaux accords de partenariat avec cette université en faisant appel, cette fois-ci, à son expertise dans le domaine de la bibliothéconomie.

Cette expertise concerne trois entités de l'université : le Système de bibliothèques, qui regroupe les bibliothèques de toutes ses filières, l'École Interamericana de bibliothéconomie (EIB) et le Système d'information multimédia en langues (SIMI) de l'École de langues étrangères.

C'est avec cette dernière institution qu'ont été développées, jusqu'à présent, la plupart des actions de coopération : diffusion et animation culturelle, orientation sur les études en France et partage de collections itinérantes de l'Alliance française. Dans cette perspective sont organisées des lectures à voix haute, des rencontres avec des représentants des universités françaises, des conférences et des animations sur la France.

Dans le but de consolider la transformation de la bibliothèque en Centre de ressources, un nouveau partenariat s'instaure entre l'Alliance française de Medellín, l'EIB et le SIMI, orienté notamment vers le suivi attentif de ce processus et la formation en bibliothéconomie du personnel de la bibliothèque. Dans le cadre de cette nouvelle modalité de partenariat, une enquête est actuel-

lement conduite sur le public et la formulation de la politique d'acquisition.

Le succès du partenariat entre l'Alliance française et l'Université d'Antioquia peut donc s'expliquer par la définition d'objectifs concrets et décidés ensemble et le partage d'intérêts communs.

*(Informations transmises par Luz Mery Orrego, Alliance française de Medellín.)*

## Typologie des principaux établissements français dans le monde

Ministère des Affaires étrangères		Alliances françaises	Ministère des Affaires étrangères (Agence pour l'enseignement français à l'étranger depuis 1990)	
197	35	1131	270 établissements scolaires	
Centres culturels ou Instituts français	Centres de recherche	Alliances françaises	Écoles françaises	Lycées français

### Ministère de l'Éducation nationale (et culture)

École française d'Extrême-Orient	École française de Rome	École française d'Athènes	Casa de Velasquez de Madrid	Institut français d'archéologie orientale du Caire
----------------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------------------	--

### Ministère de la Culture (et Éducation nationale)

Académie de France à Rome  
dite Villa Médicis

**LES PARTENARIATS DES BIBLIOTHÈQUES**

## Chapitre 4

# Partenariats et coopération en bibliothèques : ressources et adresses utiles

**LES PARTENARIATS DES BIBLIOTHÈQUES**

## Chapitre 4

### Partenariats et coopération en bibliothèques : ressources et adresses utiles

En tentant de proposer à nos lecteurs cet ensemble de ressources, nous avons conscience tout à la fois de l'utilité et de la difficulté d'une telle entreprise. Si vous détectez une erreur matérielle ou un oubli préjudiciable, ne manquez pas nous de le faire savoir.

La bibliographie sélective, qui comprend les publications en série, les monographies et les articles de périodiques pouvant être utiles, ne prétend pas à l'exhaustivité.



## Partenariat sur le long terme

### Aide aux développements

---

#### Organismes

Ministère des Affaires étrangères

• **Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie**

Missions, activités :

- préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de coopération culturelle, scientifique et technique et la coopération au développement avec les pays étrangers ;
- participer à la politique française d'aide au développement.

Adresse

20, rue Monsieur – 75700 Paris

Téléphone : 01 53 69 30 00 – Télécopie : 01 53 69 43 82

• **Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID)**

Missions, activités :

- mettre en œuvre au niveau mondial l'ensemble des actions de la France en matière de coopération internationale et d'aide au développement.

Adresse

244, boulevard Saint-Germain – 75303 Paris 07 SP

Téléphone : 01 43 17 90 00 – Télécopie : 01 43 17 88 83

Site Internet :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/index.html>

## Ministère de la Culture et de la Communication

### • Département des affaires internationales (DAI)

Le Département des affaires internationales, rattaché au cabinet du ministre, propose, coordonne et anime, en collaboration avec les différents services de ce ministère et en liaison avec les autres départements ministériels concernés, la politique internationale du ministère de la Culture et de la Communication. La politique internationale du ministère s'articule autour de deux objectifs majeurs : promouvoir le pluralisme culturel et développer la coopération culturelle internationale.

Missions, activités :

- accueillir des cultures étrangères en France ;
- promouvoir la culture française à l'étranger ;
- valoriser l'expertise française et la formation ;
- promouvoir la coopération européenne.

Adresse

12, rue de Louvois – 75002 Paris

Téléphone : 01 40 15 80 00 – Télécopie : 01 40 15 37 40

### • Direction du livre et de la lecture (DLL)

La DLL, en tant qu'administration centrale, assure un rôle d'évaluation et de réglementation dans le domaine du livre et de la lecture. Elle s'appuie pour la mise en œuvre de la politique de l'État sur les directions régionales des affaires culturelles et leurs conseillers pour le livre et la lecture.

Missions, activités :

- en matière de lecture publique, la DLL suit les questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des bibliothèques ; elle impulse et coordonne les politiques de développement de la lecture ; elle collecte les données statistiques nécessaires à l'évaluation de ces politiques et assure le contrôle technique des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt.
- en matière patrimoniale et documentaire, la DLL suit les questions de conservation, de mise en valeur et d'enrichissement
- notamment par l'exercice du droit de préemption – des fonds

patrimoniaux des bibliothèques. Elle veille à la diffusion et au renouvellement des savoir-faire; elle assure la coordination entre le réseau des bibliothèques et la Bibliothèque nationale de France, en particulier en matière de dépôt légal, de constitution des collections et de catalogage.

– en matière d'économie du livre, elle traite des questions posées par la création, l'édition, la diffusion, la distribution et la promotion du livre en France et à l'étranger; elle contribue notamment au développement des entreprises d'édition et de librairie, à l'intégration des nouvelles technologies, au renforcement de l'exportation, ainsi qu'aux études et recherches sur la lecture et l'économie du livre.

Adresse

180, rue de Rivoli – 75001 Paris

Téléphone: 01 40 15 73 00 – Télécopie: 01 40 15 74 04

Site Internet: <http://www.culture.gouv.fr>

• **Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT)**

Outil d'animation et de mise en cohérence de la politique culturelle en matière de développement et d'action territoriale, la DDAT est un lieu de réflexion, un moteur de l'action, un coordinateur des expériences et un centre d'information et de ressources.

Missions, activités:

- soutenir l'innovation, le développement et l'élaboration des politiques culturelles;
- aider à la mise en cohérence de ces politiques au niveau national et régional;
- piloter les nouvelles modalités de partenariat avec les collectivités territoriales, les autres départements ministériels, les partenaires européens.

Adresse

2, rue Jean-Lantier – 75001 Paris

Téléphone: 01 40 15 73 00 – Télécopie: 01 40 15 78 00

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale  
et de la Recherche

• **Direction de l'enseignement supérieur (DES)**

La DES élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations postérieures au bac relevant du ministère. Elle arrête notamment l'organisation et le contenu des enseignements.

Adresse

110, rue de Grenelle – 75357 Paris Cedex 07

Téléphone : 01 55 55 10 10

Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/sup/default.htm>

• **Sous-direction des bibliothèques et de la documentation**

Elle définit et met en œuvre la politique du développement et de modernisation des bibliothèques et de l'information scientifique et technique pour l'enseignement du supérieur.

Adresse

99, rue de Grenelle – 75357 Paris 07 SP

Téléphone : 01 55 55 10 10 – Télécopie : 01 55 55 79 03

Site Internet : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

• **Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC)**

Missions, activités :

– assurer la coordination des activités académiques dans l'ouverture internationale des établissements scolaires. Il s'agit d'échanges de classes, d'activités internationales dans les établissements techniques et professionnels, de perfectionnement linguistique d'enseignants, de soutien pédagogique à des établissements étrangers.

Adresse

110, rue de Grenelle – 75007 Paris

Téléphone : 01 55 55 10 10

Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/default.htm>

## Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité

Le Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité – secteur emploi – joue un rôle essentiel dans l’animation du dialogue social de notre pays. Élément clé de la modernisation des rapports sociaux, il élabore et veille à l’application de la législation du travail et encourage le développement de la négociation collective.

Missions, activités :

- mettre en œuvre les politiques destinées à faciliter le recrutement de leur personnel et la gestion de leurs ressources humaines ;
- développer une politique active de l’emploi en élaborant et en gérant les politiques d’intervention destinées à favoriser la création d’emplois, à lutter contre l’exclusion sociale et professionnelle et à accompagner les restructurations des entreprises ;
- encourager le développement de la formation professionnelle, tant pour adapter les qualifications professionnelles des salariés aux exigences de la modernisation des entreprises que pour permettre à chacun, et notamment aux plus défavorisés, d’accéder à l’emploi ;
- jouer un rôle central dans le débat social sur les questions de travail, d’emploi et de formation professionnelle, par ses travaux en matières d’études, de statistiques et d’évaluation et de prospective ;
- développer une politique de communication destinée à mieux faire connaître l’ensemble des politiques mises en œuvre en direction des différents publics qui relèvent de son champ d’intervention.

Adresse

127, rue Grenelle – 75007 Paris

Téléphone : 01 44 38 38 38

Site Internet : <http://www.travail.gouv.fr/index.asp>

Autres

• **Observatoire permanent de la coopération française (OPCF)**

32, rue Le Peletier – 75009 Paris

Téléphone : 01 44 83 88 50 – Télécopie : 01 44 83 88 79

Site Internet : <http://www.euforic.org/opcf/opcf.htm>

---

**Bibliographie sélective**

Publications en série

***BO, Bulletin officiel de l'Éducation nationale***

Paris : Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'information. 1994-. Hebdomadaire.

ISSN : 1254-7131

Monographies

**Observatoire permanent de la coopération française : rapport 2001.** 2002, Paris : Observatoire permanent de la coopération française, 242 p.

Europe

• **Direction générale information, communication, culture, audiovisuel**

Action culturelle et politique audiovisuelle (DG X/D)

102, rue de la Loi – B – 1049 Bruxelles

Téléphone : (00) 32 2 296 92 60

• **Direction des télécommunications, marché de l'information et valorisation de la recherche (DG XIII)**

E4 - Réseaux et services de bibliothèques

Rue Alcide de Gasperi – Bâtiment Euroforum

Bureau 1274 – 2920 Luxembourg

Téléphone : (00) 352 4301 32923 – Télécopie : (00) 352 4301 33530

• **Sources d'Europe, Centre d'information sur l'Europe**

Parvis de la Défense – 92 800 La Défense Puteaux

Téléphone : 01 41 25 12 12 – Télécopie : 01 41 25 12 13

E-mail : [sources-europe@info-europe.fr](mailto:sources-europe@info-europe.fr)

Site Internet : <http://info-europe.fr>

## Économie et emploi

• **Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

2, rue André-Pascal – 75775 Paris Cedex 16

Téléphone : 01 45 24 82 00

E-mail : [news.contact@oecd.org](mailto:news.contact@oecd.org)

Site Internet : <http://www.oecd.org>

• **Groupement d'intérêt public pour le développement de l'assistance technique et de la coopération internationale (GIP international), Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité**

39-43, quai André-Citroën – 75739 Paris Cedex 15

Téléphone : 01 44 38 38 38 – Télécopie : 01 44 38 34 90

Site Internet : [http://www.travail.gouv.fr/ministere/gipd\\_f.html](http://www.travail.gouv.fr/ministere/gipd_f.html)

---

## Bibliographie sélective

### Articles de périodiques

PERRIAULT Isabelle, **Bibliothèques et entreprises : quand la bibliothèque s'ouvre à l'environnement économique.** Archimag, 1997, n° 105, pp. 44-45

### Monographies

AROT Dominique, AZIZA Emmanuel, BENHAMOU Françoise, **Économie et bibliothèques.** Éd. sous la dir. de Jean-Michel Salaün. 1997, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 240 p.

## Actions ponctuelles

### • Préparer une exposition en bibliothèque

À lire :

In **L'action culturelle en bibliothèque**/sous la direction de CABANNES Viviane, POULAIN Martine ; collab. DION Marie-Pierre, ETCHELO-THAREL Nadine, GUILLERME Philippe. Paris : Éd. Cercle de la Librairie, 1998, pp. 143-168

### • Préparer une manifestation orale en bibliothèque

À lire :

In **L'action culturelle en bibliothèque**/sous la direction de CABANNES Viviane, POULAIN Martine ; collab. DION Marie-Pierre, ETCHELO-THAREL Nadine, GUILLERME Philippe. Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 1998, pp. 169-179



## Actions bibliothéconomiques et documentaires

---

### Organismes

Ministères, Institutions

- **Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)**

25, rue Guillaume-Dupuytren – BP 4367

34196 Montpellier Cedex 5

Téléphone : 04 67 54 84 10 – Télécopie : 04 67 54 84 14

Site Internet : <http://www.abes.fr>

- **Bureau européen des associations de bibliothécaires,  
de documentalistes et de métiers de l'information (EBLIDA)**

P.O. Box 43 300

2504 AH La Haye – Pays-Bas

Téléphone : (00) 31 70 309 06 08 – Télécopie : (00) 31 70 309 07 08

Email : [eblida@nblc.nl](mailto:eblida@nblc.nl)

Site Internet : <http://www.eblida.org/>

- **Conseil supérieur des bibliothèques (CSB)**

BP 282 – 75019 Paris

Téléphone : 01 40 03 04 47 – Télécopie : 01 40 03 07 54

Site Internet : <http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/>

- **European council for information associations (ECIA)**

Site Internet : <http://www.aslib.co.uk/ecia/>

- **Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB)**

54, boulevard Richard Lenoir – 75011 Paris

Téléphone : 01 43 57 85 02 – Télécopie : 01 43 57 84 17

E-mail : [info@ffcb.org](mailto:info@ffcb.org)

Site Internet : <http://www.ffcb.org>

• **Inspection générale des bibliothèques (IGB), Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche**

Missions, activités :

- assurer le contrôle des bibliothèques des universités, avec un rôle d'évaluation et de conseil ;
- exercer le contrôle technique de l'État sur les bibliothèques publiques ;
- participer au recrutement et à la gestion des personnels de bibliothèques.

Adresse

110, rue de Grenelle – 75357 Paris 07 SP

Téléphone : 01 55 55 25 39 – Télécopie : 01 55 55 05 69

E-mail : [igb@education.gouv.fr](mailto:igb@education.gouv.fr)

Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/syst/igb/>

---

## Bibliothèques

• **Bibliothèque nationale de France (BNF)**

Délégation aux relations internationales

Quai François-Mauriac – 75706 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 53 79 59 10 – Télécopie : 01 53 79 47 37

E-mail : [relations.internationales@bnf.fr](mailto:relations.internationales@bnf.fr)

Site Internet : <http://www.bnf.fr>

• **Bibliothèque publique d'information (BPI)**

25, rue du Renard – 75197 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 78 12 33 – Télécopie : 01 44 78 12 15

Site Internet : <http://www.bpi.fr/>

Pour les coordonnées de l'ensemble des bibliothèques françaises, on se reportera aux annuaires en ligne développés et mis régulièrement à jour par la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation au Ministère de l'Éducation et par la Direction du livre et de la lecture au Ministère de la Culture.

---

## Quelques associations d'utilisateurs de logiciels de gestion de bibliothèques

### • Association des bibliothèques employant les logiciels de Sinorg (ABELOS)

ABELOS est le club des utilisateurs du progiciel AB6 de la société Baratz diffusé en France par la société GFI Progiciels.

Site Internet : <http://www.abelos.adec.net>

### • Association d'utilisateurs Club Liber

Le Club Liber est un groupement d'utilisateurs des logiciels Liber et Liber Media. Les buts de l'association sont « le développement des relations entre les utilisateurs du logiciel Liber ». Sont membres actifs des centres de documentation, des bibliothèques publiques ou privées et des entreprises. Le Club Liber est adhérent à la Fédération des utilisateurs de logiciels de bibliothèques (FULBI).

Site Internet : <http://site.voila.fr/clubliver>

### • Association des utilisateurs des systèmes informatiques Geac

Site Internet : <http://bsgweb.univ-paris1.fr/asso-geac/>

### • Club utilisateurs Opsys Rhône-Alpes

Constitué en association depuis 1990, le Club utilisateurs Opsys Rhône-Alpes regroupe les bibliothèques de la région et de sa périphérie.

Le Club utilisateurs Opsys Rhône-Alpes, c'est :

- un lieu d'échange entre les bibliothèques adhérentes et avec la société Opsys, dont il est totalement indépendant ;
- des journées d'étude, dans le but d'informer ses membres et de faire avancer leur réflexion ;
- une force de proposition pour l'évolution du logiciel Opsys, grâce au travail de ses commissions thématiques. Le module statistiques a ainsi été entièrement réécrit suite aux réflexions du club. Après avoir travaillé sur la recherche publique, le prochain chantier concernera le module acquisitions ;

– une participation financière à hauteur de 50 % sur certaines formations continues suivies les personnels des bibliothèques adhérentes.

Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/cuora>

• **Coopération informatique des bibliothèques dans le Nord-Pas-de-Calais**

Un pôle de réflexion, d'échanges et de travail :

- entre les bibliothèques et la société Opsys par le biais de diverses commissions, dans un souci d'évolution,
- entre les bibliothèques de la région informatisées ou en démarche d'informatisation autour des préoccupations telles que les nouvelles technologies, le multimédia...

Un pôle de partage :

- d'informations : bulletin de liaison, visites, débats...
- de savoir-faire,
- de sessions communes de formation.

Site Internet : <http://www.bibop.asso.fr>

• **Association des utilisateurs des systèmes Informatisés Dynix et Horizon En France (AUSIDEF)**

L'AUSIDEF regroupe les utilisateurs des progiciels de bibliothèque distribués par la filiale en France (et pour l'Europe du Sud) de la société américaine Epixtech, inc, précédemment Ameritech Library Services.

Site Internet : <http://www.ausidef.org>

• **Club des utilisateurs du logiciel Doris/Loris**

Association loi 1901 créée en décembre 1994, le Club des utilisateurs du logiciel Doris/Loris regroupe une centaine d'organismes, membres adhérents du club, représentants des secteurs d'activité diversifiés : culture, enseignement, industrie, recherche, santé..., au sein de structures variées : administrations, associations, collectivités locales et territoriales, enseignement supérieur, entreprises publiques et privées...

Site Internet : <http://www.club-doris.org>

---

## Associations de bibliothèques

- **Association des bibliothécaires français (ABF)**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris

Téléphone : 01 55 33 10 30 – Télécopie : 01 55 33 10 31

E-mail : abf@abf.asso.fr

Site Internet : <http://www.abf.asso.fr>

- **Association des conservateurs de bibliothèques (ACB)**

INA – PG – 16, rue Claude Bernard – 75231 Paris Cedex 05

Téléphone/Télécopie : 01 44 08 18 62

E-mail : acb@inapg.inra.fr

Site Internet : <http://www.alexid.fr/acb/>

- **Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt (ADBDP)**

L'ADBDP n'a pas de locaux propres. Ses coordonnées sont celles de votre interlocuteur, qui varie selon votre question.

E-mail : [adbdp@adbdp.asso.fr](mailto:adbdp@adbdp.asso.fr)

Site Internet : <http://www.adbdp.asso.fr>

- **Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France (ADBGV)**

Médiathèque Jean-Jacques Rousseau

Carré Curial – BP 208 – 73 002 Chambéry Cedex

Téléphone : 04 79 60 04 20 – Télécopie : 04 79 60 04 44

E-mail : [a.caraco@mairie-chambery.fr](mailto:a.caraco@mairie-chambery.fr)

Site Internet : <http://www.adbgv.asso.fr>

- **Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU)**

103, boulevard Saint-Michel – 75005 Paris

Téléphone : 01 44 32 92 27 – Télécopie : 01 44 32 92 28

E-mail : [adbu@agence.cpu.fr](mailto:adbu@agence.cpu.fr)

Site Internet : <http://www-sv.cict.fr/adbu/>

• **Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)**

25, rue Claude-Tillier – 75012 Paris

Téléphone : 01 43 72 25 25 – Télécopie : 01 43 72 30 41

E-mail : [adbs@adbs.fr](mailto:adbs@adbs.fr)

Site Internet : <http://www.adbs.fr>

---

**Associations internationales**

• **Consortium of European Research (CERL)**

The Finsbury Business Centre – 40 Bowling Green Lane – Clerkenwell – London EC1R 0NE – Royaume-Uni

Téléphone : 44 (0) 20 7970 5642 – Télécopie : 44 (0) 20 7970 5643

E-mail : [Marian.Lefferts@cerl.org](mailto:Marian.Lefferts@cerl.org)

Site Internet : <http://www.cerl.org>

• **International Federation of Library Associations (IFLA)**

IFLA Headquarters – POB 95 312

2509 CH The Hague – Pays-Bas

Téléphone : 31 70 3140884 – Télécopie : 31 70 3834827

E-mail : [IFLA@ifla.org](mailto:IFLA@ifla.org)

Site Internet : <http://ifla.org>

• **International Association of Metropolitan libraries (INTAMEL)**

Informations disponibles sur le site de l'IFLA : <http://www.ifla.org>

Président : Dan Wilson

St. Louis County Library – 1640 South Lindberg Blvd – ST. LOUIS, Missouri 6331-3598 États-Unis

Téléphone : (1) (314) 9943300 – Télécopie : (1) (314) 9972896

• **Ligue des bibliothèques européenne de recherche (LIBER)**

Niedersächsische Staats- und Universitätsbibliothek

37070 Göttingen – Allemagne

Téléphone : 49 551 395 212 – Télécopie : 49 551 395 222

E-mail : [sv@kb.dk](mailto:sv@kb.dk)

Site Internet : <http://www.kb.dk/guests/intl/liber/>

• **Research Libraries Group (RLG)**

1200 Villa Street – Mountain View, CA 94041 – 1100 – États-Unis

E-mail : [bl.ric@rlg.org](mailto:bl.ric@rlg.org)

Site Internet : <http://www.rlg.org>

---

**Bibliographie sélective**

Publications officielles

On consultera avec intérêt les documents produits par les administrations et les institutions, tous disponibles en ligne : Statistiques et études diverses produites par la Sous-direction des bibliothèques et par la Direction du livre et de la lecture, Rapports annuels de l'Inspection générale des bibliothèques, Rapports du Conseil supérieur des bibliothèques.

Publications en série

*Revue française*

**ACB infos**

Paris : AENSB/ACB (Association des conservateurs de bibliothèques), 1992-. Trimestriel.

ISSN : 1163-4979

**ADBS informations**

Paris : Association des professionnels de l'information et de la documentation, 1964-. Mensuel.

ISSN : 0153-9132

**Arabesques**

Montpellier : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (France), 1995-. Trimestriel.

ISSN : 1269-0589

**Archimag**

Suite de : *Archibald magazine* (Vincennes), ISSN 0769-4547  
 Absorbe : *Le Magazine de l'imagerie électronique*, ISSN 0987-1535  
 Vincennes : Archimag, 1986-. Mensuel.  
 ISSN : 0769-0975

**Argos**

Le Perreux : Centre régional de documentation pédagogique de Créteil, 1989-. Trimestriel.  
 ISSN : 0995-2187

**BIBLIothèque(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français (suite de Bulletin d'informations de l'ABF)**

A pour suppléments : LIBRA. Liaison bibliothèques Rhône-Alpes, ISSN 0294-0841, Répertoire des discothèques (Paris), ISSN 0759-4356, Bulletin de liaison-ABF Centre, ISSN 0224-3105  
 Paris : Association des bibliothécaires français, 2002-. Trimestriel.  
 ISSN : 0004-5365

**Chroniques de la Bibliothèque nationale de France**

Paris : Bibliothèque nationale de France, 1998-. Bimestriel.  
 ISSN : 1283-8683

**Bulletin des bibliothèques de France**

Paris : École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB)... [etc.], 1956-.  
 ISSN : 0006-2006

**Documentaliste**

Paris : Association des professionnels de l'information et de la documentation, 1964-. Trimestriel.  
 ISSN : 0012-4508

**Livres Hebdo**

A pour suppléments : *Actualité Rhône-Alpes du livre* (Mensuel), ISSN 1621-5788, *Les Livres du mois* (Paris. 1982), ISSN 0294-0027.



Autre titre en liaison : *Livre de France* (1979-), ISSN 0294-0019.  
Paris : Électre, 1979-.  
ISSN : 0294-0000

***Revue de la Bibliothèque nationale de France***

Paris : A. Colin : Revue de la Bibliothèque nationale de France,  
1994-. Trimestriel.  
ISSN : 1254-7700

***Transversales***

Charnay-lès-Mâcon : Association des directeurs de bibliothèques  
départementales de prêt (France), 198 ?-.  
ISSN : 0988-8705

*Revue étrangère*

***American libraries***

Chicago : American Library Association. Mensuel.  
ISSN : 0002-9769

***Anales de documentación***

Murcia : Universidad de Murcia, Servicio de Publicaciones. Annuel.  
ISSN : 1575-2437

***ARL, Association of research libraries***

Suite de : *Newsletter* – Association of Research Libraries,  
ISSN 0066-9652  
Washington, DC : Association of research libraries (États-Unis),  
1990-. Bimestriel.  
ISSN : 1050-6098

***Art libraries journal***

Suite partielle de : *ARLIS newsletter*, ISSN 0306-2228  
Preston : ARLIS. Trimestriel.  
ISSN : 0307-4722

**Aslib proceedings**

London: Aslib. Mensuel.

ISSN: 0001-253X

**Buch und Bibliothek**

Suite de: *Bücherei und Bildung*, ISSN 0007-3024

Bad Honnef: Bock und Herchen, 1971-.

ISSN: 0340-0301

**Canadian journal of information and library science**

Suite de: *Canadian journal of information science*

Toronto: Canadian Association for Information Science.

Trimestriel.

ISSN: 1195-096X

**College & research libraries**

Chicago, IL: American Library Association, 1939-. Bimestriel.

ISSN: 0010-0870

**IFLA journal**

München; New York; London: K.G. Saur: Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, 1975-.

ISSN: 0340-0352

**Information outlook**

Suite de: *Specialist* (New York), ISSN 0273-9399

Fusion de: *Specialist* (New York), ISSN 0273-9399 et de *Special libraries*, ISSN 0038-6723

Washington, DC: *Special Libraries Association*. Mensuel.

ISSN: 1091-0808

**International preservation news**

Autres titres en liaisons: *International preservation issues*  
Washington, DC: IFLA Core Programme on Preservation and Conservation.

ISSN: 0890-4960

***LIBER quarterly : the journal of European research libraries***

Suite de : European research libraries cooperation, ISSN 1018-0826  
 Munich : K.G. Saur : Ligue des bibliothèques européennes de  
 recherche, 1998-. Trimestriel.  
 ISSN : 1435-5205

***Library association record***

London : Library Association, 1899-. Mensuel.  
 ISSN : 0024-2195

***OCLC newsletter***

Columbus, Ohio : Ohio College Library Center. Bimestriel.  
 ISSN : 0163-898X

***Scandinavian public library quarterly***

Oslo : Norwegian Directorate for Public Libraries, 1969-.  
 Trimestriel.  
 ISSN : 0036-5602

## Articles de périodiques

ANNEZER Jean-Claude, **Les usagers du service public.**  
 Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 64-66

AROT Dominique, LE SAUX Annie, **Les réseaux changent de siècle.**  
 Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 45, n° 6,  
 pp. 87-89

AROT Dominique, **Les bibliothèques face à la demande sociale.**  
 Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 46, n° 1,  
 pp. 123-124

BEQUET Gaëlle, **L'Europe des bibliothèques.**  
 Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 1,  
 pp. 120-121

BÉRARD Raymond, **Les consortia en France.**  
 Library quarterly, 2001, vol. 11, n° 1, pp. 60-66

BERTRAND Anne-Marie, **Bibliothèques et intercommunalité.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2002, tome 47, n° 2,  
pp. 111-113

BOITARD Laurence, **Lecture publique et intercommunalité.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 46, n° 3, 2001,  
pp. 44-47

CARREZ-CORAL Jean-François, **Le réseau documentaire calédonien.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 2, pp. 9-14

DEBRION Philippe, **Intercommunalité et bibliothèques.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 46, n° 3,  
pp. 60-63

GALAUD Nicolas, **Bibliothèques et territoires.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 46, n° 3,  
pp. 20-26

LERINCKX Dominique, **Bibliothèques sans frontières.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 1,  
pp. 116-118

LE SAUX Annie, **Bibliothèques et intercommunalité.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 5,  
pp. 121-124

MULLER Joëlle. **Quelles coopérations entre réseaux spécialisés pour un meilleur service public ?**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 106-107

PEIGNET Dominique, **Réseau et bibliothèque centrale.**

Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 98-99

REIBEL Iris, **La création d'un consortium de bibliothèques universitaires.** Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 2, pp. 50-51

ROGEL Christian, **Nouveaux territoires, nouvelle géographie, nouvel accès.** Bulletin d'informations de l'ABF. 2001, n° 192, pp. 100-101

SAGAERT Marc, **Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger.** Bulletin des bibliothèques de France, 2002, tome 47, n°5, pp.46-54.

SAGAERT Marc, **La médiathèque de l'Institut français de Barcelone, un chemin culturel en partage.** Bulletin d'informations de l'ABF, 1996, n° 171, pp. 63-66

---

### **Exemples de coopération de bibliothèques françaises**

AUBERT Annie, **Pratiquer le partenariat pour participer à la vie locale : l'exemple de Blanquefort.** Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 5, pp. 86-88

DANSET Françoise, **Service public des bibliothèques : paysage européen.** Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 21-52  
 LORIOUS Marion et GROGNET Thierry, **Les bibliothèques municipales à vocation régionale.** Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 3, pp. 17-24

PARIS Jean-Michel, **BDP et réseaux départementaux : présentation.** Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 191, pp. 34-59

ROUMIEUX, Olivier. **Système universitaire : les BU tissent leur toile.** Archimag, 2001, n° 141, pp. 34-37

THOMAS Leslie, **Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale : le cas de la médiathèque des Mureaux.** Bulletin des bibliothèques de France, tome 46, n° 3, pp. 56-59

---

## Exemples de coopération de bibliothèques étrangères

ATTICOT Marie-Annick, **La coopération transfrontalière Guyane-Brésil**. Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 46, n° 3, pp. 78-81

**Dossier Bibliothèques en Allemagne**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 190, pp. 4-46

HAGGSTROM Britt-Marie, **En Suède**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 57-58

KOREN Marian, **Les bibliothèques publiques aux Pays-Bas**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 53-58

LOPEZ DE PRADO Rosario, **BABEL : un projet espagnol**. Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 46, n° 5, pp. 88-93

MOURA Marie-José, **Le service public des bibliothèques au Portugal**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 59-60

NAYLOR Bernard, **Le droit des usagers : l'exemple du Royaume-Uni**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 60-63

POGGIALI Igino, **L'AIB (Association italienne des bibliothèques) : un réseau pour le développement des bibliothèques**. BIBLIothèque(s) : revue de l'ABF, 2002, n° 1, pp. 22-26

RUEPP Isabelle, **Une collaboration transfrontalière et intercantonale : l'exemple des bibliothèques municipales de Genève**. Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 46, n° 3, pp. 70-76

SALONHARIU Inkeri, **Le consortium des bibliothèques de recherche finlandaises**. Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 2, pp. 47-49

STENBERG Catharina, **Une école ouverte dans une bibliothèque municipale : l'expérience d'Örebro en Suède**.

Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 5, pp. 90-92

SULH-STROHMENGER Wilfried, **Une coopération transfrontalière entre les universités du Rhin**. Bulletin des bibliothèques de France, 2001, tome 46, n° 3, pp. 64-69

## Monographies

**Bibliothèques municipales à vocation régionale : quelle coopération pour le livre ?**. 2000, Châlons-en-Champagne : Interbibly, 174 p.

DINCLAUX Marie, VOSGIN Jean-Pierre. **Partenariats et bibliothèques : domaines culturel et international**. 1998, Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 120 p.

DION Marie-Pierre, ETCHETO-THAREL Nadine, GUILLERME Philippe, **L'action culturelle en bibliothèque**. Éd. sous la dir. de Viviane Cabannes, Martine Poulain. 1998, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 214 p.

**Guide de la coopération bibliothèque-école**. 1996, Paris : CRDP de Créteil ; Fédération française de coopération entre bibliothèques, 110 p.

**Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération**. Organisé par l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris, au grand auditorium de la Bibliothèque nationale de France le 24 mars 1998. Coordination de la publication Nic Diamant - Av.-

pr. Michel Sineux. 1999, Paris : Bibliothèque publique d'information, 206 p.

**Dossiers des médiathèques françaises à l'étranger : publications.**

Paris : Ministère des Affaires étrangères, Division de l'écrit et des médiathèques.

**La Coopération française en question : actes du cycle de conférences-débats/**Éd. sous la dir. de l'Observatoire permanent de la coopération française. 1998, Paris : Bibliothèque publique d'information, 340 p.

SAUNIER Sébastien, **Consortia de bibliothèques et éditeurs scientifiques : état des lieux, expériences et projets. 2000,** Paris : Cemagref, 17 p.

---

## Travaux de recherche

GEYER Myriam, **Coopération entre bibliothèques : EINIRAS, une expérience européenne.** 1998, Enssib, Mémoire DCB, 63 p.

HAMON Hélène, **Travailler en partenariat : la bibliothèque municipale de Rennes, de l'analyse aux perspectives de développement.** 1999, Enssib, Mémoire d'étude DCB, 80 p.

JULLIEN Odile, **Le réseau documentaire calédonien.** 2001, Enssib, Mémoire d'étude DCB, 66 p.

LEMOINE Anne, **Constituer des collections dans le réseau d'une bibliothèque départementale de prêt : l'exemple du Maine-et-Loire.** 1999, Enssib, Mémoire d'étude DCB, 115 p.

PANTALEAO Sandrine, **Le rôle social des bibliothèques et les ressources du partenariat à partir de l'exemple de la bibliothèque jeunesse Crimée.** 1999, Enssib, Mémoire d'étude DCB.



---

## Manifestation

### • IDT/NET

Salon de présentation des produits électroniques organisé par les professionnels de l'information et de l'intelligence ÉLECTRONIQUE.

Période : juin. Paris (Palais des congrès)

Site Internet : <http://www.idt.fr>

## Ressources électroniques

---

### Organismes

#### • Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques (ADDNB)

L'ADDNB, créée en mars 1996, a pour mission générale le développement de l'utilisation des documents numériques pour le prêt ou la consultation en bibliothèque. Elle a pour but :

- d'apporter son soutien aux actions entreprises pour le développement des documents numériques,
- de promouvoir la coopération entre les bibliothèques utilisant des documents numériques et d'aider à l'accroissement du nombre de logithèques,
- d'être un moyen de communication commun avec les éditeurs (notamment en vue d'étudier les modalités de prêt et de consultation sur place des documents numériques),
- d'être un moyen de communication commun avec les pouvoirs publics, les organismes publics, parapublics ou privés, les associations traitant des problèmes liés à l'utilisation des documents numériques,

- d'étudier les questions techniques, administratives et juridiques concernant ces documents,
- de défendre les intérêts de ses adhérents.

Bibliothèque Grand'Place – 5 Grand'Place – 38100 Grenoble

Téléphone : 04 76 22 91 30

Site Internet : <http://www.addnb.org>

## Exemples

### • **Debora (Digital access to books of the Renaissance)**

Debora est un projet international. L'objectif est vu dans trois perspectives : une analyse des besoins et des usages de tels outils, une définition de la chaîne de production de documents numérisés et une analyse économique de la numérisation. Le projet se manifesterà dans la réalisation d'une banque d'images de pages numérisées, dotée de moyens d'accès puissants et permettant à la fois une validation de l'outil par des usagers et une connaissance internationale du travail effectué.

Missions, activités :

- développer des outils permettant l'accès, à partir de postes de consultation distants, à des collections de documents du XVI<sup>e</sup> siècle des bibliothèques, par la numérisation des ouvrages.

Adresse

Site Internet : <http://debora.enssib.fr/>

### • **Couperin, consortium pour la fourniture électronique des documents**

La mise en place de Couperin émane d'une demande de différents utilisateurs d'abonnements électroniques, à savoir les chercheurs, les enseignants-chercheurs, les étudiants...

Objectifs :

- négocier avec les éditeurs les licences d'accès et les conditions financières,
- mutualiser les abonnements et élargir la couverture documentaire à moindre coût.

Adresse

E-mail : Delphine.Boch@scd-ulp.u-strasbg.fr

Site Internet : <http://buweb.univ-angers.fr/couperin/couperin.html>

---

## Bibliographie sélective

### Articles de périodiques

REIBEL Iris, **Couperin : un exemple de consortium pour la fourniture électronique des documents**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 94-95

BOUCHE Richard, IHADJADENE Majid, **Le projet DEBORA (Digital access to books of the Renaissance)**. Revue d'information scientifique et technique, vol. 10, n° 1-2, pp. 55-61

### Travaux de recherche

FARGIER Nathalie, **Consortium de bibliothèques et acquisition de périodiques électroniques : l'exemple de la bibliothèque de l'Université de Yaie et du North East Research Libraries Consortium**. 2001, Enssib, Mémoire d'étude DCB, 72 p.

## Actions autour du livre et de la lecture

---

### Organismes

#### Administrations

- **Centre national du livre (CNL)**

Hôtel d'Avejan – 53, rue de Verneuil – 75343 Paris Cedex 07  
Téléphone : 01 49 54 68 68 – Télécopie : 01 45 49 10 21  
Site Internet : <http://www.centrenationaldulivre.fr/>

- **Conseil supérieur des bibliothèques (CSB)**

BP 282 – 75019 Paris  
Téléphone : 01 40 03 04 47 – Télécopie : 01 40 03 07 54  
Site Internet : <http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/>

- **Direction du livre et de la lecture (DLL), Ministère de la Culture**

180, rue de Rivoli – 75001 Paris  
Téléphone : 01 40 15 73 00 – Télécopie : 01 40 15 74 04  
Site Internet : <http://www.culture.gouv.fr>

- **Inspection générale des bibliothèques (IGB)**

110, rue de Grenelle – 75357 Paris 07 SP  
Téléphone : 01 55 55 25 39 – Télécopie : 01 55 55 05 69  
Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/syst/igb>

- **Ministère de la Culture et de la Communication**

Délégation aux arts plastiques/Fonds d'incitation à la création (FIACRE)  
27, avenue de l'Opéra – 75001 Paris  
Téléphone : 01 40 15 74 60 – Télécopie : 01 40 15 73 36

- **Ministère de la Culture et de la Communication**

Délégation générale à la langue française  
1, rue de la Manutention – 75116 Paris

Téléphone : 01 40 69 12 00 – Télécopie : 01 40 69 12 80  
 E-mail : [dglf@culture.fr](mailto:dglf@culture.fr)  
 Site Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/>

• **Ministère des Affaires étrangères**

Division de l'écrit et des médiathèques  
 244, boulevard Saint-Germain – 75303 Paris 07 SP  
 Site Internet : <http://www.france.diplomatie.gouv.fr>

• **Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche**

Direction de l'enseignement supérieur  
 Sous-direction des bibliothèques et de la documentation  
 110, rue de Grenelle – 75357 Paris Cedex 07  
 Téléphone : 01 55 55 10 10 – Télécopie : 01 55 55 79 03  
 Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/sup/default.htm>

**Structures régionales du livre et agences de coopération entre bibliothèques**

• **ALSACE – Coopération régionale pour la documentation et l'information en Alsace (CORDIAL)**

19, Grande Rue – 68100 Mulhouse  
 Téléphone : 03 89 24 48 18 – Télécopie : 03 89 23 33 80

• **AQUITAINE – Centre régional des lettres d'Aquitaine (CRLA)**

139, boulevard du Président-Wilson – 33200 Bordeaux  
 Téléphone : 05 57 22 40 40

• **Coopération des bibliothèques en Aquitaine (CBA)**

15, rue Maubec - BP 049 – 33037 Bordeaux  
 Téléphone : 05 56 92 88 65 – Télécopie : 05 56 31 28 08

• **AUVERGNE – Agence régionale pour le livre en Auvergne (COBRA)**

6, rue Grégoire-de-Tours – 63000 Clermont-Ferrand  
 Téléphone : 04 73 31 99 00 – Télécopie : 04 73 31 99 01

• **BOURGOGNE – Centre régional du livre de Bourgogne**

29, rue Buffon – 21000 Dijon

Téléphone : 03 80 68 80 20 – Télécopie : 03 80 68 80 24

• **BRETAGNE – Coopération des bibliothèques de Bretagne (COBB)**

19, rue de la Bataille-de-Flandres – Dunkerque –

35043 Rennes Cedex

Téléphone : 02 99 59 08 96 – Télécopie : 02 99 59 21 53

• **CENTRE – Centre régional des lettres du Centre**

Quartier Rochambeau – BP 122 – 41106 Vendôme Cedex

Téléphone : 02 54 72 27 49 – Télécopie : 02 54 73 13 12

• **CHAMPAGNE-ARDENNE – Centre régional du livre de Champagne-Ardennes**

7, place Audiffred – 10000 Troyes

Téléphone : 03 25 73 79 87 – Télécopie : 03 25 73 14 37

• **INTERBIBLY – Association pour la coopération des bibliothèques et des centres de documentation en Champagne-Ardennes, Espace Catalaunien**

7, rue Thiers – 51 000 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 03 26 65 02 08 – Télécopie : 03 26 65 21 12

• **FRANCHE-COMTÉ – Centre régional du livre de Franche-Comté**

Hôtel Mareschal - 2, avenue Gaulard – 25000 Besançon

Téléphone : 03 81 82 04 40 – Télécopie : 03 81 83 24 82

• **Association comtoise pour la lecture, l'audiovisuel et la documentation**

Bibliothèque municipale (ACCOLAD)

37 A, rue Edouard Frossard – 90 300 Cravanche

Téléphone : 03 84 26 99 51 – Télécopie : 03 84 26 36 08

• **LANGUEDOC-ROUSSILLON – Centre régional des lettres de**

**Languedoc-Roussillon Maison du livre et des écrivains**

Espace République – 20, rue de la République – 34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 22 81 46 – Télécopie : 04 67 58 49 80

• **Coopération pour le livre en Languedoc-Roussillon (CLLR)**

BP 402 – 34204 Sète

Téléphone : 04 67 53 25 06 – Télécopie : 04 67 53 24 87

• **LIMOUSIN – Association limousine de coopération pour le livre (ALCOL)**

34, rue Gustave-Nadaud – 87000 Limoges

Téléphone : 05 55 77 47 49 – Télécopie : 05 55 10 92 31

• **MIDI-PYRÉNÉES – Centre régional des lettres de Midi-Pyrénées**

5, rue du Moulin-Bayard – BP 842 – 31015 Toulouse Cedex 06

Téléphone : 05 62 73 68 08 – Télécopie : 05 62 73 68 09

• **NORD-PAS-DE-CALAIS – Coopération des bibliothèques en Nord Pas-de-Calais (NUM & LIV)**

BP 59 – 59 202 Tourcoing Cedex

Téléphone : 03 20 28 45 60

• **BASSE-NORMANDIE – Centre régional des lettres de Basse-Normandie**

14, rue Croisiers – 14009 Caen Cedex 1

Téléphone : 02 31 15 36 36 – Télécopie : 02 31 15 36 37

• **HAUTE-NORMANDIE – Association pour la coopération des métiers de la culture, du livre et de l'audiovisuel en Haute-Normandie (COMELLIA)**

4, rue du Contrat-Social – 76000 Rouen

Téléphone : 02 32 10 04 90 – Télécopie : 02 32 10 04 84

• **PICARDIE – Centre régional des lettres de Picardie**

Office régional de Picardie – 45, rue Pointin – 80041 Amiens Cedex

Téléphone : 03 22 71 16 16 – Télécopie : 03 22 92 97 84

• **Picardie association de service et de coopération des bibliothèques, de la lecture et de la documentation sonore et audiovisuelle (PICASCO)**

50, rue de la République – 80000 Amiens

Téléphone : 03 22 97 10 33 – Télécopie : 03 22 97 10 70

- **POITOU-CHARENTES – Office du livre de Poitou-Charentes**

2 bis, rue du Jardin-des-Plantes – 86000 Poitiers  
Téléphone : 05 49 88 33 60 – Télécopie : 05 49 01 88 67

- **Association pour la coopération des bibliothèques et centres de documentation en Poitou-Charentes (ABCD)**

2 bis, rue du Jardin-des-Plantes – 86000 Poitiers  
Téléphone : 05 49 41 46 44 – Télécopie : 05 49 41 46 49

- **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – Régie culturelle régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Carrefour de la Malle – CD 60 D – 13 230 Bouc-Bel-Air  
Téléphone : 04 42 94 92 00

- **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – Agence régionale du livre**

8-10, rue des Allumettes – 13098 Aix-en-Provence Cedex  
Téléphone : 04 42 91 90 38 – Télécopie : 04 42 27 01 60

- **RHÔNE-ALPES – Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD)**

- Arald (Direction, administration, édition, librairie, bibliothèque, vie littéraire)

1, rue Jean-Jaurès – 74000 Annecy  
Téléphone : 04 50 51 64 63 – Télécopie : 04 50 51 82 05  
E-mail : annecy@arald.org

- Arald (Information, communication, action culturelle en milieu pénitentiaire)

25, rue Chazière, 69004 Lyon  
Téléphone : 04 78 39 58 87 – Télécopie : 04 78 39 57 46

E-mail : lyon@arald.org  
Site Internet : <http://www.arald.org/>



• **RÉUNION – Association réunionnaise de coopération interbibliothèques (ARCIB)**

Bibliothèque municipale de Saint-Paul  
110, boulevard du Front-de-mer – 97 460 Saint-Paul  
Téléphone : (00) 262 45 56 00

---

**Établissements publics sous tutelle de la Direction du livre et de la lecture**

Outre le Centre national du livre, la Direction du livre et de la lecture assure la tutelle de deux établissements publics.

• **Bibliothèque nationale de France (BNF-site Tolbiac)**

11, quai François-Mauriac – 75706 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 53 79 59 59

• **Bibliothèque nationale de France (BNF-site Richelieu)**

58, rue de Richelieu – 75084 Paris Cedex 02  
Téléphone : 01 47 03 81 26  
Site Internet : <http://www.bnf.fr>

• **Bibliothèque publique d'information (BPI). Centre national d'art contemporain et de culture Georges-Pompidou**

75197 Paris Cedex 04  
Téléphone : 01 44 78 12 33 – Télécopie : 01 44 78 12 15  
Site Internet : <http://www.bpi.fr>

---

**Autres**

• **Antenne de diffusion et d'échange du livre (ADEL)**

Bureau des bibliothèques de la ville de Paris  
31, rue des Francs-Bourgeois – Paris 75 188 Cedex 04  
Téléphone : 01 49 29 36 65 – Télécopie : 01 49 05 20 99  
Site Internet : <http://www.agridoc.com/resdoc/orgdon.htm>

• **Association pour la diffusion de la pensée française (adpf)**

Ministère des Affaires étrangères

6, rue Ferrus – 75683 Paris Cedex 14

Téléphone : 01 43 13 11 00 – Télécopie : 01 43 13 22 92

E-mail : [ecrire@adpf.asso.fr](mailto:ecrire@adpf.asso.fr)

Site Internet : <http://www.adpf.asso.fr>

• **Relais culture Europe**

17, rue Montorgueil – 75001 Paris

Téléphone : 01 53 40 95 10 – Télécopie : 01 53 40 95 19

E-mail : [info@relais-culture-europe.org](mailto:info@relais-culture-europe.org)

Site Internet : [http://www.relais-culture-europe.org/site2002/f\\_acc.htm](http://www.relais-culture-europe.org/site2002/f_acc.htm)

**Bibliographie sélective**

Publications en série

***Alliances : le magazine de l'Alliance française dans le monde***

Paris : Alliance française, 1993-.

ISSN : 1015-4590

Site Internet : <http://www.alliancefr.org/>

***Bulletin critique du livre en français***

Paris : Direction générale des relations culturelles, 1945-. Mensuel.

ISSN : 0007-4209

Adresse

12, rue de la Montagne Sainte-Geneviève - 75005 Paris

Téléphone : 01 46 34 77 77 – Télécopie : 01 43 25 34 67

Site internet : <http://www.celf.fr/sombclf.htm>

**Développement culturel**

Fournit sous la forme d'une synthèse les principaux résultats des travaux d'études réalisés par le Département.

Paris : Ministère de la Culture, Département des études et de la prospective, 1969-. Mensuel.

ISSN : 0294-8451

Site Internet :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dep/fr/cata.htm#typ1>

**Vient de paraître – Bulletin trimestriel des nouveautés**

Paris : Association pour la diffusion de la pensée française, 2000-

ISSN : 1623-4766

Site Internet : <http://www.adpf.asso.fr>

## Monographies

TABET Claudie, **La bibliothèque « hors les murs »**. 1996, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie. 273 p.

**Manifestations****• Salon du livre de Paris**

Période : mars

Lieu : Paris

Site Internet : <http://www.salondulivreparis.com>

Reed OIP (organisation du salon de Paris)

Site Internet : <http://www.reed-oip.fr/>

**• Festival international de la bande dessinée**

Période : janvier

Lieu : Angoulême

Site Internet : <http://www.bdangouleme.com>

# Archives

---

## Organismes

### • Archives de France

56, rue des Francs-Bourgeois – 75141 Paris Cedex 03

Téléphone : 01 40 27 60 00 – Télécopie : 01 40 27 66 06

Site Internet : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>

### • Association des archivistes français

9, rue Montcalm – 75018 PARIS

Téléphone : 01 46 06 39 44 – Télécopie : 01 46 06 39 52

E-mail : [secretariat@archivistes.org](mailto:secretariat@archivistes.org)

Site Internet : <http://www.archivistes.org/>

---

## Bibliographie sélective

Publications en série

### *La Gazette des archives*

Paris : Association des archivistes français, 1933-. Trimestriel.

ISSN : 0016-5522

Site Internet : <http://www.archivistes.org/publicat.html>

## Auteurs

---

### Organismes

- **Association des auteurs auto-édités (AAA)**

23, rue de la Sourdière – 75001 Paris

Téléphone : 01 47 03 36 64

- **Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)**

225, avenue Charles-de-Gaulle – 92 521 Neuilly-sur-Seine Cedex

Téléphone : 01 47 15 47 15 – Télécopie : 01 47 45 12 94

Internet : <http://www.sacem.fr>

- **Association des écrivains de langue française (ADELF)**

14, rue Broussais – 75008 Paris

Téléphone : 01 43 21 95 99 – Télécopie : 04 43 20 12 22

- **Maison des écrivains**

Hôtel d'Avejan, 53, rue de Verneuil – 75007 Paris

Téléphone : 01 49 54 68 80 – Télécopie : 01 42 84 20 87

Site Internet : <http://www.maison-des-ecrivains.asso.fr>

- **Parlement international des écrivains**

E-mail : [contact@autodafe.org](mailto:contact@autodafe.org)

Site Internet : <http://www.autodafe.org>

- **Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)**

11 bis, rue Ballu – 75009 Paris

Téléphone : 01 40 23 44 44 – Télécopie : 01 45 26 74 28

E-mail : [infosacd@sacd.fr](mailto:infosacd@sacd.fr)

Site Internet : <http://www.sacd.fr>

- **Société des gens de lettres (SGDL)**

Hôtel de Massa – 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques – 75014 Paris

Téléphone : 01 53 10 12 10 – Télécopie : 01 53 10 12 12

Site Internet : <http://www.sgdj.org/index.htm>

- **Société civile des auteurs multimédias (SCAM)**

5, avenue Velasquez – 75008 Paris

Téléphone : 01 56 69 58 58 – Télécopie : 01 56 69 58 59

Internet : <http://www.scam.fr>

- **Syndicat des écrivains de langue française (SELF)**

18, rue Théodore-Deck – 75015 Paris

Téléphone : 01 40 60 05 01

- **Syndicat national des auteurs et compositeurs (SNAC)**

80, rue Taitbout – 75442 Paris Cedex 09

Téléphone : 01 48 74 96 30 – Télécopie : 01 42 81 40 21

Site Internet : <http://www.snac.fr>

- **Union des écrivains**

7, square Dunois – 75013 Paris

Téléphone : 01 44 24 55 08 – Télécopie : 01 45 84 35 79

## Bibliothèque virtuelle

---

### Organismes (liste non exhaustive)

- **Agence photographique de la Réunion des musées nationaux (RMN)**

Catalogue en ligne de plus de 100 000 images photographiques des œuvres conservées dans les musées nationaux et régionaux français. Recherche multicritère, système expert permettant une

navigation souple et conviviale, possibilité de constituer un album personnel et de passer commande des documents.

Site Internet : <http://www.photo.rmn.fr>

• **Association des bibliophiles universels (ABU)**

Accès libre au texte intégral d'œuvres du domaine public francophone sur Internet depuis 1993. Ces textes sont produits et diffusés par les membres bénévoles de l'Association des bibliophiles universels (ABU).

Site Internet : <http://abu.cnam.fr>

• **Bibliothèque municipale de Lisieux**

Depuis plusieurs années, la Médiathèque André-Malraux de Lisieux propose en ligne une collection, régulièrement accrue, de textes littéraires libres de droit.

Site internet : <http://www.bmlisieux.com>

• **Biblionet**

Base de données proposant les grands classiques de la littérature française en texte intégral.

Site Internet : <http://minotaure.bibliopolis.fr:7999/default.htm>

• **Catalogue critique des ressources textuelles sur Internet (CCRTI)**

Ce catalogue critique a pour but d'aider les internautes en quête de textes littéraires en langue française à sélectionner, parmi les nombreux sites qui diffusent des ressources textuelles en ligne sur la Toile, ceux qui présentent les caractères les plus sérieux tant sur le plan du traitement éditorial que numérique des textes.

Site Internet : <http://inalf.ivry.cnrs.fr/ccrti/index.htm>

• **ClicNet**

ClicNet édite ou localise des ressources virtuelles en français pour les étudiants, les enseignants de français langue étrangère (FLE)

ou langue seconde (FLS), et tous ceux qui s'intéressent aux cultures, aux arts et aux littératures francophones.

Site Internet : <http://clicnet.swarthmore.edu/>

• **Conservatoire numérique des Arts & Métiers (CNUM)**

Bibliothèque numérique consacrée à l'histoire des sciences et des techniques, constituée à partir du fonds ancien de la bibliothèque du CNAM.

Site Internet : <http://cnum.cnam.fr/>

• **Gallica**

La bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France.

Site Internet : <http://gallica.bnf.fr/>

• **Jules Ferry**

Banque d'œuvres contenant plus de 300 œuvres classiques organisées selon le nom de l'auteur.

Site Internet : <http://www.julesferry.com/>

• **Miscellanées, une bibliothèque hétéroclite**

Recueil de différents ouvrages de science et de littérature.

Site Internet : <http://www.miscellanees.com/>

• **Ressources en histoire du livre**

Base de 500 liens vers des sites Web dans les domaines de l'histoire du livre, de l'écrit et des techniques graphiques

Site Internet : [http://ihl.enssib.fr/7\\_outils/surweb\\_fr.html](http://ihl.enssib.fr/7_outils/surweb_fr.html)



## Coopération Nord/Sud

- **Association pour la diffusion internationale francophone de livres, ouvrages et revues (ADIFLOR)**

5, rue de la Boule-Rouge – 75009 Paris

E-mail : [info@adiflor.org](mailto:info@adiflor.org)

Site Internet : <http://www.adiflor.org>

- **Bibliodef**

Recueille les dons de livres neufs d'éditeurs dans le domaine de la jeunesse

48, boulevard Diderot – 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 76 10 – Télécopie : 01 43 40 76 24

E-mail : [bibliodef@wanadoo.fr](mailto:bibliodef@wanadoo.fr)

- **Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC)**

9, allée du Bois – 13 350 Charleval

Téléphone/télécopie : 04 42 28 53 46

E-mail : [cobiac@brl-paca.org](mailto:cobiac@brl-paca.org)

Site Internet : [http://www.brl-paca.org/COBIAC/intro\\_cobiac.html](http://www.brl-paca.org/COBIAC/intro_cobiac.html)

- **Culture et développement**

9, rue de la Poste – 38000 Grenoble

Téléphone : 04 76 46 80 29 – Télécopie : 04 76 46 06 05

E-mail : [nord.sud@culture-developpement.asso.fr](mailto:nord.sud@culture-developpement.asso.fr)

Site Internet : <http://www.culture-developpement.asso.fr/index.html>

## Bibliographie sélective

Publications en série

***Médianes. Revue des partenaires du développement culturel en Afrique et revue des partenaires du développement du livre et de la lecture en Afrique.***

Grenoble : Culture et développement, 1996-. Semestriel.

ISSN : 1262-3458

Site Internet : [http://www.culture-developpement.asso.fr/G\\_PUBL/pub\\_002.htm](http://www.culture-developpement.asso.fr/G_PUBL/pub_002.htm)

***Notre librairie. Revue des littératures du Sud***

Contribue à créer et à développer des liens culturels forts entre les 180 millions de francophones dans plus de 50 pays à travers le monde.

Paris : Association pour la diffusion de la pensée française, 1968-. Trimestriel.

ISSN : 0755-3854

Site Internet : <http://www.adpf.asso.fr/notrelibrairie/>

Monographies

**L'aide internationale en matière de livres et de lecture : actes du colloque, Bordeaux, 7-8 avril 1994.** 1996, Bordeaux : Coopération des bibliothèques en Aquitaine, 143 p.

**Coopérer avec une bibliothèque d'Afrique**/avec le concours du ministère de la Coopération et du ministère de la Culture et de la Francophonie. 1995, Grenoble : Culture et développement, 45 p.

GABAS Jean-Jacques, **Nord-Sud, l'impossible coopération ?** 2002, Paris : Presses de Sciences Po, 128 p.

GAILLARD Jacques, **La coopération scientifique et technique avec les pays du Sud : peut-on partager la science ?**. Paris : Karthala, 340 p.

Travaux de recherche

BLACK Kéda, **Le livre au Cambodge : les orientations de la politique de coopération française**. 2001, Enssib, Mémoire d'étude DCB, 50 p.

## Éditeurs

---

### Organismes

- **Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (AFNIL)**

35, rue Grégoire-de-Tours – 75006 Paris  
 Téléphone : 01 44 41 29 19 – Télécopie : 01 44 41 29 03  
 E-mail : [afnil@electre.com](mailto:afnil@electre.com)

- **Association pour la diffusion des œuvres auto-éditées (ADOA)**

69, boulevard Saint-Marcel – 75013 Paris  
 Téléphone : 01 43 27 16 87

- **Association pour la gestion du régime de sécurité sociale des auteurs (AGESSA)**

21 bis, rue de Bruxelles – 75009 Paris  
 Téléphone : 01 48 78 25 00 – Télécopie : 01 48 78 60 00

- **Association internationale des critiques littéraires (AICL)**

38, rue du Faubourg-Saint-Jacques – 75014 Paris  
 Téléphone : 01 53 10 12 00 – Télécopie : 01 53 10 12 12

**• Entr'revues**

9, rue Bleue – 75009 Paris

Téléphone : 01 53 34 23 23 – Télécopie : 01 53 34 23 00

E-mail : [entrevues@imec-archives.com](mailto:entrevues@imec-archives.com)

Site Internet : <http://www.entrevues.org>

**• Fédération des éditeurs européens (FEE)**

204, avenue de Tervueren – 1150 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : (00) 32 2 770 11 10 – Télécopie : (00) 32 2 771 20 71

**• Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC)**

9, rue Bleue – 75009 Paris

Téléphone : 01 53 34 23 23 – Télécopie : 01 53 34 23 00

Site Internet : <http://www.imec-archives.com>

**• Savoir Livre**

40, rue Grégoire-de-Tours – 75006 Paris

Téléphone : 01 40 46 69 80 – Télécopie : 01 40 46 69 89

E-mail : [contact@savoir-livre.asso.fr](mailto:contact@savoir-livre.asso.fr)

**• Syndicat national de l'édition (SNE)**

115, boulevard Saint-Germain – 75006 Paris

Téléphone : 01 44 41 40 50 – Télécopie : 01 44 41 40 77

**• Union internationale des éditeurs (UIE)**

Secrétariat général : Avenue de Miremont, 3 – 1206 Genève  
(Suisse)

Téléphone : (00) 41 22 346 30 18 – Télécopie : (00) 41 22 347 57 17

## Enfance et jeunesse

---

### Organismes et centres de ressources

- **Centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis (CPLJ)**

3, rue François-Debergue – 93 100 Montreuil

Téléphone : 01 55 86 86 55 – Télécopie : 01 48 57 04 62

E-mail : [cplj@ldj.tm.fr](mailto:cplj@ldj.tm.fr)

Site Internet : <http://www.ldj.tm.fr>

- **Centre international d'études en littérature de jeunesse**

Pôle Ricochet

25, rue du Petit-Bois – 08 000 Charleville-Mézières

Téléphone : 03 24 56 56 46 – Télécopie : 03 24 56 22 90

E-mail : [webmaster@ricochet-jeunes.org](mailto:webmaster@ricochet-jeunes.org)

Site Internet : <http://www.ricochet-jeunes.org>

- **Institut international Charles Perrault**

14, avenue de l'Europe – 95 600 Laubonne

Téléphone : 01 34 36 88 – Télécopie : 01 34 27 69 60

E-mail : [imagecom@club-internet.fr](mailto:imagecom@club-internet.fr)

Site Internet : <http://www.netwatchers.com/perrault>

- **La Joie par les livres – Centre national du livre pour enfants**

8, rue Saint-Bon – 75004 Paris

Téléphone : 01 48 87 61 95 – Télécopie : 01 48 87 08 52

E-mail : [contact@lajoieparleslivres.com](mailto:contact@lajoieparleslivres.com)

- **Lecture-jeunesse**

188-190, rue du Faubourg-Saint-Denis – 75010 Paris

Téléphone : 01 44 72 81 50 – Télécopie : 01 44 72 05 47

E-mail : [lecture.jeunesse@wanadoo.fr](mailto:lecture.jeunesse@wanadoo.fr)

• **Lire pour comprendre**

18, rue Gabriel Péri – 91 300 Massy

Téléphone : 01 69 20 63 85 – Télécopie : 01 69 20 63 85

E-mail : lirepourcomprendre@wanadoo.fr

• **Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations (ACCES)**

28, rue Godefroy-Cavaignac – 75011 Paris

Téléphone : 01 43 73 83 53 – Télécopie : 01 43 73 83 72

E-mail : acces.lirabebe@wanadoo.fr

**Bibliographie sélective**

Publications en série

***Argos. La revue des BCD et CDI – Lire, écrire, se documenter.***

Créteil : Centre régional de la documentation pédagogique de l'académie de Créteil, 1989-. Trimestriel.

ISSN : 0995-2187

Site Internet : <http://www.crdp.ac-creteil.fr>

***Citrouille. Revue de littérature jeunesse des Librairies Sorcières.***

Grenoble : Les Librairies Sorcières, 1992-. Trimestriel.

Site Internet : <http://www.citrouille.net>

***La Revue des livres pour enfants***

Panorama critique des nouveautés de l'édition, des informations, interviews, échos, articles et dossiers thématiques sur le livre et la lecture des jeunes.

Suite de : Bulletin d'analyses de livres pour enfants.

Paris : La Joie par les livres, 1976-. Bimestriel.

ISSN : 0398-8384

Site Internet : <http://www.lajoieparleslivres.com/>

**Lecture Jeune**

Revue sur la lecture et les livres des adolescents.

Paris : Lecture Jeunesse, 1992-. Trimestriel.

ISSN : 1163-4987

**Lire au collègue**

Information complète sur la littérature jeunesse et les tendances de l'édition, réflexion sur la pédagogie de la lecture et de l'écriture.

Grenoble : Centre régional de la documentation pédagogique de l'académie de Grenoble. 1984-. Trimestriel.

ISSN : 0754-1384

Site Internet : <http://www.crdp.ac-grenoble.fr>

**Lire pour comprendre**

Revue sur les livres documentaires de jeunesse. Massy :

Lire pour comprendre, 1984-. Trimestriel.

Site Internet : <http://www.lirepourcomprendre.org>

**Manifestations****• Fédération des salons et fêtes du livre de jeunesse**

17, route de Clansayes – 26 130 Saint-Paul-Trois-Châteaux

Téléphone : 04 75 04 95 91

**• Fête du livre pour la jeunesse de Saint-Paul-Trois-Châteaux**

Période : février

Lieu : Saint-Paul-Trois-Châteaux

E-mail : [slj26@wanadoo.fr](mailto:slj26@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.slj.com>

**• Journées du livre de jeunesse d'Aubagne**

Bibliothèque municipale

Chemin Riquet – 13 400 Aubagne

Téléphone : 04 42 18 19 92 – Télécopie : 04 42 18 19 92

**• Salon du livre de jeunesse de Fougères**

Centre culturel Juliette Drouet

Rue du Gué Maheu – BP 40 145 – 35301 Fougères Cedex

Téléphone : 02 99 94 83 65

Période : novembre

**• Salon du livre de jeunesse de Montreuil**

Période : novembre

Lieu : Seine-Saint-Denis

Site Internet : <http://www.ldj.tm.fr>

**• Salon du livre de jeunesse de Troyes**

Période : octobre

Lieu : Troyes

Site Internet : <http://perso-wanadoo.fr/salondulivre.troyes>

**• Salon des bébés lecteurs**

Période : novembre

Lieu : Dijon

Site Internet : <http://www.ac-dijon.fr/crdp/bebelect.htm>

**• Foire du livre pour la jeunesse de Bologne**

Période : avril

Lieu : Bologne – Italie

Fiera del Libro per Ragazzi

Piazza Costituzione 6 – 40128 Bologne (Italie)

Téléphone : (00) 39 051 28 21 11 – Télécopie : (00) 39 051 28 23 33

E-mail : [bookfair@bolognafiere.it](mailto:bookfair@bolognafiere.it)

Site Internet : <http://www.bookfair.bolognafiere.it>



## Exportation du livre et de l'écrit

- **Centre d'exportation du livre français (CELF)**

9, rue de Toul – 75589 Paris Cedex 12

Téléphone : 01 44 67 83 83 – Télécopie : 01 43 47 59 43

Site Internet : <http://www.celf.fr/index.htm>

- **Centrale de l'édition**

20, rue des Grands-Augustins – BP 319 – 75265 Paris Cedex 06

Téléphone : 01 40 51 11 40 – Télécopie : 01 40 51 11 41

E-mail : [la.centrale@wanadoo.fr](mailto:la.centrale@wanadoo.fr)

- **Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)**

20, rue des Grands-Augustins – 75006 Paris

Téléphone : 01 44 07 47 70 – Télécopie : 01 46 34 67 19

Site Internet : <http://www.cfcopies.com/accueil.htm>

- **Centre français du commerce extérieur (CFCE)**

10, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16

Téléphone : 01 40 73 30 00 – Télécopie : 01 40 73 39 79

Site Internet : <http://www.cfce.fr>

- **France Édition. Office de promotion internationale**

115, boulevard Saint-Germain – 75006 Paris, France

Téléphone : 01 44 41 13 13 – Télécopie : 01 46 34 63 83

Site Internet : <http://www.franceedition.org>

- **France Édition Inc. French Publishers Agency**

853 Broadway New York, suite 1509 – NY 10003 – 4703 (États-Unis)

Téléphone : (00) 212 354 45 40 – Télécopie : (00) 212 979 62 29

- **Présence du livre français à l'étranger**

115, boulevard Saint-Germain – 75006 Paris

Téléphone : 01 44 41 13 28 – Télécopie : 01 44 41 13 29

E-mail : [terrier@france-edition-opi.asso.fr](mailto:terrier@france-edition-opi.asso.fr)

• **Syndicat national des importateurs et exportateurs de livres (SNIE)**

141, rue de l'Université – 75007 Paris  
Téléphone : 01 47 05 48 75 – Télécopie : 01 47 05 29 61

• **Union pour l'Expansion de la Presse française dans le Monde (Unipresse)**

43, rue Beaubourg – 75140 Paris Cedex 03  
Téléphone : 01 42 78 37 72 – Télécopie : 01 42 78 06 57  
E-mail : publications@unipresse.com  
Site Internet : <http://www.unipresse.com>

## Libraires

---

### Organismes

• **Association pour le développement de la librairie de création (ADELC)**

26, rue de Condé – 75006 Paris  
Téléphone : 01 43 25 20 43

• **Association des librairies de bandes dessinées**

8, rue Dante – 75005 Paris  
Téléphone : 01 43 25 85 19 – Télécopie : 01 43 25 82 70  
Site Internet : <http://www.album.fr>

• **Association des librairies de France (ALIFRA)**

28, avenue Henri-Barbusse – 92 600 Asnières-sur-Seine  
Téléphone : 01 45 22 21 73 – Télécopie : 01 45 22 02 43

• **Association des libraires spécialisés pour la jeunesse (ALSJ)**

48, rue Colbert – 37000 Tours  
Téléphone : 02 47 66 95 90 – Télécopie : 02 47 20 87 13

• **Association internationale des libraires francophones**

Tour d'Orion, 12-16, rue de Vincennes – 93 100 Montreuil

E-mail : p.goffe@wanadoo.be

• **Fédération européenne des libraires (FEL)**

Rue du Grand-Hospice, 34 A – B 1000 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : (00) 32 2 223 49 36 – Télécopie : (00) 32 2 223 49 41

• **Fédération française des syndicats de libraires (FFSL)**

49, rue de Châteaudun – 75009 Paris

Téléphone : 01 42 82 00 03 – Télécopie : 01 42 82 10 51

• **Librairies CLE**

13, rue de Nesle – 75006 Paris

Téléphone : 01 44 41 97 20 – Télécopie : 01 44 41 97 28

E-mail : page@pagelib.com

• **La voie du livre**

Sogaris 128 – Bât. R – 94 524 Rungis Cedex

Téléphone : 01 41 80 08 20 – Télécopie : 01 41 80 08 30

E-mail : la\_voie\_du\_livre@compuserve.com

• **Syndicat de la librairie ancienne et moderne (SLAM)**

4, rue Gît-le-Cœur – 75006 Paris

Téléphone : 01 43 29 46 38 – Télécopie : 01 43 25 41 63

E-mail : slam@worldnet.fr

Site Internet : [www.franceantiq.fr/slam](http://www.franceantiq.fr/slam)

• **Syndicat des libraires classiques de France (SLCF)**

BP 0540 – 80005 Amiens Cedex 1

Téléphone : 03 22 92 03 76 – Télécopie : 01 43 25 41 63

• **Syndicat des libraires de littérature religieuse (SLLR)**

c/o La Procure, Le Nouveau Monde – 24, rue de la République –  
76000 Rouen

Téléphone : 02 35 70 65 93 – Télécopie : 02 35 70 17 23

**• Syndicat des libraires universitaires et techniques (SLUT)**

40, rue Grégoire-de-Tours – 75006 Paris

Téléphone/télécopie : 01 43 29 88 79

**• Syndicat national de la librairie française (SNLF)**

73, rue du Moulin-Vert – 75014 Paris

Téléphone : 01 40 44 43 43 – Télécopie : 01 40 44 42 31

**• Union des libraires de France (ULF)**

40, rue Grégoire-de-Tours – 75006 Paris

Téléphone/télécopie : 01 43 29 88 79

## Lecture

---

### Organisme

**• Association française pour la lecture (AFL)**

65, rue des Cités – 93 308 Aubervilliers Cedex

Téléphone : 01 48 11 02 30 – Télécopie : 01 48 11 02 39

E-mail : [af.lecture@wanadoo.fr](mailto:af.lecture@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.lecture.org/>

---

### Bibliographie sélective

Publications en série

***Actes de lecture***

Un outil fondamental, source inépuisable sur les questions de lecture et d'écriture dans leur globalité.

Paris : Association française pour la lecture, 1983-. Trimestriel.  
ISSN : 0758-1475  
Site Internet : <http://www.lecture.org/actes.html>

### Articles de périodiques

R. STEVENS Keith, **Les bibliothèques ne sont pas uniquement des lieux de lecture**. Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 5, pp. 53-61

## Livre ancien, histoire du livre

---

### Organismes

- **Association des Amis des nouvelles du livre ancien (AANLA)**

Yann Sordet, trésorier  
Bibliothèque Sainte-Geneviève  
10, place du Panthéon – 75005 Paris  
Télécopie : 01 44 41 97 96  
E-mail : [ysordet@univ-paris1.fr](mailto:ysordet@univ-paris1.fr)

- **Bibliothèque Mazarine**

Isabelle de Conihout, secrétaire générale  
23, quai de Conti – 75006 Paris  
E-mail : [isabelle.de-conihout@bibliotheque-mazarine.fr](mailto:isabelle.de-conihout@bibliotheque-mazarine.fr)  
Site Internet : <http://www.conihout.com/>

- **Association internationale de bibliophilie (AIB)**

Bibliothèque nationale de France  
Jean-Marc Chatelain, secrétaire général  
Quai François-Mauriac – 75706 Paris Cedex 13

• **Institut d'histoire du livre (IHL)**

c/o Musée de l'Imprimerie de Lyon – 13, rue de la Poulallerie –  
69002 Lyon  
Site Internet : <http://ihl.enssib.fr>

• **Société des bibliophiles de Guyenne**

Bibliothèque de Bordeaux  
7, rue du Corps-Franc-Pommiès – 33075 Bordeaux Cedex  
Téléphone : 05 56 10 30 40 – Télécopie : 05 56 10 30 90

**Bibliographie sélective**

Publications en série

***Art et métiers du livre***

Revue destinée tant aux professionnels des arts graphiques qu'aux collectionneurs et amateurs.

Suite de : Reliure brochure dorure, ISSN 0758-4121

A pour supplément : Art et métiers du livre. Lettre, ISSN 0754-586X

Paris : Éd. Technorama, 1973-.

ISSN : 0758-413X

Site Internet : <http://www.art-metiers-du-livre.com/revue.html>

***Bulletin du bibliophile***

Fusion de : Nouvelles de l'Association internationale de bibliophilie, ISSN 0220-388X et de Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, ISSN 0152-0571

Paris : Éd. du Cercle de la Librairie ; Paris : Librairie Giraud-Badin, 1969-. Trimestriel.

ISSN : 0399-9742

***CORÉ : Conservation et restauration du patrimoine culturel***

Revue francophone pluridisciplinaire de conservation-restauration des biens culturels publiée avec le concours du ministère de la Culture.

Paris : Éd. Errance ; Champs-sur-Marne : SFIIC. 1996-. Semestriel.

ISSN : 1277-2550

E-mail : [sfiic@lrmh.fr](mailto:sfiic@lrmh.fr)

Site Internet : <http://www.sfiic.asso.fr>

***Nouvelles du livre ancien***

Paris : Institut de recherche et d'histoire des textes, 1974-.

Trimestriel.

ISSN : 0335-752X

Site Internet : <http://aanla.free.fr/frame1.htm>

***Revue française d'histoire du livre***

Suite de : Bulletin de la société des bibliophiles de Guyenne,

ISSN 1142-463X

Autres titres en liaison : Bulletin - Amis de la reliure d'art,

ISSN 0751-0004,

Annuaire international des historiens du livre, ISSN 0184-3168

Bordeaux : Société des bibliophiles de Guyenne, 1971-.

ISSN : 0037-9212

Abonnements, diffusion : Librairie Droz, Genève (Suisse).

## Lutte contre l'illettrisme

---

### Organismes

- **Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)**

L'ANLCI, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, a été créée par arrêté du 17 octobre 2000 paru au Journal Officiel du 20 octobre 2000.

Structurée autour de quatre pôles (impulsion et coordination de la stratégie de lutte contre l'illettrisme ; animation et coordination territoriale ; animation du comité scientifique et de l'évaluation...), elle est chargée de recenser, hiérarchiser les moyens existants, organiser la mise en synergie des actions des pouvoirs publics et des autres acteurs de la lutte contre l'illettrisme et, par cette organisation, en accroître l'efficacité.

1, place de l'École – BP 7082 – 69348 Lyon Cedex 07

Téléphone : 04 37 37 16 80 – Télécopie : 04 37 37 16 81

Site Internet : <http://www.anlci.fr>

Propose la liste des différents centres de ressources dans Liens utiles.

## Bibliographie sélective

Articles de périodiques

**Dossier Vaincre l'illettrisme.** Économie et humanisme, 2002, n° 363.

LECLERCQ Véronique, **Formation de base des adultes et didactique de l'écrit.** Perspectives documentaires en éducation / Institut national de Recherche Pédagogique, 1995, n° 36.

Étude

**Les grands adolescents et les jeunes adultes (15-22 ans) en situation de marginalisation par rapport à la lecture, au livre et aux pratiques lectorales : état des lieux de la recherche.**

Ministère de la culture et de la communication, Direction du livre et de la lecture. 2003, Paris : Ministère de la culture et de la communication. Prochainement en ligne sur :

Site Internet : <http://www.culture.fr/culture/min/index-min.htm>



## Monographies

BARRE DE MINAC Christine, LETE Bernard, **L'illettrisme / de la prévention chez l'enfant aux stratégies et formation chez l'adulte**. 1997, Bruxelles : De Boeck-Wesmael.

BAUTIER Elisabeth, BERNIE Jean-Paul, BESSE Jean-Marie, **Illettrismes et cultures**. 2001, Paris : L'harmattan

BENTOLILA Alain, **De l'illettrisme en général et de l'école en particulier**. 1996, Paris : Éditions Plon.

BESSE Jean-Marie, **L'écrit l'école et l'illettrisme**. 1995, Paris : Magnard.

GEFFROY Marie-Thérèse, **Lutter contre l'illettrisme**. Ministère de l'emploi et de la solidarité. 2002, Paris : La Documentation française, 80 p.

LAHIRE Bernard, **L'invention de l'illettrisme**. 1999, Paris : Éditions de la Découverte.

LECLERCQ Véronique, **Face à l'illettrisme / enseigner l'écrit à des adultes**. 1999, Paris : ESF Éditeur.

## Publics empêchés

---

### Organismes

- **Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)**  
192, avenue Aristide Briand – 92 226 Bagneux Cedex  
Téléphone : 01 46 11 00 11

• **Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI)**

236 bis, rue de Tolbiac – 75013 Paris

Téléphone : 01 45 65 59 00 – Télécopie : 01 45 65 44 94

E-mail : [ctnerhi@club-internet.fr](mailto:ctnerhi@club-internet.fr)

• **Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés (CNRH)**

236 bis, rue de Tolbiac – 75013 Paris

Téléphone : 01 53 80 66 66

Site Internet : <http://www.handitel.org>

• **École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib)**

Formation et recherche sur les publics handicapés – Marie-Hélène Dognac

21, rue de la Thibaudière – 85 740 l'Épine

Téléphone : 02 51 35 75 82

E-mail : [dognac@enssib.fr](mailto:dognac@enssib.fr)

• **Fédération des centres d'information et de conseil sur les aides techniques (FENCICAT)**

236 bis, rue de Tolbiac – 75013 Paris

Téléphone : 01 53 80 66 66

Diffusion de la liste des Centres d'information et de conseil sur les aides techniques (CICAT), centres ressources en régions.

Handicap moteur

• **Association des paralysés de France (APF)**

17, boulevard Auguste-Blanqui – 75013 Paris

Téléphone : 01 40 78 69 00 – Télécopie : 01 45 89 40 57

E-mail : [info@apf.asso.fr](mailto:info@apf.asso.fr)

Site Internet : <http://www.apf.asso.fr>

• **Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)**

10, rue Georges-de-Porto-Riche – 75014 Paris  
Téléphone : 01 43 95 66 36 – Télécopie : 01 45 40 40 26

Handicap visuel

• **Association nationale de parents d'enfants aveugles et gravement déficients visuels avec ou sans handicaps associés (ANPEA)**

12 bis, rue de Picpus – 75012 Paris  
Téléphone : 01 43 42 40 40 – Télécopie : 01 43 42 40 66  
E-mail : anpea@wanadoo.fr  
Site Internet : <http://www.anpea.asso.fr>

• **Association pour les personnes aveugles ou malvoyantes (APAM)**

3, rue Jacquier – 75014 Paris  
Téléphone : 01 40 44 88 00 – Télécopie : 01 40 44 67 75

• **Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles (AVH)**

5, rue Duroc – 75343 Paris Cedex 07  
Téléphone : 01 44 49 27 27 – Télécopie : 01 44 49 27 10  
Site Internet : <http://www.avh.asso.fr>

• **BrailleNet**

Pour rendre le Web accessible aux déficients visuels.  
12, rue de Picpus – 75012 Paris  
Téléphone : 01 43 42 40 40  
Site Internet : <http://www.brailenet.org>

Handicap mental

• **Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)**

26, rue du Chemin-Vert – 75541 Paris Cedex 11  
Téléphone : 01 48 07 25 88 – Téléphone : 01 43 38 77 44  
E-mail : [info@apajh.org](mailto:info@apajh.org)  
Site Internet : <http://www.apajh.org>

• **Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI)**

15, rue Coysevox – 75876 Paris Cedex 18  
 Téléphone : 01 44 85 50 50 – Télécopie : 01 44 85 50 60  
 E-mail : public@unapei.org  
 Site Internet : <http://www.unapei.org>

Handicap auditif

• **Association française des interprètes en langue des signes (AFILS)**

254, rue Saint-Jacques – 75005 Paris  
 Téléphone : 01 53 73 14 30

• **Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs (ANPEDA)**

76, boulevard Magenta, 75010 Paris  
 Téléphone : 01 53 35 86 86  
 E-mail : anpeda@compuserve.com  
 Site Internet :  
<http://ourworld.compuserve.com/homepages/ANPEDA>

• **Fédération nationale des sourds de France (FNSF)**

38, rue Lavazière, 81000 Albi  
 Téléphone : 05 63 54 38 72

• **Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA)**

37-39, rue Saint-Sébastien – 75011 Paris  
 Téléphone : 01 49 29 07 39 – Télécopie : 01 49 29 06 65  
 Minitel Dialogue : 01 53 35 86 55  
 Les locaux de l'UNISDA accueillent en particulier le centre de documentation IDDA (Information, documentation sur la déficience auditive).

- **Surdinet**

6, rue Stieniha – 4570 Marchin – Belgique

Téléphone : (00) 32 8 525 57 64 – Télécopie : (00) 32 8 525 57 65

Site Internet : <http://www.surdite.net/>

Personnes âgées

- **Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)**

6, rue Faidherbe – BP 568 – 59 208 Tourcoing

Site Internet : <http://www.unccas.org>

- **Union nationale des associations de soins et services à domicile (UNASSAD)**

108-110, rue Saint-Maur – 75011 Paris

Téléphone : 01 49 23 82 52

Site Internet : <http://www.unassad.net>

- **Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA)**

164, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris

Téléphone : 01 40 47 75 20 – Télécopie : 01 40 47 75 21

Site Internet : <http://www.synerpa.fr>

- **Aide à domicile en milieu rural (ADMR)**

Site Internet : <http://www.admr.org>

- **Le centre pluridisciplinaire de gérontologie (Cpdg)**

Formation continue en direction du secteur médico-social (UFR Sciences de l'homme et de la société). Rattaché à l'université Pierre Mendès-France (Grenoble 2), le centre est installé dans le bâtiment des sciences de l'homme et des mathématiques.

Téléphone : 04 76 82 59 21 – Télécopie : 04 76 82 59 22

## Prison

- **Direction de l'administration pénitentiaire**

13, place Vendôme – 75042 Paris

Site Internet : <http://www.justice.gouv.fr/minister/mindap.htm>

- **Observatoire international des prisons (OIP)**

31, rue Lilas – 75019 Paris

Téléphone : 01 44 52 87 90

Site Internet : <http://www.oip.org>

## Bibliographie sélective

### Articles de périodiques

DESBUQUOIS Catherine, **L'accès à la lecture et à l'information des personnes handicapées visuelles : réalités et perspectives.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2002, tome 47, n° 6, pp. 132-134

GUIDEZ JOËLLE, **Lire en prison.** Bulletin des bibliothèques de France, 2002, tome 47, n° 5, pp. 74-78

BONAL Marie-Pascale et GUERIN Claudie, **Les publics empêchés.**

Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 92-94

ECHKENAZI Alexandra, **S'évader en bibliothèque.** Livres Hebdo,

2001, n° 416, pp. 60-61

ECHKENAZI Alexandra, **Quand les bibliothécaires travaillent**

**derrière les barreaux.** La Gazette des communes, 2001, n° 5 – 1583, pp. 32-33.

MASSE Isabelle, **Bibliothèques et publics handicapés.**

Bulletin des bibliothèques de France, 2000, tome 45, n° 5, pp. 132-134

Dossier consacré à **la lecture des enfants aveugles.**

La Revue des livres pour enfants, 1998, n° 179

Dossier consacré aux publics empêchés. Bulletin d'informations de l'ABF, 1998, n° 181.

### Lois

Loi 75.534 du 30 juin 1975

Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Loi 91.663 du 13 juillet 1991

Diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public.

2003 : année du handicap

Une nouvelle loi d'orientation en faveur des personnes handicapées devrait voir le jour et abroger celle de 1975.

La loi rénovant l'action médico-sociale a été votée par l'Assemblée (loi 2002-2) le 2 janvier 2002. Elle attend son décret d'application.

### Monographies

Prison

**Lire et écrire en prison, la presse : colloque, Bordeaux, 8 oct. 1993.**

**1995, Bordeaux :** Coopération des bibliothèques en Aquitaine, 78 p.

**Bibliothèques, lecture en prison : guide à l'usage du détenu auxiliaire de bibliothèque. 1997, Paris :** FFCB ; CBA. (Édition épuisée).

**Guidelines for prison library.** 2nd Edition. 1997, Londres : Library Association.

RESNIER Florence, **Bibliothèque en prison.** 1998 : Fleury-Mérogis : École nationale de l'administration pénitentiaire. Mémoire d'étude.

**Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire.**

Site Internet : <http://www.justice.gouv.fr/chiffres/penit00.htm>

Handicap moteur

**Handicap, lecture et bibliothèque : colloque organisé par l'Université Paris X-Nanterre.** 1990, CTNERHI

**Bibliothèques publiques et personnes handicapées.** 1996, Paris : Fédération française de coopération entre bibliothèques, 100 p.

TABET Claudie, **La bibliothèque hors les murs.** 1996, Paris : Electre-Éd. du Cercle de la librairie, 277 p. (Bibliothèques).

JANIK Sophie, **Place aux personnes handicapées dans nos bibliothèques.** 1997, Montréal (Canada) : Office des personnes handicapées du Québec : ASTED (Clé en main)

GROSBOIS Louis-Pierre, **Handicap et construction : conception et réalisation, espaces urbains, bâtiments publics, habitations : équipements et matériels adaptés.** 1999, Paris : Le Moniteur (Moniteur technique)

Handicap visuel

IRVALL Birgitta, NIELSEN Gyda Skat, **Directives pour les services de bibliothèques aux personnes dyslexiques.** Traduction française du Rapport professionnel n° 70. 2001, La Haye : IFLA.



Journée thématique **Livre numérique : enjeux pour les personnes handicapées visuelles** organisée par l'Association BrailleNet, Cité des sciences et de l'industrie, 4 février 2000. Actes disponibles sur le site Internet de BrailleNet : <http://www.brailenet.org>

EXERTIER Catherine, **Lire autrement : lectures pour jeunes déficients visuels**. 1999, Paris : Bibliothèque publique d'information (BPI en actes)

**Guidelines for Library Service to Braille User**. 1998, The Hague : IFLA.

Handicap auditif

DAY John Michael, **Guidelines for Library Services to Deaf People**. 2nd Edition. 2000, The Hague, IFLA.

## Traduction

---

### Organismes

- **Assises de la traduction littéraire (ATLAS)**

99, rue de Vaugirard – 75006 Paris

Téléphone : 01 45 49 18 95 – Télécopie : 01 45 49 12 19

- **Collège international des traducteurs littéraires (CITL)**

Espace Van Gogh – 13 200 Arles

Téléphone : 04 90 52 05 50 – Télécopie : 04 90 93 43 21

- **Association des traducteurs littéraires de France (ATLF)**

99, rue de Vaugirard – 75006 Paris

Téléphone/télécopie : 01 45 49 26 44

• **Maison Antoine Vitez, Centre international de la traduction théâtrale**

Domaine de Grammont – 34000 Montpellier  
Téléphone : 04 67 22 43 05

• **Société française des traducteurs (SFT)**

22, rue des Martyrs – 75009 Paris  
Téléphone : 01 48 78 43 32 – Télécopie : 01 44 53 01 14

• **UNESCO, Division du livre et du droit d'auteur**

1, rue Miollis – 75732 Paris Cedex 15

## Actions culturelles

---

### Organismes

• **Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)**

ALSACE – Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68)  
Palais du Rhin – 2, place de la République – 67082 Strasbourg  
Cedex  
Téléphone : 03 88 15 57 01 – Télécopie : 03 88 75 60 95  
Drac Alsace : <http://irma.culture.fr/alsace/>

AQUITAINE – Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40),  
Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64)  
54, rue Magendie – 33074 Bordeaux Cedex  
Téléphone : 05 57 95 02 02 – Télécopie : 05 57 95 01 25

AUVERGNE – Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43),  
Puy-de-Dôme (63)

Hôtel de Chazerat – 4, rue Pascal – BP 378 –

63010 Clermont-Ferrand Cedex 1

Téléphone : 04 73 41 27 00 – Télécopie : 04 73 41 27 69

Drac Auvergne : [www.culture.fr/auvergne/drac-auvergne.htm](http://www.culture.fr/auvergne/drac-auvergne.htm)

BOURGOGNE – Côte-d'Or (21), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71),  
Yonne (89)

Hôtel Chartraire de Montigny – 39-41, rue Vannerie – 21000 Dijon

Téléphone : 03 80 68 50 00 – Télécopie : 03 80 68 50 99

Drac Bourgogne : [www.culture.gouv.fr/bourgogne/](http://www.culture.gouv.fr/bourgogne/)

BRETAGNE – Côtes-d'Armor (22), Finistère (29),  
Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)

Hôtel de Blossac – 6, rue du Chapitre – CS 24405 –

35044 Rennes Cedex

Téléphone : 02 99 29 67 67 – Télécopie : 02 99 29 67 99

Drac Bretagne : [www.culture.gouv.fr/bretagne/](http://www.culture.gouv.fr/bretagne/)

CENTRE – Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36),  
Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)

6, rue de la Manufacture – 45043 Orléans Cedex

Téléphone : 02 38 78 85 00 – télécopie : 02 38 78 85 99

Drac Centre : [www.draccentre.culture.gouv.fr](http://www.draccentre.culture.gouv.fr)

CHAMPAGNE-ARDENNE – Ardennes (08), Aube (10), Marne (51),  
Haute-Marne (52)

3, rue du Faubourg-Saint-Antoine – 51 037 Châlons-en-  
Champagne

Téléphone : 03 26 70 36 50 – Télécopie : 03 26 70 43 71

Drac Champagne-Ardenne : [www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne](http://www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne)

CORSE – Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B)

19, Cours Napoléon – BP 301 – 20181 Ajaccio Cedex 1

Téléphone : 04 95 51 52 15 – Télécopie : 04 95 21 20 69

Drac Corse : [www.corse.culture.gouv.fr](http://www.corse.culture.gouv.fr)

FRANCHE-COMTÉ – Doubs (25), Jura (39), Haute-Saône (70),  
Territoire-de-Belfort (90)

7, rue Charles Nodier – 25043 Besançon Cedex

Téléphone : 03 81 65 72 00 – Télécopie : 03 81 65 72 72

GUADELOUPE (décalage horaire : été = - 6h ; hiver = - 5h)

22, rue Perrinon 97 100 Basse-Terre

Téléphone : 05 90 41 14 80 – Télécopie : 05 90 41 14 60

GUYANE (décalage horaire : été = - 5h ; hiver = - 4h)

95, avenue du Général-de-Gaulle – BP 11 97321 Cayenne Cedex

Téléphone : (00) 594 25 54 00 – Télécopie : (00) 594 25 54 10

ILE-DE-FRANCE & PARIS – Ville de Paris (75), Seine-et-Marne (77),  
Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92),  
Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)

98, rue de Charonne – 75011 Paris

Visiteur : 127 avenue Ledru-Rollin – 75011 Paris

Téléphone : 01 56 06 50 00 – Télécopie : 01 56 06 52 48

Drac Ile de France : [www.culture.fr/culture/regions/dracs/idf/](http://www.culture.fr/culture/regions/dracs/idf/)

Drac Ile de France : [www.artarchitecture.culture.fr](http://www.artarchitecture.culture.fr)

LANGUEDOC-ROUSSILLON – Aude (11), Gard (30), Hérault (34),  
Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66)

5, rue Salle-l'Évêque – 34967 Montpellier Cedex 02

Téléphone : 04 67 02 32 00 – Télécopie : 04 67 02 32 04

Drac Languedoc-Roussillon : [www.culture.gouv.fr/l-r](http://www.culture.gouv.fr/l-r)

LIMOUSIN – Corrèze (19), Creuse (23), Haute-Vienne (87)

6, rue Haute-de-la-Comédie – 87036 Limoges Cedex

Téléphone : 05 55 45 66 45 – Télécopie : 05 55 45 66 44

LORRAINE – Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57),  
Vosges (88)

6, place de Chambre – 57045 Metz Cedex 1

Téléphone : 03 87 56 41 00 – Télécopie : 03 87 75 28 28

Drac Lorraine : [www.culture.gouv.fr/dracs/lorraine/drac\\_gen.htm](http://www.culture.gouv.fr/dracs/lorraine/drac_gen.htm)

MARTINIQUE (décalage horaire : été = - 6h ; hiver = - 5h)  
Ancien Hôpital civil – Route de l'Ermitage – 97200 Fort-de-France  
Téléphone : (0 596) 60 05 36 – Télécopie : (0 596) 63 55 19

MIDI-PYRÉNÉES – Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31),  
Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn-et-  
Garonne (82)  
1, place Alfonse-Jourdain – BP 811 – 31080 Toulouse Cedex 6  
Téléphone : 05 62 30 31 00 – Télécopie : 05 61 23 12 71

NORD-PAS-DE-CALAIS – Nord (59), Pas-de-Calais (62)  
Hôtel Scrive – 1, rue du Lombard – 59800 Lille Cedex  
Téléphone : 03 20 06 87 58 – Télécopie : 03 28 36 62 21/26

BASSE-NORMANDIE – Calvados (14), Manche (50), Orne (61)  
13 bis, rue Saint-Ouen – 14052 Caen Cedex 04  
Téléphone : 02 31 38 39 40 – Télécopie : 02 31 23 84 65

HAUTE-NORMANDIE – Eure (27), Seine-Maritime (76)  
Cité administrative – 2, rue Saint-Sever – 76032 Rouen Cedex  
Téléphone : 02 35 63 61 60 – Télécopie : 02 35 72 84 60  
Drac Haute-Normandie : [www.haute-normandie.culture.gouv.fr](http://www.haute-normandie.culture.gouv.fr)

PAYS DE LA LOIRE – Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49),  
Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)  
1, rue Stanislas-Baudry – BP 63518 – 44 035 Nantes Cedex 1  
Téléphone : 02 40 14 23 00 – Télécopie : 02 40 14 23 01  
Drac Pays de la Loire : [www.culture.gouv.fr/pays-de-la-loire](http://www.culture.gouv.fr/pays-de-la-loire)

PICARDIE – Aisne (02), Oise (60), Somme (80)  
5, rue Henri-Daussy – 80044 Amiens Cedex 1  
Téléphone : 03 22 97 33 00 (standard automatique)  
Secrétariat général : 03 22 97 33 15 – Télécopie : 03 22 97 33 56  
Drac Picardie : [www.culture.gouv.fr/picardie](http://www.culture.gouv.fr/picardie)

POITOU-CHARENTES – Charente (16), Charente-Maritime (17),  
Deux-Sèvres (79), Vienne (86)  
Hôtel de Rochefort – 102, Grand'Rue – BP 553 – 86020 Poitiers  
Téléphone : 05 49 36 30 30 – Télécopie : 05 49 88 32 02  
Drac Poitou-Charentes : [www.culture.gouv.fr/poitou-charentes/](http://www.culture.gouv.fr/poitou-charentes/)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – Alpes-de-Haute-Provence (04),  
Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône  
(13), Var (83), Vaucluse (84)  
23, bd du Roi-René – 13617 Aix-en-Provence Cedex 1  
Téléphone : 04 42 16 19 00 – Télécopie : 04 42 38 03 22  
Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur :  
[www.culture.gouv.fr/culture/paca/](http://www.culture.gouv.fr/culture/paca/)

RÉUNION (décalage horaire : été = + 2h ; en hiver = + 3h)  
18, rue Rontaunay – BP 224 – 97464 Saint-Denis Cedex  
Téléphone : 02 62 21 91 71 – Télécopie : 02 62 41 61 93

RHÔNE-ALPES – Ain (01), Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38),  
Loire (42), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)  
Le Grenier d'abondance – 6, quai Saint-Vincent – 69283 Lyon  
Cedex 01  
Téléphone : 04 72 00 44 00 – Télécopie : 04 72 00 43 30  
Drac Rhône-Alpes : [www.culture.gouv.fr/rhone-alpes](http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes)

• **Institut de France**

23, quai Conti – 75006 Paris  
Téléphone : 01 44 41 44 41 – Télécopie : 01 44 41 43 41  
E-mail : [com@institut-de-france.fr](mailto:com@institut-de-france.fr)  
Site Internet : <http://www.institut-de-france.fr/index.html>

• **Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)**

1, rue Miollis – 75537 Paris Cedex 15  
Téléphone : 01 45 68 10 00 – Télécopie : 01 45 67 16 90  
<http://www.unesco.org/general/fre/>

• **Agence de coopération culturelle et technique**

13, quai André-Citroën 75015 Paris

Téléphone : 01 44 37 33 00 – Télécopie : 01 45 79 14 98

Site Internet : <http://www.gnb.ca/0056/acctff.htm>

• **Instituts culturels étrangers en France**

British Council

9, rue de Constantine – 75340 Paris Cedex 07

Téléphone : 01 49 55 73 00 – Télécopie : 01 47 05 77 02

E-mail : [information@britishcouncil.fr](mailto:information@britishcouncil.fr)

Site Internet : <http://www.britishcouncil.org/france/french/>

École française d'Extrême-Orient

22, avenue du Président-Wilson – 75116 Paris

Téléphone : 01 53 70 18 60 – Télécopie : 01 53 70 87 60

Site Internet : <http://www.efeo.fr/>

Forum des Instituts culturels étrangers à Paris (FICEP)

5, rue de Constantine – 75007 Paris

Téléphone : 01 44 43 21 57 – Télécopie : 01 44 43 21 98

E-mail : [info@ficep.info](mailto:info@ficep.info)

Site Internet : <http://www.ficep.info>

Goethe Institut

17, avenue d'Iéna – 75116 Paris

Téléphone : 01 44 43 92 30 – Télécopie : 01 44 43 92 40

Site Internet : <http://www.goethe.de/fr/par/frindex.htm>

Institut Cervantes

7, rue Quentin-Bauchart – 75008 Paris

Téléphone : 01 40 70 92 92 – Télécopie : 01 47 20 27 49

Site Internet : <http://www.cervantes.es>

Institut du monde arabe

1, rue des Fossés – Saint – Bernard – 75236 Paris Cedex 05

Téléphone : 01 40 51 38 38 – Télécopie : 01 43 54 76 45

Site Internet : <http://www.imarabe.org/index.html>

Maison de la culture du Japon à Paris  
101 bis, quai Branly – 75740 Paris Cedex 15  
Téléphone : 01 44 37 95 00 – Télécopie : 01 44 37 95 15  
Site Internet : <http://www.mcjp.asso.fr/>

---

## Bibliographie sélective

### Articles de périodiques

KLAUSER Hella, **L'union fait la force : le réseau des bibliothèques et centres d'informations du Goethe Institut en France**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 190

LEFEBVRE Alain, **La bibliothèque comme espace « public »**. Bulletin d'informations de l'ABF, 2001, n° 192, pp. 67-68

### Monographies

RELAIS CULTURE EUROPE, **Les financements culturels européens**. 3e éd., 2001, Paris : La Documentation française

RAYMOND Jean-François (de), **L'action culturelle extérieure de la France**. 2000, Paris : La Documentation française.

## Architecture

---

### Organismes

#### • Architectes français à l'export (AFEX)

Promotion de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine française dans le monde.

Site Internet : <http://www.archi.fr/afex/>



• **Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication**

3, rue de Valois - 75033 Paris Cedex 1

Téléphone : 01 40 15 80 00

Site Internet : <http://www.culture.fr/culture/da.htm>

• **Institut français d'architecture (IFA)**

Promotion de l'architecture contemporaine à travers des expositions, conférences, débats et publications.

6-6 bis, rue de Tournon, 75006 Paris

Téléphone : 01 46 33 90 36 – Télécopie : 01 46 33 02 11

E-mail : [ifa@ifa-chaillot.asso.fr](mailto:ifa@ifa-chaillot.asso.fr)

Site Internet : <http://www.archi.fr/IFA-CHAILLLOT/>

• **Société française des architectes (SFA)**

A pour mission d'assurer des relations d'information, de promotion et de solidarité entre les architectes et les membres associés à cette profession.

247, rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Téléphone : 01 56 81 10 25 – Télécopie : 01 56 81 10 26

Site Internet : <http://www.sfarchi.org/>

## Bibliographie sélective

Articles de périodiques

**Rungis en couleurs.** Livres de France, 1999, n° 223, p. 25

NILLUS Claire, **Le bibliothécaire et l'architecte.** 2002, Livres Hebdo, n° 455, pp. 67-68

NILLUS Claire, **L'architecte et le bibliothécaire.** 2001, Livres Hebdo, n° 407, pp. 69-70

SANTANTONIOS Laurence, **La bibliothèque entre en gare.** 2002, Livres Hebdo, n° 452, p. 69

SANTANTONIOS Laurence, **Nice la plus étrange des BMVR.** 2001, Livres Hebdo, n° 415, p. 72

## Monographie

BERTRAND Anne-Marie, KUPIEC Anne, avec la collab. de Joseph Belmont, Michel Melot, Daniel Payot. **Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques**. 1997, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 212 p.

**Architecture(s) de bibliothèques : 12 réalisations en régions 1992-2000**. 2000, Paris : IFA

**Bibliothèques dans la cité : guide technique et réglementaire**. Sous la dir. de Gérald Grunberg. 1996, Paris : Le Moniteur

**Bibliothèques, une nouvelle génération : dix ans de constructions pour la lecture publique**. Textes de Raymond Jean, Mireille Fabre et Dominique Arot. 1993, Paris : Réunion des musées nationaux

## Arts plastiques

---

### Organismes

- **Association française d'action artistique (AFAA)**

1 bis, avenue de Villars – 75 007 Paris

Téléphone : 01 53 69 83 00 – Télécopie : 01 53 69 33 00

E-mail : [info@afaa.asso.fr](mailto:info@afaa.asso.fr)

Site Internet : <http://www.afaa.asso.fr/>

- **Délégation aux arts plastiques, Centre national des arts plastiques**

59, rue des Petits-Champs – 75 001 Paris

Téléphone : : 01 45 15 73 00

Site Internet : <http://www.cnap.culture.gouv.fr/>

**• Association des directeurs de centres d'art (DCA)**

E-mail : [dca@d-c-art.org](mailto:dca@d-c-art.org)

Site Internet : <http://www.d-c-art.org>

**• Les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)**

Dans chaque région de France, un FRAC a été créé pour constituer une collection d'œuvres d'art contemporain d'artistes français et étrangers et assurer une politique de diffusion des œuvres au sein de la région en vue de promouvoir la création vivante.

Site Internet : <http://www.adagp.fr>

**• Maison des arts plastiques Rhône-Alpes (MAPRA)**

Centrale d'information arts plastiques Rhône-Alpes.

7-9, rue Paul-Chenavard – 69001 Lyon

Téléphone : 04 78 29 53 13 – Télécopie : 04 78 29 46 34

E-mail : [map@mapra-art.org](mailto:map@mapra-art.org)

Site Internet : <http://www.mapra-art.org>

**• Documents d'artistes**

Documentation et diffusion de l'activité des artistes visuels de

Provence-Alpes-Côte-d'Azur Friche la Belle de mai – 13331

Marseille Cedex 3

Téléphone : 04 95 04 95 40

E-mail : [info@documentsdartistes.org](mailto:info@documentsdartistes.org)

Site Internet : <http://www.documentsdartistes.org>

## Bibliographie sélective

### Publications en série

#### ***Chroniques de l'Association française d'action artistique***

Cette collection propose sous forme d'annuaires commentés une vision objective et complète sur un domaine artistique ou culturel précis, ainsi qu'un répertoire de données pratiques.

Paris : Association française d'action artistique, 1993-.

ISSN : 1258-3413

Site Internet : <http://www.afa.asso.fr/>

#### **Culture Europe.** Revue de presse internationale de l'art et de la médiation culturelle

Culture Europe est une revue/revue de presse française trimestrielle consacrée aux pratiques et politiques culturelles en Europe et aux expériences de coopération européenne menées dans les différents domaines de la culture.

Paris : Centre d'étude, de formation et de ressources pour l'art et la culture, 199?- . Mensuel.

ISSN : 1254-0994

Site Internet : <http://www.culture-europe.fr.fm/>

### Articles de périodiques

COMPTE Jean-Marie, **L'art contemporain dans la politique de la bibliothèque à vocation régionale de Poitiers.** 2001, Bulletin d'informations de l'ABF, n° 192, pp. 13-14

LONARDONI Françoise, **Les artothèques : des collections à vocation pédagogique.** 2001, Bulletin d'informations de l'ABF, n° 192, pp. 28-29

NICOL Monique, **Documenter l'art contemporain : pratiques actuelles.** 2001, Bulletin d'informations de l'ABF, n° 192, pp. 20-25

SANTANTONIOS Laurence, **L'art se prête à tous.** 2001, Livres Hebdo, n° 408, p. 50

## Monographies

**Art diary international.** Ce guide recense plus de 30 000 adresses d'artistes, de critiques, galeries, musées, revues, collections... dans plus de 70 pays.

Site internet : <http://politi.undo.net>

**Artothèques 2000.** 2000, Paris : Délégation aux arts plastiques ; 00h00.com. Ce guide répertorie et présente toutes les artothèques de France. Exemple numérique disponible sur <http://www.00h00.com>.

**Bibliothèques, lieux d'art contemporain : quels partenariats.** 2001, Paris : Fédération française de coopération entre bibliothèques ; Limoges : Association limousine de coopération pour le livre, 143 p.

---

## Manifestations

### • Mai du livre d'art

Période : mai

Site Internet : <http://www.celf.fr/mai2002.htm>

## Cinéma

---

## Organismes

### • Bibliothèque du film

100, rue du Faubourg-Saint-Antoine – 75012 Paris

Téléphone : 01 53 02 22 30 – Télécopie : 01 53 02 22 39

Site Internet : <http://www.bifi.fr/>

**• Centre national de la cinématographie (CNC)**

12, rue de Lübeck – 75784 Paris Cedex 16

Téléphone : 01 44 34 34 40

Site Internet : <http://www.cnc.fr/>

**• Cinémathèque française. Musée du cinéma**

4, rue de Longchamp – 75116 Paris

Téléphone : 01 53 65 74 74 – Télécopie : 01 53 65 74 65

Site Internet : <http://www.artroc.com/mdc/index.html>

**• École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS)**

6, rue Francœur – 75018 Paris

Téléphone : 01 53 41 21 00

Télécopie : 01 53 41 02 80

Site Internet : <http://www.femis.fr>

**• Institut Lumière**

25, rue du Premier-Film – BP 8051 – 69 352 – Lyon Cedex 08

Téléphone : 04 78 78 18 95 – Télécopie : 04 78 01 36 62

E-mail : [contact@institut-lumiere.org](mailto:contact@institut-lumiere.org)

Site Internet : <http://institut-lumiere.org/>

**• Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)**

46, avenue Victor-Hugo – 75116 Paris

Téléphone : 01 53 64 55 55 – Télécopie : 01 53 64 55 66

Site Internet : <http://www.ifcic.fr>

**• Images en bibliothèques**

54, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris

Téléphone : 01 43 38 19 92 – Télécopie : 01 43 57 84 17

E-mail : [ib@imagenbib.com](mailto:ib@imagenbib.com)

Site Internet : <http://www.imagenbib.com>

• **Unifrance Films International**

4, villa Bosquet – 75007 Paris

Téléphone : 01 44 53 95 80 – Télécopie : 01 47 05 96 55

Site Internet : <http://www.unifrance.fr>

---

**Bibliographie sélective**

Publications en série

Images documentaires (1993/1996). Cette revue a été créée pour accompagner la découverte des films documentaires. 8 numéros disponibles. Chaque numéro est consacré plus particulièrement à un auteur ou à un thème.

Suite de : Images en bibliothèques, ISSN : 1146-1756

Paris : Images en bibliothèques, 1993-.

ISSN : 1146-1756

Site Internet : [http://www.imagenbib.com/htm/ib\\_f.html](http://www.imagenbib.com/htm/ib_f.html)

**Images en bibliothèques** (1988/1993). 13 numéros disponibles.

Paris : Images en bibliothèques, 1988-1993.

Site Internet : [http://www.imagenbib.com/htm/ib\\_f.html](http://www.imagenbib.com/htm/ib_f.html)

Articles de périodiques

LAMBERT Barbara, **Adaptations, le cinéma révise les classiques.**

2001, Livres Hebdo, n° 428, pp. 60-65

SANTANTONIOS Laurence. **Les bibliothèques aiment le**

**documentaire.** 2001, Livres Hebdo, n° 445, p. 56

SANTANTONIOS Laurence, **L'irrésistible élan culturel de Mouans-**

**Sartoux.** 2002, Livres Hebdo, n° 454, pp. 60-61

Monographies

**Les festivals audiovisuels** 1996-1997. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication

**Répertoire des films documentaires** : 1990-2000. Paris : Ministère des Affaires étrangères, 2001. – 485 p.

---

## **Manifestations**

### **• Premiers plans**

Période : janvier. Angers

Festival du jeune cinéma européen.

Site Internet : <http://www.premiersplans.org/premiersplans/02-festival/>

### **• Festival international du film policier**

Période : mars. Cognac

Site Internet : <http://www.festival.cognac.fr/>

### **• Festival international du cinéma jeune public**

Période : mars. Laon

Site Internet :

[http://www.aisne.com/festival\\_cinema\\_jeune\\_public/](http://www.aisne.com/festival_cinema_jeune_public/)

### **• Festival du film d'action et d'aventure**

Période : mars. Valenciennes

Site Internet : <http://www.festival-valenciennes.com/>

### **• Festival international du film d'animation**

Période : mai. Annecy

Site Internet : <http://www.annecy.org>

### **• Festival international du cinéma**

Période : mai. Cannes

Site Internet : <http://www.festival-cannes.fr/>

### **• Festival international du film**

Période : juin. La Rochelle

Site Internet : <http://www.festival-larochelle.org/>



- **Festival international du film francophone de Namur**

Période : octobre. Namur

Site Internet : <http://www.fiff.namur.be/>

- **Mois du film documentaire**

Période : novembre

## Musées

---

### Organismes

- **Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (AMCSTI)**

36, rue Chabot-Charny – 21000 Dijon

Téléphone : 03 80 58 98 75 – Télécopie : 03 80 58 98 58

E-mail : [amcsti@u-bourgogne.fr](mailto:amcsti@u-bourgogne.fr)

Site Internet : <http://www.amcsti.org/>

- **Association des Centres culturels de rencontre (ACCR)**

9, rue Bleue – 75009 Paris

Téléphone : 01 53 34 97 00 – Télécopie : 01 53 34 97 09

Site Internet : <http://www.accr-europe.org>

- **Direction des musées de France, Ministère de la Culture**

6, rue des Pyramides – 75041 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 40 15 73 00 – Télécopie : 01 40 15 36 25

Site Internet : <http://www.culture.fr/culture/dmf.htm>

– Centre de documentation :

<http://www.culture.fr/culture/sedocum/dmf-cd.htm>

– Base bibliographique internationale du centre de documentation (30 000 notices) :

<http://www.culture.fr/documentation/dmfdoc/pres.htm>

– Catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux (160 000 notices) :

<http://www.culture.fr/documentation/doclvr/pres.htm>

• **Fédération française des sociétés d'amis de musées (FFSAM)**

E-mail : [info@amis-musees.fr](mailto:info@amis-musees.fr)

Site Internet : <http://www.amis-musees.fr/>

• **Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM)**

36, rue Chabot-Charny – 21000 Dijon

Téléphone : 03 80 58 98 50 – Télécopie : 03 80 58 98 58

E-mail : [ocim@u-bourgogne.fr](mailto:ocim@u-bourgogne.fr)

Site Internet : <http://www.ocim.fr/>

• **Réunion des musées nationaux (RMN)**

49, rue Étienne-Marcel – 75039 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 40 13 48 00 – Télécopie : 01 40 13 44 00

E-mail : [fabien.escalona@rmn.fr](mailto:fabien.escalona@rmn.fr)

Site Internet : <http://www.rmn.fr/>

## Bibliographie sélective

Article de périodiques

PONCE Florence, **Archives, bibliothèques, musées : constituer et diffuser un patrimoine numérique commun**. 2000, Bulletin des bibliothèques de France, tome 45, n° 2, pp. 95-97

## Musique

---

### Organismes

- **Association pour la coopération de l'interprofession musicale (ACIM)**

54, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris

Site Internet : <http://www.ecoutervoir.org>

- **Bureau Export de la Musique Française**

2, rue de la Roquette – Passage du Cheval-Blanc – 75011 Paris

Téléphone : 01 49 29 52 10 – Télécopie : 01 49 29 52 24

E-mail : [burex@french-music.org](mailto:burex@french-music.org)

Site Internet : <http://www.french-music.org> (site en anglais)

- **Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, Ministère de la Culture**

Site Internet : <http://www.dmdts.culture.gouv.fr/>

- **Cité de la musique**

221, avenue Jean-Jaurès – Parc de la Villette – 75019 Paris

Téléphone : 01 44 84 45 00 – Télécopie : 01 44 84 45 01

Site Internet : <http://www.cite-musique.fr>

- **Institut de recherche et coordination acoustique-musique (IRCAM)**

1, place Igor-Stravinsky – 75004 Paris

Téléphone : 01 44 78 48 43 – Télécopie : 01 44 78 15 40

Site Internet : <http://www.ircam.fr/>

- **Société française de musicologie**

Bibliothèque nationale de France, Département de la Musique

– 2, rue Louvois – 75002 Paris

Téléphone : 01 47 03 75 49

Site Internet : <http://www.culture.fr/sfm/>

• **Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)**

225, avenue Charles-de-Gaulle – 92 521 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : 01 47 15 47 15 – Télécopie : 01 47 45 12 94  
Site Internet : <http://www.sacem.fr/>

• **Société française d'acoustique (SFA)**

23, avenue Brunetière – 75017 Paris  
Téléphone : 01 48 88 90 59 – Télécopie : 01 48 88 90 60  
Email : [sfa4@wanadoo.fr](mailto:sfa4@wanadoo.fr)  
Site Internet : <http://www.sfa.asso.fr/>

## Bibliographie sélective

### Monographie

**Musique en bibliothèque** sous la dir. de Yves Alix et Gilles Pierret - Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2002.

### Publications en série

#### Écouter Voir

Écouter Voir est l'organe interprofessionnel de coopération en faveur d'une meilleure connaissance des métiers qui œuvrent à la diffusion du patrimoine musical.

Association pour la coopération de l'interprofession musicale.  
Massy : ACIM ; Paris : Discothèque des Halles, 1989-. Trimestriel.  
ISSN : 1142-2491

Site Internet : <http://www.ecoutervoir.org/>

### Articles de périodiques

MASSAULT Christian, **La place de la musique en bibliothèque publique**. 2002, Bulletin des bibliothèques de France, tome 47, n° 2, pp. 34-37

---

## Manifestations

- **Midem**

Période : février. Cannes (Palais des festivals)  
Marché international du disque, de l'édition musicale  
et de la vidéo musicale.

Site Internet : <http://www.midem.com>

- **Musicora**

Période : mars-avril. Paris (Grande Halle de la Villette)  
Salon international consacré à la musique.

## Théâtre

---

### Organismes

- **Association Beaumarchais**

11 bis, rue Ballu – 75009 Paris

Téléphone : 01 40 23 45 46

Site Internet : <http://www.beaumarchais.asso.fr>

- **Association Théâtrales**

38, rue du Faubourg-Saint-Jacques – 75014 Paris

Téléphone : 01 53 10 39 90 – Télécopie : 01 53 10 39 91

E-mail : [assothea@club-internet.fr](mailto:assothea@club-internet.fr)

Site Internet : <http://www.theatre-contemporain.net/theatrales/>

**• Bibliothèque de la Comédie-Française**

99, rue de Rivoli – 75001 Paris

Téléphone : 01 44 58 15 15 – Télécopie : 01 44 58 15 00

**• Bibliothèque nationale de France**

Département des arts du spectacle

Site de l'Arsenal

Téléphone : 01 53 01 25 04 – Télécopie : 01 53 01 25 07

E-mail : arts-du-spectacle@bnf.fr

**• Maison Jean Vilar**

8, rue de Mons – 84000 Avignon

Téléphone : 04 90 86 59 64

**• Centre national du théâtre**

6, rue de Braque – 75003 Paris

Site Internet : <http://www.cnt.asso.fr/>

**• Direction de la musique, de la danse, du théâtre  
et des spectacles, Ministère de la Culture**

Site Internet : <http://www.dmdts.culture.gouv.fr/>

**• Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)**

11 bis, rue Ballu – 75 442 – Paris Cedex 09

Téléphone : 01 40 23 44 44 – Télécopie : 01 45 26 74 28

Site Internet : <http://www.sacd.fr/>

**• Union des théâtres de l'Europe**

1 place Paul-Claudé – 75006 Paris

Téléphone : 01 44 41 36 64 – Télécopie : 01 43 29 31 88

Site Internet : <http://www.ute-net.org/>

---

## Manifestations

### • Festival d'Aurillac

Période : août

Manifestation internationale de théâtre de rue, le Festival d'Aurillac va fêter son 17e anniversaire.

BP 205 – La Sellerie – Jardin des Carmes – 15002 Aurillac

Téléphone : 04 71 45 47 47 – Télécopie : 04 71 48 52 25

E-mail : festival@aurillac.net

Site Internet : <http://www.aurillac.net>

### • Festival d'Avignon

Période : juillet

La vocation du festival est de promouvoir la création française et étrangère en matière de théâtre et de danse, en offrant chaque année une quarantaine de spectacles à un public toujours plus nombreux (plus de 120 000 entrées). Les représentations sont données dans une vingtaine de lieux non conventionnels de la ville d'Avignon : des cloîtres, des églises, le célèbre Palais des Papes... Site Internet : <http://www.festival-avignon.com>

### • La Mousson d'été

Période : août. Université d'été à Pont-à-Mousson (Lorraine)

Manifestation centrée sur les écritures théâtrales d'aujourd'hui.

Elle se propose de donner à découvrir des textes en devenir et des auteurs en recherche.

Site Internet : <http://www.theatre-contemporain.net/mousson/>

### • Théâtre du peuple de Bussang

Période : juillet-août

Créé en 1895 par le poète Maurice Pottecher, dans le but d'apporter aux habitants des Hautes-Vosges une initiation à l'art dramatique, le Théâtre du peuple est aujourd'hui l'un des rendez-vous culturels estivaux les plus importants de la région.

40, rue Théâtre – 88 540 Bussang

Téléphone: 03 29 61 50 48 – Télécopie: 03 29 61 50 98  
E-mail: tdp.bussang@libertysurf.fr

## Science, recherche

---

### Organismes

- **Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT)**

2, rue Brûlée – 67000 Strasbourg

Téléphone: 03 88 21 42 42 – Télécopie: 03 88 21 42 40

E-mail: info@adit.fr

Site Internet: [http://www.adit.fr/adit\\_edition/index.html](http://www.adit.fr/adit_edition/index.html)

- **Centre national de recherche scientifique (CNRS)**

Siège: 3, rue Michel-Ange – 75794 Paris Cedex 16

Téléphone: 01 44 96 40 00 – Télécopie: 01 44 96 53 90

Site Internet: <http://www.cnrs.fr/accueil.html>

– Direction des relations internationales:

3, rue Michel-Ange – 75794 Paris Cedex 16

Téléphone: 01 44 96 46 89 – Télécopie: 01 44 96 49 10

Site Internet: <http://www.cnrs.fr/DRI/index.html>

– Direction des relations avec l'enseignement supérieur:

Site Internet: <http://www.cnrs.fr/DRES/accueil.html>

- **Cité des sciences et de l'industrie**

Direction de la valorisation internationale

Cité des sciences et de l'industrie

– 30, avenue Corentin-Cariou – 75019 Paris

Téléphone: 01 40 05 73 53

E-mail: b.coutant@cite-sciences.fr et: mf.bosq@cite-sciences.fr

Site Internet: <http://www.cite-sciences.fr/francais>



• **Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) – Culture scientifique et technique**

292, rue Saint-Martin – 75141 Paris Cedex 03

Téléphone : 01 53 01 82 00 – Télécopie : 01 53 01 82 01

Site Internet : <http://www.cnam.fr>

• **Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (IRD, ex-Orstom)**

IRD de Bondy – Centre de recherche d’Ile-de-France – 32, avenue

Henri-Varagnat – 93 143 Bondy Cedex

Téléphone : 01 48 02 55 00

Site Internet : <http://www.bondy.ird.fr/>

• **Institut de l’information scientifique et technique (INIST)**

2, allée du Parc-de-Brabois – 54 514 Vandœuvre-lès-Nancy

Téléphone : 03 83 50 46 00 – Télécopie : 03 83 50 46 50

Site Internet : <http://www.inist.fr>

• **Palais de la Découverte**

Av. Franklin-D. Roosevelt – 75008 Paris

Téléphone : 01 56 43 20 20 – Télécopie : 01 56 43 20 29

Site Internet : <http://www.palais-decouverte.fr>

# Établissements et instituts de recherche français à l'étranger

---

## Europe

### • Casa de Velasquez (Madrid)

Ciudad Universitaria – C/de Paul Guinard, 3 – 28040 Madrid  
(Espagne)

Téléphone : (00) 91 455 15 80 – Télécopie : (00) 91 544 68 70

E-mail : <mailto:info@casadevelazquez.org>

Site Internet : <http://www.casadevelazquez.org/>

### • Centre français de recherche en sciences sociales (Prague)

Vysehradská 49 – 12000 Praha 2 (République tchèque)

Téléphone : (00) 42 2 297539 – Télécopie : (00) 42 2 297539

Site Internet : <http://www.cefres.cz/>

### • Centre Jean Bérard (Naples)

Institut archéologique en association avec le CNRS.

Via Francesco Crispi 86 – 80 121 Napoli (Italie)

Téléphone : (00) 39 81 761 26 31 – Télécopie : (00) 39 81 761 26 31

### • Centre Marc Bloch (Berlin)

Schiffbauerdamm 19 – 10117 Berlin (Allemagne)

Téléphone : (00) 49 30 20 93 37 95/96

Télécopie : (00) 49 30 20 93 37 98

Site Internet : <http://www.cmb.hu-berlin.de>

### • Collegium Budapest

1014 Budapest – Szentharomsag utca 2 (Hongrie)

Téléphone : (00) 36 11561244 – Télécopie : (00) 36 11759539

Site Internet : <http://www.colbud.hu/main/main.html>

• **École française d'Athènes**

6, rue Didotou – 106 80 Athènes (Grèce)

Téléphone : (00) 30 10 36 79 900 – Télécopie : (00) 30 10 36 32 101

E-mail : efa@efa.gr

Site Internet : <http://www.efa.gr/>

• **École française de Rome**

Piazza Farnese, 67 – 00186 Roma (Italie)

Téléphone : (00) 39 06 68 60 11 – Télécopie : (00) 39 06 687 48

34Site Internet : <http://www.ecole-francaise.it/>

• **Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Tunis)**

20, rue Mohamed-Ali-Tahar – Mutuelleville – 1002 Tunis (Tunisie)

Téléphone : (00) 216-1 796 722 – Télécopie : (00) 216-1 797 376

Site Internet : <http://www.irmcmaghreb.org/present/index.htm>

• **Maison française d'Oxford (Angleterre)**

Norhna Road – Oxford OX2 6SE (Grande-Bretagne)

Téléphone : (00) 44 1 865274220

Télécopie : (00) 44 1 865274225.

Site Internet :

<http://www.francealacarte.org.uk/reseau/mfo/mfo.htm>

• **Mission historique française en Allemagne**

Hermann-Föge-Weg 12 – 37 073 Göttingen

Téléphone : (00) 49 551 55213 – Télécopie : (00) 49 551 46455

Site Internet : <http://www.mhfa.mpg.de/>

**Afrique**

• **Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale (Le Caire – Égypte)**

Site Internet : <http://www.cedej.org.eg>

• Institut français d'Afrique du Sud (Johannesburg)

Wolhuter street – PO Box 542 Newtown, 2113 – Johannesburg  
 (Afrique du Sud)  
 Téléphone : (00) 271 1 836 05 61 – Télécopie : (00) 271 1 836 58 50)  
 Site Internet :  
[http://www.alliancefrancaise.co.za/Liens\\_SudAf.html](http://www.alliancefrancaise.co.za/Liens_SudAf.html)

• **Institut français d'archéologie orientale**

37, rue el-Cheikh Ali Youssef – BP Qasr al-Aïny – 11 562 Le Caire  
 (Égypte)  
 Site Internet : <http://www.ifao.egnet.net/>

• **Centre français des études éthiopiennes (Addis-Abeba)**

Ambassade de France en Éthiopie – BP 5554 – Addis-Abeba  
 (Éthiopie)  
 Téléphone : (00) 251 1 56 23 53/56 16 72  
 Télécopie : (00) 251 1 56 11 54  
 Site Internet : <http://www.cfee-fces.org/Francais/sommaire.htm>

• **Centre franco-égyptien d'études des temples de Karnak**

Adresse locale : PO Box 63 – Louqsor (Égypte)  
 Site de Karnak – Ambassade de France au Caire  
 128 bis, rue de l'Université – 75351 Paris 07 SP  
 Téléphone/Télécopie : 00 20 95 37 49 86  
 Site Internet :  
[http://www.france.diplomatie.fr/culture/france/archeologie/ind\\_karnak.html](http://www.france.diplomatie.fr/culture/france/archeologie/ind_karnak.html)

• **Institut français de recherche en Afrique (Nairobi, Idaban, Harare)**

Maendeleo House – PO Box 58480 – Nairobi (Kenya)  
 Téléphone : (00) 254 2 22 19 22 ; Télécopie : (00) 254 2 33 62 53  
 Site Internet : <http://www.ifra-nairobi.org/french/fryabout-ifra.htm>

---

## Moyen-Orient

### • Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain (Beyrouth, Amman)

Bureau Moyen-Orient dans l'enceinte du Centre culturel français.  
 BP 11 – 9082 Beyrouth – Riad El Solh Beyrouth – 1107 2280 (Liban)  
 Téléphone : 00 961 1 420 270 – Télécopie : 00 961 1 615 884  
 E-mail : info@lb.refer.org  
 Site Internet : www.lb.refer.org

### • Centre français d'archéologie et de sciences sociales (Sanaa)

Bayt al-Ajami – Rue du 26-Septembre – BP 2660 – Sanaa (Yémen)  
 Téléphone : (00) 967 1 275 417 – Télécopie : (00) 967 1 270 725  
 Site Internet : <http://www.univ-aix.fr/cefass/>

### • Centre français d'études yéménites (Sanaa)

Bait al-Ajami – Rue du 26-Septembre – BP 2660 – Sanaa (Yémen)  
 Téléphone : (00) 967 1 277 523 – Télécopie : (00) 967 1 270 725

### • Centre de recherche français de Jérusalem

5, rue Shimshon – BP 547 – 91004 Jérusalem (Israël)  
 Téléphone : (00) 972 2 671 64 41/2  
 Télécopie : (00) 972 2 673 53 25  
 Site Internet : <http://www.ambafrance-il.org/culture/CRFJ.htm>

### • École biblique et archéologique française de Jérusalem

POB 19053 – Jérusalem (Israël)  
 Téléphone : (00) 972 2 6264468 – Télécopie : (00) 972 2 6282567  
 Site Internet : <http://ebaf.op.org/>

### • Institut français de recherche en Iran (Téhéran)

Av. Felestin, Av. Nazari (Sezavar),  
 52, rue Adib, BP 15815 – 3495 Téhéran  
 Téléphone : (00) 19 98216401192  
 Télécopie : (00) 19 98216405501

• **Institut d'archéologie du Proche-Orient (Beyrouth, Amman, Damas)**

BP 3694 – Damas (Syrie)

Téléphone: (00) 96 3 113338727

Télécopie: (00) 96 3 113325013

Site Internet:

[http://www.refer.org/liban\\_ct/rec/ifapo/accueil.htm](http://www.refer.org/liban_ct/rec/ifapo/accueil.htm)

• **Institut français d'études anatoliennes (Istanbul)**

P.K. 54 80072 – Beyoglu – Istanbul (Turquie)

Téléphone: (00) 212 252 80 91 – Télécopie: (00) 212 244 17 77

E-mail: [ifea@mygale.org](mailto:ifea@mygale.org)

Site Internet: <http://www.ambafrance-tr.org/CULT/IFEAFR.HTM>

• **Institut français d'études arabes de Damas**

BP 344 – Damas (Syrie)

Téléphone: (00) 963 11 3330214 – 3331692

Télécopie: (00) 963 11 3327887

Site Internet: <http://www.lb.refer.org/ifead/>

• **Section française de la direction des antiquités et des musées nationaux du Soudan**

Ambassade de France – Quartier d'Amarat-Khartoum – Rue n° 3, Plot n° 29, Block 10, AE, BP 377 (Soudan)

Téléphone: (00) 33 249451083 – Télécopie: (00) 22220 AMFRA SD

## Asie

• **Centre d'études français sur la Chine contemporaine (Hong Kong)**

Room 304 – Yu Yuet Lai Building – 43-55 Wyndham Street – Central, Hong Kong (Chine)

Téléphone: (00) 852 2815 1728 – Télécopie: (00) 852 2815 3211

E-mail: [cefc@cefc.com.hk](mailto:cefc@cefc.com.hk)

Site Internet: <http://www.cefc.com.hk/francais/>

• **Institut français d'études sur l'Asie centrale (Tachkent)**

Ambassade de France – Tachkent (Ouzbékistan)

Téléphone: (00) 73712335382 – Télécopie: (00) 73712336210

• **Centre des sciences humaines (New Delhi)**

2, Aurangzeb Road – New Delhi 110 011 (Inde)

Téléphone: (00) 91 11 301 62 59 – Télécopie: (00) 91 11 301 84 80

E-mail: public@csh-delhi.com

Site Internet: <http://www.csh-delhi.com>

• **Institut français de Pondichéry (New Delhi)**

11, Saint-Louis Street – PO Box 33 – Pondichéry 605001 (Inde)

Téléphone: (00) 91 41334168 – Télécopie: (00) 91 41339534

Site Internet: <http://www.ifpindia.org/>

## Amérique du Sud

• **Centre d'études mexicaines et centre-américaines (Mexico, Guatemala, Tegucigalpa)**

Sierra Leona 330 – Lomas de Chapultepec

11000 Mexico DF (Mexique)

Téléphone: 19 5255405921 – Télécopie: 19 5255405923

• **Institut français d'études andines (Lima, Bogota, La Paz, Quito)**

Casilla 18-1217 – Contralmirante Montero 141 – Lima 18 (Pérou)

Téléphone: (00) 5114476070 – Télécopie: (00) 5114457650

Site Internet: <http://www.demographie.refer.org/perou.htm>

• **Centre franco-argentin des hautes-études de l'Université de Buenos Aires**

Presidente J.E. Uriburu 950 (PB) – (1114) Buenos Aires (Argentine)

Téléphone/Télécopie: (00) 54 11 4508 3638

E-mail: cfa@abaconet.com.ar

Site Internet: <http://www.emb-fr.int.ar/CFAAE-UBA/page.htm>

## Actions liées à l'enseignement du français et aux structures de formation

### Promotion de la langue française et de la culture

---

#### Organismes

- **Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)**

Services généraux

57, boulevard des Invalides – 75351 Paris

Téléphone : 01 53 69 30 90 – Télécopie : 01 53 69 31 99

Site Internet :

<http://www.aefe.diplomatie.fr/aefe/texte.nsf/PageAccueil?Readform>

- **Alliance française de Paris**

101, boulevard Raspail – 75006 Paris

Téléphone : 01 45 44 38 28 – Télécopie : 01 45 44 25 95

Site Internet : <http://www.alliancefr.org/>

- **Association des écrivains de langue française (ADELF)**

14, rue Broussais – 75014 Paris

Téléphone : 01 43 21 95 99 – Télécopie : 01 43 20 12 22

E-mail : [oridef@droit.univ-paris5.fr](mailto:oridef@droit.univ-paris5.fr)

- **Délégation générale à la langue française (DGLF)**

6, rue des Pyramides – 75001 Paris

Téléphone : 01 40 15 73 00 – Télécopie : 01 40 15 36 76

E-mail : [dglf.gouv.fr](mailto:dglf.gouv.fr)

Site Internet : <http://www.culture.fr/culture/dglf/garde.htm>



- **Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)**

1, avenue Léon-Journault – 92 311 Sèvres Cedex

- **Institut international de droit, d'expression et d'inspiration françaises (IDEF)**

27, rue Oudinot – 75007 Paris

Téléphone : 01 53 69 20 28 – Télécopie : 01 53 69 20 30

- **Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF)**

56, rue Saint-Pierre – Québec, G1K 4A1 (Canada)

Téléphone : 00 1 418 692 57 27

- **Théâtre international de langue française (TILF)**

Parc de la Villette – 211, avenue Jean-Jaurès – 75019 Paris

Téléphone : 01 42 39 14 77

## **Manifestations**

- **Expolangues**

Salon annuel des langues, des cultures et des échanges internationaux.

Période : février. Paris (la Villette)

Site Internet : <http://www.expolangues-reed-oip.fr>

# Francophonie

---

## Organismes

- **Ministère des Affaires étrangères, Service des affaires francophones**

57, boulevard des Invalides – 75700 Paris Cedex 07  
Téléphone : 01 53 69 30 00 – Télécopie : 01 43 17 88 83

- **Agence intergouvernementale de la francophonie**

57, boulevard des Invalides – 75007 Paris  
Téléphone : 01 53 69 39 82 – Télécopie : 01 53 69 39 81  
E-mail : Jean-michel.dumond@diplomatie.fr  
Site Internet : <http://agence.francophonie.org/>

- **Agence universitaire de la francophonie (AUF)**

BP 400 – Succ. Côte des Neiges – Montréal, Québec – H3S 2S7  
(Canada)  
E-mail : [info@auf.org](mailto:info@auf.org)  
Site Internet : <http://www.auf.org/>  
- Bureau européen :  
4, place de la Sorbonne – 75005 Paris  
Téléphone : 01 44 41 18 18 – Télécopie : 01 44 41 18 19

- **Agence de la francophonie**

13, quai André-Citroën – 75015 Paris  
Téléphone : 01 44 37 33 00 – Télécopie : 01 45 79 14 98  
Site Internet : <http://www.francophonie.fr>

- **Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)**

5, rue de la Boule-Rouge – 75009 Paris  
Téléphone : 01 47 70 10 83 – Télécopie : 01 47 70 07 69  
Site Internet : <http://www.stranet.fr/afal>

• **Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF)**

Siège et bureau Amérique du Nord :

BP 400 – Succ. Côte des Neiges

Montréal, Québec – H3S 2S7 (Canada)

Téléphone : (00) 1 514 343 66 30 – Télécopie : (00) 1 514 343 21 07

• **Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)**

25, rue Eddy – Hull K1A 0M5 (Canada)

Téléphone : (00) 1 819 997-3857 – Télécopie : (00) 1 819 953-8439

E-mail : [acctbief@fox.nstn.ca](mailto:acctbief@fox.nstn.ca)

Site Internet : <http://www.acctbief.org>

• **Club des lecteurs d'expression française (CLEF)**

5, rue Rousselet – 75007 Paris

Téléphone : 01 53 69 34 37

• **Europe information culture (EIC)**

126, rue Franklin – 1000 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : (00) 32 2 732 78 34 – Télécopie : (00) 32 2 732 23 28

• **Haut conseil de la francophonie**

35, rue Saint-Dominique – 75007 Paris

Téléphone : 01 42 75 76 33 ou 01 42 75 78 08

Télécopie : 01 42 75 76 51

E-mail : [hcf@francophonie.org](mailto:hcf@francophonie.org)

Site Internet : <http://www.diplomatie.fr/francophonie/hcf/>

• **Organisation internationale de la francophonie (OIF)**

Cabinet du secrétaire général de l'OIF

28, rue de Bourgogne – 75007 Paris

Téléphone : 01 44 11 12 50 – Télécopie : 01 44 11 12 76

E-mail : [oif@francophonie.org](mailto:oif@francophonie.org)

Site Internet : <http://www.francophonie.org>

**• Radio France internationale**

116, avenue du Président-Kennedy – 75016 Paris  
Téléphone : 01 42 30 22 22 – Télécopie : 01 45 24 39 13  
Site Internet : <http://www.rfi.fr>

**• TV5, La TV internationale**

19, rue Cognac-Jay – 75341 Paris Cedex 07  
Téléphone : 01 44 18 55 55 – Télécopie : 01 44 18 55 10  
Site Internet : <http://www.tv5.org>

---

**Bibliographie sélective**

## Articles de périodiques

BATHO, Jack, **Le français, la Francophonie et les autres**. Politique étrangère, 2001, n°1, pp.169-183

## Publications en série

**Argus**

Argus, la revue québécoise des professionnels de l'information documentaire, publie des textes traitant de la formation, du rôle, du statut et des conditions de travail du bibliothécaire et autres professionnels de l'information dans la société, du professionnalisme, des nouvelles technologies, des nouveaux marchés, de l'environnement économique et socio-politique, des besoins des clientèles, des services et des produits documentaires, des nouvelles orientations de la recherche et du développement en bibliothéconomie et en sciences de l'information, ainsi que de l'apport des autres disciplines.

Montréal : Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1971-. Bimestriel.  
ISSN : 0315-9930

Site Internet :

<http://www.cbpcq.qc.ca/francais/publications/argus/>

### **Bulletin**

Le Bulletin fait suite aux Nouvelles de la Bibliothèque nationale du Canada. Le Bulletin est distribué gratuitement à ceux qui en font la demande.

Bibliothèque nationale du Canada. Bimestriel.

ISSN : 1492-4668

Site Internet : <http://www.nlc-bnc.ca/9/2/index-f.html>

### **Cahiers de la documentation**

Bruxelles : Association belge de documentation. Trimestriel.

ISSN : 0007-9804

Site Internet : [http://www.abd-bvd.be/ca\\_doc.html](http://www.abd-bvd.be/ca_doc.html)

### **Documentation et bibliothèques**

Les articles paraissant dans Documentation et bibliothèques expriment l'opinion de leurs auteurs et pas nécessairement celle de l'association ou de la rédaction. Il est permis de reproduire en entier ou en partie les articles, pourvu que l'origine en soit mentionnée. De plus, un auteur conserve le droit de faire paraître ailleurs dans une autre langue un article déjà publié dans la revue. Toutefois, la direction apprécierait en être informée.

Montréal : Association canadienne des bibliothécaires de langue française, 1973-. Trimestriel.

ISSN : 0315-2340

Site Internet : <http://www.asted.org/publications/db/>

**Écluse**, Bulletin d'information et de liaison de la Banque internationale d'information sur les États francophones  
Ottawa : Banque internationale d'information sur les États francophones, 1989-. Bimestriel.

ISSN : 0840-9471

Site Internet : <http://www.acctbief.org/>

**Le Courrier de l'Unesco**

« Ouvrir une fenêtre sur le monde pour donner à voir ce qui se passe à l'autre bout du globe comme de l'autre côté de la rue. » C'est le but que le Courrier de l'Unesco s'était assigné peu après sa naissance, en 1948. S'ouvrir à l'Autre, à tous les autres, connaître et comprendre leur identité, dans leur universalité comme dans leur spécificité.

Paris : Unesco, 1947-2001. Mensuel.

ISSN : 0304-3118

Site Internet : <http://www.education.unesco.org/courier/>

**Lectures**

Revue bimestrielle consacrée à l'actualité professionnelle et à l'information bibliographique, Lectures propose des articles de fond, annonce et rend compte de diverses manifestations, présente les dernières publications « poche », recense les nouveautés éditoriales.

Liège : Centre de lecture publique de la communauté française, Bimestriel.

ISSN : 0251-7388

Site Internet : <http://www.cfwb.be/biblio/publicat/pg002.htm>

**RIST.** Revue de l'information scientifique et technique

Publie des articles se rapportant aux domaines des sciences de l'information, de l'informatique documentaire, de la documentation, de l'archivistique et des nouvelles technologies de l'information. Ces articles peuvent être le résultat de travaux de recherche, de comptes rendus relatifs à des expériences inédites ou à des actions de développement ou une présentation ayant trait à des aspects théoriques, méthodologiques ou technologiques.

Alger : Centre de recherche sur l'information scientifique et technique. Semestriel.

ISSN : 1111-0015

Site Internet : <http://www.cerist.dz/cerist/rist/RECOM.HTM>

---

## Manifestations

- **Sommet de la francophonie**

Période : irrégulière

## Formation

---

### Organismes

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

- **Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC), Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche**

110, rue de Grenelle – 75007 Paris

Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/default.htm>

- **Direction de l'enseignement scolaire, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche**

110, rue de Grenelle – 75007 Paris

Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/default.htm>

- **EduFrance, l'accès à l'enseignement supérieur français**

173, boulevard Saint-Germain – 75006 Paris

Téléphone : 01 53 63 35 00 – Télécopie : 01 53 63 35 49

Site Internet : <http://www.edufrance.fr/>

## Autres

- **Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnels dans les métiers de l'édition (ASFORED)**

École technique privée du Cercle de la Librairie (section édition).

21, rue Charles-Fourier – 75013 Paris

Téléphone : 01 45 88 39 81 – Télécopie : 01 45 81 54 92

- **Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation (CFCB)**

Se renseigner, différents lieux possibles

Site Internet : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

- **École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib)**

17-21, boulevard du 11 novembre 1918

69 623 Villeurbanne Cedex

Téléphone : 04 72 44 43 43 – Télécopie : 04 72 44 43 44

Site Internet : <http://www.enssib.fr>

- **École Nationale des chartes**

19, rue de la Sorbonne – 75005 Paris

Téléphone : 01 55 42 75 00 – Télécopie : 01 55 42 75 09

Site Internet : <http://www.enc.sorbonne.fr>

- **Egide**

Premier opérateur français de la mobilité internationale.

28, rue de la Grange-aux-Belles – 75010 Paris

Téléphone : 01 40 40 58 58

E-mail : [contact@egide.asso.fr](mailto:contact@egide.asso.fr)

Site Internet : <http://www.egide.asso.fr>



• **Formist, Réseau francophone pour la formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur**

17-21, boulevard du 11 novembre 1918  
69 623 Villeurbanne Cedex  
Téléphone : 04 72 44 43 43 – Télécopie : 04 72 44 43 44  
Site Internet : <http://formist.enssib.fr/>

• **Institut national de formation de la librairie (INFL, ex-ASFODEL)**

Tour Orion – 12-16, rue de Vincennes – 93100 Montreuil-sous-Bois  
Téléphone : 01 41 72 79 79 – Télécopie : 01 41 72 79 70

• **Médiadix Pôle métiers du livre**

Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques de la région Île-de-France.  
11, avenue Pozzo di Borgo – 92210 Saint-Cloud  
Téléphone : 01 55 39 12 75/76 – Télécopie : 01 55 39 12 77  
E-mail : [mediadix@u-paris10.fr](mailto:mediadix@u-paris10.fr)  
Site Internet : <http://www.u-paris10.fr/mediadix/>

• **Médiat Rhône-Alpes**

Centre régional de formation aux métiers du livre.  
Se renseigner, deux sites : Grenoble et Lyon.  
Site Internet : <http://www.upmf-grenoble.fr/mediat/>  
Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST)  
Se renseigner, différents lieux.  
Site Internet : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

## Manifestations

• **Salon de l'éducation**

Ce salon regroupe tout ce qui trait à l'éducation nationale.  
Période : novembre. Paris (Porte de Versailles)  
Site Internet : <http://www.education-reed-oip.fr>





# Index

- Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations (ACCES), 293
- Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), 256
- Agence de coopération culturelle et technique, 318
- Agence de la francophonie, 345
- Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF), 346
- Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (AFNIL), 290
- Agence intergouvernementale de la francophonie, 345
- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), 302
- Agence photographique de la Réunion des musées nationaux (RMN), 285
- Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT), 335
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), 343
- Agence régionale du livre de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 279
- Agence régionale pour le livre en Auvergne (COBRA), 276
- Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD), 279
- Agence universitaire de la francophonie (AUF), 345
- Aide à domicile en milieu rural (ADMR), 308
- Alliance française de Paris, 343
- Antenne de diffusion et d'échange du livre (ADEL), 280
- Architectes français à l'export (AFEX), 319
- Archives de France, 283
- Assises de la traduction littéraire (ATLAS), 312
- Association Beaumarchais, 332
- Association comtoise pour la lecture, l'audiovisuel et la documentation, 277
- Association des Amis des nouvelles du livre ancien (AANLA), 300
- Association des archivistes français, 283
- Association des auteurs auto-édités (AAA), 283
- Association des bibliophiles universels (ABU), 286
- Association des bibliothécaires français (ABF), 260
- Association des bibliothèques employant les logiciels de Sinorg (ABELOS), 258
- Association des Centres culturels de rencontre (ACCR), 328

Association des conservateurs de bibliothèques (ACB), 260  
 Association des directeurs de centres d'art (DCA), 322  
 Association des directeurs des bibliothèques départementales  
 de prêt (ADBDP), 260  
 Association des directeurs des bibliothèques municipales  
 et intercommunales des grandes villes de France (ADBGV), 260  
 Association des directeurs et des personnels de direction des  
 bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), 260  
 Association des écrivains de langue française (ADELF), 284, 343  
 Association des libraires spécialisés pour la jeunesse (ALSJ), 297  
 Association des librairies de bandes dessinées, 297  
 Association des librairies de France (ALIFRA), 297  
 Association des musées et centres pour le développement  
 de la culture scientifique, technique et industrielle (AMCSTI), 328  
 Association des paralysés de France (APF), 305  
 Association des professionnels de l'information  
 et de la documentation (ADBS), 261  
 Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), 312  
 Association des utilisateurs des systèmes informatiques Geac, 258  
 Association des utilisateurs des systèmes Informatisés Dynix  
 et Horizon En France, 259  
 Association d'utilisateurs Club Liber, 258  
 Association française d'action artistique (AFAA), 321  
 Association française des interprètes en langue des signes (AFILS),  
 307  
 Association française pour la lecture (AFL), 299  
 Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), 345  
 Association internationale de bibliophilie (AIB), 300  
 Association internationale des critiques littéraires (AICL), 290  
 Association internationale des libraires francophones, 298  
 Association limousine de coopération pour le livre (ALCOL), 278  
 Association nationale de parents d'enfants aveugles et gravement  
 déficients visuels avec ou sans handicaps associés (ANPEA), 306  
 Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs  
 (ANPEDA), 307  
 Association nationale pour la formation et le perfectionnement  
 professionnels dans les métiers de l'édition (ASFORED), 351  
 Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), 306

- Association pour la coopération de l'interprofession musicale (ACIM), 330
- Association pour la coopération des bibliothèques et centres de documentation en Poitou-Charentes (ABCD), 279
- Association pour la coopération des bibliothèques et des centres de documentation en Champagne-Ardennes, Espace Catalaunien, 277
- Association pour la coopération des métiers de la culture, du livre et de l'audiovisuel en Haute-Normandie (COMELLIA), 278
- Association pour le développement de la librairie de création (ADELC), 297
- Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques (ADDNB), 272
- Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF), 281
- Association pour la diffusion des œuvres auto-éditées (ADOA), 290
- Association pour la diffusion internationale francophone de livres, ouvrages et revues (ADIFLOR), 288
- Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGÉFIPH), 304
- Association pour la gestion du régime de sécurité sociale des auteurs (AGESSA), 290
- Association pour les personnes aveugles ou malvoyantes (APAM), 306
- Association réunionnaise de coopération interbibliothèques (ARCIB), 280
- Association Théâtrales, 332
- Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles (AVH), 306
- Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF), 346
- Biblioneuf, 288
- Biblionet, 286
- Bibliothèque de la Comédie-Française, 333
- Bibliothèque du film, 324
- Bibliothèque Mazarine, 300
- Bibliothèque municipale de Lisieux, 286
- Bibliothèque nationale de France, Département des arts du spectacle, 333

Bibliothèque nationale de France (BNF), 257  
 Bibliothèque nationale de France (BNF-site Richelieu), 280  
 Bibliothèque nationale de France (BNF-site Tolbiac), 280  
 Bibliothèque publique d'information (BPI), 257, 280  
 BrailleNet, 306  
 British Council, 318  
 Bureau européen des associations de bibliothécaires,  
 de documentalistes et de métiers de l'information (EBLIDA), 256  
 Bureau Export de la Musique Française, 330  
 Casa de Velasquez (Madrid), 337  
 Catalogue critique des ressources textuelles sur Internet (CCRTI),  
 286  
 Centrale de l'édition, 296  
 Centre d'études et de documentation économique, juridique et  
 sociale (Le Caire – Egypte), 338  
 Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient  
 contemporain (Beyrouth, Amman), 340  
 Centre d'études français sur la Chine contemporaine  
 (Hong Kong), 341  
 Centre d'études mexicaines et centre-américaines (Mexico,  
 Guatemala, Tegucigalpa), 342  
 Centre d'exportation du livre français (CELF), 296  
 Centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis  
 (CPLJ), 292  
 Centre de recherche français de Jérusalem, 340  
 Centre des sciences humaines (New Delhi), 342  
 Centre français d'archéologie et de sciences sociales (Sanaa), 340  
 Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 296  
 Centre français de recherche en sciences sociales (Prague), 337  
 Centre français des études éthiopiennes (Addis-Abeda), 339  
 Centre français d'études yéménites (Sanaa), 340  
 Centre français du commerce extérieur (CFCE), 296  
 Centre franco-argentin des hautes-études de l'Université  
 de Buenos Aires, 342  
 Centre franco-égyptien d'études des temples de Karnak, 339  
 Centre international d'études en littérature de jeunesse, 292  
 Centre Jean Bérard (Naples), 337  
 Centre Marc Bloch (Berlin), 337



- Centre national de la cinématographie (CNC), 325
- Centre national de recherche scientifique (CNRS), 335
- Centre national du livre (CNL), 275
- Centre national du théâtre, 333
- Centre pluridisciplinaire de gérontologie (CPDG), 308
- Centre régional des lettres d'Aquitaine (CRLA), 276
- Centre régional des lettres de Basse-Normandie, 278
- Centre régional des lettres de Languedoc-Roussillon Maison du livre et des écrivains, 277
- Centre régional des lettres de Midi-Pyrénées, 278
- Centre régional des lettres de Picardie, 278
- Centre régional des lettres du Centre, 277
- Centre régional du livre de Bourgogne, 277
- Centre régional du livre de Champagne-Ardennes, 277
- Centre régional du livre de Franche-Comté, 277
- Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI), 305
- Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation (CFCB), 351
- Cinémathèque française. Musée du cinéma, 325
- Cité de la musique, 330
- Cité des sciences et de l'industrie, 335
- ClicNet, 286
- Club des lecteurs d'expression française (CLEF), 346
- Club des utilisateurs du logiciel Doris/Loris, 259
- Club utilisateurs Opsys Rhône-Alpes, 258
- Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC), 288
- Collège international des traducteurs littéraires (CITL), 312
- Collegium Budapest, 337
- Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés (CNRH), 305
- Conseil supérieur des bibliothèques (CSB), 256, 275
- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) – Culture scientifique et technique, 336
- Conservatoire numérique des Arts & Métiers (CNUM), 287
- Consortium of European Research (CERL), 261
- Coopération des bibliothèques de Bretagne (COBB), 277

Coopération des bibliothèques en Aquitaine (CBA), 276  
 Coopération des bibliothèques en Nord Pas-de-Calais (NUM & LIV), 278  
 Coopération informatique des bibliothèques dans le Nord-Pas-de-Calais, 259  
 Coopération pour le livre en Languedoc-Roussillon (CLLR), 278  
 Coopération régionale pour la documentation et l'information en Alsace (CORDIAL), 276  
 Couperin, consortium pour la fourniture électronique des documents, 273  
 Culture et développement, 288  
 Debora (Digital access to books of the Renaissance), 273  
 Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT), 250  
 Délégation aux arts plastiques/Fonds d'incitation à la création (FIACRE), 275  
 Délégation aux arts plastiques, Centre national des arts plastiques, 321  
 Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC), 251, 350  
 Délégation générale à la langue française (DGLF), 275, 343  
 Département des affaires internationales (DAI), 249  
 Direction de l'administration pénitentiaire, 309  
 Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, 330, 333  
 Direction de l'architecture et du patrimoine, 320  
 Direction de l'enseignement scolaire, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 350  
 Direction de l'enseignement supérieur (DES), 251  
 Direction des musées de France, 328  
 Direction des télécommunications, marché de l'information et valorisation de la recherche (DG XIII), 254  
 Direction du livre et de la lecture (DLL), 249, 275  
 Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), 248  
 Direction générale information, communication, culture, audiovisuel, 253  
 Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), 313  
 Division de l'écrit et des médiathèques, 276

- Documents d'artistes, 322
- École biblique et archéologique française de Jérusalem, 340
- École française d'Athènes, 338
- École française d'Extrême-Orient, 318
- École française de Rome, 338
- École Nationale des chartes, 351
- École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), 325
- École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), 305
- École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), 351
- Egide, 351
- Entr'revues, 291
- Europe information culture (EIC), 346
- European council for information associations (ECIA), 256
- Fédération des centres d'information et de conseil sur les aides techniques (FENCICAT), 305
- Fédération des éditeurs européens (FEE), 291
- Fédération des salons et fêtes du livre de jeunesse, 294
- Fédération européenne des libraires (FEL), 298
- Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB), 256
- Fédération française des sociétés d'amis de musées (FFSAM), 329
- Fédération française des syndicats de libraires (FFSL), 298
- Fédération internationale des professeurs de français (FIFP), 344
- Fédération nationale des sourds de France (FNSF), 307
- Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 322
- Formist, Réseau francophone pour la formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur, 352
- Forum des Instituts culturels étrangers à Paris (FICEP), 318
- France Édition, 296
- France Édition Inc., 296
- Gallica, 287
- Goethe Institut, 318
- Groupement d'intérêt public pour le développement de l'assistance technique et de la coopération internationale (GIP international), 254

Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP), 306  
 Haut conseil de la francophonie, 346  
 Images en bibliothèques, 325  
 Inspection générale des bibliothèques (IGB), 257,275  
 Institut Cervantes, 318  
 Institut d'archéologie du Proche-Orient (Beyrouth, Amman, Damas), 341  
 Institut d'histoire du livre (IHL), 301  
 Institut de France, 317  
 Institut de l'information scientifique et technique (INIST), 336  
 Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF), 344  
 Institut de recherche et coordination acoustique-musique (IRCAM), 330  
 Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Tunis), 338  
 Institut du monde arabe, 318  
 Institut français d'études arabes de Damas, 341  
 Institut français d'Afrique du Sud (Johannesburg), 339  
 Institut français d'archéologie orientale, 339  
 Institut français d'architecture (IFA), 320  
 Institut français de Pondichéry (New Dehli), 342  
 Institut français de recherche en Afrique (Nairobi, Idaban, Harare), 339  
 Institut français de recherche en Iran (Téhéran), 340  
 Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (IRD, ex-Orstom), 336  
 Institut français d'études anatoliennes (Istanbul), 341  
 Institut français d'études andines (Lima, Bogota, La Paz, Quito), 342  
 Institut français d'études sur l'Asie centrale (Tachkent), 342  
 Institut international Charles Perrault, 292  
 Institut international de droit, d'expression et d'inspiration françaises (IDEF), 344  
 Institut Lumière, 325  
 Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), 291  
 Institut national de formation de la librairie (INFL, ex-ASFODEL), 352

- Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), 325
- International Association of Metropolitan libraries (INTAMEL), 261
- International Federation of Library Associations (IFLA), 261
- Joie par les livres (La) – Centre national du livre pour enfants, 292
- Jules Ferry, 287
- Lecture-jeunesse, 292
- Librairies CLE, 298
- Ligue des bibliothèques européenne de recherche (LIBER), 261
- Lire pour comprendre, 293
- Maison Antoine Vitez, Centre international de la traduction théâtrale, 313
- Maison de la culture du Japon à Paris, 319
- Maison des arts plastiques Rhône-Alpes (MAPRA), 322
- Maison des écrivains, 284
- Maison française d'Oxford (Angleterre), 338
- Maison Jean Vilar, 333
- Médiadix Pôle métiers du livre, 352
- Médiat Rhône-Alpes, 352
- Ministère de la Culture et de la Communication, 249
- Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 251, 350
- Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie, 248
- Ministère des Affaires étrangères, 248
- Ministère des Affaires étrangères, Service des affaires francophones, 345
- Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, 252
- Miscellanées, une bibliothèque hétéroclite, 287
- Mission historique française en Allemagne, 338
- Observatoire international des prisons (OIP), 309
- Observatoire permanent de la coopération française (OPCF), 253
- Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM), 329
- Office du livre de Poitou-Charentes, 279
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), 254
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), 317

Organisation internationale de la francophonie (OIF), 346  
 Palais de la Découverte, 336  
 Parlement international des écrivains, 284  
 Picardie association de service et de coopération  
 des bibliothèques, de la lecture et de la documentation sonore  
 et audiovisuelle (PICASCO), 278  
 Présence du livre français à l'étranger, 296  
 Radio France internationale, 347  
 Régie culturelle régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 279  
 Relais culture Europe, 281  
 Research Libraries Group (RLG), 262  
 Ressources en histoire du livre, 287  
 Réunion des musées nationaux (RMN), 329  
 Savoir Livre, 291  
 Section française de la direction des antiquités et des musées  
 nationaux du Soudan, 341  
 Société civile des auteurs multimédias (SCAM), 284  
 Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 284, 333  
 Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique  
 (SACEM), 284, 331  
 Société des bibliophiles de Guyenne, 301  
 Société des gens de lettres (SGDL), 285  
 Société française d'acoustique (SFA), 331  
 Société française de musicologie, 330  
 Société française des architectes (SFA), 320  
 Société française des traducteurs (SFT), 313  
 Sources d'Europe, Centre d'information sur l'Europe, 254  
 Sous-direction des bibliothèques et de la documentation, 251  
 Surdinet, 308  
 Syndicat de la librairie ancienne et moderne (SLAM), 298  
 Syndicat des écrivains de langue française (SELF), 285  
 Syndicat des libraires classiques de France (SLCF), 298  
 Syndicat des libraires de littérature religieuse (SLLR), 298  
 Syndicat des libraires universitaires et techniques (SLUT), 299  
 Syndicat national de l'édition (SNE), 291  
 Syndicat national de la librairie française (SNLF), 299  
 Syndicat national des auteurs et compositeurs (SNAC), 285

- Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), 308
- Syndicat national des importateurs et exportateurs de livres (SNIE), 297
- Théâtre international de langue française (TILF), 344
- TV5, La TV internationale, 347
- UNESCO, Division du livre et du droit d'auteur, 313
- Unifrance Films International, 326
- Union des écrivains, 285
- Union des libraires de France (ULF), 299
- Union des théâtres de l'Europe, 333
- Union internationale des éditeurs (UIE), 291
- Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI), 307
- Union nationale des associations de soins et services à domicile (UNASSAD), 308
- Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), 307
- Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA), 297
- Union pour l'Expansion de la Presse française dans le Monde (Unipresse), 298
- Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), 352
- Voie du livre (La), 298





Conception  
[www.lavitrinedetrafik.com](http://www.lavitrinedetrafik.com)  
Tél. 04 78 29 16 19

Impression  
**Imprimerie Forézienne**  
Dépot légal n°54066  
Décembre 2002

Cette étude sur la politique partenariale des bibliothèques place la bibliothèque au cœur de la vie culturelle et définit le partenariat comme le mode privilégié de l'action culturelle. La typologie des actions partenariales menées par les bibliothèques françaises à l'étranger dans le paysage culturel et documentaire local démontre que les bibliothèques sont des institutions particulièrement aptes au partenariat, dont les collections et les publics constituent une invitation permanente aux actions partenariales. Une série de fiches signalétiques, réalisées avec la collaboration d'une vingtaine de ces bibliothèques, viendra illustrer les opérations représentatives de ces actions.

Les méthodes de travail proposées par Dominique Arot, soit par l'exemple, soit par une approche méthodologique, pourront aider les professionnels des bibliothèques à davantage s'ouvrir à d'autres publics en développant une politique d'information et de communication encore plus présente auprès des différents acteurs issus du milieu associatif, d'une entreprise privée ou encore d'un service public...

---

---

Dominique AROT est directeur de la Bibliothèque municipale de Lille.

25,90 EUROS

ISBN 2-910227-47-2 (enssib)

ISBN 2-911127-92-7 (adpf)